S
7363

KELLY
BINDER
15
GOWER PLACE

9a 63

ANNUAIRE

DE

THÉRAPEUTIQUE

DE

MATIÈRE MÉDICALE,

DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE

POUR 1855,

contenant

LE RÉSUMÉ DES TRAVAUX THÉRAPEUTIQUES ET TOXICOLOGIQUES PUBLIÉS EN **1854**
ET LES FORMULES DES MÉDICAMENTS NOUVEAUX,

suivi d'un Mémoire sur l'étiologie et l'hygiène des tumeurs cancéreuses,

PAR

M. BOUCHARDAT,

Professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris,
membre de l'Académie impériale de médecine,
de la Société centrale d'agriculture, et du Conseil d'hygiène publique
et de salubrité du département de la Seine.

15e année.

PARIS,

GERMER BAILLIÈRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

rue de l'École-de-Médecine, 17.

1855.

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7363id1398866

PRÉFACE.

L'*Annuaire* de 1855, par la variété des articles qu'il contient, est au moins aussi riche que ses devanciers.

Les efforts persévérants de M. Aubergier, dont je rends un compte sommaire, finiront par établir solidement dans notre pays la fabrication d'un opium constant dans sa composition et dans ses effets, qui remplacera l'opium exotique, presque toujours falsifié, et celle du *lactucarium* dont l'extrait alcoolique doit se substituer à la thridace dans toutes les formules magistrales.

Les articles consacrés à la belladone, au chloroforme, au lupulin, à l'huile de naphte, aux poudres nutrimentives, à l'apiol, aux ferrugineux, aux cosmétiques des Arabes, à la spigélie et aux autres anthelminthiques, sont dignes de l'attention des praticiens.

Le volume est terminé par un mémoire sur *l'étiologie et l'hygiène des tumeurs cancéreuses:* ces pages ne doivent être considérées que comme un premier jalon destiné à nous diriger sur un terrain aussi difficile.

Avec l'*Annuaire* de 1856, nous publierons un *volume supplémentaire* qui contiendra plusieurs mémoires sur la thérapeutique et une *table alphabétique* de la collection des *Annuaires de thérapeutique* de 1841 à 1855, rédigée par M. le docteur Ramon.

Paris, le 25 janvier 1855.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Acide chlorhydrique, 216.
— lactique c. dyspepsie, 215.
— sulfureux c. parasiticide, 255.
Aconit, 51.
Affium indigène, 1, 8.
Alcalins c. congestions cérébrales, 186.
Alcool. inject. c. hydrocèle, 60.
Altérants, 220.
Anesthésiques, 37.
Anesthésie locale, 54.
Antimoniate de quinine, 168.
Apiol, 180, 197, 203.
Aran. Vératrine, 118.
Arséniate de fer c. dartres, 225.
Arum triphyllum, 96.
Astringents, 206.
Aubergier. Lactucarium, 15.
— Opium indigène, 1.

B

Baume anti-hémorrhoïdal, 95.
Bains alcalins, 269.
Bain de pieds sinap. c. fièvres, 203.
Barrère. Vapeurs d'iode, 232.
Bazin. Trait. mentagre, 279.
Belladone c. constipation, 26.
— dans spermatorrhée, 22.
Belladone, racine c. toux nocturne, 24.
Belluci. Pommade c. hydrocèle, 108.
Benjoin, teinture c. gerçures du sein, 89.
Benzine, 75.
Bertherand. Henna et kohuel des Arabes, 274.
Beurre bromo-ioduré, 242.
Bichromate potasse, 247.
Bichlorure merc., 269.
Biscuits bromo-iodurés, 242.
Bismuth (sous-azotate), 244.
— — c. écoul., 246.
Boinet. Trait. affect. canc., 234.
Borgetti. Écorce de sureau, 133.
Bouchardat. Tumeurs cancéreuses, 286.
Boudault. Poudres nutrimentives, 146.
Bouillon fortifiant, 141.
Bonnewin. Spigelie, 255.
Bourgène, 136.
Bourgeois. Pomm. siccat. c. plaies, 251.
Bricheteau. Émétique cont. phthisie, 127.
Broca. Tumeurs canc., 289.
Bromo-iodurées (préparat.), 237.
Bromure potassium s. org. générat., 243.
Burin de Buisson. Ferrugineux, 160.

C

Caby. Sous-azotate de bismuth c. écoul., 246.

Cachexie iodée, 228.
Café, 172.
Calomel c. pneumonie, 220.
Camphre c. ulcères, 59.
Cancéreuses affect., trait., 234.
— tumeurs (étiologie et hygiène), 286.
Caron. Pommade c. rhumatisme, 97.
— Acide chlorhydrique, 216.
Carrière. Alcalins, 106.
Cataplasme calmant, 28.
Cathartine, 138.
Cazenave. Caustique, 224.
Caustique c. lupus, 224.
Cérat calaminaire, 271.
Chapoteau. Pilules protoiodure de fer, 233.
— Liniment c. engelures, 58.
Chatteau. Scille, 109.
Chlorate de potasse, 105.
Chloroforme, 37, 172.
— c. éclampsie, 49.
— chez enfants, 45.
— c. lombago, 47.
— c. pneumonie, 51.
Chlorure ammonique c. bronchite, 99.
— — contre-indications, 101.
Chocolat bromo-ioduré, 242.
Choléra, traitem., 266, 285.
Churchill. Solution iodée caustique, 237.
Colchique, fleurs, 111.
Coliques hépatiques, 285.
Collodion, prépar., 269.
— c. brûlures, 272.
Conicine, 33.
Copahu c. blennorrhagie, 92.
— dans la bronchite, 95.
Coqueluche, traitement, 277.
Corroborants, 141.
Corvisart (L.). Poudres nutrimentives, 146.
Coste. Collodion c. brûlures, 272.
Cubèbe c. incontinence d'urine, 91.
Cyanure mercure, 225.

D

Debout. Lupulin, 63.
— Uva ursi, 126.
Decharme et Bénard. Opium indigène, 12.
Deiters. Cubèbe c. incontinence d'urine, 91.
Delioux. Pommade belladonée, 28.
— Succédanés des quinquinas, 171.
Desmaisons. Potion tæniafuge, 227.
Denonvilliers. Chloroforme 37.
Desmartis. Cyanure merc. c. syphilis, 225.
— Poudre olfactive mercurielle, 223.
Devergie. Formules c. maladies de la peau, 269.
Devergie. Pom. au protosulfate de fer, 158.
Diurétiques, 105.
Dubois. Pilules fébrifuges, 175.
Duchesne-Duparc. Arséniate de fer, 225.
Durrault. Huile foie morue c. névralgies, 149.

E

Élixir antiglaireux, 152.
Émétique c. phthisie, 126.
Espèces purgatives, 141.
Évacuants, 126.
Extraits astringents, 206.
Extrait d'affium, 8.
— d'élatérium, 181.
— alcoolique de lactucarium, 15.

F

Faivre et Leblanc. Vératrine, 112.
Faure. Belladone c. constipation, 26.
Fer réduit, 154.
Ferrugineux, 154.
Figuier. Anesthésie locale, 57.
Forget. Colchique, 111.
— Sulfate cinchonicine, 170.
Foucart. Ipécacuanha c. la suette, 180.
Frêne (feuilles de), falsification, 123.
Fumigations opiacées, 13.

G

Garnier. Valér. d'atropine, 20.
Garreau. Cautér. avec bichlorure de merc. c. pustule, 269.
Girardin. Préparation de guano, 103.
Granel. Pilules c. hydropisie, 59.
— Vin diurétique, 110.
Grenadier, écorce, 257.
Grisolle. Ecorce grenadier, 257.
Gruneber. Oxyde zinc, 250.
Guano. Préparations, 102.
Guillé. Elixir antiglaireux, 152.
Guillermond et Socquet. Sirop iodotannique, 256.

H

Handfield. Acide lact. c. dyspepsie, 215.
Hannon. Hémostatiq., 213.
Haschich c. rhumatismes, 17.
— c. névralgies, 19.
Hémostatique Hannon. 213.
— Moncel, 215.
Henna chez les Arabes, 274.
Hepp. Cathartine, 158.
Herpin. Bain de pieds sinap. 203.
Herr. Belladone, 24.
— Haschich, 17.
Hoppe. Pom. cuivr., 251.
Houblon. Préparations, 66.
Hubbard. Haschich, 19.
Huile bouleau c. eczéma, 87.
— bromo-iodurée, 241.
— foie morue pour engraisser animaux, 150.
— foie morue. Mode d'administration, 153.
— foie morue c. névralgies, 149.
— bromo-iodurée, 254.
— naphthe c. choléra, 76.

I

Inject. astringente, 212.
— cyanurée, 224.
Ipécacuanha c. suette, 180.

J

Jenner. Acide sulfureux, 253.

Joret et Homolle. Apiol, 180.

K

Koheul chez les Arabes, 274.

L

Lactucarium, 14.
Langlebert. Trochisq. p. fumigations merc., 265.
Lavement purgatif, 141.
Laumié. Inject. astr., 212.
Lebert. Cachexie iodée, 228.
Legrand. Pilules c. diarrhée, 36.
Levûre de bière dans glucosurie, 147.
Limonade au pavot, 14.
Liniment c. engelures, 58.
Lobach. Vomissem. femmes, 282.
Lombard. Fumigations opiacées, 13.
— Lav. purgat., 141.
Lotions au bichlorure de mercure, 270.
Lotte. Trait. choléra, 283.
Lunier. Préparat. bromo-iodurées, 237.
Lupulin. Préparations, 72.
— c. spermatorr., 63.

M

Macario. Chloroforme c. éclampsie, 49.
Mandragore dans aliénation, 20.
Magnes-Lahens. Glucose dans opium, 11.
Manthener. Urée, 108.
Martin. Huile morue, 153.
Michéa. Mandragore, 20.
Médecine au séné, 140.
Mentagne. Trait., 279.
Moncel. Hémostatique, 215.
Mouchon. Teinture hémostatique, 213.
Mondaca. Potion, 223.
Monneret. Sous-azotate bismuth, 244.
Morel-Lavallée. Chloroforme, 45.
Moretin (H.). Naphte, 76.
— Musc. c. choléra, 83.

N

Nélaton. Chlorof. c. lombago, 47.
Nicotine c. paral. vessie, 35.
Neucourt. Médecine séné, 140.

O

Opiat c. choléra, 96.
Opium indigène, 1-8.
— production, 12.
— glucose dans, 11.
Orfilieb. Collodion, 269.
Ossieur. Bourgène, 136.
Oxyde zinc. Préparat. 250.

P

Palombo antimoniate de quinine, 168.
Passot. Salivation mercur. 222.
Pâte antimoniale, 270.
— de lactucarium, 17.
Pelosse. Pilules antiputrides et anticholériq., 266.
Personne. Houblon, 66.
Perchlorure fer, 160.
Phosphore rouge, 105.
Pilules antiputrides, 266.
— bromo-iodurées, 243.

Pilules c. diarrhées prodromiques, 36.
— d'élatérium, 181.
— fébrifuges, 175.
— c. hydropisie, 59.
— proto-iodure fer, 235.
Pois à cautères médicamenteux, 29.
Pommade belladonée, 28.
— cuivreuse, 231.
— épilatoire, 271.
— c. hydrocèle, 108.
— à l'huile de cade, 270.
— c. irritat. du sein, 224.
— c. rhumatisme, 97.
— au protosulfate fer, 158.
— siccat. c. plaies, 231.
— oxyde zinc, 272.
— sulfate cuivre, 271.
— sous-nitrate bismuth, 271.
— tannin, 271.
Potion emménagogue, 243.
— de Mendaca, 225.
— tæniafuge, 237.
Poudres nutrimentiv., 146.
Poudre olfact. merc., 223.
— de séné, 140.

Q

Quevenne. Ferrugineux, 154.
Quinquina, succédanés, 171.

R

Reuling. Conicine, 53.
Reynal. Benzine, 75.
Reynal et Lassaigne. Phosphore rouge, 103.
Richard. Alcool c. hydrocèle, 60.
Rimaud. Sang c. aliment, 145.
Roquette. Copahu c. blennorrhagie, 92.
Rust. Suc plantain, 212.

S

Salivation merc., 222.
Sang c. aliment, 145.
Saoria et tatzé, 261.
Saucerotte. Chlorure ammonique, 101.
— Copahu c. bronchite, 93.
Sauvan. Huile morue, 153.
Scille, 109.
Scroff. Aconit, 31.
Sée. Traitement, coqueluche, 27.
— Sel bromo-ioduré, 242.
— Sel de Preston, 268.
Sirop d'affium, 20.
— Sirop iodure de fer, 272.
— Sirop iodotannique, 236.
— de lactucarium, 16.
Socquet. Chlorate potasse, 105.
Solidification de l'huile de morue, 153.
Solution bromo-iodurée, 242.
Solution iodée caust. c. ulc. utérus, 237.
Sonbeiran. Extrait-astring., 206.
Spigélie anthelminthique, préparations, 255.
Strohl. Cathartine, 138.
Stimulants généraux, 60.

Suc plantain, 212.
Sulfate quinine, falsifications, 162.
Sulfate cinchonicine, 170.
Sundelin. Espèces purgat., 141.
Sureau. Écorce c. épilepsie. 133.
Sylva. Opiat, 96.

T

Tannate de quinine, 176.
Tannin, 174.
Tatzé, 261.
Teinture d'affium, 9.
— c. diarrhée et choléra, 205,
— hémostatique, 213.
Timbal Lagrave. Feuilles de frêne, 123.
Thielmann. Bromure potassium, 243.
Thuya. Articulata, 94.
Todd. Pilules d'élatérium, 181.
— Ext. d'élatérium, 181.
— Topique anticharbonneux, 267.
Toniques spécifiques, 162.
Trochisque au cinabre, 266.
Trochisques, p. fumigations mercurielles, 265,
Trousseau. Belladone, 22.
— Cataplasme calmant, 29.
Trousseau. Coliques hépat. 283.
— Pois à cautère médicamenteux, 29.

U

Urée, 108.
Uva nrsi, 124.

V

Valérianate d'atropine, 20.
Van Oye. Poudre séné, 140.
Vapeurs d'iode, 232.
Velpeau. Pommade c. irritations eczémateuses du sein, 224.
Vératrine, 111, 112, 118.
Vicente. Bichromate de potasse, 247.
Vin d'affium, 9.
— diurétique, 110.
Vomissement des femmes enceintes, 282.

W

Warren. Baume antihémorrhoïdal, 95.
Warrentrapp. Chloroforme, 51.
Wittich. Calomel c. pneumonie, 220.

Y

Yvaren. Limonade au pavot, 14.

ANNUAIRE
DE THÉRAPEUTIQUE
ET DE
MATIÈRE MÉDICALE.

NARCOTIQUES.

Opium indigène. — Extrait d'opium ou d'affium indigène de pavots pourpres (Aubergier).

Les nombreux travaux dont l'opium a été récemment l'objet en faisant connaître les variations extrêmes que présente ce produit tel que nous le livre le commerce, méritent au plus haut degré d'attirer l'attention des praticiens. Ils prouvent que les anomalies dans l'action de ce médicament, qu'on a cru pouvoir attribuer à l'état des malades, à leur idiosyncrasie, n'avaient le plus souvent d'autres causes que des différences dans la composition dont on était loin de soupçonner l'étendue.

On savait qu'aux lieux de production, chaque jour l'opium était falsifié davantage, que souvent l'on mêlait l'extrait de la plante entière au pro-

duit obtenu par incisions; on pouvait jusqu'à un certain point distinguer par les caractères physiques les opiums ainsi altérés; mais ce qu'on ignorait, ou ce qu'on ne savait qu'imparfaitement, c'est que des opiums préparés également par incision avec le suc laiteux pur et sans mélange pouvaient présenter des variations comprises dans les limites effrayantes de 2 à 15 p. o/o, ainsi que vient de le constater M. Aubergier, variations de nature à ôter toute sécurité aux médecins; ce qu'on ignorait, c'est que la richesse de l'opium varie suivant la variété de pavots qui l'a fourni, et pour une même variété, suivant l'époque plus ou moins avancée de maturité de la capsule au moment de la récolte. Il en résulte qu'en ayant toujours recours à la même variété, et en choisissant le moment le plus favorable pour la récolte du suc, on peut parvenir à resserrer désormais les différences de richesse en morphine dans des limites aussi insignifiantes que celles constatées entre les divers opiums du commerce. Parmi les variétés de pavots que l'on peut choisir pour la préparation de l'opium, l'Académie a pensé que c'était celle qui pouvait fournir un opium assez régulièrement riche à 10 p. o/o à laquelle il convenait de donner la préférence; que la proportion décimale dans la richesse en morphine maintenue dans les formules à base d'opium indigène présentées par M. Aubergier permettait aux médecins de se rendre plus facilement compte de leur composition; qu'il importait de distinguer ces nouvelles

préparations des préparations anciennes à base d'opium du commerce qui ne présentent ni la même pureté, ni la même richesse, ni surtout la même uniformité de composition. Pour remplir plus complétement les intentions de l'Académie à cet égard, M. Aubergier propose de désigner son opium indigène sous le nom d'*Affium*, qui est en effet son véritable nom.

On lit dans tous les ouvrages de matière médicale qu'aux lieux de production on désigne sous le nom d'affium les larmes laiteuses qui s'écoulent des incisions faites aux capsules du pavot; qu'on réserve ce produit précieux pour les familles riches et puissantes du pays, et qu'on ne livre au commerce que des produits inférieurs.

Ainsi voilà un premier fait établi, et il est de la plus grande importance.

Pour ce qui se rapporte au choix de la variété à cultiver, les belles études de M. Aubergier ne laissent aucun doute. Le but principal que l'on doit atteindre pour un produit à la fois aussi utile et aussi énergique que l'opium, c'est de l'obtenir autant que possible dans les conditions les plus voisines de l'*identité*. Or, quand il s'agira de l'opium destiné aux usages médicaux, la culture du pavot pourpre, dans l'état actuel de nos connaissances, devra toujours être préférée. En effet, de patientes analyses, renouvelées dans les conditions les plus diverses, pendant une suite d'années déjà satisfaisante, nous ont montré que l'opium extrait avec les précautions convenables des capsules du pavot pourpre, se rapprochait

infiniment de ce type de richesse en morphine de 10 pour 100 que l'Académie consacre.

Pour établir solidement sur notre sol, où elle peut être surveillée, cette belle industrie de la fabrication de l'opium indigène, M. Aubergier, qui s'est occupé avec tant de constance et de succès de cette question (1), a bien vu que si l'on voulait lutter avec la production de l'Asie Mineure, il fallait perfectionner le procédé minutieux des incisions.

Tout ce qu'a fait cet habile observateur peut servir de modèle. Procédé d'incision, méthode pour recueillir et dessécher le suc, utilisation des graines, il n'a rien laissé à désirer. Aussi nous pensons qu'il est indispensable de reproduire ici l'ensemble des moyens qu'il a si heureusement appropriés à la préparation économique de l'opium.

Les incisions sont pratiquées avec un instrument qui porte quatre lames de canif. Ces lames sont enchâssées dans un manche parallèlement, de telle façon que leur pointe ne fait saillie que de 1 ou 2 millimètres, et ne peut pénétrer dans l'intérieur de la capsule. La préoccupation qu'entraîne la direction à donner à l'instrument se trouve ainsi écartée, le travail est plus facile, plus rapide, il peut être confié à des mains inexpérimentées :

---

(1) *Bulletin de l'Académie*, t. XVIII, p. 278, 450. — *Mémoires de l'Acad. de médec.*

avantage considérable, lorsqu'il s'agit d'introduire une industrie nouvelle dans un pays.

Au lieu de laisser le suc, qui s'écoule à la suite d'incisions, se dessécher sur la capsule exposée aux poussières et à toutes les intempéries de l'atmosphère, il est de beaucoup préférable, pour la qualité de l'opium à obtenir et pour assurer la récolte, de le faire enlever immédiatement.

L'ouvrière qui fait les incisions est suivie à quelques minutes de distance par une antre ouvrière qui en recueille le prodnit.

Ce suc est ensuite exposé au soleil jusqu'à complète dessiccation.

Ce sont ces modifications, qui en apparence semblent légères, qui cependant changent complétement l'économie du procédé par incision, de telle manière que le prix de la main-d'œuvre se trouve abaissé des deux tiers.

Ce sont ces détails qui ont rendu exécutable ce problème de la fabrication de l'opium indigène abordé par tant de bons observateurs qui n'ont pu le réaliser en grand (voyez Chevallier, notice).

Mais cela ne suffit pas, il faut que tous les amis du progrès médical et du progrès national secondent M. Aubergier de tous leurs pouvoirs pour qu'il puisse implanter définitivement sur notre sol cette grande et belle industrie.

Ce n'est pas seulement à produire *en France* de l'opium *toujours actif* et *toujours identique*

que M. Aubergier a consacré dix années de recherches constantes et dispendieuses.

En adoptant *exclusivement* deux formes pharmaceutiques parfaitement étudiées, il peut satisfaire à toutes les exigences de la thérapeutique, et *éloigner les chances de ces fatales erreurs qui ont tant de fois suivi l'administration de ces préparations d'opium* qui étaient administrées par gouttes.

M. Aubergier me semble avoir complétement résolu un problème qui m'a bien des fois préoccupé dans ma longue pratique, celui d'administrer l'opium avec *sûreté et sécurité.*

Pour tous les usages a l'intérieur, les *pilules d'extrait d'opium de pavots pourpres* de 1 centigramme satisfont à toutes les indications.

C'est en pilules de 1 centigramme, contenant par conséquent 2 milligrammes en morphine, que l'extrait d'opium d'Aubergier a été administré soit par M. Rayer, soit par M. Grisolle. Deux pilules ont presque constamment suffi pour déterminer le sommeil. Les avantages de ce mode d'administration sur l'emploi des solutions, telles que les divers laudanums, n'échapperont à personne. Ces pilules se dissolvent très facilement dans l'eau. On peut compter le nombre que l'on met dans un *lavement* par exemple, et l'on se rend mathématiquement compte de la dose que l'on administre, tandis que l'on peut toujours se tromper sur le nombre de gouttes de liquide et à plus forte raison sur leur volume.

Ainsi avec les pilules d'extrait d'opium de

M. Aubergier, rien n'est plus facile que de composer des *potions calmantes* contenant une dose précise d'opium, des *lavements opiacés* dont la puissance narcotique est toujours identique, et l'on n'a plus à craindre ces erreurs trop fréquentes où les nombres des gouttes des laudanums sont comptés d'une manière inexacte, soit dans les lavements, soit dans les potions. Il suffit en effet, si l'on veut administrer 1 centigramme d'extrait d'opium seulement, de faire dissoudre dans de l'eau une pilule d'un centigramme d'extrait d'opium d'Aubergier; elle se dissout immédiatement et sans résidu.

Pour les usages a l'extérieur et pour remplacer les liniments ou frictions opiacées, la *teinture d'opium de pavots pourpres* de M. Aubergier remplit toutes les indications, elle contient le centième de son poids d'extrait d'opium de pavots pourpres.

Il est facile de se rendre compte des avantages que pourra présenter dans la pratique pour l'emploi extérieur, une préparation solide à froid, et se liquéfiant à la température du corps humain et dont on pourra mesurer la dose par le volume. Elle contribuera à rendre les empoisonnements par les liniments opiacés beaucoup plus difficiles, si même elle ne les rend tout à fait impossibles. Ce point de vue a une grande importance lorsqu'il s'agit de mettre entre les mains et à la portée d'un malade une quantité beaucoup plus grande d'un médicament que celle qui serait mise à sa disposition pour être prise à l'intérieur.

Voici les formules proposées par M. Aubergier et adoptées par l'Académie.

Opium ou affium indigène de pavots pourpres.

Faites des incisions longitudinales légèrement inclinées aux capsules du pavot pourpre, lorsqu'elles ont atteint leur développement complet, et avant qu'elles passent de la couleur verte à la couleur jaune, recueillez immédiatement avec le doigt, dans un verre, le suc laiteux qui s'écoule ; répétez ces incisions par intervalles jusqu'à ce qu'elles aient embrassé toute la circonférence de la capsule. Réunissez le produit de la récolte dans de larges vases à fond plat; exposez-le au soleil jusqu'à ce qu'il ait acquis une consistance assez ferme pour pouvoir être divisé en pains de 50 grammes. Laissez les pains exposés au soleil et à l'air jusqu'à ce qu'ils puissent être enveloppés dans des feuilles de papier huilé sans s'y attacher.

Cet affium contient le dixième de son poids de morphine.

Extrait d'affium indigène de pavots pourpres.

Coupez 500 grammes affium de pavots pourpres par tranches : versez dessus 6 litres d'eau distillée froide, au bout de douze heures malaxez l'opium et après douze nouvelles heures de macération, passez et exprimez. Soumettez le marc à une nouvelle macération dans 6 parties d'eau

froide et passez encore avec expression. Décantez les liqueurs et évaporez-les au bain-marie en consistance d'extrait. Versez sur cet extrait 4 kilos d'eau distillée froide, agitez de temps en temps pour faciliter la dissolution, passez les liqueurs et faites évaporer en consistance d'extrait pilulaire.

Cet extrait contient un cinquième de son poids de morphine.

Vin d'affium de pavots pourpres.

Vin de Madère. . . . . 500 gram.
Affium de pavots pourpres. 50 —

Faites macérer huit jours et filtrez. Si vous ne retirez pas une dose de vin équivalente à celle employée, lavez le résidu avec une quantité de vin suffisante pour compléter 500 grammes.

Teinture d'affium de pavots pourpres.

Extrait d'affium de pavots pourpres. 10 gram.
Alcool à 56° centésimaux. . . . . 1 kilog.

Faites dissoudre l'extrait d'affium de pavots pourpres dans l'alcool et filtrez la solution.

Pour obtenir une teinture solide à froid, propre exclusivement à l'usage extérieur, diminuez de 120 grammes la quantité d'alcool employé et remplacez-le par un poids égal de savon animal, que vous ferez dissoudre au bain-marie. Additionnée de savon, cette teinture doit prendre le

nom de baume suivant les usages de la nomenclature pharmaceutique.

Sirop d'affium indigène de pavots pourpres.

Affium de pavots pourpres.	1 gram. 5 décigr.
Eau.	500 —
Sucre blanc.	1 kilogr.

Faites dissoudre l'affium de pavots pourpres dans l'eau ; filtrez la solution ; faites-y dissoudre le sucre, et filtrez le sirop au papier.

10 grammes ou deux cuillerées à café de ce sirop contiennent 1 centigramme d'affium indigène et 1 milligramme de morphine.

Ce sirop, que l'on pourrait aromatiser soit avec l'eau de laurier-cerise, soit avec toute autre eau aromatique, est destiné à remplacer le sirop de pavot blanc et à être administré à la place des potions à base de sirop d'opium et dont l'action est aussi incertaine que celle des éléments qui entrent dans leur composition. La composition du sirop de pavot blanc, la quantité de morphine qu'il contient est nécessairement variable comme celle de l'extrait de pavot qui en est la base, et dans lequel divers observateurs ont trouvé depuis 1/2 jusqu'à 3 p. o/o de morphine. On comprend quelle incertitude doit régner sur la composition d'un sirop préparé avec un tel extrait. Lorsqu'il a pour base un extrait contenant 1 p. o/o de morphine, il renferme un dix millième de cet alcaloïde, c'est précisément la quantité que contient

constamment le sirop d'affium de pavots pourpres. On aurait donc une préparation équivalente, mais bien plus constante dans sa composition et par conséquent dans ses effets : comme elle est surtout employée dans la médecine des enfants, il importe de pouvoir compter sur la régularité de composition et d'effet.

Pour ce sirop consacré par l'Académie, il est important de conserver le nom de sirop d'affium indigène de pavots pourpres pour qu'il ne puisse exister aucune confusion entre ce sirop et le sirop d'opium du *Codex*. Le sirop d'affium de M. Aubergier peut remplacer de la manière la plus heureuse les potions calmantes journellement prescrites; il a sur elles l'avantage d'une parfaite conservation.

Glucose dans l'opium (Magnes-Laheus).

Landerer avait prouvé que dans le Levant, parmi les nombreuses falsifications de l'opium, il fallait compter l'addition de jus de raisin, d'où la présence du glucose dans l'opium, mais ce qu'on ne savait pas, c'est que le *suc naturel du pavot contenait du glucose*, ce que M. Magnes-Laheus vient d'établir (*Journal de médecine de Toulouse*). Mais il est un point important que ses recherches ont mis en lumière : c'est que l'opinion de Landerer est fondée, il a trouvé 14,5 pour cent de glucose dans un opium de Constantinople, l'opium indigène n'en contient en moyenne qu'une proportion moitié moindre.

Sur la production de l'opium indigène (Decharmes et Bénard).

Voici des données qui confirment complétement les faits que les travaux de M. Aubergier ont mis en lumière, et qui démontrent une fois de plus qu'avec des efforts persévérants on peut remplacer l'opium exotique qui est *presque constamment falsifié* par un produit indigène d'excellente qualité.

M. Bénard a agi sur le pavot œillette. Ses expériences ont été faites à Amiens (en 1854), du 4 au 14 août (elles auraient pu commencer dès le 25 juillet). En travaillant de deux à trois heures par jour, il a incisé, en quatorze heures, 2,752 capsules de pavot, et recueilli 109 grammes de suc opiacé. Pendant cinq jours (de douze heures), un ouvrier l'a remplacé et a incisé 12,000 têtes sur lesquelles il a ramassé 322 grammes seulement de ce même suc. Ainsi, en soixante-quatorze heures (ou 6 jours $\frac{1}{2}$), 14,752 capsules ont été incisées et ont fourni 431 grammes de suc laiteux qui, après dessiccation complète, se sont réduits à 205 grammes d'opium.

L'analyse de cet opium a donné 14,75 pour 100 de morphine, tandis que ceux du commerce n'en contiennent que 8 à 9 au plus. Malgré cette énorme différence, en comptant l'opium indigène au même prix que l'opium exotique, c'est-à-dire à 50 francs le kilogramme (ce prix s'élève de jour en jour), la valeur des 205 gram-

mes sera de 10 fr. 25 c. Les 6 jours $\frac{1}{2}$ d'ouvriers à 1 fr. 25 c. par jour, font 7 fr. 75 c. : donc il y a encore un bénéfice total de 2 fr 50 c. ou d'environ 0 fr. 40 c. par jour d'ouvrier.

D'après ces données, et en tenant compte de l'étendue du terrain exploité, il résulterait qu'un hectare d'œillette contenant environ un million de têtes (bonne culture) exigerait, pour l'extraction de l'opium de chaque capsule, 408 journées d'ouvriers, ce qui produirait 28kil,800 de suc opiacé, se réduisant, après dessiccation, à 13kil,698 d'opium ; mettons, pour plus de sûreté, 13kil,500. Mais comme on peut inciser deux fois chaque tête et recueillir une nouvelle et même quantité d'opium sans nuire à la graine, on peut porter à 816 le nombre de jours d'ouvriers nécessaires à l'exploitation d'un hectare d'œillette. Le produit de ces deux opérations serait de 27 kilogrammes d'opium ayant une valeur de 1,350 francs ; le prix des 816 journées à 1 fr. 25 étant de 1,020 francs, il reste pour bénéfice net 330 francs. Ce chiffre est certainement un minimum qu'il ne sera pas difficile de dépasser.

Fumigations opiacées (Lombard).

Voici un nouveau mode d'emploi de l'opium que l'on doit à M. Lombard, et qui présente de l'intérêt :

On projette sur une pelle fortement chauffée un mélange composé de 10 centigrammes d'extrait gommeux d'opium avec partie égale de

sucre en poudre ; ces fumigations répétées deux et trois fois en vingt-quatre heures suffisent toujours. Le malade reçoit cette fumigation par la bouche et par les narines, à la distance la plus rapprochée possible. La fumée parcourt toutes les surfaces en contact et arrive aux sinus nasaux, etc., beaucoup plus complétement que ne pourraient le faire des substances liquides. On peut encore remplacer cette poudre par quelques centimètres d'amadou dans lequel on aurait fait incorporer une quantité déterminée de teinture d'opium ; après l'avoir fait bien dessécher, on l'allume sur un point, et l'on respire jusqu'à complète incinération.

Contre les névralgies faciales, frontales et les coryzas internes.

Limonade à la gomme et au pavot (Yvaren).

Tête de pavot	une.
Faites bouillir dans eau. .	1 litre.
Passez et ajoutez	
Sirop critique gommeux. .	60 gram.

Mêlez. A prendre par tasses, très efficace contre les diarrhées, la disentérie, les prodromes du choléra.

On peut remplacer le sirop critique gommeux par le jus d'un citron, 15 grammes de gomme et 45 grammes de sucre.

Lactucarium (Aubergier).

La thridace, qui est une substance complétement inactive, doit disparaître de toutes les formules et y être remplacée par l'*extrait alcoolique de lactucarium* qui possède des propriétés hypnotiques manifestes.

Cette substitution est possible maintenant que le problème de la fabrication en grand du lactucarium a été résolue par M. Aubergier et qu'il prépare ce produit par centaines de kilogrammes par un procédé que M. Chevallier a vu exécuter sous ses yeux et qu'il a décrit dans tous ses détails (Voir *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XVI, p. 1192). Tel est du reste l'avis formulé par l'Académie, qui, sur la demande du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a approuvé les formules suivantes comme devant remplacer les préparations de thridace du Codex.

Faites des incisions transversales aux tiges de la laitue gigantesque à l'époque de la floraison, recueillez le suc laiteux qui s'en écoule dans un verre ; retirez du verre, lorsqu'il est plein, le suc coagulé ; divisez-le en rondelles peu épaisses que vous ferez ensuite sécher sur des claies.

Extrait alcoolique de lactucarium (Aubergier).

Pulvérisez grossièrement le lactucarium, faites-le macérer pendant quelques jours avec quatre fois son poids d'alcool à 56° centésim., passez avec expression et filtrez. Versez sur le

mare la même quantité d'alcool, et après une nouvelle macération, passez de nouveau avec expression et filtrez, réunissez les teintures, distillez pour en retirer tout l'alcool ; évaporez le résidu au bain-marie en consistance d'extrait, et achevez la dessiccation à l'étuve.

Pour dissimuler l'amertume de cet extrait, M. Aubergier conseille de le diviser en *granules de 5 centigrammes*, que l'on recouvre d'une robe de sucre et que l'on argente ensuite pour éviter les accidents auxquels l'enveloppe sucrée pourrait donner lieu si un flacon de granules tombait entre les mains d'un enfant.

Sirop de lactucarium (Aubergier).

Extrait alcoolique de lactucarium. .	3 gram.
Sucre candi.	1 kilog.
Eau distillée	500 gram.
Eau de fleurs d'oranger.	20 gram.

Épuisez l'extrait alcoolique en le traitant à deux reprises par l'eau bouillante, de manière à ne laisser qu'un résidu sans saveur et insoluble. Passez la solution, complétez les 500 grammes et faites-y fondre le sucre candi, clarifiez au blanc d'œuf, cuisez à 32° bouillant, passez et ajoutez l'eau de fleurs d'oranger au sirop refroidi.

Pâte de lactucarium (Aubergier).

Masse de pâte de jujubes	1000 gram.
Extrait alcoolique de lactucarium.	1 gram.
Teinture de baume de tolu	2 gram.

F. s. a. 50 à 60 grammes dans les bronchites.

La pâte de M. Aubergier remplace de la manière la plus rationnelle toutes ces pâtes pectorales, qui ont été souvent préconisées sans avoir pour elle la sanction de l'étude et de l'expérience.

M. Aubergier a établi une série de préparations hypnotiques qui, ayant égard à toutes les susceptibilités individuelles et aux conditions morbides les plus variées, peuvent rendre de grands services dans toutes les formes de la bronchite et des affections aiguës du poumon. Veut-on une action calmante très faible, on s'adressera à la *pate de lactucarium* ; un effet graduellement plus puissant, on aura recours au *sirop de lactucarium*, puis à l'*extrait alcoolique en granules*, et enfin au sirop d'affium (Voy. p. 16) et à l'extrait d'opium de pavot pourpre (Voy. p. 8).

Haschisch contre le rhumatisme (Heer).

Voici une nouvelle application du haschisch, qui mérite d'être confirmée par une expérience plus étendue :

La plupart des malades que le docteur Heer a traités par le haschisch, souffraient depuis longtemps de violentes et atroces douleurs dans les membres, sans réaction fébrile ; du moins celle-ci n'a-t elle été appréciable que chez quelques-uns et le soir seulement. Tous les moyens ordinairement dirigés contre le rhumatisme avaient été employés et n'avaient amené qu'un soulagement momentané, et les douleurs reprenaient plus d'intensité à chaque variation atmosphérique. La teinture de cannabis indica fut alors administrée et elle enleva complétement les souffrances en très peu de temps, après avoir déterminé une diaphorèse assez abondante. Dans un cas surtout, l'action de ce moyen fut très remarquable : il y avait déjà six semaines que l'affection rhumatismale existait, lorsque le malade entra à l'hôpital. La main et l'articulation radio-carpienne gauches étaient notablement tuméfiées; les pieds se trouvaient depuis longtemps dans un état voisin de la paralysie ; les douleurs dans les différentes parties du corps étaient intolérables, surtout la nuit, en sorte que le malade était complétement privé de repos et de sommeil. Déjà après les deux premières prises du remède, trois fois par jour *huit* gouttes, le malade put dormir tranquillement la première nuit, et peu à peu, en continuant l'administration de la teinture, on vit diminuer la tuméfaction et les douleurs, et l'appétit se réveiller ; en quatorze jours, le malade était si bien rétabli que seulement un peu de faiblesse pouvait encore lui rappeler les dou-

leurs intolérables auxquelles il était en proie peu de temps auparavant.

(*Geneesk. cour. et Journ. de méd. de Bruxelles.*)

Voilà de nouvelles indications de l'emploi du chanvre ; trouveront-elles aussi peu d'écho que celles que nous avons enregistrées dans nos prés cédents annuaires ? Voici quelques autres faits qui doivent rappeler l'attention sur le haschisch.

Haschisch contre les névralgies (par le docteur Hubbard).

Après plusieurs expériences thérapeutiques sur la valeur du haschisch donné dans les névralgies, les névroses et le choléra, l'usage de ce nouveau médicament a été presque complétement oublié en France. Si l'on se rappelle comment les névralgies et les névroses résistent quelquefois aux médications les plus rationnelles, on comprendra facilement pourquoi nous tenons à signaler ici le résultat de l'expérience de nos confrères américains.

M. le docteur Hubbard vient de communiquer à l'association médicale de New-York deux faits de névralgie faciale et crânienne, guérie par l'administration du haschisch. Un autre membre de la même Société, M. le docteur J.-C. Dalton, objecta que son expérience personnelle lui avait, au contraire, démontré l'inefficacité du haschisch contre les névralgies. Le docteur Hegwood annonce avoir employé avec avantage ce médica-

ment dans des cas de névralgies faciales et dans l'aménorrhée ; le haschisch serait même, aux yeux de ce médecin, un puissant emménagogue.

Je conclus de tous ces faits que le chanvre indien et le haschisch méritent une étude physiologique et thérapeutique attentive.

Sur le valérianate d'atropine (Victor Garnier).

Voici comment on obtient ce produit :

J'ai fait dissoudre à chaud 10 grammes d'atropine dans un peu d'alcool : j'y ai ajouté quantité suffisante d'acide valérianique pour arriver à saturation ; j'ai évaporé à une douce température, et il m'est resté 12 grammes 50 centigrammes de valérianate d'atropine sous la forme d'un miel un peu liquide. Il est soluble dans l'alcool et dans l'eau ; je ne le crois pas susceptible de cristalliser.

Mandragore (poudre de la racine) dans l'aliénation (Michéa).

Certes, la mandragore est un vieux remède que, comme tant d'autres, on a eu le tort d'abandonner ; contient-il de l'atropine comme la belladone, est-il un alcali différent ? Toujours est-il que sa vieille réputation ne s'est pas démentie entre les mains de M. Michéa. (*Gazette médic.*)

Sur quatre aliénés, il y avait deux hommes et deux femmes. Le sujet guéri complétement était un homme. Les deux améliorations concernaient un homme et une femme.

Un des quatre malades avait vingt-quatre ans, deux en avaient quarante-deux et le dernier quarante-trois. C'est chez ce dernier sujet que le médicament a complétement échoué.

Tous les cas étaient relatifs à des délires partiels : un cas de lypémanie religieuse, un cas de mélancolie suicide, un cas de lypémanie simple, un cas d'érotomanie.

Doses. — La quantité de poudre de racines de mandragore n'a jamais été portée au delà de 1 gramme par jour, à doses croissantes. En moyenne, les quantités administrées par jour ont varié entre 8 décigrammes et demi et 9 décigrammes. Pour toute la durée du traitement, les doses les plus fortes n'ont jamais été supérieures à 20 grammes, les plus faibles n'ont jamais été inférieures à 3 grammes 2 décigrammes. En moyenne, elles ont varié entre 13 et 14 grammes.

Chez un seul sujet, la mandragore a augmenté passagèrement le trouble intellectuel, et cependant ce sujet n'était pas celui qui en avait ingéré la quantité la plus forte. L'augmentation du désordre cérébral a consisté dans de l'insomnie, de l'agitation et des hallucinations.

Chez trois malades, il est survenu de la sécheresse au gosier, une légère dilatation de la pupille, de la céphalalgie et des vertiges, dès qu'on atteignit la dose de 8 décigrammes et demi à 9 grammes par jour.

Voilà des phénomènes qui se présentent quand on administre l'atropine.

Belladone dans la spermatorrhée (Trousseau).

La spermatorrhée est une affection souvent rebelle aux efforts thérapeutiques les mieux dirigés ; les praticiens accueilleront donc avec intérêt les recherches de M Trousseau qui sont exposées par le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques.*

Lorsqu'on ne trouve ni urétrite, ni cystite ; qu'on ne rencontre ni calculs, ni ascarides, rien en un mot qui explique la persistance des pollutions, il faut se demander s'il ne se passe pas du côté des vésicules séminales quelque chose d'analogue à l'état spasmodique de la vessie dans certaine forme d'incontinence d'urine. Les enfants qui, jusqu'à l'âge de quinze à seize ans, perdent leurs urines pendant leur sommeil, n'en jouissent pas moins le jour d'une puissance de jet extraordinaire. Leur incontinence ne tient donc pas à l'atonie ; elle n'est pas non plus le résultat d'une accumulation d'urine dans la vessie ; car, avant de se coucher, beaucoup de ces enfants ont eu le soin d'uriner, et c'est dans les premières heures du sommeil que l'émission involontaire se produit ; il n'y a dès lors qu'un état spasmodique qui puisse rendre compte de cette incontinence. Le même phénomène a lieu pour les vésicules séminales, et, de même aussi que dans cette sorte d'incontinence d'urine, la belladone réussit merveilleusement, de même

elle est indiquée contre le spasme des vésicules spermatiques.

C'est pourquoi M. Trousseau fait prendre, le soir, de 1 à 4 des paquets suivants :

Poudre de racine de belladone. 25 centigr.
Sucre en poudre . . . . . 5 gram.

Mêlez exactement et divisez en vingt-cinq paquets. On donne un paquet la première semaine, deux la seconde et ainsi de suite jusqu'à ce que le malade éprouve une certaine sécheresse à la gorge. En même temps, des frictions sont faites sur le périnée avec une pommade contenant :

Extrait alcoolique de belladone. 10 gram.
Axonge. . . . . 20 gram.

Cet extrait est délayé dans une quantité suffisante d'eau tiède, de manière à lui donner la consistance sirupeuse et mêlée à l'axonge dans un mortier. On peut encore administrer la belladone par l'anus à la dose de quelques centigrammes, ou introduire dans cet orifice un suppositoire ainsi composé :

Extrait alcoolique de belladone. . 10 centigr.
Beurre de cacao . . . . . 5 gram.

Fondez le beurre, et, dès qu'il est un peu refroidi, ajoutez-y l'extrait délayé dans quelques gouttes d'eau, et coulez dans un moule de papier.

C'est à tort, dit-il, qu'on oppose les bains froids au priapisme et à la nymphomanie ; vous calmez momentanément l'excitation vénérienne,

mais, la réaction venue, ce calme disparaît et le mal s'aggrave. Le calorique agit d'une façon diamètralement opposée.

Aussi, lorsqu'au spasme des vésicules séminales s'ajoute un certain degré d'ardeur érotique, le meilleur sédatif à combiner avec la belladone, selon M. Trousseau, c'est l'application de sachets remplis de sable chauffé au bain-marie à une haute température. On choisit, à cet effet, du sablon blanc, semblable à celui qui sert à écurer les ustensiles de cuivre ; quand il est très chaud, on le met en sac, on l'agite un peu pour équilibrer la température et l'on applique ce topique sur le périnée pendant une à deux minutes matin et soir.

Belladone racine contre la toux nocturne (Herr).

La racine de belladone n'est plus guère employée que dans les cas de coqueluche ; voici une nouvelle application dans les cas de toux nocturne :

La racine de belladone est utile, dit M. Herr, dans les cas de toux chronique, de nature spasmodique, ne dépendant pas de la présence de tubercules dans les poumons, ou d'un vice organique du cœur, et où tous les moyens ordinaires ont échoué. La belladone est très active dans les accès de toux nocturne, si pénible pour les malades, et où l'opium même ne produit qu'une amélioration passagère. L'auteur, d'après une expérience pratique de plusieurs années, attribue à la belladone

une grande valeur dans la guérison de l'asthme spasmodique, convulsif, du moment que la lésion du système respiratoire n'est pas occasionnée par des obstacles matériels des voies digestives, ou par un état de congestion sanguine; mais, lorsque cette lésion est de nature essentiellement nerveuse, et ne dépend que d'une tension spasmodique du vagus ou des nerfs pulmonaires et diaphragmatiques. L'oppression et la dyspnée diminueront dans ces cas, lorsque les malades auront fait usage du médicament pendant quelque temps.

L'auteur conseille en outre la belladone dans le cas d'hypochondrie où la maladie ne dépend pas de la présence de matières nuisibles dans les intestins. L'usage de la belladone est contre-indiqué par tout état de pléthore ou de congestion du cerveau, du cœur ou des poumons. Pour commencer, il ne faut administrer la belladone qu'à très faible dose (1 à 2 centigrammes) que l'on augmentera graduellement tous les deux jours, jusqu'à ce que le malade accuse de la sécheresse du pharynx et de la lourdeur de la tête, symptômes qui nous indiquent que le médicament a produit son action spécifique, et qui cèdent rapidement à l'usage du lait.

Dès que la belladone aura produit les symptômes sus-indiqués, l'auteur recommande de revenir aux doses moins fortes. A chaque dose de belladone, il ajoute 30 centigrammes de rhubarbe pulvérisée, et prétend que l'action purgative de la rhubarbe est singulièrement augmentée par l'addition de la belladone.

La racine de l'atropa belladona, récoltée au printemps et sur les plantes biennales, est la plus active. Il faut la sécher et la conserver dans un endroit obscur. (*Hannover med. Konvers-Blatt*, 1851, 15.

La constipation est une cause ou une complication de tant d'affections, que dans diverses circonstances, il est indispensable de rechercher quels sont les moyens qui peuvent provoquer des évacuations alvines régulière.

Belladone contre la constipation (Faure).

Un centigramme d'extrait de belladone suffit pour faire avoir une et quelquefois plusieurs selles. On peut d'ailleurs augmenter les doses, bien qu'il soit rare qu'on doive aller jusqu'à 5 centigrammes. A partir du moment où l'on a rétabli l'habitude, il faut diminuer progressivement.

On fait un fréquent usage des suppositoires, et ils réussissent en général très bien. Les gens de la campagne prennent la nervure médiane d'un chou; les médecins le font ordinairement avec du beurre de cacao ou du miel durci. Il est à supposer que leur action se lie au mouvement péristaltique du tube digestif. Ce sont des irritants placés à la base de l'intestin et dont l'effet se fait sentir jusqu'en haut. On pourrait dire qu'ils agissent à distance.

Enfin, si la constipation était due au ralentissement, à la flaccidité des parois abdominales, il

faudrait recourir à une ceinture abdominale fortement serrée ; et l'intestin, ainsi maintenu dans son état normal, pourrait se contracter sur lui-même, comme s'il se trouvait dans les conditions les plus régulières.

Traitement de la coqueluche, par M. Sée.

Aucune circonstance ne peut, suivant M. Sée, en abréger la durée ni en modifier le cours. Il est possible qu'on parvienne à diminuer les quintes, à les rendre moins violentes, à calmer les sifflements ; mais ni les efforts de l'art, ni les maladies intercurrentes ne parviendront à suspendre définitivement le mal, à moins qu'il ne soit sur son déclin et que la maladie n'ait déjà parcouru la plupart de ses phases. L'évolution de la coqueluche suit fatalement son cours, comme celle de toutes les éruptions.

Cependant M. Sée est d'avis que les malades ne soient pas abandonnés sans secours. Ainsi, dans la première période, il recommande les émollients. Dans la seconde, on se borne à prescrire un régime convenable. Si les quintes sont accompagnées de suffocation, on a recours à l'ipécacuanha. 6 à 10 gouttes d'eau de laurier cerise dans une cuillerée d'eau à prendre toutes les heures, produisent aussi de bons effets. Il en est de même de la belladone en poudre. M. Sée fait aussi souvent usage du mélange suivant :

Racine de belladone en poudre.	20 centigr.
Poudre de Dover.	50 —
Fleur de soufre.	4 gram.
Sucre blanc.	q. s.

Divisez en 20 prises.

Quand il y a de l'insomnie, on associe la belladone à l'opium, ou mieux au sirop de lactucarium d'Aubergier. (*Journal de méd. et de chir.*)

Pommade belladonée pour panser les vésicatoires (Delioux).

Extrait de belladone. . .	1 gram.
Axonge	5 —

Mêlez pour panser les vésicatoires dans les cas de névralgies superficielles.

Cataplasmes calmants (Trousseau).

Cataplasmes de farine de graine de lin, arrosés avec une demi-cuillerée de mixture ci-après :

Extrait de belladone. }	
— d'opium . }	ää 20 à 25 gram.
Camphre en poudre. .	5 à 10 —
Eau	5 à 15 —

Mélangez.

Le datura peut, si l'on veut, remplacer la belladone et se prescrit aux mêmes doses.

Employés contre les névralgies et les affections rhumatismales douloureuses.

Cautères médicamenteux dans la sciatique, par M. Trousseau.

Les vésicatoires morphinés constituent un agent de médication excellent; mais ils ont le double inconvénient d'être dispendieux et d'un entretien difficile. C'est pourquoi M. Trousseau a imaginé sa méthode hypodermique, qui consiste à introduire, dans la profondeur de la peau, des médicaments narcotiques. On fait, pour cela, coucher les malades sur le ventre, et, à l'aide d'un bistouri, on pratique, à l'échancrure sciatique, une incision crurale de 1 centimètre 1/2, au centre de laquelle on incruste un pois médicamenteux. On réunit ainsi, à l'efficacité d'un corps étranger agissant à la manière du cautère simple, celle d'un topique antinévralgique placé dans le voisinage du nerf malade. Voici la formule des pois employés par M. Trousseau :

Extrait d'opium. . . } ââ 2 gram.
— de belladone. }
Mucilage . . . . . q. s.

F. s. q. vingt pilules contenant chacune 10 centigrammes de substance active. Ces pilules, qu'on ne doit pas faire argenter, sont séchées à l'étuve, et grâce à la poudre de gaïac superfine qui entre dans leur composition, elles acquièrent la dureté du bois. On ne doit pas s'en servir le premier jour. Une fois l'incision faite, opération d'ailleurs peu douloureuse, on introduit dans la plaie un

pois à manger, qui a l'avantage, sur le pois d'iris, d'être souple, non irritant, et d'accroître, par l'augmentation rapide de son volume, la cavité qui recevra plus tard les bols médicamenteux. Le second jour, on se sert de ceux-ci; on en met un seul dans la plaie, puis, à côté de celui-ci, on place deux petits pois ordinaires; le tout est maintenu par un peu de charpie et un morceau de diachylon. Si, le troisième jour, le malade n'a pas été trop narcotisé, on passe à deux pois médicamenteux, puis à trois, et à quatre s'il est nécessaire. Au bout de huit jours, on constate généralement une amélioration très voisine de la guérison. Du reste, comme cette affection est très persistante et sujette à récidive, une fois les douleurs dissipées, M. Trousseau donne le conseil d'entretenir la suppuration du cautère pendant quinze jours ou trois semaines. On a, par ce moyen, un révulsif agissant d'une manière permanente, et une porte toute ouverte pour y faire passer, en cas de retour de la douleur, de nouvelles substances narcotiques. Si l'on considère en outre que, tandis que les sels de morphine ne valent pas moins de 50 centimes les 5 centigrammes, les pois dont il s'agit coûtent 5 centimes; qu'en moyenne, 10 à 20 de ces pois suffisent pour enlever la douleur; que ce pansement peut être fait par tout le monde, sans le moindre inconvénient, on reconnaîtra que c'est là une ressource d'autant plus précieuse que la sciatique frappe de préférence les ouvriers.

Aconit (Scroff).

L'aconit est un grand médicament qui est journellement plus employé ; il importe donc de connaître mieux ses propriétés physiologiques.

1° On peut, au point de vue pharmacognostique et pharmacologique, réduire toutes les espèces d'aconit à fleur bleue à deux espèces principales, l'aconit napel *Linn.* et l'aconit variegatum *Lam.*, y compris l'aconit camarum.

2° Les plantes qui appartiennent à l'aconit napel et à ses sous-espèces, sont beaucoup plus actives dans toutes les parties que celles qui se rattachent à l'aconit variegatum. Ceci s'applique à la plante sauvage comme à la plante cultivée, quel que soit le lieu d'habitation.

3° Les plantes sauvages de l'une ou de l'autre espèce d'aconit renferment plus de principe actif que les plantes cultivées. L'aconit stœkianum, cultivé par M. Reichenbach dans les jardins, n'a qu'une très faible activité, comme cela est démontré par les propriétés physiques de la plante fraîche on desséchée, et plus encore par les expériences physiologiques.

4° Les principes actifs sont répandus dans toute la plante ; cependant la partie la plus active est la racine, jeune et vieille; puis vient l'herbe avant la floraison ; les semences sont les parties les moins actives.

4° L'herbe de la plante a plus d'activité avant la floraison que plus tard; cependant, même

alors, la racine reste au moins six fois plus active que l'herbe.

6° Soigneusement desséchée et maintenue à l'abri du contact de l'air humide, l'herbe conserve longtemps son activité, si elle a une belle couleur verte ; mais si elle est mouillée, elle perd beaucoup de son activité par la dessiccation, en passant à une couleur sale.

7° Les extraits obtenus par l'épaississement du suc frais sont beaucoup moins actifs que les extraits alcooliques préparés suivant la méthode indiquée ; ceux-ci représentent toute l'activité de la plante, et l'on peut dire que l'extrait aqueux se trouve, par rapport à l'extrait alcoolique, dans le rapport de 1 à 4.

8° L'aconitine représente la propriété narcotique de l'aconit ; mais celui-ci renferme en outre un principe âcre qui n'a pas encore été isolé et qui existe en quantité suffisante pour déterminer une inflammation dans une grande étendue du tube digestif. L'aconit mérite par conséquent d'être placé parmi les médicaments et les poisons narcotico-âcres.

9° L'aconit en général, et particulièrement l'aconitine qu'il renferme, appliqués à l'extérieur sur l'œil ou donnés à l'intérieur en quantité suffisante, produisent une dilatation de la pupille, résultat en contradiction avec l'opinion généralement répandue parmi les pharmacologues.

10° L'aconit, de même que l'aconitine, donnés à l'intérieur, paraissent avoir une action élective et spéciale sur le nerf trijumeau, ils produi-

sent, dans toutes les parties animées par les rameaux sensitifs de ce nerf, des sensations particulières le plus souvent douloureuses.

11° L'aconit, de même que l'aconitine, donnés en quantité suffisante, produisent, chez l'homme sain et chez le lapin, une augmentation extraordinaire dans la sécrétion urinaire.

12° L'aconit, de même que l'aconitine, agissent, d'une manière très fortement dépressive, sur l'activité du cœur et des gros vaisseaux, soit immédiatement, soit à la suite d'une courte accélération dans les mouvements du cœur. Cet effet est prolongé et diffère, par conséquent, de ce qu'on observe pour l'atropine et pour la daturine, qui, données à dose plus forte que l'aconitine, déterminent une accélération du pouls qui va beaucoup au delà de l'état normal, mais précédée d'un court ralentissement. (*Union médicale.*)

Sur l'action thérapeutique de la conicine.
(W. Reuling et Fr. Salzer.)

La conicine est à peine usitée chez nous ; en Allemagne elle paraît l'être davantage.

Plusieurs médecins ont vanté la conicine dans le traitement de diverses maladies, entre autres Werthem, qui a cru voir dans ce médicament un spécifique contre les fièvres intermittentes et contre le typhus. C'est ce qui a engagé les auteurs à essayer cette substance, afin de confirmer ou d'infirmer les résultats annoncés. Ils ont

commencé par des expériences sur les animaux. Deux gouttes de conicine instillées dans l'œil d'un lapin, produisirent bientôt de l'incertitude dans la marche, puis une paralysie complète, et enfin des crampes générales cloniques. Au bout de dix minutes, torpeur profonde, dont rien ne peut faire sortir l'animal; mort au bout d'un quart d'heure, sans qu'il y ait eu aucune diminution dans la fréquence du pouls ni de la respiration. L'autopsie, pratiquée immédiatement, ne fit voir aucun changement appréciable ni dans les centres nerveux, ni dans les autres organes. Les mêmes symptômes se montrèrent sur des chiens auxquels on avait instillé 4 à 8 gouttes de conicine, suivant la taille, seulement les animaux, après environ deux heures d'engourdissement soporeux, se rétablirent. Il résulte de ces expériences que l'action principale de la conicine consiste dans une dépression des centres nerveux, qui se manifeste d'abord sur la moelle épinière.

Les auteurs ont administré la conicine dans douze cas de typhus, dans tous les stades de la maladie, et cela sans aucun effet, c'est-à-dire qu'ils n'ont observé aucun amendement dans les symptômes. La conicine fut donnée dissoute dans de l'alcool (pr. *conicine pure*, 1/64 à 1/8 de grain; *esprit-de-vin rectifié*, 2 scrupules; eau distillée, 6 onces: une cuillerée à bouche par heure); elle fut continuée pendant trois ou six jours.

La conicine fut donnée dans quatorze cas de

fièvre intermittente, une seule fois avec succès, ce qui n'est guère encourageant pour recommencer de nouveaux essais. La seule action réelle que les auteurs aient reconnue à la conicine est une action calmante ; son emploi dans la tuberculose et dans les bronchites chroniques diminue la toux, et elle calme les douleurs névralgiques; mais ses effets sont beaucoup moins sûrs que ceux de l'opium, ce qui tient au peu de stabilité de sa composition ; aussi, disent les auteurs, devrait-on rayer la conicine du nombre des médicaments usuels. (*Deutsch Klinik*, et *Gazette médicale de Paris*, n° 44.)

Injections de nicotine dans la paralysie de la vessie.

Un homme de plus de soixante ans, atteint de paralysie de la vessie, à la suite de douleurs violentes à la région lombaire, dans les aines et à la région de la vessie, avait eu recours, sans succès, à divers moyens de traitement, entre autres à l'électricité, lorsque M. Pavesi songea aux injections de nicotine, pour rendre à la vessie sa contractilité. La vessie ayant été préalablement vidée et nettoyée, on injecta 15 grammes de la solution suivante :

Nicotine. . . .	60 centigram.
Eau distillée. .	360 gram.
Mucilage. . . .	30 —

L'opération fut répétée une seconde fois dans

l'après-midi et les jours suivants. Après trois jours, la quantité de la solution fut portée à 30 grammes. En continuant ainsi tous les jours, la vessie reprit graduellement sa puissance contractile, de sorte qu'après quinze jours, le malade pouvait se passer complétement du cathétérisme. Jamais les injections n'amenèrent d'effet particulier sur les centres nerveux. Après vingt jours, le malade urinait à plein jet parabolique, sans aucun effort. (*Bulletin de thérapeutique.*) La conicine ne se trouve point encore dans nos pharmacies françaises : il faut espérer qu'on trouvera d'utiles applications à cet énergique alcali organique.

Pilules contre les diarrhées prodromiques (Legrand).

Poudre de noix vomique torréfiée.	1 gramme.
Sous-nitrate de bismuth	2 —
Diascordium.	7 —

Pour vingt pilules contre les diarrhées et les dérangements intestinaux qui précèdent le choléra.

« Ces pilules sont prises au moindre trouble qui survient dans la nature ou dans le nombre des évacuations alvines, une immédiatement avant le repas. Mais si, à cette dose, on n'obtient aucune amélioration, on peut doubler ou tripler la dose : deux ou trois immédiatement avant chaque repas. Il est bien entendu que l'usage de

ces pilules ne doit point empêcher de restreindre plus ou moins l'alimentation et de modifier la nature des aliments, s'ils paraissent contribuer à produire l'effet qu'on redoute si justement. »

ANTISPASMODIQUES. — ANESTHÉSIQUES.

Chloroforme.

L'importance thérapeutique du chloroforme grandit chaque année; des accidents redoutables ont attiré sur ce produit l'attention des observateurs les plus distingués, j'enregistre avec soin tout ce qu'il paraît d'important sur ces questions qui intéressent si vivement les praticiens.

Sur l'emploi du chloroforme (Denonvilliers).

I. De même que plusieurs autres agents toxiques usités depuis longtemps en médecine, le chloroforme a causé des accidents graves, et même la mort ; mais ces tristes résultats sont extrêmement rares eu égard à la quantité innombrable de malades soumis à la chloroformisation, depuis cinq ans que ce nouveau moyen a été introduit dans la pratique chirurgicale.

II. Il est impossible de se prononcer d'une manière absolue sur la valeur de toutes les observations publiées à ce sujet, soit que ces observations ne renferment pas les détails nécessaires, soit que le nom et la position des auteurs ne pré-

sentent pas une garantie suffisante ; mais on connaît un certain nombre de cas dans lesquels l'événement a été funeste, quoique le chloroforme eût été administré pur et par des hommes d'une habileté incontestable.

III. Le chloroforme agit directement sur le cœur, dont il peut arrêter instantanément et indéfiniment les contractions. L'influence qu'il exerce sur la respiration est plus douteuse et moins prononcée, et les troubles de cette fonction, quand parfois il en survient, sont faciles à reconnaître et à combattre dès leur origine. L'asphyxie par l'emploi du chloroforme n'est donc pas à craindre, à moins qu'on ne fasse usage de procédés d'inhalation défectueux ou qu'on ne surveille pas la respiration. La syncope, au contraire, est très redoutable : les accidents qu'elle occasionne ont une invasion si brusque et si imprévue, et leurs progrès sont si rapides, qu'ils mettent tout de suite la vie en péril ; aussi est-ce à elle qu'il faut imputer la plupart des accidents funestes que déplore la science.

IV. L'analyse des faits montre que les accidents graves ou la mort sont arrivés, soit que le chloroforme eût été administré en forte proportion ou pendant longtemps, soit qu'il eût été administré à faible dose et pendant un temps très court, soit que les malades fussent déjà affaiblis ou qu'il s'agît d'une grande et longue opération, soit que les malades fussent jeunes, vigoureux, et qu'il s'agit d'une opération légère ou ordinaire quant à sa durée et à sa gravité.

Contre toute prévision, les résultats funestes ont été beaucoup plus souvent observés jusqu'ici dans les dernières conditions que dans les premières; ce qui porte à penser qu'ils sont dus moins à la concentration ou à la quantité des vapeurs chloroformiques qu'à une susceptibilité particulière des victimes.

Cette susceptibilité est d'ailleurs inconnue dans sa nature et semble n'être que temporaire, puisqu'on a vu succomber à une seconde chloroformisation des individus qui en avaient bien supporté une première quelque temps auparavant.

V. Les accidents ont éclaté, dans un petit nombre de cas, à l'instant même où l'instrument tranchant a été porté sur les parties vivantes. Faut-il en conclure que, malgré l'insensibilité dans laquelle est plongé le malade, l'acte opératoire peut encore imprimer à l'organisme un ébranlement funeste et dont les effets se font immédiatement sentir? La chose n'est pas impossible ; mais des observations plus nombreuses seraient nécessaires pour qu'elle pût être affirmée.

VI. La même incertitude règne touchant la véritable cause des morts survenues dans les vingt-quatre heures qui suivent l'opération et l'administration du chloroforme.

VII. Existe-t-il des circonstances propres à favoriser le développement des accidents chloroformiques, et qui puissent, par conséquent, être considérées comme des contre-indications à l'emploi du chloroforme ? La raison indique qu'il

existe de telles circonstances ; mais l'expérience n'a pas encore prononcé à cet égard d'une manière absolue.

L'âge ni le sexe ne sont des contre-indications : le chloroforme peut être administré chez la femme comme chez l'homme, depuis les premiers jours de l'existence jusqu'à la plus extrême vieillesse.

L'hystérie et l'épilepsie ne sont pas non plus des empêchements absolus.

Les maladies du cerveau, du cœur et des poumons ne sont des contre-indications qu'autant qu'elles sont très prononcées.

La faiblesse qui suit les grandes pertes de sang, la prostration qui accompagne les étranglements herniaires datant de plusieurs jours, la commotion et la stupeur causées par les grandes blessures, les écrasements, les chutes d'un lieu élevé, les plaies d'armes à feu compliquées, etc., sont des contre-indications, parce qu'elles favorisent la syncope. Il en est de même de ces craintes exagérées et de cette excessive pusillanimité qui sont naturelles à certaines personnes.

La chloroformisation est aussi contre-indiquée pour toutes les opérations pendant lesquelles le sang peut tomber en abondance dans les voies aériennes.

Les propositions qui précèdent sont générales et non pas absolues, car il faut laisser une certaine latitude au chirurgien dans l'appréciation des circonstances spéciales et impossibles à prévoir qui viennent modifier chaque cas particulier.

VIII. L'utilité de la chloroformisation se mesure, non pas seulement sur la gravité des opérations, mais aussi sur leur durée, leur délicatesse, l'immobilité qu'elles nécessitent et les douleurs qu'elles occasionnent. C'est, du reste, aux malades ou aux familles à se décider après que le chirurgien les a avertis des avantages et des inconvénients de la chloroformisation.

IX. La pureté du chloroforme est une condition désirable, et cette pureté se reconnaît facilement aux signes suivants : 1° il dégage une odeur agréable, comparable à celle de la pomme de reinette; 2° versé dans le creux de la main, il se volatilise sans laisser après lui l'odeur particulière et nauséabonde de l'huile chlorée ; 3° une goutte qu'on fait tomber dans un verre d'eau se précipite au fond du vase en conservant sa limpidité ; 4° si on le mêle à un peu d'acide sulfurique, il ne subit aucun changement de couleur.

L'appareil destiné à l'administration de l'agent anesthésique doit être disposé de manière à livrer à l'air, tant inspiré qu'expiré, un passage large et facile ; à permettre à la respiration de se faire en même temps par la bouche et par le nez ; enfin, à pouvoir être immédiatement enlevé, afin que le malade soit, au besoin, soustrait aux vapeurs chloroformiques, et respire librement l'air atmosphérique.

Ainsi se trouvent proscrits les appareils appliqués sur la bouche ou sur les narines seules, et ceux qui enveloppent la tête tout entière du malade.

Parmi les appareils qui remplissent le mieux les conditions exigées, figurent : 1° ceux qu'a imaginés M. Charrière ; 2° les éponges taillées en cône creux, et les simples compresses, sur lesquelles on verse le liquide, et que l'on tient à quelque distance de l'entrée des voies respiratoires.

X. Il serait utile de pouvoir doser les vapeurs chloroformiques ; mais comme l'inhalation doit être faite à l'air libre, ce dosage est impossible dans la pratique.

XI. Le malade qu'on se dispose à chloroformer doit, autant que possible, être placé dans la position horizontale.

XII. Avant de commencer la chloroformisation, il faut calmer le malade, s'assurer qu'il sait respirer naturellement et lui apprendre à le faire s'il ne le sait pas, ce qui est plus commun qu'on ne pense chez les gens qu'on veut faire fonctionner à commandement.

XIII. Le chirurgien doit lui-même présider à la chloroformisation. Son rôle consiste à surveiller l'état général du malade, et à observer en même temps la respiration et la circulation. Pour cela, il tient le doigt sur l'artère radiale jusqu'au moment où l'opération commence ; alors seulement il cède sa place à un élève instruit, dont la mission est de signaler de temps en temps l'état du pouls et d'en indiquer les variations.

XIV. C'est dans les premiers instants que la chloroformisation présente le plus de danger, et que les précautions doivent être les plus sévères.

XV. On débutera par des proportions très faibles de chloroforme, et on n'en élèvera la quantité que par degrés, après avoir acquis la certitude qu'il est bien supporté. L'action du chloroforme étant progressive, on parviendra à obtenir l'insensibilité et même la résolution par le seul fait de la continuité des inhalations, sans qu'il soit nécessaire de forcer les doses.

XVI. Si la circulation ou la respiration venait à se troubler, on suspendrait la chloroformisation, pour laisser au malade le temps de se remettre, et l'on recommencerait ensuite. Pour peu que le trouble des grandes fonctions se reproduisît ou acquît une certaine intensité, il serait prudent de renoncer pour l'instant au chloroforme, et peut être même de différer l'opération si la chose était possible.

XVII. La chloroformisation peut être poussée plus ou moins loin, suivant l'opération que l'on se propose de pratiquer, ou l'effet qu'on veut obtenir; mais, en tout cas, il faut cesser l'administration du chloroforme aussitôt que le malade est plongé dans l'insensibité et que la résolution s'est établie.

XVIII. S'il était nécessaire de prolonger l'état anesthésique, on pourrait le faire, en revenant avec précaution à l'administration du chloroforme aussitôt que le malade se ranime. On a pu ainsi pratiquer, sans douleur et sans inconvénient pour les malades, des opérations qui n'ont pas duré moins d'une heure. Cependant, toutes les fois que de grandes quantités de vapeurs chlo-

roformiques ont été absorbées, il faut se tenir en garde contre les syncopes consécutives.

XIX. Quoiqu'on n'ait vu que bien rarement des accidents survenir après l'opération, la prudence exige que le chirurgien ne quitte son malade qu'après l'avoir vu parfaitement ranimé.

XX. Dans les cas de syncope grave, voici ce qu'il convient de faire :

1° Placer le malade dans une position fortement inclinée et telle que les pieds soient élevés et que la tête occupe le point le plus déclive ;

2° Pratiquer la respiration artificielle au moyen de pressions méthodiques exercées sur les parois thoraciques et abdominales ; faire en même temps ouvrir la bouche du malade, attirer sa langue au dehors, nettoyer et exciter le fond de sa gorge avec le doigt, avec une spatule ;

3° Faire ouvrir les fenêtres, afin d introduire dans la chambre un air frais et pur.

Ces moyens ont réussi déjà ; mais, si l'on veut en tirer le parti qu'on peut en attendre, il faut les mettre en usage immédiatement, sans hésitation, et en continuer l'emploi avec énergie, foi et persévérance. — Quant aux frictions, au massage, aux aspersions froides, aux vapeurs ammoniacales, ce sont des moyens dont l'action est trop incertaine, et surtout trop lente, pour qu'ils soient employés autrement qu'à titre d'adjuvants.

Sur les effets de la pression du diaphragme dans les inhalations du chloroforme (Giraudet).

1° Toutes les causes qui peuvent gêner le jeu du diaphragme chez les animaux soumis à l'in-

halation du chloroforme, amènent la mort très promptement.

2° La ligature des nerfs phréniques détermine des accidents mortels plus promptement encore.

3° Il y a altération primitive de la fonction respiratoire, changement de rhythme et de caractère, sous l'influence du chloroforme.

4° Les pressions exercées sur le thorax me paraissent offrir le plus grand danger chez les individus soumis à l'action du chloroforme.

5° De tous les moyens proposés pour rappeler à l'existence les animaux sur lesquels j'ai produit à volonté la suspension de la vie, aucun n'a été suivi de succès; les courants électro-magnétiques seuls m'ont donné quelques résultats satisfaisants.

6° J'ai employé l'électro-magnétisme soit au moyen d'aiguilles implantées dans le diaphragme, soit en établissant un courant à travers un des nerfs phréniques.

Chloroforme chez les enfants (Morel-Lavallée).

On emploie une petite éponge en godet. Le chloroforme est versé dans la cavité de cette éponge renversée sur son sommet; puis, dans cette position, l'éponge est pressée avec la main, afin que le liquide l'imbibe, surtout vers son sommet, et laisse à sec le rebord de sa base, destiné à s'appuyer sur la peau. On évite ainsi l'irritation des lèvres et des narines. L'éponge est, en effet, appliquée sur ces deux orifices.

Souvent, après avoir fait quelques aspirations

de vapeur chloroformique avec une sorte d'avidité, l'enfant la refuse obstinément. Il ferme la bouche, s'agite, et la respiration semble suspendue tant que l'éponge couvre la bouche et les narines. Il faut saisir l'instant où, l'éponge enlevée, l'enfant pousse des cris, pour la réappliquer pendant les inspirations. De cette façon, une grande quantité de vapeur chloroformique se perd, et celle qui est aspirée, ne l'étant pas d'une manière continue, agit plus lentement. Malgré cette intermittence, l'enfant absorbe une dose surprenante de vapeur avant d'en éprouver suffisamment les effets.

M. Morel-Lavallée a fait les remarques suivantes sur la marche de la chloroformisation :

1° Sa durée varie de 1 à 5 minutes; elle est, en moyenne, de 2 à 3 minutes;

2° Quelquefois l'enfant ouvre spontanément les yeux avant que l'anesthésie soit complète, lorsque le gonflement des paupières n'oppose pas un obstacle mécanique à leur écartement;

3° Mais la plupart du temps il est nécessaire de pousser l'inhalation jusqu'à ce que l'enfant ne retire plus sa main fortement pincée ou piquée avec une épingle;

4° Il arrive même très souvent que sous la pression des écarteurs, les paupières se contractent encore, et se contractent violemment alors que la peau a perdu sa sensibilité. La sensibilité s'éteint plus tardivement dans la conjonctive enflammée;

5° Presque toujours l'écume vient à la bouche de l'enfant, et très promptement ;

6° Le pouls, qu'on ne peut pas toujours bien suivre à cause de la petitesse de la radiale, ne le modifie notablement que lorsque la respiration est comme suspendue; à ce moment il devient faible et précipité.

Chloroforme et massage contre le lombago (Nélaton).

Voici une observation empruntée à la clinique de M. Nélaton que je trouve utile de reproduire :

Un homme tombe à la renverse sur le dos : à la suite de cette chute, la masse commune des muscles sacro-lombaire et très long du dos devient le siége de douleurs que les mouvements de torsion et de flexion du tronc rendaient excessives. M. Nélaton, ayant reconnu la nature du mal, procéda sans délai au massage des parties endolories. Il commença par enduire de cérat toute la région lombaire, pour faciliter le glissement des mains et prévenir la rubéfaction et l'irritation de la peau. Cette précaution prise, il pétrit énergiquement avec le pouce et l'index la masse musculaire malade, et continua cet exercice pendant cinq minutes ; un interne le remplaça et agit de la même manière pendant sept autres minutes ; au bout de douze minutes de massage, le malade se leva, et, à sa grande surprise, il put marcher et exécuter des mouvements

qui étaient impossibles auparavant; la douleur n'était pas complétement éteinte, mais amoindrie au point d'être très tolérable.

Avant de recourir au massage, qui de tous les moyens est le plus expéditif et le plus simple, M. Nélaton combattit le lombago par des applications de chloroforme pur. Ce chirurgien a vu un certain nombre d'individus atteints de torticolis aigus de nature rhumatismale, et de lombago, être soulagés au bout de quatre à huit minutes, quand on appliquait sur le siége de leur mal des compresses imbibées de chloroforme pur, doublées extérieurement de taffetas gommé, pour prévenir l'évaporation du liquide anesthésique. Ce topique produit d'abord une sensation de chaleur très voisine de celle de la brûlure, sensation pénible qui nécessite un certain empire sur soi pour être supportée; mais au bout de six minutes, on retire la compresse, et alors on voit des mouvements, jusque-là impossibles ou douloureux, s'exécuter avec une facilité relative, qui indemnise amplement le malade de la souffrance artificielle qu'il a éprouvée. Le chloroforme pur et le massage sont donc deux agents de médication également précieux dans le traitement du lombago, puisqu'ils enlèvent en quelques minutes une maladie qui, abandonnée à elle-même ou traitée par d'autres moyens, ne dure pas moins de six à huit jours.

Inhalation de chloroforme dans l'éclampsie (Macario).

Je rapporte les deux observations publiées par M. Macario, et qui doivent encourager l'emploi des anesthésiques dans l'éclampsie.

Une jeune femme de chambre, âgée de dix-huit ans, était enceinte depuis sept mois. Sous l'influence d'un profond chagrin et d'une vive émotion morale, elle fut prise d'une violente céphalalgie avec des douleurs autour des reins; le lendemain matin, à son réveil, elle était aveugle, et peu de temps après, elle tomba dans un état comateux et perdit connaissance. Puis il survint des convulsions avec écume à la bouche, injection de la face, dilatation des pupilles, pouls concentré, etc. L'attaque dura à peu près deux minutes, puis la malade retomba dans le coma. Une demi-heure après, il survint un nouvel accès, qui fut suivi d'autres de plus en plus intenses et rapprochés. Après avoir employé vainement deux saignées, des lavements purgatifs et des sinapismes, les convulsions persistant (l'orifice utérin était à peine dilaté), M. Macario eut l'idée de soumettre la malade aux inhalations des vapeurs d'éther; peu de temps après, il y eut une nouvelle attaque, mais ce fut la dernière. Dès lors le travail marcha rapidement, et deux heures après, elle accoucha naturellement d'un enfant mort.

Les convulsions ne se renouvelèrent pas après

l'accouchement, mais l'intelligence resta pendant quelques jours altérée. Peu à peu la malade revint complétement à l'état normal.

La deuxième observation est celle d'une jeune femme de vingt-deux ans, enceinte de huit mois, primipare, ayant depuis deux mois les bras et les jambes infiltrés. Le 16 décembre 1853, elle éprouva une vive frayeur, et elle fut prise immédiatement de coliques dans le bas-ventre, qui persistèrent pendant trois jours, et la nuit qui suivit l'accident, son sommeil fut troublé par des rêves effrayants. Depuis lors elle ne sentit plus son enfant.

Cinq jours après, elle perdit tout à coup la vue ; elle ressentait une céphalalgie intense, particulièrement entre les sourcils, et des douleurs dans les membres supérieurs. La vue était tout à fait insensible à la lumière la plus vive; pouls lent et faible, intelligence intacte. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, première attaque d'éclampsie caractérisée par de violentes convulsions. Depuis ce moment jusqu'à minuit, vingt accès d'éclampsie très longs et très violents avaient eu lieu. Ceux-ci avaient été constamment précédés, une minute à l'avance, de l'ouverture des paupières. La dilatation de l'utérus avait commencé à se faire dans cet intervalle, mais elle n'était pas assez avancée pour pratiquer l'accouchement.

M. Macario soumit cette malade aux inhalations anesthésiques. Sous leur influence, les accès devinrent d'abord moins longs et moins fré-

quents, puis on parvint à les faire avorter en employant les inhalations aussitôt que la malade ouvrit les yeux, et enfin ils cessèrent complétement ; seulement la malade demeura en proie à une agitation continuelle et sans connaissance.

Le lendemain matin, à dix heures, l'orifice étant dilaté, M. Macario appliqua le forceps, et amena un fœtus mort depuis plusieurs jours. Après l'accouchement, il resta encore pendant quelque temps de l'assoupissement, des hallucinations, qui finirent par se dissiper.

La dose de chloroforme employée dans ce cas a été de 25 à 30 grammes.

Inhalation du chloroforme dans la pneumonie (Varrentrapp).

Certes, s'il est un organe qui peut être influencé par les inhalations de chloroforme, c'est le poumon; aussi recommandons-nous la prudence la plus grande dans son emploi. Déjà les docteurs Wacherer et Baumgartner avaient fait usage des inhalations de chloroforme, mais leurs essais ont passé inaperçus. M. Varrentrapp administre des doses plus fortes et plus rapprochées ; il n'emploie aucune autre médication, même dans des cas graves, et, jusqu'à présent, il n'a eu qu'à se louer de ce traitement. Sur ses 23 malades, 21 hommes et 2 femmes, il n'en a perdu qu'un seul ; c'est un homme de cinquante-neuf ans, qui n'était entré à l'hôpital que le neuvième jour.

Ordinairement les malades qui entraient dans son service étaient au quatrième jour de la maladie ; on commençait immédiatement le traitement; on imbibait de chloroforme un petit tampon de coton de la grosseur d'un à deux doigts, que l'on enveloppait ensuite dans une pièce de coton de la grandeur de la main et de l'épaisseur du doigt, et l'on tenait cette espèce de pelote plus ou moins rapprochée du nez du malade. L'inhalation durait dix à quinze minutes, quelquefois plus longtemps. Le minimum des inhalations fut de six dans les vingt-quatre heures, le nombre moyen de huit à douze. Ce nombre fut porté jusqu'à vingt, et même une fois jusqu'à vingt-cinq.

L'auteur estime à environ 60 gouttes la quantité de chloroforme consommée dans chaque inhalation. Ce procédé permet de régler l'administration du médicament d'après les circonstances individuelles, en rapprochant ou en éloignant du nez le tampon de coton. Il arrive assez souvent que, dès le début, les malades éprouvent des vertiges, un peu de narcotisme, du malaise; mais ces accidents disparaissent dès qu'on éloigne le tampon. Peu à peu les malades s'habituent aux inhalations, et en éprouvent même du bien-être.

Sur les 23 malades traités par le chloroforme, la pneumonie siégeait au côté droit dans les dix cas (deux lobes dans 4 malades, trois lobes dans 5); au côté gauche, dans 8 cas (un lobe cinq fois, un lobe et demi une fois, deux lobes deux

fois) ; des deux côtés, dans 5 cas (un lobe à droite et à gauche une fois, un lobe à gauche et deux à droite deux fois, un lobe à gauche et trois à droite une fois, un lobe et demi à gauche et deux lobes et demi à droite une fois).

Parmi les complications, l'auteur a noté 7 cas de pleurésie.

Dès les premières inhalations, on observe une augmentation de la chaleur, une sueur plus abondante, diminution de la dyspnée, de la toux et de la douleur locale, en un mot, un soulagement réel.

L'auteur passe en revue chaque symptôme, et fait connaître l'influence que le chloroforme a exercée sur sa durée. Le point de côté, par exemple, cessa en moyenne du troisième au quatrième jour du traitement. Il en fut de même de la dyspnée ; la toux perdit sa violence du deuxième au troisième jour; en moyenne, elle diminuait déjà dès les premières inspirations, et l'expectoration devenait plus facile. Quant à la fièvre, elle diminue aussi peu à peu en raison de l'amélioration qui survient dans les autres symptômes. La durée de la maladie a été, en moyenne, de quinze jours trois quarts.

Ces essais méritent certainement d'être étudiés et répétés, sans adopter les inhalations de chloroforme comme méthode exclusive, on peut cependant en espérer de bons résultats.

Anesthésie locale.

Le problème de l'anesthésie locale qui aurait tant d'importance pour la thérapeutique chirurgicale, a fait cette année quelques progrès vers la solution.

Dans les essais tentés on a eu jusqu'ici en vue une action rapide ; peut-être en faisant intervenir l'élément temps, arriverait-on à des résultats plus heureux. Au lieu du chloroforme ou des éthers volatils, on pourrait employer l'*iodoforme* ou d'autres agents anesthésiques plus fixes qui pourraient rester en contact *longtemps* avec la partie, peut-être pourrait-on les appliquer après avoir enlevé l'épiderme.

Quoi qu'il en soit de ces remarques, voici le résumé des essais entrepris :

On a continué à faire dans les hôpitaux quelques essais d'anesthésie locale qui n'ont pas eu des résultats bien positifs, mais qui, toutefois, ne doivent pas faire renoncer à l'espoir de parvenir à détruire la sensibilité de certaines parties du corps avec la vapeur du chloroforme. Cependant les expériences ont été dirigées dans un sens un peu différent, et l'on a cherché plutôt à soumettre les parties à un froid intense qu'à les pénétrer de vapeurs de chloroforme. On avait pu remarquer, en effet, que toutes les fois que les tentatives d'anesthésie locale avaient eu un résultat plus ou moins complet, les malades avaient accusé un vif sentiment de froid par l'évaporation

du chloroforme. M. Velpeau avait à cette occasion fait observer aux élèves que les malades se trouvaient précisément dans la même position que ceux chez lesquels il cherchait à produire une anesthésie locale à l'aide d'un mélange de sel et de glace pilée. Souvent, en effet, ce chirurgien, avant de procéder à l'arrachement de l'ongle entré dans les chairs, enveloppe le gros orteil dans ce mélange, et au bout de dix minutes l'anesthésie locale est telle que les malades supportent assez patiemment cette cruelle opération. Or, lorsque après avoir déposé quelques gouttes de chloroforme sur la peau, on en active l'évaporation à l'aide d'un soufflet, il se produit aussitôt un sentiment de froid très prononcé, et l'on peut ensuite faire une incision superficielle à l'insu des malades.

Ce point paraît assez bien établi, et déjà quelques observations ont été publiées, qui ne laissent guère de doute à cet égard. M. Richet a extirpé dernièrement à l'Hôtel-Dieu une tumeur mélicérique du volume d'un petit œuf, située dans l'épaisseur de la joue d'une jeune femme ; du chloroforme a été répandu goutte à goutte sur la joue, puis à l'aide d'une sorte de soufflet, de l'invention de M. Mathieu, on en favorisait la vaporisation. La peau a ensuite été incisée sans que la malade accusât de douleur; mais il n'en a pas été de même quand, la peau étant divisée, on en est venu à disséquer la tumeur. Il a été facile de reconnaître, aux plaintes de la malade,

que l'anesthésie ne s'étendait pas au delà des téguments.

Il n'est pas impossible qu'à l'aide de la réfrigération obtenue soit avec le chloroforme, soit par l'emploi d'autres moyens, on arrive à déterminer une anesthésie locale ; mais l'insensibilité n'atteindra que les tissus superficiels. Ainsi bornée, l'anesthésie locale pourrait encore, il est vrai, rendre de très grands services aux praticiens. On n'hésite pas, en effet, à recourir aux inhalations de chloroforme dans toutes les opérations d'une certaine gravité ; mais la plupart du temps on s'en dispense quand on ne doit pratiquer que des incisions superficielles, et cependant ces incisions sont souvent extrêmement douloureuses, et les malades les redoutent avec raison. Ainsi les furoncles, les abcès superficiels, le phimosis, les fistules, nécessitent des opérations peu graves à la vérité, mais que la pusillanimité des malades nous force souvent à pratiquer trop tard. Si, à l'aide des réfrigérants, on pouvait détruire la sensibilité des parties à diviser, on en retirerait de très grands avantages. Nous ne parlons point des névralgies de la peau ou des parties peu profondément situées et qui seraient heureusement modifiées par l'anesthésie locale. Ces raisons nous paraissent expliquer suffisamment la persistance que quelques chirurgiens mettent à poursuivre les expériences dont il est question et qui finiront peut-être par donner d'excellents résultats.

(*Jour. de méd. et de chir. prat.*)

Anesthésie locale au moyen du chloroforme à une température élevée (L. Figuier).

Se fondant sur ce fait que, dans l'état physiologique une certaine élévation de température favorise l'absorption, et que le défaut d'absorption, c'est-à-dire la non-pénétration à travers la peau des vapeurs anesthésiques est probablement la cause des insuccès qu'a rencontrés jusqu'ici l'anesthésie locale, M. Figuier a essayé de soumettre les parties destinées à devenir le siége d'une opération douloureuse à l'action des vapeurs de chloroforme élevées à une température d'environ 50 degrés.

Il a fait construire, à cet effet, un appareil composé d'une petite capacité cylindrique, contenant, dans son intérieur, plusieurs toiles métalliques, et que l'on chauffe extérieurement à l'aide d'une lampe à esprit de vin. L'air, dirigé par un soufflet dans l'intérieur de cet espace, s'y échauffe; traversant ensuite le réservoir du chloroforme, il emporte à l'état de vapeur une quantité notable du composé anesthésique.

Cet appareil a été essayé dans plusieurs services des hôpitaux, notamment à l'hôpital Saint-Louis, à l'hôpital la Riboisière et à Lourcine.

Les résultats, de l'aveu de M. Figuier, se sont montrés insuffisants, en ce sens que, si l'on a pu constater une atténuation manifeste de la sensibilité, l'effet anesthésique était incomplet et de-

meurait limité à la surface de la peau ; les parties sous-jacentes avaient conservé leur sensibilité. C'est là aussi le résultat que l'on obtient en général par la réfrigération, résultat incomplet sans doute, mais suffisant pour un certain nombre d'opérations.

M. Figuier espère d'ailleurs qu'en renfermant la partie que l'on se propose d'anesthésier dans une sorte de sac ou d'enveloppe imperméable, de caoutchouc, par exemple, et en prolongeant assez longtemps le contact des vapeurs de chloroforme modérément chauffées, on pourra parvenir à réaliser complétement l'effet anesthésique.

(*Gazette des hôpitaux.*)

Liniment contre les engelures (Chapoteaux).

Huile fortement camphrée .	30	grammes.
Chloroforme pur	4	—

Agitez le mélange, et frictionnez matin et soir les parties malades avec un morceau de flanelle trempé dans l'huile camphrée chloroformée. Non-seulement, au bout de deux ou trois frictions, les engelures imminentes disparaissent ; mais encore la guérison de celles qui sont plus avancées ne se fait pas longtemps attendre au moyen de cette préparation, que, d'après expérience, la thérapeutique rangera au nombre des spécifiques.

Pilules contre l'hydropisie, pilules toniques et antispasmodiques (Granel).

Savon amygdalin.	8	grammes.
Extrait de rhubarbe.	4	—
Extrait de fumeterre. . . .	4	—
Castoréum	2	—
Camphre	2	—

Mêlez. Pour des pilules de 10 centigrammes. On emploie ces pilules dans les cas où il y a débilité chez les personnes nerveuses, à la dose de deux le matin et deux le soir, en augmentant jusqu'à quatre le matin et quatre le soir.

Camphre contre les ulcères atoniques.

Lorsque des ulcères chroniques sont accompagnés de callosités, le camphre, d'après Uytterhoeren, fait des merveilles. Voici la formule que le chirurgien de l'hôpital Saint-Jean, de Bruxelles, recommmande :

Onguent d'althæa. . .	30	grammes.
Camphre	4	—

Deux pansements par jour au plus, suivant l'abondance de la suppuration, déterminent bientôt un changement favorable. Quand il y a tendance à la gangrène, les poudres de quinquina, de charbon et de chlorure de chaux, sont associées au camphre avec succès.

(*Journal de Bruxelles.*)

STIMULANTS GÉNÉRAUX.

Injection alcoolique à très faible dose pour obtenir la cure radicale de l'hydrocèle (Ad. Richard).

M. A. Richard, qui a beaucoup employé et perfectionné la méthode de M. Dupierris, expose ainsi, dans la *Gazette hebdomadaire*, le mode opératoire auquel il s'est arrêté et la dose *minimum* d'alcool qu'il a adoptée pour obtenir la cure radicale.

Le malade doit être étendu sur un lit ou par terre.

Le trocart doit être aussi fin que possible, ne pas dépasser le trocart explorateur des trousses.

Il faut être parfaitement sûr de sa seringue, elle doit être de corne, de petite dimension, le piston avec un double cuir en parachute, l'ajutage d'un petit calibre et court.

On fait pousser par un aide, avec une vitesse moyenne, 5 grammes d'alcool froid, marquant 36 degrés à l'aréomètre de Baumé (1).

---

(1) Il faut savoir qu'il y a, dans le commerce, des alcools de 33 et 36 degrés.

Quant à cette dose de 5 grammes, à laquelle je m'arrête, je l'ai employée un peu plus sou-

Le mouvement qui retire la canule doit être sec et rapide : il se compose autant de l'action

---

vent que celle de 4 grammes 1/2, et dans des cas analogues. Mais comme cela ne m'a pas paru produire des effets plus violents, je crois qu'on doit la préférer. C'est ici le moment de citer deux faits qui prouvent qu'une dose trop affaiblie d'alcool est insuffisante.

I. Piéplu (Jacques), mâçon, âgé de cinquante ans, est opéré le 19 juillet pour une hydrocèle, au n° 34 de la salle Saint-François, à Saint-Antoine. La seringue avait été négligée, et plus de la moitié des 4 grammes 1/2 d'alcool reste au-dessous du piston. Nous évaluons à 2 grammes la dose d'injection reçue. Au bout d'un mois, la tumeur était diminuée de moitié ; mais depuis elle n'a pas bougé, et aujourd'hui le malade, cinq mois après l'opération, conserve son hydrocèle.

II. Dondel, âgé de cinquante-quatre ans, opéré à la consultation le 27 juin 1854. On n'injecte que 2 grammes 1/2 d'alcool, le reste s'était perdu. Il reprend ses travaux. La tumeur diminue beaucoup. Mais au bout de quatre mois, il reste encore une ou deux cuillerées de liquide dans la vaginale.

Ces deux malades complètent la liste de mes dix-sept opérations d'hydrocèle par l'alcool à petite dose laissé dans la tunique vaginale. — Je n'en ai pas fait d'autres.

de la main gauche du chirurgien, qui presse et refoule les bourses en arrière que de celle de sa main droite qui retire l'instrument. A cette fin, pendant que la sérosité s'écoule, on a légèrement dégagé la canule pour qu'elle soit peu enfoncée.

L'ajutage de la seringue ne doit, en aucun moment, quitter la canule, et pour cela, l'aide qui tient la seringue, la laisse glisser sur une de ses mains, au moment où le chirurgien dégage la canule.

Les faits rapportés avec conscience et suivis avec soin, offrent toujours un certain degré d'utilité, et rien n'est indifférent en thérapeutique chirurgicale. La méthode de l'injection pour la cure de l'hydrocèle a été appliquée à une foule d'autres maladies, au grand avantage de l'humanité. Et cependant la main du chirurgien hésite souvent encore à l'idée d'injecter de l'iode dans certaines cavités dont l'inflammation lui cause des craintes légitimes. L'hydrocèle congénitale, les sacs herniaires, les cavités articulaires, les kystes ovariques, les hydatides du foie, les épanchements dans les grandes cavités splanchniques, l'hydrorachis, etc., sont dans ce cas. La thérapeutique pourra-t-elle utiliser avec fruit dans ces maladies, bien plus importantes que l'hydrocèle, le mode opératoire préconisé dans ce travail? C'est ce que je désire de toutes mes forces. »

C'est un service très réel que M. Ad. Richard a rendu en précisant la dose de l'alcool que l'on doit employer, et les conditions indispensables pour assurer le succès de l'opération.

Du lupulin dans la spermatorrhée (Debout).

Voici un extrait rapide du Mémoire très intéressant sur le lupulin que M. Debout a publié dans son *Bulletin de thérapeutique.*

« Deux fois, dit l'auteur, j'eus l'occasion d'employer le lupulin sur des malades de ma clientèle ; mais après avoir constaté seulement une amélioration, je perdis de vue ces personnes. Il n'y avait que l'hôpital pour me fournir un terrain convenable d'expérimentation ; les cas de spermatorrhée simple n'y sont pas fréquents. Enfin, l'année dernière, je rencontrai dans le service de M. Aran, à l'hôpital de la Pitié, un sujet propre à trancher la question de la valeur du lupulin dans cette maladie, et je priai notre collaborateur de vouloir bien essayer à son tour ce médicament mal étudié encore. Voici cette observation :

Breughel, trente-deux ans, mécanicien, est entré, le 26 mai 1852, dans le service de M. Aran, à l'hôpital de la Pitié, pour une dyspepsie rebelle avec une analgésie déjà fort avancée dans la généralisation, et qui s'est généralisée depuis. Cet homme, d'une forte et robuste constitution, a toujours mené une existence fort régulière : et depuis l'âge de dix-neuf ans, il est sujet à avoir de temps en temps, pendant la nuit, des pertes séminales, avec érection complète et au milieu de rêves érotiques. Ces pertes séminales ne l'ont jamais préoccupé, et il s'en félicitait même

comme d'un moyen que la nature employait pour débarrasser le trop-plein. Les accidents dyspeptiques n'ont été nullement en relation avec les pertes séminales. Néanmoins, deux ou trois mois après son entrée, et probablement par suite de la débilitation qu'a entraîné son séjour à l'hôpital, les pertes séminales sont devenues de plus en plus fréquentes. Il en a d'abord eu toutes les nuits une, puis deux, puis trois, toujours au milieu de rêves érotiques.

Bien que les accidents n'eussent pas été sensiblement aggravés par ces pertes séminales, M. Aran chercha par divers moyens, par les toniques, par les bains froids, par les frictions stimulantes générales, à les arrêter. Ce fut sans succès. Il ne réussit pas davantage avec l'ergotine, dont le malade prit successivement, pendant six ou sept jours, 10, 20, 30, 40, 80 centigrammes, et même 1 gramme. Ceci se passait à la fin de septembre, et quinze jours ou trois semaines s'étaient écoulés sans traitement bien suivi, lorsque le lupulin fut administré pour la première fois le 24 octobre.

Il était difficile, on le voit, de trouver un cas plus favorable pour expérimenter l'action du lupulin sur le système général. Ici c'était au milieu d'érections les plus énergiques et de rêves érotiques que se produisait la perte séminale, et il fallait agir sur l'orgasme vénérien proprement dit. On va voir que le lupulin ne fit pas défaut à ce qu'on attendait de ses propriétés.

La dose du lupulin, commencée à 1 gramme

le 24, fut portée à 1 gramme 50 centigrammes le 25. Ces deux jours, il n'y eut pas de pertes séminales, mais le malade se réveilla au moment où la perte allait avoir lieu; les érections lui paraissaient moins énergiques La dose fut portée à 2 grammes 50 le 26. Érections dans la nuit suivante; pas de perte. Le 27 octobre, 3 grammes de lupulin. Le 29, 4 grammes. Les érections diminuaient. Dans la nuit du 29 au 30, elles disparurent complétement, et de ce jour au 2 novembre, il n'en eut pas du tout, non plus que de pertes. Ce jour-là, la dose du lupulin fut réduite à 3 grammes, et successivement à 2 et a 1 gramme. Il y eut quelques érections, mais pas de pertes. Dans la nuit du 4 novembre, à la suite de quelques accidents nerveux, il y eut une perte; le malade n'en avait pas eu depuis le 24 octobre. Il en eut encore une le 8 et une troisième le 14. Le 22, les accidents gastralgiques, qui étaient assoupis depuis quelque temps, reparurent avec toute leur intensité, et le traitement fut interrompu. Depuis cette époque, le malade a eu, à de très longs intervalles, une perte ou deux; mais depuis quatre mois, il n'en avait pas eu une seule, lorsqu'il en a signalé une au commencement d'avril.

Malgré la dose élevée à laquelle ce médicament a été administré, 4 grammes, jamais Breughel ne s'est plaint d'aucun accident. Au contraire, le sommeil lui a paru beaucoup plus calme, il n'était plus troublé par ses rêves, et le malade se sentait même, disait-il, moins souffrant,

plus gai et plus dispos Les accidents gastralgiques n'ont pas cependant été modifiés d'une manière sensible, et il est encore dans les salles pour la dyspepsie et l'analgésie générale dont il était atteint à son entrée (12 mai 1853).

En présence de ce fait, le doute n'est plus permis sur l'action du lupulin. Si, par son principe amer, cette substance jouit d'une action tonique générale, par l'huile essentielle qu'elle contient, elle possède une propriété sédative incontestable, et celle-ci s'exerce spécialement sur l'éréthisme génital. Peut-être même, par la grande proportion des principes résineux qui entrent dans la composition du lupulin, ce médicament peut-il avoir prise sur la sécrétion urétrale dans les cas de blennorrhagie. La nature spéciale de l'action de cette substance explique comment elle n'a pu être révélée par des expériences sur des animaux.

Des préparations de houblon (Personne).

Dans un travail remarquable et étendu sur l'histoire naturelle, chimique et pharmacologique du houblon, M. Personne a donné, sur les préparations de cette plante, des détails qui intéresseront les médecins et les pharmaciens.

Le houblon est un des agents thérapeutiques dont l'emploi est journalier, sans être cependant de premier ordre. Malgré la fréquence et l'ancienneté de son usage en médecine, les thérapeutistes ne sont pas tous d'accord sur ses pro-

priétés. Ainsi le lupulin a été préconisé en Amérique, comme un narcotique pouvant remplacer l'opium dans certains cas ; c'est, dit le docteur Yves, « la seule substance qui réunisse la propriété d'être aromatique, tonique et narcotique à la fois. » On a dit aussi que la matière amère diminuait les facultés digestives, etc.

Pendant le cours de la longue étude à laquelle je me suis livré, je n'ai observé aucune action narcotique aux produits volatils, quoique je me sois souvent trouvé soumis à l'action de leurs vapeurs. La matière amère, que j'ai ingérée très souvent, n'a jamais diminué ni apporté le moindre trouble dans mes fonctions digestives ; cette expérience, répétée sur un grand nombre de sujets, a toujours donné les mêmes résultats ; j'ai vu plusieurs personnes ingérer par jour depuis 1, 2 et jusqu'à 12 grammes de lupulin, entier ou trituré avec du sucre, sans qu'elles aient ressenti de dérangement sensible dans leurs fonctions vitales. Le seuf effet que j'ai bien constaté était produit par l'odeur repoussante de l'acide valérianique impur, odeur tellement adhérente aux doigts sur lesquels on a le malheur d'en répandre, qu'elle peut provoquer des nausées, qui ont été pour moi quelquefois la cause d'insomnies très désagréables.

Je crois donc qu'il faut tout simplement considérer le houblon comme un puissant antispasmodique, et le ranger à côté de la valériane, sur laquelle il possède l'avantage d'être tonique et antispasmodique à la fois.

Appliquons maintenant les connaissances acquises par ce travail à la préparation de diverses formules médicamenteuses qui ont pour base le houblon ou le lupulin.

La plus ancienne de ces préparations, et la seule employée à peu près jusqu'ici, est la tisane de houblon; elle s'obtient par l'infusion de 16 grammes cônes de houblon dans 1 kilogramme d'eau bouillante.

Je n'ai pas la prétention de changer cette formule; mais il est une recommandation que je crois devoir faire au médecin aussi bien qu'au pharmacien : le médecin a l'habitude de prescrire et le pharmacien, par conséquent, celle de délivrer du houblon mondé; ce mode est vicieux, car il a pour but de perdre la presque totalité du lupulin, qui est, comme il a été démontré, la partie du houblon qui renferme seule le principe actif. Il faut donc avoir le soin de ne prescrire et de n'employer que les cônes entiers du houblon, et encore doit-on préférer les cônes que le commerce destine spécialement à la fabrication de la bière (1, à celui qui croît naturellement aux environs de Paris.

---

(1) Les brasseurs ont depuis longtemps reconnu la nécessité de retenir le lupulin dans les cônes de houblon, aussi ces cônes sont-ils conservés de manière que les écailles qui les composent ne se désagrégent pas.

Cette tisane doit se préparer avec :

Cônes entiers de houblon cultivé.	15 gram.
Eau bouillante.	1,000 —

Faites infuser pendant deux heures et filtrez.

Cette infusion est claire, aromatique et amère. Elle contient en même temps le principe amer (lupuline) et les principes huileux aromatiques qui s'y trouvent dissous à la faveur d'une certaine quantité de résine.

Il faut éviter la décoction, qui donne un liquide trouble impossible à éclaircir par la filtration, à cause de la grande quantité de matière résineuse qu'il renferme en suspension.

Quelques pharmacopées contiennent la formule d'une teinture et d'un extrait de houblon : la première, préparée avec les cônes et l'alcool à 56 dégrés centés. ; la seconde, en traitant les cônes réduits en poudre grossière, par lixiviation au moyen de l'alcool au même degré. Ces préparations me paraissent peu rationnelles, car il est démontré, par des expériences antérieures aux miennes, que tous les houblons du commerce ne contiennent pas la même quantité de lupulin, et de plus une lixiviation n'est pas suffisante pour pénétrer les grains de lupulin et en dissoudre les principes.

Je propose de les remplacer par d'autres préparations qui ont pour base le lupulin. Ce moyen permet d'obtenir des médicaments sur la valeur desquels on peut sûrement compter, puisque la base en est toujours fixe.

Occupons-nous d'abord de l'extraction et des moyens proposés pour purifier le lupulin. On l'obtient facilement en froissant les cônes entiers de houblon sur un tamis de crin ; en le faisant ensuite passer, à plusieurs reprises, à travers un tamis de soie, on le sépare des débris d'écaille et des fruits qui l'accompagnent. Ainsi obtenu, ce lupulin contient une assez grande quantité de sable fin, transporté sur les cônes par le vent. Je me suis assuré, par plusieurs dosages, que ce sable s'y trouve dans la proportion de 8 à 10 pour 100 en moyenne.

M. Planclie propose de séparer ce sable par l'immersion du lupulin dans l'eau ; la pesanteur spécifique de ces deux corps permet, selon lui, d'obtenir cette séparation complète. Mais ce mode doit être rejeté d'abord comme insuffisant, ensuite parce que l'eau altère toujours le lupulin. Le sable siliceux qui accompagne le lupulin ne nuit en rien aux préparations auxquelles il peut être employé ; il suffit de purifier le liquide par des tamisages successifs, et de le renfermer ensuite dans des flacons bien bouchés pour éviter une oxydation ultérieure.

Comme il est impossible de séparer tout le lupulin renfermé dans les cônes de houblon, et que ceux-ci en retiennent encore une assez grande quantité, on peut les destiner à la préparation de l'acide valérianique et d'un extrait hydro-alcoolique.

Extrait hydro-alcoolique de houblon.

Cônes désagrégés de houblon. . q. s.

Placez ces cônes dans la cucurbite d'un alambic avec une suffisante quantité d'eau, et distillez. Séparez l'huile essentielle de l'eau acide à l'aide du récipient florentin. Cette eau acide pourra servir à l'obtention de l'acide valérianique, en la saturant par le carbonate de soude, évaporant à siccité et traitant le sel par l'acide sulfurique dans un appareil distillatoire.

Evaporez au bain-marie le décoctum, après l'avoir filtré sur un tamis, traitez l'extrait obtenu par l'alcool à 91 degrés centésimaux qui sépare une grande quantité de matières extractives insolubles ainsi que des sels. La solution alcoolique filtrée après refroidissement pour éliminer la matière vireuse qu'elle peut renfermer est ensuite soumise à la distillation pour retirer la majeure partie de l'alcool, puis évaporée en consistance d'extrait.

Cet extrait est aromatique et très amer, il renferme une grande quantité de matière résineuse, et n'est, par conséquent, pas entièrement soluble dans l'eau. Il peut, je crois, être substitué avec avantage à l'extrait de valériane dans le cas où cet extrait est employé comme antispasmodique associé à d'autres médicaments, comme dans les pilules de Méglin, etc.

Préparations de lupulin.

J'ai eu pour but d'obtenir, par les formules suivantes, des médicaments dans lesquels les principes médicamenteux sont toujours dans des rapports simples et parfaitement connus, afin que le praticien puisse se rendre facilement compte de la dose de médicament réelle qu'il veut prescrire.

Teinture alcoolique de lupulin.

Lupulin.	1 partie.
Alcool à 36° 91 centés.	4 —

Faites digérer pendant dix jours dans un vase clos ; une température de + 30 à + 40° favorise l'action dissolvante de l'alcool ; passez avec expression, filtrez et conservez pour l'usage.

Cette teinture contient exactement 15,12 pour 400 de matière dissoute (1) ; par conséquent, 5 grammes représentant 1 gramme 07 de lupulin, rapport très simple.

Extrait alcoolique de lupulin.

On l'obtient facilement en évaporant à une

(1) 5 grammes de cette teinture donnent 0 gr., 756 d'extrait.

douce chaleur la teinture alcoolique de lupulin. 50 grammes de lupulin donnent 35 grammes de matière dissoute ; par conséquent, 70 centigrammes de cet extrait représentent 1 gramme de lupulin. Cet extrait est très résineux, très aromatique et amer. Il peut s'administrer en pilules et doit être substitué au lupulin entier, dont il contient tous les principes actifs. Il faut le conserver en vase clos pour éviter son altération.

Sirop de lupulin.

Sucre blanc.	333 gram.
Teinture de lupulin. . .	25 —
Eau	180 —

Concassez le sucre, mêlez-le bien avec la teinture, puis ajoutez l'eau peu à peu ; portez le tout jusqu'à l'ébullition, puis filtrez et conservez pour l'usage. Ce sirop est un peu trouble, sa saveur est amère et aromatique ; il n'est pas d'une amertume désagréable et peut être facilement administré aux enfants. 100 grammes de sirop représentent 1 gramme de lupulin.

Saccharure de lupulin.

Sucre blanc en poudre grossière.	100 gram.
Teinture de lupulin.	25 —

Mêlez par trituration la teinture au sucre ; faites ensuite évaporer l'alcool à l'étuve à une

douce chaleur ; 20 grammes de ce saccharure représentent 1 gramme de lupulin.

En substituant ce saccharure au sucre dans la préparation de la gelée de grénétine, on peut préparer la gelée suivante :

Gelée de lupulin.

Grénétine.	2 gr. 5
Eau.	60
Saccharure de lupulin. .	40

pour obtenir 100 grammes de gelée qui représentent 2 grammes de lupulin.

Enfin, on a recommandé une pommade de lupulin dont la formule a été donnée par M. Planche; il obtenait cette préparation en triturant une partie de lupulin avec trois parties d'axonge, et faisant chauffer au bain-marie pendant six heures, etc., etc.

Ce procédé doit être tout à fait rejeté : 1° parce qu'il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de déchirer les grains de lupulin par la trituration ; 2° les corps gras pénètrent difficilement le lupulin, même avec le secours de la chaleur. La formule suivante doit donner une préparation bien préférable :

Pommade de lupulin.

Axonge.	30 gram.
Extrait alcoolique de lupulin.	3 —

On ramollit le lupulin par une légère chaleur et quelques gouttes d'alcool, puis on le divise dans l'axonge. On comprend que cette pommade doit être légèrement excitante par les principes résineux odorants qu'elle renferme.

De la Benzine (Reynal).

La benzine est un agent très actif et très efficace pour tuer les parasites qui vivent sur les animaux domestiques. C'est une substance qui coûte très bon marché, j'ai l'espérance qu'elle prendra un rang distingué dans la thérapeutique de l'homme et des animaux domestiques.

Il est préférable d'employer cette substance à l'état liquide qu'à l'état de vapeur, en l'étendant à l'aide de la main sur toute l'étendue du corps.

A l'état liquide elle produit immédiatement l'asphyxie des épizoaires, soit qu'ils se trouvent sur la peau, libres à sa surface, soit qu'ils habitent dans des lieux fermés, sur les parois ou les fentes des murs et les planchers.

A l'état de vapeur, la benzine ne détruit les parasites qu'à une très faible distance, ou lorsqu'ils sont enfermés dans un vase à petit diamètre, dans une éprouvette par exemple. Dans un local plus grand, dans une loge à chien, cubant 1 mètre 226 décimètres, elle est sans action sur les insectes tiques, ricins qui l'habitent.

La benzine est un moyen d'autant plus efficace qu'elle ne produit aucune altération de la texture de la peau; qu'elle s'évapore promptement

tout en produisant une action asphyxiante, elle qu'elle met les animaux à l'abri des dangers que possèdent les substances anthelmintiques, telles que l'essence de térébenthine, la pommade mercurielle.

La benzine, dégagée en vapeur dans un espace limité, est un poison très actif pour les grands et les petits animaux.

Cette substance administrée à l'intérieur à la dose de 15 grammes, produit des phénomènes curieux d'intoxication.

Enfin, à la dose de 20 à 25 grammes, suivant la taille des animaux, elle empoisonne en quelques minutes.

Emploi de l'huile de naphte naturelle contre les vomissements dans le choléra (Moretin).

Depuis longtemps j'avais eu l'idée d'essayer l'huile de naphte dans le choléra, dans la persuasion, où j'étais, de l'action favorable des émanations de la houille en combustion contre la cause spécifique si subtile de cette maladie. Je fondais mon opinion sur l'immunité, au moins relative, de certaines localités où se fait une énorme consommation de houille, et sur le fait de préservation de nombreuses usines, alimentées par le charbon de terre. C'est même sur cette donnée théorique que j'eus la première pensée de recourir à l'huile de naphte naturelle, substance hydrocarbonée, analogue aux produits de la condensation des éléments volatils de la houille.

Dans l'*Annuaire de thérapeutique* pour 1849, M. le professeur Bouchardat avait déjà signalé les bons effets de l'huile de naphte, entre les mains des médecins russes dans le Caucase, et sur les bords de la mer Caspienne, où l'on trouve abondamment cette substance. Une lettre de M. Ernest Cloquet, médecin du schah de Perse, fait connaître les heureux résultats obtenus dans ce pays, avec ce médicament donné jusqu'à la dose de 10 grammes (*Gazette des hôpitaux*, novembre 1853).

J'avoue que mon opinion, relativement aux effets préservatifs de la houille, s'est trouvée un peu ébranlée par mon séjour à Rive-de-Gier où j'ai été envoyé en mission, au mois d'août dernier, par la compagnie des mines de la Loire, pour soigner les cholériques de cette localité. Mais elle n'est pas encore complétement détruite. Car, pour quiconque connaît le pays, il y a lieu de s'étonner de la bénignité relative de l'épidémie cholérique, au milieu d'une population qui présente tant d'éléments favorables au développement d'une maladie pestilentielle.

Quoi qu'il en soit, désirant savoir à quoi m'en tenir sur le compte de l'huile de naphte, je priai M. Burrin-Dubuisson, pharmacien à Lyon, de m'en procurer de véritable, telle qu'on la trouve dans certaines sources naturelles en Italie et même en France, afin de me mettre autant que possible dans les mêmes conditions que mes confrères de Russie et de Perse. Car l'huile de naphte du commerce est un produit plus ou

moins analogue, obtenu par distillation dans la fabrication du gaz, et purifié par des moyens qui pourraient devenir dangereux dans la pratique médicale.

Voici l'observation abrégée de trois cholériques à qui j'ai administré ce nouveau médicament, en émulsion avec le jaune d'œuf, d'après la formule suivante :

Pr.: Huile de naphte. . 1 à 2 grammes.
Sucre en morceaux. 20 —

Versez l'huile sur le sucre : triturez avec le jaune d'œuf, et ajoutez peu à peu :

Eau . . . . . 100 grammes.

1 cuillerée tous les quarts d'heure.

On pourrait ajouter à cette émulsion quelques gouttes d'éther, ou de l'eau distillée de menthe au lieu d'eau simple comme excipient.

1re OBSERVATION. — *Choléra. — Vomissements opiniâtres, persistant après la diminution des autres symptômes ; hoquet. — Huile de naphte en potion ; cessation des vomissements et du hoquet. — Guérison.*

Le nommé Bourrin (Claude), trente et un ans, ouvrier mineur, travaillant à la Grande-Croix, commune de Saint-Paul-en-Jarret, où il habite, est pris, pendant la nuit du vendredi 22 septembre 1854, de tous les symptômes du choléra le plus intense. Il avait la diarrhée depuis trois ou

quatre jours, et n'avait pas voulu cesser ses occupations. Je vois le malade le vendredi matin, et je le trouve dans l'état suivant : figure amaigrie, yeux excavés, peau froide, pouls filiforme, vomissements, déjections abondantes et involontaires par le bas, crampes, etc. Je fais appliquer le traitement, consistant : en vastes sinapismes sur tout le corps, changés de place tous les quarts d'heure ; potion opiacée et fortement stimulante, etc.

Samedi matin, 23 septembre, le malade est réchauffé, le pouls s'est relevé, la diarrhée est calmée ; en un mot, la réaction tend à s'établir, mais les vomissements persistent avec une grande opiniâtreté; ils s'accompagnent de hoquet. Toutes les boissons, chaudes ou froides, sont rejetées immédiatement. La glace, l'eau gazeuse, le sous-nitrate de Bismuth, etc., ne peuvent réussir à modérer ce pénible symptôme.

Je viens de recevoir, par les soins de M. Burin-Dubuisson, pharmacien à Lyon, une petite quantité d'huile de naphte naturelle. Je fis une émulsion avec un gramme de cette substance, un jaune d'œuf et 100 grammes d'eau. J'administrai moi-même au malade une cuillerée de cette potion ; elle fut parfaitement tolérée. Au bout d'un quart d'heure, le malade ne l'avait pas encore rendue : une seconde cuillerée fut également bien conservée. Le hoquet avait cessé. Je me retirai en recommandant aux assistants de revenir à la potion d'huile de naphte si les vomissements reparaissaient. Mais, soit négligence ou tout autre

motif, on ne tint pas compte de ma recommandation. La nuit suivante, les vomissements revinrent, sans hoquet.

A ma visite du dimanche matin, 24 septembre, l'huile de naphte fut reprise. Dès les premières cuillerées les vomissements se suspendirent de nouveau, comme la veille ; la potion fut continuée toute la journée, et ils n'ont plus reparu.

Le 25 septembre, lundi, le malade ne se plaint pas d'autre chose que de la saveur persistante et désagréable de l'huile de naphte. La soif est vive, la langue sèche. Un peu de frisson s'est montré à la même heure les deux jours précédents, et se renouvelle aujourd'hui. J'ordonne le sulfate de quinine en lavements, et la limonade nitrique pour boisson.

Le 26, mardi, le malade se trouve bien. Il urine depuis la veille. Le pouls est large et peu fréquent. Plusieurs vers lombrics sont rendus avec les selles qui se suppriment complétement.

Mercredi, 27 septembre, notre malade entre en convalescence et je cesse bientôt de le voir.

2e OBSERVATION. — Cornillon (François), demeurant à Lorette, âgé de trente-huit ans, ouvrier occupé aux travaux extérieurs des puits, éprouve de la diarrhée depuis le lundi 25 septembre. Je suis mandé le jeudi 28. A mon arrivée dans la chambre du malade, je trouve le plancher inondé des matières des vomissements et des selles caractéristiques, dont l'odeur nauséabonde suffoque les assistants. Je mentionne cette circonstance en passant, parce que je l'ai rencontrée

souvent dans ce pays où la malpropreté et l'incurie sont à leur comble, et que je me propose de montrer les conséquences qu'on en peut tirer relativement à la propagation du choléra par infection.

Quoi qu'il en soit, notre malade vomit incessamment. Il éprouve des crampes atroces qui sont bientôt calmées par des applications de plaques de cuivre jaune. Il y a peu de refroidissement, pas de cyanose.

Vendredi, 29 septembre, les vomissements persistent malgré tous les moyens mis en usage. La moindre goutte de liquide est rejetée immédiatement. La soif est très vive ; la glace en petits fragments dans la bouche ne peut l'apaiser. Je fais faire une émulsion renfermant 2 grammes d'huile de naphte. La première cuillerée n'est vomie qu'au bout d'un quart d'heure. Les cuillerées suivantes sont conservées de plus en plus longtemps. Toute autre boisson ou potion n'avait pu, jusque-là, rester dans l'estomac plus de deux ou trois minutes.

Le lundi, 2 octobre, les vomissements ont cessé, et la convalescence s'établit, mais lente et pénible.

Dans cette observation, comme dans celle qui précède, je n'ai pas remarqué d'inconvénients attribuables à l'huile de naphte, si ce n'est la saveur désagréable et persistante de cette substance. Le second malade, ainsi que le premier, a rendu des vers lombrics dans les matières vomies.

3e OBSERVATION. — Cornillon (Antoine), âgée de huit ans, fille du malade qui fait le sujet de l'observation précédente, est restée exposée aux émanations des déjections cholériques de son père. Cette petite fille, d'une bonne constitution, ressent les premières atteintes du mal le mardi 3 octobre. Diarrhée depuis la veille. Mardi soir : vomissements, selles riziformes, yeux enfoncés dans l'orbite, cyanose, refroidissement prononcé, absence de pouls à la radiale, etc. Traitement : lavements laudanisés, potion stimulante, révulsifs énergiques, etc.

Mercredi, 4 octobre, les accidents continuent : on insiste sur la même médication.

Jeudi matin, la petite malade présente les signes d'une réaction incomplète. Comme chez son père, les vomissements sont opiniâtres ; ils persistent avec la même intensité que les deux jours précédents. La diarrhée est moins forte. Je fais donner l'huile de naphte, en lavement, à la dose d'un gramme. Ce lavement n'est rendu que deux heures après. A dater de ce moment, notre petite malade ne vomit plus. Plusieurs vers lombrics sont rendus, dans la journée, avec les selles qui cessent d'être liquides, et se suppriment bientôt tout à fait.

Vendredi, 6 octobre, tous les accidents de la période algide ont disparu, mais la malade tombe dans l'assoupissement.

Samedi, 7 octobre, état typhoïde, douleurs de ventre qui arrachent des cris à l'enfant. Céphalalgie violente à deux heures après midi. Ce

symptôme qui s'était déjà montré la veille à la même heure, accompagné d'une grande agitation, me fait penser à donner le sulfate de quinine que j'administre en lavement. Limonade nitrique pour boisson, etc.

Dimanche, 8 octobre, tous les accidents se calment. La céphalalgie revient, mais moins vive. Les jours suivants, l'état de la malade s'améliore insensiblement, et je cesse de la voir le 16 octobre.

Dans les trois observations qui précèdent, quoique l'huile de naphte n'ait pas été employée comme médication unique, on ne peut se refuser de lui reconnaître une vertu éminemment antivomitive. Elle m'a paru aussi modifier avantageusement les selles. Sa propriété anthelmintique n'est pas moins évidente.

Deux de mes confrères de Rive-de-Gier à qui j'ai communiqué mes tentatives, eurent aussi à se louer de l'huile de naphte dans leur pratique particulière. Le retard apporté dans l'envoi de cette substance ne m'a malheureusement pas permis de l'essayer sur une plus vaste échelle.

Du musc dans le choléra (Moretin).

Le choléra présente quelquefois des symptômes si pénibles par leur intensité, qu'on ne saurait disposer de trop de moyens pour les combattre, en l'absence d'un spécifique pour guérir cette cruelle maladie. C'est à ce titre que je viens faire connaître les bons effets que j'ai obtenus du *musc*

pour enlever l'anxiété précordiale, la dyspnée et l'agitation extrême dont sont tourmentés quelques malades.

1re OBSERVATION. — *Choléra intense. — Agitation : musc. — Calme presque immédiat. — Réaction incomplète. — Mort dans le coma le neuvième jour, avec tous les signes d'une congestion cérébrale.*

M. Imbert, marchand de bois à Rive-de-Gier (Loire), âgé de quarante-cinq ans environ, d'une constitution athlétique, après une partie de chasse, est pris, le mardi 5 septembre 1854, de tous les accidents du choléra le mieux confirmé. Je vois le malade pour la première fois le vendredi 8 septembre : facies caractéristique, pouls filiforme, déjections par haut et par bas très fréquentes, etc. On continue le traitement du médecin ordinaire consistant en une potion stimulante opiacée, des révulsifs, des lavements antiseptiques, etc.; mais les prescriptions sont mal exécutées.

Le samedi 9 septembre, consultation à midi, avec M. Barrier de Lyon, le médecin ordinaire, et moi. On insista sur les opiacés dont l'indication persiste : lavements camphrés que le malade paraît mieux garder que les autres, acétate d'ammoniaque, révulsifs cutanés, etc.

Le dimanche 10 septembre, l'anxiété précordiale, l'agitation, qui existaient déjà les deux jours précédents, font de nouveaux progrès. Le

malade se découvre constamment, se retourne incessamment dans son lit : le pouls disparaît à la radiale ; les mains sont cyanosées. Traitement : potion fortement excitante sans opium.

Dans l'après-midi du même jour, je revois seul le malade. Tous les accidents persistent avec plus d'intensité encore que le matin, moins les évacuations qui se sont arrêtées. Le refroidissement fait des progrès sensibles ; pouls à peine perceptible au pli du coude. Je prescris une cuillerée à café d'excellent rhum dans du thé, renouvelée tous les quarts d'heure. La chaleur ne tarde pas à reparaître ; mais l'agitation augmente.

Le lundi 11 septembre, la circulation paraît ranimée, le pouls redevient perceptible à la radiale. Malgré cela, l'agitation, la dyspnée, l'anxiété précordiale sont à leur comble, et font le désespoir du malade et des parents. J'avais vu réussir quelquefois le musc dans la pneumonie de forme ataxique ; par analogie, je pensai qu'il pourrait avoir ici le même avantage.

Je fis faire des pilules de musc de 20 centigrammes : un quart d'heure après l'administration de la première pilule, l'agitation se calme ; deux pilules semblables sont données dans l'après-midi. Le soir, je trouve le malade tranquille : le pouls est à 80, modérément développé. La face est rouge, la peau chaude, mais sèche, la langue desséchée, couverte d'un enduit noirâtre au milieu.

Mardi matin, 12 septembre, même état que la

veille au soir. Dans la soirée, assoupissement dont on tire difficilement le malade. Pouls à 100 ; un peu de délire. La pupille se cache sous la paupière supérieure. La respiration devient ronflante, un peu stertoreuse.

Je propose une application de sangsues derrière les oreilles. Le médecin ordinaire et les parents s'y refusent. Dans la nuit survient une nouvelle crise d'agitation qui se calme de nouveau sous l'influence d'une pilule de musc. Les urines reparaissent pour la première fois depuis le début de la maladie.

Le mercredi, 13 septembre, le malade retombe dans l'assoupissement. Le pouls, de fort qu'il était la veille, devient dépressible et de plus en plus fréquent. Dans la journée, le malade tombe dans un coma profond, et meurt à huit heures du soir avec tous les signes d'une congestion cérébrale.

Le musc nous a été ici d'une grande utilité. Peut-être, si un traitement rationnel eût été suivi jusqu'au bout, le malade eût-il échappé aux accidents de la réaction ?

2e OBSERVATION. — Le 15 septembre, je suis appelé pour donner mes soins à la femme d'un verrier de la Grande-Croix, nommé Férat. Après un jour de diarrhée, le choléra a débuté le matin avec tout son cortége de symptômes alarmants. Surtout, la sensation de barre épigastrique, la dyspnée cholérique déterminent chez notre malade une agitation et une angoisse insupportables. Comme le musc avait paru me réussir chez le

malade de l'observation précédente, je l'administrai dans le cas présent en potion et en lavements. L'effet fut très prompt également à se manifester : l'agitation se dissipa visiblement sous l'influence du remède, mais la réaction fut lente à s'établir, et la malade ne fut rétablie qu'après une convalescence des plus pénibles.

La difficulté de se procurer du musc véritable et le prix élevé de cette substance ne m'ont pas permis d'en faire de nouveau l'essai chez les ouvriers de la compagnie des mines de la Loire.

Huile de bouleau, comme moyen curatif de l'eczéma chronique (Blasius).

Voici un remède qui peut être comparé à notre huile de cade, il n'est pas employé chez nous, mais il paraît avoir procuré quelques bons succès à l'étranger.

L'huile empyreumatique du *betula alba*, employée sous le nom d'*oleum rusci*, a été recommandée par Heim contre le psoriasis. Suivant l'auteur, son action dans l'eczéma chronique est bien plus efficace; il s'en sert depuis quinze ans, et il en a toujours obtenu d'excellents résultats. Il lui serait facile, dit il, de produire un nombre considérable de faits à l'appui de cette assertion, mais il trouve plus utile de tracer les règles de son emploi. Aussi longtemps que l'eczéma est à l'état aigu, il convient de se borner aux adoucissants. Mais, dès que l'affection est devenue chronique, il faut frictionner les parties malades avec

de l'huile pure, les envelopper d'un linge de toile, et, au bout de quelques jours, les laver dans l'eau de savon, pour recommencer ensuite de nouvelles frictions huileuses. On continue ainsi, non-seulement jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de vésicules et que tout suintement ait cessé, mais même jusqu'à ce que la peau ait repris sa couleur et son aspect normal. On peut employer ce médicament, soit dans les cas où la peau est sans cesse humectée par la sérosité qui s'échappe des parties affectées, soit, au contraire, quand la peau est sèche et couverte de croûtes épaisses. Seulement, lorsque l'eczéma produit une douleur cuisante, une plus grande sensation de chaleur, de la tuméfaction et une rougeur plus vive, ce qui annonce un retour à l'état aigu, on interrompt pendant un jour ou deux l'huile de bouleau. Parmi les remèdes internes, l'auteur signale, comme les plus efficaces, le sulfure de chaux stibié (*calcaria stibiato-sulphurata*), l'anthrakokali et le sulfure d'or. Il recommande de se procurer de bonne huile empyreumatique et d'éviter un mélange de goudron et d'huile empyreumatique (*oleum animale fœtidum*) que les droguistes délivrent quelquefois au lieu d'huile de bouleau. La véritable huile de bouleau (*oleum rusci*) est connue dans le commerce sous le nom de *daggsd*, et est apportée par des juifs de la Pologne ou de la Russie.

(*Deutsche Klinik Gaz. méd. de Paris.*)

Emploi de la teinture de benjoin dans le traitement des gerçures du sein pendant l'allaitement (Bourdel).

On emploie journellement la teinture de benjoin sous forme de *lait virginal* comme cosmétique, ou pour combattre les gerçures associé au *coldcream*. Voici une application plus spéciale :

Depuis dix ans, dit M. Bourdel, j'ai bien souvent employé cette préparation, et je n'ai eu qu'à me louer de ce remède si naturel et si facile dans son application.

Je me sers de la teinture de benjoin contre les gerçures du sein, qu'elles soient superficielles ou profondes, larges ou peu étendues, anciennes ou récentes; j'en ai observé les effets, et toujours, lorsqu'elles sont simples, c'est-à-dire qu'elles ne dépendent pas d'une diathèse syphilitique ou autre, je les ai vues se cicatriser très rapidement.

Voici la manière dont je l'emploie : Je trempe un pinceau de blaireau fin dans la teinture et le porte sur les parties fendillées ou ulcérées, à plusieurs reprises, de manière à les couvrir d'une couche du liquide. Je fais ordinairement moi-même la première application, soit parce qu'elle est la plus douloureuse, soit pour montrer la manière de s'y prendre; et je recommande à la malade de renouveler l'opération chaque fois que l'enfant a teté, et plus souvent si besoin est.

Quelques jours de ce traitement bien simpe suffisent pour cicatriser les petites plaies et rendre

le mamelon parfaitement propre à ses fonctions. Si la solution de continuité est trop intense, il faut prolonger un peu plus le traitement. Je n'ai jamais vu de cas qui exigeât sa continuation pendant plus de douze jours.

Voici maintenant les effets et les avantages de ce moyen thérapeutique.

La première application de la teinture de benjoin sur le mamelon dénudé, détermine une certaine douleur ou plutôt une cuisson bien tolérable dans la plupart des cas, mais qui est assez vive lorsque la solution de continuité est profonde. Jamais elle ne dure plus d'un quart d'heure. Après ce temps, non-seulement elle ne se sent plus, mais les femmes se trouvent même soulagées de la souffrance qu'elles éprouvaient avant l'application du topique. Celui-ci forme à la surface du mamelon une espèce d'enduit qui le protége bien mieux que la cuirasse de M. Chassaignac, et qui a sur cette dernière l'avantage qu'on peut donner le sein à l'enfant tout de suite. Celui-ci peut le prendre sans inconvénient à toute heure, et il n'éprouve aucune répugnance. J'en ai vu qui se mettaient à sucer comme si rien n'avait été déposé sur le mamelon, alors même que la teinture n'était pas encore sèche. Ordinairement elle se dessèche et forme une couche qui garantit la plaie du contact de l'air et des vêtements. Plus tard, on peut faire teter le nourrisson sans laver le sein, sans l'essuyer ; et qui sait combien de souffrances on évite ainsi à la mère!

Ce moyen réunit donc deux des conditions propres à remplir les indications que réclament les gerçures. Il est complétement inoffensif pour l'enfant; et, en second lieu, il ne met aucun obstacle à ce que le sein soit complétement et souvent dégorgé. L'enfant peut teter à tous moments, et je recommande instamment de le mettre de préférence au sein malade. Mais la troisième est-elle remplie par la teinture du benjoin? Ce tonique favorise-t-il la cicatrisation? Oui, certainement. Celle-ci ne tarde pas à commencer, et marche d'une manière rapide, lors même que la plaie est large et profonde, lors même que les parties superficielles du mamelon sont détruites.

(*Gaz. méd. de Toulouse.*)

Cubèbe contre l'incontinence d'urine (Deiters).

C'est surtout dans l'incontinence d'urine liée à l'atonie du col de la vessie ou à la présence de vers intestinaux que M. Deiters se loue de ce traitement; seulement la dose de cubèbe doit être assez forte, deux fortes pincées tous les jours chez les petits enfants, deux à trois demi-cuillerées à café chez des enfants plus âgés ou des jeunes gens, tous les jours pendant trois à huit semaines. Sous l'influence de ce traitement, dit M. Deiters, l'incontinence diminue graduellement, ne se montre plus qu'à certains intervalles et finit par disparaître entièrement; ce moyen n'a du reste aucun inconvénient. D'après M. Deiters, on réussirait encore avec le cubèbe

contre les pollutions des onanistes et dans les paralysies de la vessie consécutives à des chutes sur la colonne vertébrale.

Du copahu dans la blennorrhagie (Roquette).

L'auteur reproduit plusieurs citations empruntées à M. Ricord, qui précisent à merveille l'action du copahu ; nous nous empressons de les consigner ici :

« Le copahu, auquel Hunter semble n'accorder que la propriété de diminuer la sécrétion morbide sans avoir d'influence bien marquée sur l'inflammation qui la produit, a cependant un effet tel, lorsqu'il est bien employé, qu'on est forcé, malgré les préventions de M. Jourdan, de lui accorder une sorte de propriété spécifique antiblennorrhagique.

» Le copahu agit sur l'estomac, les intestins, les voies urinaires, la peau, et, dans quelques cas rares, sur les centres nerveux.

» Sur l'estomac il excite des nausées, des *rapports*, des vomituritions et des vomissements par intolérance, ou bien il détermine des irritations franches et de véritables inflammations. Ces différents effets sur l'estomac sont en pure perte et sans résultats curatifs pour la blennorrhagie.

» Dans le canal intestinal il peut purger simplement, donner quelquefois lieu à de la constipation, ou exciter aussi l'inflammation à différents degrés. C'est toutefois dans cette région

des voies digestives que l'action du copahu est efficace. Chez quelques malades, ses bons effets sont en raison directe des évacuations alvines qu'il excite; tandis que chez d'autres on observe les résultats opposés. Ces différentes conditions de succès ne peuvent être déterminées qu'*à posteriori*.

» Mais l'action la plus puissante du copahu a lieu surtout lorsqu'il est admis à traverser les voies urinaires, ce qui n'arrive que dans les cas où le canal intestinal a pu le tolérer. Cette action se manifeste par un peu d'augmentation dans la sécrétion de l'urine, dont l'odeur change en se combinant à celle du remède; par un excitation quelquefois assez vive du col de la vessie qui entraîne de plus fréquents besoins d'uriner, et enfin par une chaleur ordinairement accrue dans l'urètre pendant l'émission. C'est vraiment ici qu'on reconnaît l'action presque spécifique du baume de copahu; et cela est tellement vrai, qu'on peut dire qu'il est aussi puissant contre la blennorrhagie urétrale des deux sexes qu'il est nul pour les autres variétés de cette affection. » (*Traité de la maladie vénérienne* par Hunter, traduit de l'anglais par le docteur G. Richelot, avec des notes et des additions par le docteur Ph. Ricord, 2e édition, page 159.)

Copahu dans les bronchites (Saucerotte).

Le copahu a un effet très remarquable, non-seulement dans les bronchorrhées, mais même

dans les bronchites chroniques à l'état subaigu, et accompagnées d'une expectoration muqueuse ou muco-purulente, et épuisant le malade par son abondance. J'ai vu quelques bronchites qui résistaient depuis plusieurs mois à toutes les médications usitées, s'amender très rapidement sous l'influence du copahu, donné à la dose de 1 à 2 grammes par jour. Relativement au mode d'administration, circonstance assez capitale quand il s'agit d'une substance aussi désagréable à avaler, je fais simplement incorporer du copahu dans de la poudre de réglisse, qui lui donne la consistance nécessaire pour prendre la forme de bol, association qui n'a pas les inconvénients de la magnésie, laquelle entraîne la résine avant son absorption. (*Bulletin de thérapeutique.*)

Thuya articulata ou teinture de Léo (Brecher).

M. Brecher assure s'être parfaitement bien trouvé de l'emploi externe du thuya occidentalis, d'après la méthode de Leo, dans le traitement des excroissances vénériennes rebelles. La teinture de Leo se prépare en faisant digérer 3 parties de feuilles sur 6 d'alcool rectifié. On applique cette teinture, de temps en temps, à l'aide d'un pinceau, sur les excroissances qui, après peu de jours, pâlissent, diminuent de volume et se flétrissent d'une manière remarquable. La guérison radicale s'obtient généralement au bout de quinze jours. (*Ungar Zeitschr.* et *Ann. de Roulers*, 1854).

Sur le baume antihémorrhagique de Warren.

Ce baume a acquis une grande réputation dans quelques États de l'Amérique du Nord. Sa composition était restée à peu près inconnue jusqu'à ce jour, et c'est le docteur Warren lui-même qui vient d'en publier la formule dans le *New-York med. Times*. Ce baume se compose de : acide sulfurique, 30 grammes; essence de térébenthine et alcool rectifié, de chaque, 8 grammes. On verse l'acide dans une capsule de porcelaine, on y ajoute peu à peu la térébenthine en agitant lentement; puis, plus tard, on y introduit l'alcool de la même manière. On continue alors à agiter doucement le mélange jusqu'à ce qu'il ne s'en dégage plus de vapeur, et on le conserve dans un flacon bouché à l'émeri. Si les matières constituantes étaient pures, le baume est d'une couleur rouge foncé; si la couleur est d'un rouge pâle sale, le baume ne vaut rien. Cette préparation est, dit-on, efficace dans les cas d'hémoptysie, d'hématémèse, d'épistaxis et de métrorrhagie; elle exerce une action modérante, en ralentissant la circulation, et en même temps astringente. Pour seconder son action, il suffit que le malade garde la maison, s'abstienne de ses occupations ordinaires et suive une diète sévère; les saignées sont superflues, et tout au plus y a-t-il lieu de recourir de temps à autre à quelque sel dérivatif. Le baume de Warren a également une action prophylactique certaine contre les hémorrhagies im-

minentes. La dose ordinaire est de 40 gouttes qu'on prend de la manière suivante : on met dans une petite tasse une cuillerée à café de sucre brun avec lequel on triture les 40 gouttes de baume jusqu'à ce que le tout forme une masse homogène ; alors on y ajoute de l'eau, en agitant toujours, et lorsque la tasse est à peu près pleine, on avale son contenu. Semblable dose peut être prise d'heure en heure jusqu'à ce qu'on en ait pris trois ou quatre. Ce baume se conserve très bien ; seulement, après quelques jours de repos, il se forme à sa surface une pellicule qu'on doit enlever, et qui n'altère d'ailleurs en rien les qualités du médicament. (*Geneeskundige courant* et *Presse méd. belge*).

Opiat contre le choléra (Sylva, de Bayonne.)

Charbon animal en poudre.	64 gram.
Poudre de tanaisie.	15 —
Poudre de fougère mâle.	20 —
Hydrochlorate de morphine. . . .	1 décig.
Huile volatile de semen contra. . .	6 goutt.
Sirop de quinquina au vin de Lunel.	q. s.

F. s. a.

Arum triphyllum.

Cette plante qu'on a tenté d'introduire en thérapeutique, a été employée contre la phthisie pulmonaire, la toux chronique, etc. Sa racine s'administre sous forme de poudre, d'électuaire et de teinture alcoolique ; le plus souvent on

conseille de faire macérer, pendant quelques jours, les graines de cette racine, grossièrement pulvérisée, dans un demi-litre d'alcool à 20° B. On fait prendre par jour deux, trois et jusqu'à quatre cuillerées à bouche de ce macéré, dans un demi-verre d'eau sucrée.

Poudre contre le rhumatisme (Carron).

Huile de croton tiglium. .	100	gram.
Huile de belladone.	100	—
Huile camphrée.	50	—
Essence de térébenthine . .	50	—
Cire blanche.	50	—
Blanc de baleine	20	—
Camphre	20	—
Naphtaline	10	—
Carmin.	1	—

F. s. a.

Feu le docteur Carron faisait usage de sa pommade de la manière suivante :

Il se servait d'une spatule ou de la lame d'un couteau, mais jamais des doigts, pour porter sur les points douloureux gros comme une noisette de sa pommade. La quantité de ce médicament variait en raison de la surface malade. Une petite brosse de laine, disposée à cet effet, servait à étendre la pommade; la région malade était ensuite recouverte d'un appareil de laine cardée ingénieusement disposé pour chaque région, appareil garni d'attaches et auquel il donnait les

noms de dorsal, brachial, cuissard, jambier, etc. On humecte cet appareil avec de l'alcool de menthe poivrée. Au bout de douze heures, toute douleur a ordinairement cessé. On lève alors l'appareil, et l'on trouve, au-dessous, la peau présentant une éruption semblable à des grains de millet, éruption que l'on fait rapidement disparaître en glissant un linge de batiste entre la peau et l'appareil, qui isole la première des titillations de la laine. Huit jours après cette addition, l'appareil est définitivement levé, et la guérison est complète le plus ordinairement.

Une seule application suffit presque toujours dans le rhumatisme articulaire aigu; trois ou quatre sont nécessaires quand l'affection est chronique.

Caron a eu de nombreux témoins du succès de ses traitements dans diverses espèces d'affections goutteuses et rhumatismales.

Un des immenses avantages de ce mode de traitement, c'est qu'il met à l'abri des douleurs qu'occasionnerait un vésicatoire; il permet au malade de vaquer à ses occupations. La seule sensation que donne le contact de la pommade est une légère chaleur à la peau, à laquelle succède bientôt un petit picotement très supportable; si la douleur était très violente ou la peau très sensible, un frisson passager se ferait encore remarquer.

Bronchite chronique; traitement par le chlorure ammonique (Delvaux).

Dans ces derniers temps, M. Delvaux, de Bruxelles, a souvent employé le chlorure ammonique (sel ammoniac, chlorhydrate d'ammoniaque), et il a été frappé des bons effets qu'il produit dans la bronchite chronique. Dans plus de 20 cas qu'il a observés durant l'hiver dernier, il a obtenu, sinon des guérisons complètes, du moins des améliorations des plus notables.

Avant l'emploi du chlorure ammonique, qu'il administre à la dose de 1 à 3 grammes dans les vingt-quatre heures, M. Delvaux donne toujours un purgatif, et il prescrit un régime plus ou moins sévère pendant un ou plusieurs jours. Ce sel provoque ordinairement une forte transpiration, des urines abondantes; quelquefois, après plusieurs jours de son emploi, il survient un léger mouvement fébrile qui disparaît quand on supprime le médicament pendant un temps plus ou moins long.

Sous l'influence du chlorure ammonique, la dyspnée diminue, la toux devient moins fatigante, l'expectoration plus facile, moins abondante, l'appétit ne tarde pas à reparaître.

M. Delvaux administre le sel ammoniac d'après les formules suivantes, publiées par lui dans la *Presse médicale belge* (numéro 23, 1854) :

Pilules avec le chlorure ammonique.

Chlorure ammonique	5 gram.
Miel,	
Poudre d'althea, de chaque. .	q. s.

Pour faire vingt pilules. A prendre de quatre à huit pilules dans les vingt-quatre heures.

Électuaire avec le chlorure ammonique.

Rob de sureau.	120 gram.
Chlorure ammonique . . .	1, 2, 3 —

A prendre par cuillerées à café d'heure en heure.

Potion avec le chlorure ammonique.

Eau de tilleul.	200 gram.
Chlorure ammonique . . .	1, 2, 3 —
Sirop de pavot blanc. . . .	16 —

A prendre une cuillerée à soupe d'heure en heure. (*Société de médecine d'Anvers.*)

Déjà le chlorhydrate d'ammoniaque a été employé en Allemagne contre les bronchites. On le prescrivait à la dose de 5 grammes dans une infusion de réglisse. B.

Contre-indications du chlorhydrate d'ammoniaque (Saucerotte).

J'ai vu plus d'une fois le chlorhydrate, de même que le carbonate d'ammoniaque, prescrits par moi dans des circonstances en apparence analogues à celles que signale le docteur Delvaux, ou dans des asthmes humides, accompagnés de catarrhe bronchique et d'emphysème, déterminer une hémoptysie qui s'arrêtait aussitôt que je cessais l'usage des sels ammoniacaux. Cela m'a rendu très circonspect, comme bien vous pensez, dans leur emploi ; et en recherchant les conditions dans lesquelles il y avait particulièrement lieu de s'en abstenir, j'ai reconnu que ces conditions étaient surtout relatives à l'état de la circulation, sur lequel notre confrère n'a pas, que je sache, fixé l'attention de ses lecteurs. Ainsi, par exemple, comme le raisonnement *à priori* pouvait déjà le faire supposer, un pouls plein, dur, fréquent, et annonçant soit un état fébrile, soit un accroissement d'action organique dans les organes centraux de la circulation, est pour moi une contre-indication formelle à l'emploi des ammoniacaux. Il importe donc, dans le cas où des symptômes existant du côté des bronches semblent en conseiller l'emploi, de s'assurer, par l'auscultation du cœur, qu'on n'a aucune réaction à craindre de ce côté. J'en dirai autant de l'acide chlorhydrique, que j'ai vu parfaitement réussir dans un petit nombre de catarrhes chro-

niques, mais qui peut, lui aussi, amener les accidents que je signale, dans des circonstances analogues.

Préparations de guano contre les maladies de la peau et les scrofules (Girardin).

Le guano n'était guère employé que sous forme de bains ou de cataplasmes.

M. Girardin a publié, dans le *Journal de chimie médicale*, la formule suivante d'une pommade et d'un sirop de guano, dont il a vanté l'efficacité dans les maladies de la peau et les scrofules.

Extrait de guano.

Guano, 500 grammes, pulvérisez, tamisez. Traitez par deux déplacements avec 1500 d'alcool dilué (alcool 1/3, eau distillée 2/3), filtrez, faites évaporer lentement jusqu'à ce que le résidu se prenne en masse. Faites dessécher à l'étuve. Cette quantité donne 300 grammes d'extrait sec.

Pommade de guano contre l'herpès.

Guano purifié . .	8 gram.
Axonge.	24 —

Cette pommade irrite dès ses deux ou trois premières applications, mais le malade évitera

cet inconvénient en passant, quelque temps avant, un peu d'huile d'amandes douces sur la dartre.

Sirop de guano, dépuratif antistrumeux.

Guano purifié	8	gram.
Eau	250	—
Sucre	500	—

F. S. A. un sirop qu'on aromatise avec :

Teinture de vanille . .	8	gram.

Ce sirop est très agréable, malgré la répugnance qu'inspire sa provenance.
(*Journal de Chimie médicale.*)

Recherches expérimentales sur l'action qu'exerce sur l'économie le produit connu dans le commerce sous le nom de phosphore rouge, dit amorphe, et de l'utilité qu'il y aurait à le substituer au phosphore pur dans la confection des allumettes chimiques (Reynal et Lassaigne).

On a importé depuis quelque temps d'Allemagne un produit pulvérulent d'un rouge brun briqueté, qu'on a désigné dans le commerce sous le nom de *phosphore amorphe.*

L'étude de ce produit est d'autant plus intéressante à faire, qu'il paraît posséder tous les avantages que l'industrie et l'économie domes-

tique retirent du phosphore pur, sans en avoir les propriétés toxiques.

Voici les conclusions de ce travail :

1° Que le phosphore rouge ou amorphe n'agit pas sur le chien, à la dose de 5 grammes, à la manière d'un poison ;

2° Qu'il est sans action sur les oiseaux, à la dose de 3 centigrammes ;

3° Qu'il ne produit même aucun effet sur les muqueuses avec lesquelles on le met en contact :

4° Que les allumettes préparées avec le phosphore rouge n'empoisonnent ni le chien, ni les oiseaux.

5° Que le phosphore ordinaire est toxique pour le chien à la dose de 3 grammes ;

6° Qu'à la dose de moins de 2 grammes, il détermine le vomissement et des symptômes d'empoisonnement ;

7° Qu'il est un poison très actif pour les oiseaux, à la dose de 3 centigrammes ;

8° Que les allumettes fabriquées avec le phosphore pur sont toxiques pour le chien et pour les oiseaux ;

9° Enfin qu'il y aurait lieu à substituer le *phosphore rouge* au *phosphore pur* dans la fabrication des allumettes chimiques, afin d'éviter les accidents qui se produisent soit par inadvertance, soit dans une intention criminelle.

(*Moniteur des hôpitaux.*)

DIURÉTIQUES. — CONTRO-STIMULANTS.

Chlorate de potasse (Soquet).

Voici des faits qui témoignent en faveur de la loi, que nous avons établie avec Stuart Cooper dans notre mémoire sur l'action des chlorure, bromure, iodure de potassium, que *dans la plupart des sels l'action physiologique est proportionnelle à la quantité de la base.*

Relativement à l'innocuité, les faits, au nombre de cinq, consignés par M. Soquet, dans son travail, ne laissent pas de doutes. Les malades ont pu prendre des doses croissantes de chlorate de potasse, sans aucun inconvénient, et même sans le moindre trouble des organes digestifs. Constamment, dit M. Socquet, après deux ou trois jours de son emploi, le pouls a perdu de son ampleur, de sa dureté et de sa fréquence. Après quelques jours, il a toujours été plus ou moins petit, facilement dépressible et moins accéléré. De tels changements, ajoute ce médecin, démontrent, sans conteste, que le chlorate de potasse est un agent déprimant du système circulatoire général, c'est-à-dire qu'il agit dans le même sens qu'une saignée. Ceci nous amène, par conséquent, à parler des expériences sur lesquelles M. Socquet a basé ses conclusions.

C'est le rhumatisme articulaire aigu que M. Socquet a choisi pour expérimenter l'action altérante du chlorate de potasse. Dans le premier cas, le rhumatisme, qui datait de cinq jours, a

guéri au quatorzième jour du traitement ou au dix-neuvième de la maladie ; dans le deuxième, la maladie, dont le début remontait à cinq mois, a été guérie en douze jours, dans le troisième, il y avait quinze jours de maladie, et l'affection s'est prolongée au moins autant.

Ce sont donc là des résultats peu favorables, mais on pouvait, surtout quand on les compare à ceux produits par le nitrate de potasse, les prévoir d'après la loi énoncée.

Alcalins dans les congestions cérébrales (Carrière).

Quand l'affection est bornée à l'estomac, quelques grammes de bicarbonate de soude suffisent. On l'administre par doses d'un demi-gramme ou d'un gramme, tout au plus, dans un verre d'eau édulcorée de sirop simple. Après douze ou quinze jours, et quelquefois moins, de cette médication, il est rare que les douleurs et la paresse des facultés digestives n'aient pas cessé.

Lorsque l'économie présente des symptômes généraux de congestion et que le danger paraît encore éloigné, les chances sont favorables pour commencer le traitement. On comprend que l'effet du traitement est successif et qu'il ne s'improvise pas; il est évident qu'il faut un délai pour qu'une transformation profonde s'opère dans les quantités chimiques du sang et dans celles d'autres humeurs. Ainsi, à cette époque surtout où les violentes secousses ne sont pas encore à craindre, on peut compter sur une

grande amélioration, et peut-être sur un succès complet, au moyen du bicarbonate de soude. On commencera par 1 gramme dans de l'eau et du sirop simple, et l'on arrivera progressivement jusqu'à 2, et même plus haut, sans trop élever la dose. C'est dans la mesure, ainsi que le fait très judicieusement remarquer l'auteur, que gît l'efficacité de la médication. En interrompant, au bout de deux, trois semaines ou un mois, l'administration régulière de la potion, on pourra mieux juger la valeur réelle des effets et conserver au médicament son action, en restant dans les limites des doses modérées.

Dans un état plus avancé, c'est-à-dire à la veille ou au moment d'une congestion simple, comme d'une congestion apoplectique, c'est à l'ammoniaque qu'il faut avoir recours, à l'imitation de MM. Page et Gavarret. La dose de vingt-cinq gouttes dans un demi-verre d'eau, pendant les attaques, paraît à M. Carrière assez forte; mais comme ce mélange s'administre par intervalle, on peut l'admettre, et l'on peut même augmenter, suivant les cas, les proportions de l'élément actif. Après l'attaque, au lieu de donner cinq gouttes, toutes les heures, dans un demi-verre d'eau, M. Carrière pense qu'il serait préférable de rapprocher l'action, en donnant deux gouttes toutes les demi-heures, dans la même quantité de liquide.

L'essai de cette méthode est trop aisé à faire et trop exempt d'inconvénients pour que nous ne nous empressions de nous joindre à

M. Carrière, pour appeler sur son travail, et sur les idées pratiques qu'il renferme, l'attention des médecins et les épreuves de l'expérience.

Urée comme diurétique (Mauthner).

L'auteur assure qu'il emploie l'urée ou le nitrate d'urée, comme un puissant diurétique. Le médicament est donné à la dose de 10 centigrammes, mêlé à du sucre en poudre et séparé en six doses, que l'on administre à deux heures d'intervalle. Le professeur de Vienne annonce lui-même que ses expériences thérapeutiques, relativement aux effets de l'urée, ne sont pas assez nombreuses pour lui permettre de formuler une opinion précise; cependant les faits cliniques recueillis l'engagent à conseiller l'essai de cet agent médicamenteux, dans les hydropisies. M. Mauthner publie l'histoire de deux enfants chez lesquels l'administration de l'urée fit rapidement disparaître l'anasarque survenue à la suite de la scarlatine.

(*Gaz. hebdom.*)

Pommade contre l'hydrocèle (Belluci).

Poudre digitale.	5 grammes.
Axonge.	30 grammes.

Mêlez. Frictions journalières sur la tumeur. Continuer deux à trois mois. (*Gazette médicale.*)

De la scille (Chateau).

Voici des faits recueillis avec soin, qui confirment ce que l'on savait de précis sur le rôle physiologique et thérapeutique de la scille.

Sur 17 cas, 7 fois il y a eu une action diurétique et purgative, 2 fois une action seulement diurétique, 2 fois une action seulement purgative, 4 fois une action expectorante, 1 fois une action diurétique et expectorante, 1 fois enfin l'effet a été nul. Quant aux résultats thérapeutiques, M. Chateau a remarqué, à la suite de l'administration de la scille, chez deux emphysémateux, un effet expectorant assez marqué. 3 cas d'albuminurie traités ainsi n'ont pas été modifiés sensiblement, et l'un d'eux seulement a présenté une augmentation dans la quantité de l'urine. Sur deux cas d'ascite, il en est un qui, à la suite d'un effet laxatif et diurétique, tour à tour accompagné de coliques excessivement violentes, a été guéri en moins de deux mois. Dans 2 cas de kystes de l'ovaire, la scille, sans retarder la ponction, a cependant diminué la quantité du liquide par son effet diurétique très marqué. La scille s'est montrée également un diurétique très énergique dans deux cas de pleurésie et dans un cas de pneumonie. Dans un second cas de pneumonie, il y a eu seulement des effets d'expectoration, ainsi que chez deux phthisiques. L'effet a été peu marqué et peu favorable dans le rhumatisme.

De toutes ces recherches, M. Chateau conclut que la scille peut être employée, à titre d'expectorant, dans l'asthme et l'emphysème pulmonaire ; dans la pneumonie, surtout au début, enfin dans la phthisie, alors que la sputation est devenue difficile, et à titre de diurétique dans les hydropysies, surtout les essentielles. Seulement, dans le premier cas, l'auteur pense que c'est à l'oxymel qu'il faut avoir recours, tandis que, dans les hydropisies, c'est la poudre à faible dose, longtemps prolongée, et suspendue de temps en temps (rarement plus de 35 à 40 centigrammes), dont il faut faire choix. (*Archives.*)

Vin diurétique (Granel).

Squames de scille coupée, Feuilles de digitale préparées, de chaque.	8 gram.
Cannelle fine.	12 —
Acétate de potasse.	15 —
Vin de Madère.	500 —

Faire macérer pendant huit jours. La dose est d'une cuillerée à soupe le matin à jeun.

On peut augmenter progressivement jusqu'à quatre cuillerées par jour, deux le matin et deux le soir, trois heures au moins après le dernier repas.

Teinture de fleurs de colchique dans le rhumatisme (Forget).

Enregistrons avec réserve, selon les vœux de l'auteur, les résultats suivants :

1° La teinture alcoolique des fleurs de colchique est un bon remède contre le rhumatisme articulaire aigu.

2° Elle est sans action sensiblement favorable contre le rhumatisme articulaire chronique et contre les névralgies aiguës.

3° Ses propriétés physiques, et probablement ses propriétés chimiques, son mode d'administration, ses effets physiologiques et ses résultats thérapeutiques, ont beaucoup d'analogie avec ceux de la teinture de semences de colchique.

4° L'efficacité de la teinture de fleurs de colchique paraît être supérieure à celle de la teinture de semences, dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu.

5° On doit l'administrer à la dose de dix à vingt gouttes et plus, trois fois par jour.

6° Bien qu'elle puisse agir sans produire de dérangement du ventre, je pense qu'il convient d'en élever les doses jusqu'à production de quelques selles par jour, point où l'on devra s'arrêter.

Vératrine.

Depuis les travaux de M. Piédagnel sur la vératrine, cette énergique substance est évidem-

ment entrée dans le domaine de la thérapeutique. Je me proposais de reprendre les belles études physiologiques, sur cet objet, de M. Magendie; mais je voulais, avant tout, avoir un sel de vératrine pur et cristallisé. Les principales difficultés sont levées, grâce à mon collaborateur M. Delondre. MM. Faivre et Leblanc viennent de publier des expériences que je m'empresse de consigner ici; mais je crois qu'il s'agit encore, dans ces recherches, de la vératrine commerciale qui constitue un produit très complexe, comme M. Couerbe l'a démontré.

Sur l'action physiologique de la vératrine (Ernest Faivre et Camille Leblanc).

D'après les expériences, nous sommes conduits à admettre que la vératrine exerce trois actions distinctes sur l'organisme animal. Ces actions sont en rapport avec les doses plus ou moins élevées du médicament : la première action a lieu d'une manière bien marquée sur le tube digestif; la seconde, sur les organes de la circulation et de la respiration, et la troisième, sur le système nerveux et les muscles de la vie animale.

Première période. — La vératrine porte d'abord son action sur le tube digestif, et détermine l'augmentation de la sensibilité, de la contractilité et des sécrétions. L'exaltation de la sensibilité se traduit par les coliques, dont la violence paraît varier suivant les doses de vératrine em-

ployées. En proie aux douleurs que l'action du médicament leur fait éprouver, les chevaux frappent du pied le sol et s'agitent. Les chiens sont aussi en proie à une vive excitation. A la douleur, se joignent les phénomènes de contractilité musculaire; les intestins sont contractés, les mouvements péristaltiques notablement accélérés. M. Magendie a remarqué ces phénomènes chez le chien, nous les avons nous-mêmes plusieurs fois constatés chez les grenouilles.

La sécrétion des follicules intestinaux et des glandes salivaires est augmentée par l'action de la vératrine. Dans nos expériences sur les chevaux et les chiens, nous avons toujours été frappés de la rapidité avec laquelle la salive s'écoule après l'administration de la vératrine, et de la persistance de cet écoulement. Tantôt la salive est visqueuse et filante, le plus souvent elle forme une mousse et une écume blanchâtres, semblables à celles qui se montrent chez les animaux en proie à des phénomènes convulsifs.

On pourrait supposer que la production de la salive est due à l'irritation que la vératrine exerce directement dans la cavité buccale sur les conduits excréteurs des glandes. Il serait aussi naturel de penser que l'effet purgatif est dû à une action toute locale sur l'intestin. L'expérience démontre qu'il en est autrement. En effet, soit qu'on injecte le médicament dans les veines, soit qu'on le dépose dans le tissu cellulaire sous-cutané, l'excitation du tube digestif, l'hypersé-

crétion des follicules intestinaux et des glandes salivaires est également marquée.

Dans le cas de contact direct entre l'agent toxique et la muqueuse intestinale, des altérations appréciables se manifestent. On peut alors voir se dessiner sur la muqueuse de l'estomac et de l'intestin grêle des plaques rouges de plusieurs centimètres de diamètre, nettement circonscrites et distinctes les unes des autres.

Deuxième période. — L'abattement, la prostration des forces et le ralentissement de la circulation forment les caractères tranchés de la seconde période. Cet état, qui n'avait pas été signalé dans les premières expériences de M. Magendie, a presque uniquement occupé les praticiens actuels; plusieurs même n'ont attribué à la vératrine qu'un effet principal, celui de provoquer le ralentissement de la circulation. Toutes les fois qu'il nous a été possible de constater l'état de la circulation avant et après l'administration de la vératrine, nous avons, en effet, reconnu la diminution du pouls et souvent même son irrégularité. Durant cette période, les chiens sont affaiblis, ils se tiennent difficilement sur leurs pattes, et, le plus souvent, ils se couchent. Les chevaux sont abattus, et leur extérieur témoigne une dépression marquée. Dans cet état, la sensibilité nous a toujours semblé diminuée.

Troisième période. — Lorsque les doses de vératrine sont plus considérables, les accès de tétanos ne tardent pas à se manifester. Les membres antérieurs et postérieurs s'étendent et se

roidissent, les muscles du thorax et de l'abdomen se contractent, et la respiration devient anxieuse et pénible, le trismus des mâchoires met un nouvel obstacle au renouvellement du sang, et l'asphyxie se prononce de plus en plus.

Dans les premiers moments, les accès tétaniques sont courts et séparés par des intervalles considérables; mais l'action de la vératrine, se manifestant de plus en plus, provoque des accès plus longs et plus rapprochés ; souvent l'animal succombe après une demi-heure ou une heure; mais, si la vie prend le dessus, les accès diminuent progressivement. L'augmentation de la sensibilité accompagne toujours les phénomènes tétaniques. Si l'on touche l'animal, ne fût-ce que légèrement, on provoque de nouvelles contractions musculaires. A l'autopsie des animaux qui ont succombé à la suite du tétanos, on trouve des traces manifestes d'asphyxie.

La vératrine n'agit pas toujours suivant l'ordre que nous avons établi. Les périodes ne se succèdent pas toujours avec la rigueur qu'indiquent nos descriptions. Ainsi l'action sur le tube digestif peut être plus ou moins marquée et se continuer, soit pendant la période de dépression, soit pendant la période d'excitation; de même le ralentissement de la circulation et les phénomènes tétaniques peuvent avoir une durée et une intensité variables. Si les doses du médicament sont toxiques, le tétanos se produira aussitôt, sans que l'action sur le tube intestinal et la circulation soient manifestes. Dans ce cas

la mort est rapide, et l'asphyxie qui la cause survient brusquement.

L'action de la vératrine étant connue, on peut se demander quelle place il convient d'assigner à cet agent dans la classification thérapeutique.

D'après nous, elle doit être rangée parmi les médicaments excitants du système musculaire : la noix vomique, la strychnine, etc., bien qu'elle en diffère cependant d'une manière notable. Comme ces médicaments, elle produit le tétanos ; comme eux, elle augmente la sensibilité ; comme eux enfin, elle détermine l'asphyxie et la mort; mais les agents excitateurs ne portent guère leur action que sur le système nerveux de la vie animale; ils ne ralentissent pas la circulation et n'irritent pas l'intestin. La vératrine, au contraire, et c'est ce qui en fait un des précieux agents de la thérapeutique, agit à la fois et sur la circulation, qu'elle ralentit, et sur le tube intestinal qu'elle fait contracter.

La connaissance de l'action physiologique de la vératrine nous amène à l'indication des maladies dans lesquelles on peut employer rationnellement ce médicament. Il est indiqué comme purgatif énergique dans le cas d'obstruction du gros intestin par les matières fécales ; son action puissante sur la muqueuse nasale en fait un excitant et un sternutatoire. Son mode d'action sur le système nerveux de la vie animale justifie son emploi dans les névralgies, dans certaines paralysies et dans la chorée, l'hystérie et le tétanos. Sans doute son action spécifique sur

le rhumatisme articulaire aigu s'explique et par l'action révulsive exercée sur l'intestin et par l'excitation ou l'hyposthénisation qu'il produit.

La vératrine pourra aussi être employée avec avantage dans la médecine vétérinaire, chez le cheval dans le vertige abdominal, dans les cas de pelotes stercorales et les diverses névroses. Chez le chien, elle rendra des services dans le rhumatisme articulaire aigu, la chorée, le tétanos, les névralgies, les constipations opiniâtres et le catarrhe nasal des jeunes chiens. On pourrait faire entrer la vératrine comme sternutatoire dans le vinaigre administré anx bœufs atteints de pneumonie et de pleuropneumonie.

Un agent aussi énergique et aussi dangereux que la vératrine ne doit pas être manié sans précautions. Il est de la plus haute importance d'en fixer, aussi rigoureusement que possible, les doses toxiques et les doses médicamenteuses chez l'homme et chez les animaux. A cet égard, nos expériences nous ont donné les résultats suivants :

Chez le chien, la dose toxique est de 15 à 20 centigrammes, suivant la taille, et la dose médicamenteuse est de 5 à 8 centigrammes. Chez le cheval, la dose toxique est d'environ 3 grammes, et la dose médicamenteuse, de 50 centigrammes à 1 gramme. D'après les proportions ordinaires, la dose toxique de l'homme variera entre 75 et 80 centigrammes, et la dose médicamenteuse pourra être portée de 20 à 25 centigrammes.

Nous supposons, dans tous ces cas, que la vé-

ratrine a été administrée par la bouche, ou, mieux encore par l'œsophage. En faisant pénétrer cet agent par le rectum, en l'injectant dans les veines et en le déposant sous la peau, nous avons obtenu les résultats suivants :

A. *Injection dans l'intestin par le rectum :* chez le chien, à la dose de 15 centigrammes, purgation très violente ; chez le cheval 1 gramme produit un effet de la même nature, mais moins rapide et moins violent.

B. *Injection dans les veines :* chien, 6 centigrammes produisent des coliques et une légère purgation.

Cheval : 50 centigrammes ne produisent que de légères coliques. Légère diminution du pouls dans les deux cas.

C. *Vératrine déposée sous la peau :* chien, 25 centigrammes, tétanos et mort. Cheval : action marquée sur l'intestin et diminution sensible du pouls. La quantité déposée était de 1 gramme.

Chez les animaux, on administrera de préférence le médicament, soit en dissolution dans l'éther, soit en forme d'électuaire.

Vératrine (Aran).

J'ai déjà fait connaître (*Annuaire* 1854, p. 66), les recherches cliniques de M. Aran sur la vératrine. Voici quelques nouveaux détails qui intéresseront mes lecteurs :

« Chez un malade auquel M. Aran administrait la vératrine dans un rhumatisme articulaire

aigu, le médicament fut pris entier dans les vingt-quatre heures ; par une circonstance toute fortuite, il y eut ainsi d'ingérés 3 *centigrammes de vératrine* en 6 pilules. Les effets physiologiques furent des plus marqués ; mais ce qui appela surtout l'attention fut la chute du pouls de 112 pulsations à 64 et même à 48. En lisant les recherches les plus récentes sur l'action thérapeutique du *veratrum viride*, l'auteur eut connaissance d'un travail du docteur américain Norwood, qui considère cette plante comme un agent d'une efficacité certaine contre l'état fébrile, quelle qu'en soit la cause. De là à l'expérimentation clinique il n'y avait qu'un pas, et, dans une première série d'observations, M. Aran nous indique les effets qu'il a observés de l'emploi de la vératrine dans la pneumonie.

Obs. I. — Double pneumonie avec épanchement pleurétique du côté droit. Antiphlogistiques ; vératrine ; amélioration ; rechute ; ventouses et vésicatoire sur la poitrine ; valériane à haute dose. Guérison rapide.

Obs. II. — Pneumonie du côté droit, traitée par les émissions sanguines ; persistance et aggravation des accidents ; emploi de la vératrine. Guérison rapide.

Obs. III. — Pleuro-pneumonie du côté droit, chez un sujet tuberculeux, traité exclusivement par la vératrine. Guérison rapide.

Obs. IV. — Pneumonie du côté droit chez un sujet tuberculeux, traitée par la vératrine. Amélioration rapide, puis signes de reprise inflamma-

toire. Vésicatoire, continuation de la vératrine. Guérison de la pneumonie. Formation d'excavations tuberculeuses du côté opposé pendant la convalescence.

Obs. V. — Pneumonie du côté droit chez une femme de soixante-dix ans, traitée sans succès par une saignée et la potion stibiée. Emploi de la vératrine. Guérison.

Obs. VI. — Bronchite capillaire et double pneumonie chez une femme de soixante-neuf ans. Accidents des plus graves, emploi de la vératrine à haute dose. Amélioration inespérée; rechute. Mort.

Les détails dans lesquels est entré l'orateur en rendant compte de ces différentes observations montrent : 1° que presque tous les malades après la première, mais le plus ordinairement après la deuxième ou la troisième pilule de vératrine, c'est-à-dire après l'administration de 3, 10 ou 15 milligrammes de cet alcaloïde, éprouvent des vomituritions, des nausées, des vomissements, quelquefois des hoquets, rarement des évacuations alvines, plus rarement encore une sensation de chaleur ou de brûlure passagère le long de l'œsophage ou dans l'estomac : ces phénomènes se prolongent tant que l'on continue l'emploi de la vératrine à dose assez élevée; 2° que dans les six observations le pouls est tombé, dans les premières vingt-quatre heures qui ont suivi l'administration de l'alcaloïde, de 24 à 60 pulsations. En même temps qu'il se ralentissait, le pouls conservait d'abord sa régularité tout en se con-

centrant et en perdant de sa force; dans quelques cas, cependant, il devient vibrant, dicrote même, tout en restant dépressible. A mesure que le ralentissement augmentait, le pouls cessait bientôt d'être régulier ; il y avait des retards et de temps en temps une ou deux pulsations venaient à manquer; 3° que le nombre des respirations a diminué de six par minute, du premier au deuxième jour de traitement; 4° que l'abaissement de la chaleur a semblé des plus marqués dans tous les cas ; la peau, de sèche et brûlante qu'elle était, devenait fraîche, froide même et baignée de transpiration.

A ces différents modes de l'action physiologique de la vératrine, telle que l'expose M. Aran, il faut ajouter le mode d'action thérapeutique. « Constamment la toux est devenue moins fréquente ; la difficulté de respirer a entièrement disparu, l'expectoration est devenue plus facile et moins rouillée. » Quant à la localisation phlegmasique, elle serait moins sous la dépendance du médicament que les symptômes que nous venons d'énumérer. En résumé, le docteur Aran semble réserver pour des cas tout à fait spéciaux et très graves l'emploi de la vératrine. Cette substance, malgré sa puissante action, doit être étudiée sur un plus grand nombre de cas, et pour la faire passer dans la thérapeutique, il faudrait préciser avec soin les indications de son emploi dans les cas pathologiques.

Dans un second Mémoire, M. Aran traite spécialement « de l'emploi de la vératrine dans le

rhumatisme articulaire aigu » Des considérations dans lesquelles il entre à ce sujet, il ressort que la vératrine n'a pas une grande prise sur les phénomènes arthritiques, et en particulier sur la douleur qui les accompagne. Les phénomènes physiologiques primitifs déterminés par la vératrine ont été les mêmes que dans la pneumonie : nausées, vomissements, hoquet, etc.; mais la chaleur de la peau ou le pouls ont été bien moins influencés.

En résumé, sur huit cas, l'auteur compte deux rhumatismes articulaires très aigus dans lesquels la vératrine a complétement échoué ; quatre cas de rhumatismes aigus dans lesquels la guérison a été très rapide ; et deux cas analogues dans lesquels il a été impossible de continuer la vératrine à cause de l'intolérance absolue. Il conclut que la vératrine ne peut ni réclamer la première place dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, ni être employée comme méthode générale de traitement dans cette affection. Ce médicament lui semble surtout indiqué dans les cas de complication d'endocardite ou de péricardite, ce qui est bien la complication la plus grave et celle dont il importe de prévenir les conséquences. Si par la vératrine ce résultat est obtenu, il sera d'une grande valeur. Combien de maladies de cœur ont pour point de départ un rhumatisme articulaire !

(*Journ. des connaiss. méd. — Bulletin de thérapeutique.*)

Falsifications des feuilles de frêne (Timbal-Lagrave).

Les feuilles de frêne continuent à être employées contre la goutte. Quoique indigènes et peu chères, on les a falsifiées.

Voici quelques caractères tirés des feuilles et qui pourront servir à distinguer celles qu'on doit choisir.

Le *fraxinus excelsior*, L., jusqu'à présent type médical, offre des feuilles composées, à folioles glabres, ovales, *lancéolées-aiguës*, régulièrement dentées à partir des trois quarts supérieurs.

Les frênes cultivés ont les feuilles à folioles plus grandes, ovales, jamais exactement lancéolées, moins dentées; quelques-unes ont le dessous des feuilles glauques, blanchâtres ou protubérantes.

Le *redoul* est très facile à distinguer; ses feuilles ont les folioles ovales ou elliptiques entières avec trois nervures, une médiane et deux latérales, partant toutes trois de la base du limbe de la feuille : ce précieux caractère est très facile à saisir.

Le *vernis du Japon* a les feuilles très grandes, ondulées, opales avec le sommet très long, inégalement et grossièrement dentées. Ces feuilles se distinguent aussi très bien.

(*Journal de médecine de Toulouse.*)

Uva ursi (son emploi).

Le rédacteur en chef du *Bulletin de thérapeutique* insiste avec raison sur les propriétés thérapeutiques de l'*uva ursi*, médicament préconisé peut-être avec enthousiasme, mais abandonné sans raison. On donne l'*uva ursi* en poudre à la dose de 2 à 4 grammes, en infusion, à la dose de 4 à 10 grammes.

De l'aveu de tous ceux qui ont étudié sans prévention l'action thérapeutique de l'*uva ursi* depuis Dehaen jusqu'à Prout, aucun agent ne l'emporte sur cette plante dans les inflammations chroniques de la vessie, avec sécrétion abondante de mucus ou de muco-pus, pourvu qu'il ne reste plus trace d'inflammation aiguë. C'est, à peu près, le sens, sinon les termes, dans lequel s'exprime l'un des médecins du dernier siècle que nous citions tout à l'heure, Dehaen : « Tous ceux qui présentent une suppuration prolongée et abondante, rebelle aux autres moyens thérapeutiques, vers le système urinaire, les reins, l'uretère, la vessie, l'urètre, le scrotum, le périnée, sans aucune empreinte vénérienne et en dehors des signes évidents d'un calcul, ont guéri entièrement par l'*uva ursi*, et leur guérison ne s'est pas démentie. C'est, ajoute-t-il, le meilleur remède dans les maladies de la vessie, des reins avec ou sans présence d'un calcul. » Sur ce dernier point, Dehaen est très explicite. « De ceux affectés manifestement de calcul, dit-il, plusieurs

ont éprouvé un soulagement tellement constant que, même après avoir cessé le médicament, ils ne souffraient nullement en rendant ou en retenant leurs urines. D'autres, après avoir paru guéris, ont eu une rechute pour guérir de nouveau par le même moyen ; ainsi de suite, trois, cinq et six fois. D'autres, enfin, n'ont éprouvé aucun soulagement, ce qui tenait aux conditions fâcheuses dans lesquelles ils se trouvaient. » Mais le point sur lequel Dehaen insiste, c'est que le calcul persistait chez eux sans être dissous ; les urines restaient même ou redevenaient de temps en temps blanches, glutineuses et même purulentes ; les malades, qui n'avaient plus de douleur ni de strangurie, se croyaient guéris.

Tous ces faits, Dehaen les appuie sur de nombreuses observations que nous voudrions pouvoir citer toutes ; nous nous bornerons à deux seulement. L'une est relative à un sexagénaire qui avait eu, depuis vingt ans, à plusieurs reprises, de la difficulté pour uriner, et qui, depuis neuf mois, avait une ischurie telle, qu'il urinait goutte à goutte avec les plus intolérables douleurs ; les urines étaient extrêmement fétides, purulentes, muqueuses, sanguinolentes. Après sept mois de l'usage de la poudre d'*uva ursi* à la dose de 4 grammes par jour, l'urine avait perdu tous ces caractères ; rétablissement parfait, sauf de temps en temps des urines muqueuses.

Nous insistons toujours dans les conditions précitées de vider complétement et régulièrement

toutes les quatre heures la vessie. Recourir à la sonde s'il en est besoin.

De la glace dans les hernies étranglées (Baudens).

Tant que vous éprouverez de l'application de la glace un sentiment de bien-être, persistez. Dès que vous éprouverez un sentiment de froid désagréable, supprimez-la.

Par la glace, vous refoulerez les liquides, condenserez les gaz, calmerez les douleurs, préviendrez la péritonite. (*Bulletin thérapeutique.*)

ÉVACUANTS.

Émétique dans la phthisie (Bricheteau).

Déjà dans mes *Annuaires* je suis revenu bien souvent sur l'emploi de l'émétique à faible dose dans la tuberculisation. Cette méthode thérapeutique a été étudiée sur une grande échelle à l'hôpital militaire de Mantoue, et à Paris par M. Bricheteau.

A l'hôpital militaire de Capoue, où l'on envoie le plus grand nombre des phthisiques de l'armée, l'émétique est prescrit dans tous les cas. S'il fallait en croire le médecin italien, du 1er mai 1828 au 18 janvier 1832, il serait sorti parfaitement guéris, de l'hôpital de Capoue, 40 cas de catarrhes chroniques, 47 de phthisie au premier

degré, 102 au second et 27 au troisième, formant le total de 216 guérisons, dont 160 phthisiques. Le mode de traitement consistait à donner, matin et soir, une cuillerée à bouche de la solution suivante :

Pr.	Infusion de fl. de sureau.	150 grammes.
	Tartre stibié.	0,15 centig.
	Sirop simple.	30 grammes.

Une seconde cuillerée de cette potion était donnée un quart d'heure après, quand la première n'avait point produit de vomissement. Les malades étaient soumis en même temps à une diète légère et farineuse, composée principalement de riz, de chocolat et de biscuit. Si le tartre stibié excitait une vive purgation, on le suspendait pendant quelques jours et on le remplaçait par la digitale et l'ipécacuanha, auxquels on attribue de puissants effets pour la guérison de la diarrhée, quand on les administre à la dose de 5 centigrammes chaque, répétée d'heure en heure et même plus souvent jusqu'à ce que la diarrhée ait cessé.

On ne peut, dit M. Bricheteau, admettre la réalité de toutes les guérisons annoncées par le médecin italien, et spécialement celles qui ont pour objet une période avancée de la phthisie. Néanmoins, il est difficile de révoquer en doute l'utilité des moyens employés dans l'hôpital de Capoue, en présence d'un si grand nombre de faits ; du moins nous sommes porté à en juger ainsi d'après notre ex-

périence propre. Il n'est presque pas douteux qu'il n'y ait eu de nombreuses erreurs de diagnostic commises dans la pratique de Giovanni de Vittis, et qu'il n'ait confondu souvent des catarrhes et autres maladies bénignes du poumon, avec la phthisie pulmonaire. Disons cependant que, n'ayant traité que des sujets jeunes et d'élite, retenus dans un hôpital militaire et soumis à une discipline rigoureuse pendant tout le traitement, le médecin italien a pu obtenir des résultats plus avantageux que ceux que fournissent les hôpitaux civils, où l'on ne peut ni retenir les malades aussi longtemps qu'il serait nécessaire pour compléter les expériences, ni les soumettre à une discipline rigoureuse, sous le rapport de l'administration d'un médicament qu'ils refusent souvent, ou qu'ils font semblant de prendre, pour ne pas être évincés de l'hôpital.

Depuis longtemps que nous employons l'émétique dans la phthisie, nous suivons le mode d'administration de Giovanni de Vittis; nous donnons de 5 à 15 centigrammes de tartre stibié dans une potion de 150 grammes d'eau ou d'infusion de sureau, avec addition de 30 grammes de sirop. Le malade en prend communément une cuillerée à bouche matin et soir, deux heures avant et après le repas; il ajoute une seconde cuillerée quand le médicament ne produit ni nausée ni vomissement. Quand on saura que nous avons eu souvent une dizaine de malades en traitement sur un total de soixante à quatre-vingts, on pourra se convaincre du nombre pro-

digieux de sujets que nous avons traités depuis quinze ans. Le lecteur doit croire que si nous avons persisté avec tant d'opiniâtreté dans ce traitement, c'est que nous y avons rencontré des avantages et aucun inconvénient majeur. Indépendamment des cas de guérison, peu considérables, il est vrai, eu égard au nombre des expériences que nous avons tentées, une foule de malades que l'on interroge tous les jours, et qui ne restent pas suffisamment à l'hôpital pour qu'on ait des résultats positifs, nous répondent : Je me trouve soulagé, je n'ai plus de douleurs et de barre dans la poitrine, je crache moins, j'ai plus d'appétit et de forces, mes sueurs ont disparu, je suis en état de travailler, etc. Puis ils demandent leur sortie, laissant un fait évidemment incomplet. Des malades, par le seul aspect de leur figure, la restauration d'une partie de leur embonpoint, indiquent tout de suite une notable amélioration D'autres se félicitent chaque jour du soulagement que leur produisent les évacuations supérieures, le débarras de leur estomac ; il en est même, en très petit nombre toutefois, qui sont soulagés par les évacuations intestinales. Néanmoins, il ne faut pas se le dissimuler, il est bien difficile de tirer des conclusions exactes et rigoureuses d'un pareil traitement ; beaucoup de malades, les femmes surtout, s'y soumettent avec répugnance, et vous induisent en erreur si vous n'avez pas la précaution de faire administrer le médicament par quelque personne exacte et consciencieuse. (*Bulletin thérapeutique.*)

Ipécacuanha dans la suette (Foucart).

L'administration d'un vomitif est le traitement par excellence de la suette, et pour emprunter l'expression de M. Guérin, le *spécifique* de la suette. Quelle est donc l'indication qui le réclame? C'est l'embarras gastrique. Craignant l'action hyposthénisante de l'émétique, M. Foucart préfère l'ipécacuanha à la dose d'un gramme et demi à 2 grammes en une seule fois ; il l'administre à tous les malades, au début de la suette, par la raison, dit-il, que, cas graves et cas légers, tous commencent de même, et qu'alors il est impossible de les distinguer. Toutes les fois que se manifestent des accidents nerveux d'une certaine intensité, suffocation, délire, etc..., il le donne encore et toujours avec un excellent résultat, puisque, en suivant cette médication, il n'a pas perdu un seul malade.

Les vertus purgatives dont jouit en même temps l'ipécacuanha trouvent encore leur application pour combattre la constipation ; mais cette dernière offre à elle seule une nouvelle indication, dont nous allons parler actuellement.

Les *purgatifs*. Bien que les auteurs aient tous mentionné avec insistance le phénomène de la constipation, aucun d'eux n'a résolûment abordé la question, et n'a posé catégoriquement la nécessité des purgatifs, mais il ne suffisait pas de signaler cette nécessité; il fallait encore formuler les conditions de la médication évacuante. Et de

même que les vomitifs sont surtout indiqués au début de la maladie, de même il est, pour l'administration des moyens dont nous parlons actuellement, un moment d'opportunité qu'il faut savoir saisir.

En cas d'urgence, et quand on est éloigné d'un pharmacien, on peut, comme le conseille M. Foucart, avoir recours au sel de cuisine, dont on fait prendre une bonne cuillerée en dissolution dans un lavement à l'eau simple.

Les *révulsifs* sont souvent très utiles pour combattre la céphalalgie, constriction épigastrique. A la première, on oppose les sinapismes promenés sur les membres inférieurs ; à la seconde, le sinapisme directement appliqué sur les régions sternale et épigastrique. Mais ce dernier est moins souvent indiqué quand le vomitif a été donné d'emblée.

Pilules d'élatérium. — Extrait d'élatérium (Todd).

Extrait d'élatérium. . . . 1 gramme.
F. s. a. Cent pilules.

En prendre une toutes les trois heures. Continuer pendant plusieurs jours à doses décroissantes. Contre les hydropisies même accompagnées d'albuminurie.

Formule de l'élixir tonique antiglaireux (Guillé).

Racine de colombo en poudre. . .	90 gr.
— d'iris de Florence en poudre.	60 —
— de gentiane en poudre. . .	8 —
— de jalap en poudre	1500 —
Aloès succotrin en poudre	12 —
Safran oriental en poudre.	60 —
Sulfate de quinine.	15 —
Deuto-tartrate de potassium et d'antimoîne (émétique).	12 —
Deuto-nitrate de potassium (nitre).	15 —
Santal citrin.	30 —
Sirop de sucre très cuit et caramellé.	11 kil.
Alcool de Montpellier à 28 degrés.	22 lit.
Eau distillée.	22 —

On fait macérer les poudres pendant vingt-quatre heures dans l'alcool, à une température de 20 degrés.

On fait dissoudre séparément le deuto-nitrate de potassium et d'antimoine, le sulfate de quinine et le deuto-nitrate de potassium dans l'eau distillée qu'on ajoute à la teinture qui se trouve ainsi réduite à 19 degrés. Vingt-quatre heures après la réunion des deux mélanges, on verse le sirop de sucre dans le matras, qu'on agite pour la dernière fois.

Après quarante-huit heures de repos, on filtre à la chausse et au papier : la liqueur doit être

colorée, mais transparente, et n'avoir qu'environ 18 degrés.

Chaque cuillerée à bouche de ce véhicule ne contient en dissolution que 4 grains 3/8 de substances purgatives non résineuses; le reste agit comme tonique.

Usage. — Cet élixir se prend à la dose de deux ou trois cuillerées à bouche : il agit comme un léger minoratif, on boit, après l'avoir pris, trois ou quatre tasses de décoction légère de chicorée sauvage ou d'eau miellée.

(*Bulletin thérapeutique.*)

Deuxième écorce de sureau contre l'épilepsie (Borgetti).

Malgré notre juste défiance contre les remèdes journellement préconisés contre l'épilepsie, je ne puis m'empêcher d'enregistrer l'analyse des faits publiés par M. Borgetti.

Obs. I. Un homme de quarante-huit ans, d'un tempérament nervoso-bilieux, robuste, habituellement bien portant, et né de parents non épileptiques, avait commencé à éprouver, en 1844, par suite d'influences morales, des accès épileptiques, qui se répétaient tous les deux ou trois mois. Transporté de la prison d'Ivrée à celle de Saluce, les accès augmentèrent, se reproduisant tous les premiers quartiers de la lune, avec deux ou trois accès dans un seul jour. Renvoyé à la prison centrale d'Ivrée comme épileptique incurable, le docteur Borgetti, après s'être assuré de

la réalité de la maladie, et après avoir éliminé tout soupçon d'affection périodique, par l'administration du valérianate de quinine, les accès se renouvelant à époque fixe, administra à ce malade une dose de l'infusion d'écorce de sureau, le 10, le 16 et le 24 mars 1851. Au grand étonnement de tout le monde, les accès ne reparurent plus, et le malade, qui avait fini sa peine, quitta l'hôpital en parfaite santé.

Obs. II. Un garde forestier, âgé de quarante-quatre ans, d'un tempérament bilioso sanguin, robuste et fils de parents sains, était affecté, depuis l'âge de vingt ans, sans cause connue, d'attaques épileptiques qui revenaient à des époques fixes, tous les quinze, vingt ou trente jours. Au mois de septembre 1850, il fut envoyé à l'infirmerie de la prison d'Ivrée comme épileptique incurable. Soumis sans succès à l'oxyde de zinc, à l'extrait de belladone et à nombre d'autres remèdes, il fut traité, en même temps que le malade précédent, par l'infusion de sureau. Le mois suivant il eut encore une attaque, mais la continuation du remède triompha du mal, et il y a aujourd'hui quinze mois qu'il n'est pas survenu un seul accès.

Obs. III. Un paysan robuste, âgé de quarante ans, envoyé des prisons de Turin, fut pris, au mois de mai, d'accès d'épilepsie qui continuèrent à se montrer tous les mois, dans la prison d'Oneille, d'où il fut enfin transporté dans celle d'Ivrée comme incurable, et là il fut traité par l'infusion de sureau. Après la quatrième dose du médica-

ment, il ne survint qu'un accès très faible, et le malade put être transporté au pénitencier d'Alexandrie, où il fut employé, sans inconvénient et sans rechute, à un travail de douze heures par jour.

Obs. IV. Un paysan, âgé de vingt-trois ans, lymphatico-nerveux, fortement irascible; accès d'épilepsie revenant tous les huit ou dix jours; même traitement. Après la quatrième dose, il y eut encore un accès : ce fut le dernier. Pas de rechute depuis une année. Cette épilepsie paraissait tenir à l'onanisme.

Obs. V. Jeune homme de dix-huit ans, d'un tempérament nerveux, d'une constitution délicate, adonné à l'onanisme; accès épileptiques revenant tous les vingt ou trente jours, avec affaiblissement considérable du malade. Cinq doses du médicament firent complétement justice des accès. Depuis huit mois il n'y a pas eu de rechute.

Mode d'administration de l'écorce du sureau : On prend les branches de un ou deux ans d'un sureau; on enlève l'écorce grise, et l'on racle la seconde écorce qui en reste ; on prend ensuite 50 grammes de cette écorce; on verse dessus 150 grammes d'eau commune, chaude ou froide; on laisse infuser quarante-huit heures, on passe à travers un linge, en exprimant légèrement ; à prendre à jeun, par moitié, à un quart d'heure d'intervalle. On revient au même médicament tous les six ou, au plus, tous les huit jours, et cela dans l'espace de deux mois. Si alors les

accès épileptiques persistent aussi intenses et aussi fréquents, il y a lieu de croire, ajoute M. Borgetti, qu'ils sont sympathiques d'une autre affection, ou entretenus par quelque vice organique congénital ou acquis, ce qui, pour nous, revient à dire que l'écorce de sureau n'a aucune action sur eux. Ce médicament produit, du reste, ses effets ordinaires chez les malades ; vomissements, évacuations alvines répétées, des vertiges; mais ces symptômes n'ont jamais mis obstacle à la continuation du traitement.

(*Gaz. med. Sarda.*)

Bourgène (Ossieur).

La bourgène (*Rhamnus frangula*) est usitée par les paysans dans le traitement de l'amygdalite, de la goutte. Dans la première de ces maladies, nous ne lui avons pas reconnu plus d'efficacité qu'aux autres purgatifs, moins qu'au calomel, il s'en faut de beaucoup. Dans la goutte, il combat la constipation, sans avoir l'inconvénient d'irriter l'estomac, comme le font un grand nombre d'autres purgatifs.

Dans la constipation habituelle des vieillards, non liée à un défaut de sécrétion biliaire, la bourgène convient d'autant mieux que son action purgative peut être maintenue pendant quelques jours sans être suivie de constipation. Toutefois, lorsque l'on veut que cette plante donne tout le bénéfice qu'on est en droit d'en attendre, il convient, ainsi que le remarque le

professeur Marcus, de Würsburg, de ne pas trop longtemps insister sur son emploi et de n'en pas forcer les doses. Ce précepte est, du reste, également applicable à la plupart des purgatifs, à ceux surtout du règne végétal, l'économie s'accoutumant vite à leur action.

Gumbrecht qui, en 1843, a tiré de l'oubli le rhamnus frangula, assimilait ce purgatif à la rhubarbe ; il le préconise dans plusieurs maladies du bas-ventre, dans la pléthore abdominale, les hémorrhoïdes anomales, les affections hémorrhoïdaires, etc. Notre expérience personnelle ne nous autorise pas à attribuer à la bourgène une action particulière, spéciale à ces deux affections.

Mode d'administration. — Gumbrecht prescrivait le rhamnus frangula de la manière suivante, en modifiant toutefois sa formule à raison des différentes indications :

Pr.	Ecorce sèche et vieille de bourgène.	45 gr.
	Ecorce d'orange coupée menu. .	8 —
	Eau commune.	2 lit.

Faites bouillir pendant deux heures, ou mieux jusqu'à réduction de moitié, et vers la fin de cette décoction, ajoutez :

Ecorce d'orange. . . . . 12 à 15 gram.
Semences de cumin concassées. 12 gram.

On doit prendre, le soir en se couchant, une petite tasse (de 60 grammes environ) de cette décoction.

Quant à nous, dit M. Ossieur, ne regardant l'ad-

dition de l'écorce d'orange et des graines de cumin que comme un surcroît inutile de besogne et de dépenses, nous ne faisons jamais usage de ces aromates. Il nous est d'avis qu'il faut simplifier et rapprocher de la médecine domestique, autant que possible, la préparation des médicaments tirés de la flore indigène, alors surtout que c'est par leur bas prix et la facilité avec laquelle on se les procure qu'ils se recommandent à l'attention des praticiens. Nous prescrivons donc simplement les tiges sèches, non dépouillées de leur écorce et coupées menu, que nous faisons bouillir dans une quantité donnée d'eau (voir plus haut les doses) ; on avale une tasse de cette décoction saturée, que l'on peut édulcorer à volonté. Le plus souvent, deux heures après a lieu, sans coliques, une évacuation de matières fécales.

Cathartine (Hepp et Strolh).

La *Gazette médicale de Strasbourg* a enregistré les recherches de M. Hepp sur l'extraction de la cathartine, du nerprun, et celles de M. Strolh sur ses effets physiologiques et thérapeutiques.

C'est une substance légèrement jaunâtre, d'une saveur amère, ayant une apparence de cristallisation, soluble dans l'eau et l'alcool faible, insoluble dans l'alcool absolu et l'éther, et contenue dans le marc beaucoup plus que dans le suc. Expérimentée chez les enfants par M. Vieger, elle a donné, à la dose de 9 centigrammes, plu-

ieurs selles dans trois cas sur cinq; à la dose de
o centigrammes, en moyenne deux selles dans
rois cas sur quatre ; à la dose de 15 centigram-
nes en une fois, huit à neuf selles copieuses
près un temps assez long, et après la même dose
lonnée en trois fois, dix selles quatre heures
près. D'où il suit que, chez les enfants de
uatre à quinze ans, 10 à 20 centigrammes de ca-
hartine, donnés en une ou deux fois à petit in-
ervalle, paraissent la dose moyenne de cathar-
ine. Chez les hommes, M. Strohl a obtenu, pour
ne dose de 40 à 50 centigrammes, de trois à
inq selles; pour une dose de 60 centigrammes,
le six à huit selles ; mais à cette dose, il y a eu
les malades qui ont été purgés incomplétement,
u pas du tout. Le résultat a été, en général,
rès peu satisfaisant chez les femmes, qui ont eu,
resque toutes, très peu ou point de garde-robes.
Voici, du reste, comment M. Strohl résume son
pinion relativement à la cathartine.

« 1° La cathartine est un purgatif assez sûr à
a dose de 10 à 20 centigrammes chez les enfants,
noins sûr chez les adultes, à 50 centigrammes;
eut-être les femmes sont-elles moins sensibles
son action; 2° la saveur amère, difficile à mas-
quer, est un obstacle à son emploi chez les en-
ants, qui ne peuvent avaler les pilules ; 3° c'est
n purgatif doux, non irritant, non douloureux,
ien supporté, et pouvant être continué sans
éterminer d'effets fâcheux : on peut donc en
onclure que les baies de nerprun renferment
ncore un autre principe âcre qui provoque des

vomissements, amène des coliques et des effets drastiques ; 4° les selles sont liquides, sans odeur ni couleur spéciale, mais toujours venteuses ; la cathartine ne paraît pas agir sur le foie ; 5° son action est lente à se produire, et se prolonge longtemps ; 6° le meilleur mode d'administration est sous forme de pilules, données dans la soirée chez les adultes, et sous forme de sirop chez les enfants, pour les premiers à la dose moyenne de 50 centigrammes, et pour les seconds, de 10 à 20 centigrammes. »

Médecine au séné (Neucourt).

Séné.	12 gram.
Casse	10 —
Manne.	50 —
Café torréfié et pulvérisé. .	8 —

Faites bouillir deux à trois bouillons dans eau 120 grammes, laissez infuser dix minutes et passez à l'étamine. Cette médecine n'est jamais prescrite lorsqu'il y a soif vive.

Poudre de séné pour favoriser le flux hémorrhoïdal (René van Oye).

Poudre de séné.	10 gram.
Soufre.	10 —
Réglisse	10 —
Sucre.	10 —

F. s. a. 2 à 10 grammes.

Espèces purgatives (Sundelin).

Séné.	3 gram.
Trèfle d'eau.	4 —
Menthe poivrée.	2 —
Ecorce d'orange.	1 —

M. s. a. sur une cuillerée pleine de ce mélange, on verse trois tasses d'eau chaude, et on laisse infuser. Le malade prend ce thé dans la journée.

Lavement purgatif contre le lumbago et les névralgies sciatiques (Lombard, de Liége).

Sel marin.	32 gram.
Eau commune. . .	156 —
Miel.	16 —

F. s. a.

CORROBORANTS.

Bouillon fortifiant.

Deux médecins distingués de Munich, MM. Gielt et Pieufer, ont donné l'hiver dernier à leurs malades, soit dans les hôpitaux, soit dans leur pratique privée, un nouveau bouillon dont la formule a été donnée par M. le professeur Liebig, et qui se déduisait naturellement, comme M. Liebig l'a dit lui-même, de ses recherches sur l'ac-

tion de l'eau contenant un millième d'acide chlor hydrique sur les substances albuminoïdes :

Viande (bœuf ou poule) d'un animal fraîche ment tué. . . . . 500 gram.
Eau distillée. . . . . 400 —
Acide chlorhydrique. . . . . 4 gouttes
Sel marin. . . . . 15 gram.

On mêle bien, on laisse reposer pendant un heure et l'on fait égoutter sur un tamis. Lorsqu le liquide est écoulé, on arrose ce qui reste sur l tamis avec 180 grammes d'eau versée par petite portions. La liqueur froide qui s'écoule est bue froid.

Un obstacle à l'emploi de ce bouillon fort fiant pendant l'été est sa prompte altération dan les grandes chaleurs. Aussi est-il indispensab de le conserver dans un endroit très frais et d'a voir de la viande également fraîche.

Pour juger de l'importance de cette nouvell préparation alimentaire, il suffit d'étudier l composition du bouillon ordinaire et de la com parer à celle du bouillon fortifiant.

Le bouillon ordinaire est formé de deux pa ties bien distinctes. Quand on lave avec de l'ea la chair musculaire coupée en petits morceaux celle-ci devient blanche et perd sa saveur. Cett partie solide de la viande est la compositio chimique du blanc d'œuf, du gluten, de la ca séine, et sert à l'accroissement des tissus. L partie qui se dissout dans l'eau est formée, a contraire, de sels, surtout de phosphates, et d

principes immédiats qu'on retrouve en partie dans le sang. Les substances qui sont contenues dans le bouillon sont toutes destinées à être dédoublées, décomposées et rejetées par les excrétions ; elles ne peuvent donc servir à l'accroissement des tissus. De là on a dit : Le bouillon soutient et ne nourrit pas.

Quel serait donc le grand avantage du bouillon qui pourrait présenter des propriétés vraiment réparatrices et en même temps d'une digestion facile? Le bouillon dont nous avons donné la composition résout le problème. Il est plus riche que les autres bouillons, car outre les principes ordinaires de ce liquide nutritif, il contient en dissolution de l'albumine qui sert à la formation et à la génération des tissus, puis de la matière colorante du sang dans un état que nous croyons propre à l'assimilation ; quant à l'acide chlorhydrique, on sait que plusieurs médecins l'emploient pour faciliter la digestion.

Tout le monde comprend les services que rendraient des aliments de ce genre dans certaines maladies à caractère dépressif et dans les altérations graves du tube digestif.

Du sang considéré comme aliment (Rimaud).

Le sang, véritable chair coulante, possédant encore sa chaleur naturelle, c'est-à-dire la vie, contient tout formés les principes si divers, si nombreux de l'organisme animal, il est essentiellement réparateur et d'une digestion facile. L'expérience confirme les données de la théorie.

La pratique médicale fait souvent rencontrer des malades, ruinés par des excès de divers genres, par des travaux prolongés, par des chagrins, par la misère : ces malades perdent leur embonpoint et leurs forces; une gastralgie avec son cortége en est la conséquence, si l'on parvient à vaincre la répugnance des malades pour le sang, on a, par lui, un remède prompt et efficace, la langueur se dissipe, les joues se colorent et les forces reviennent, le sang réussit surtout chez les femmes, alors que les ferrugineux sous diverses formes, et que les autres toniques sont mal supportés, et que l'estomac se refuse à ses fonctions.

Le diabète, dont la plupart des savants pathologistes font remonter la cause à une gastro-entérite de formes particulières, se guérit bien plus sûrement par l'usage du sang que par une nourriture composée de lard, de viande et de bœuf rôti, qui finissent par épuiser l'estomac en raison du travail pénible qu'ils lui imposent.

Le sang de veau doit être choisi de préférence, il est plus léger, se digère mieux, et provient d'un animal abattu à un âge ordinairement exempt encore de maladies. On sait qu'il n'est pas rare de rencontrer des affections organiques chez les animaux adultes, et si l'on peut impunément manger de leur chair, il ne saurait en être de même de leur sang. La répugnance des malades pour ce breuvage est toujours diminuée après les premiers essais; il donne la sensation du lait chaud, et l'arrière-goût légèrement alcalin qu'il laisse dans la bouche disparaît en y

laissant fondre un morceau de sucre. C'est à l'abattoir que le malade doit se rendre pour boire le sang au sortir de la veine, avant qu'il se soit formé en caillots. On doit le prendre le matin à jeun ou loin du repas; on commence par un quart de verre, que l'on porte plus tard jusqu'à une demi-verrée. C'est de cette manière que M. Rimaud se l'est administré à lui-même dans un cas très grave qui avait mis sa vie en danger pendant longtemps, et qui l'obligea, entre autres, à passer tout un hiver à Montpellier. C'est aussi la manière dont il l'a administré depuis avec succès à beaucoup d'autres malades.

Le sang bu chaud se digère promptement, il excite l'appétit plutôt qu'il ne le satisfait, et si l'on objecte que le boudin est indigeste, il ne faut pas oublier que c'est un sang mort, privé de fibrine, qui ne contient que du sérum et de la matière colorante. Le caillot du sang de veau cuit se mange avec autant de plaisir que la chair de cet animal.

L'histoire est là pour confirmer l'usage du sang comme aliment. Virgile avait déjà dit dans le livre III de ses *Géorgiques :*

Et lac concretum cum sanguine potat equino.

Plusieurs hordes de Tartares boivent le sang de leurs animaux domestiques. L'indication de se nourrir de sang a pu se présenter souvent; des corps de cavalerie abondent en fourrages et manquent de vivres, de petites saignées répétées laissent vivre le cheval et nourrissent le cavalier:

sans qu'il ait besoin de se livrer à la douloureuse extrémité de tuer le cheval pour faire cuire sa chair et s'en alimenter.

Poudres nutrimentives (L. Corvisart).

Les poudres nutrimentives contiennent le principe digestif (pepsine acidifiée). Elles peuvent s'employer dans les cas, par conséquent, où l'estomac, étant altéré dans sa sécrétion, les digestions sont laborieuses, imparfaites ou impossibles, c'est-à-dire dans la dyspepsie, la gastralgie, dans les convalescences ou les maladies débilitantes, fièvre typhoïde, etc., dans lesquelles (parce que l'estomac n'a pas recouvré sa force sécrétoire), on n'ose point encore alimenter; dans d'autres, où les tentatives d'alimentation causent le vomissement, la diarrhée, etc., phénomènes fréquents, suivant Chossat, à cause de l'affaiblissement des actes de l'estomac par le fait seul de l'abstinence prolongée (voy. L. Corvisart, *Bulletin de thér.*, 15 octobre 1854).

M. Boudault (*Moniteur des hôpitaux*, 16 février 1854) indique la préparation suivante des poudres nutrimentives : prenez un nombre suffisant de caillettes, lavez-les, râclez la muqueuse, faites-la macérer douze heures dans l'eau ; filtrez, précipitez par l'acétate plombique ; faites passer dans le précipité un courant d'hydrogène sulfuré, filtrez, desséchez à moins de 40 degrés th. c. La quantité de poudre qui, avec 3 gouttes d'acide lactique et 15 gr. d'eau maintenus douze heures

à 40 degrés th. c., aura dissous 6 grammes de fibrine de veau. En donnant une solution qui présente les caractères du nutriment de fibrine, représentera celle qui, avec ces 3 gouttes d'acide, peut former *une poudre* nutrimentive (on ajoutera q. s. d'amidon pour avoir toujours 1 gramme par poudre). Cet essai *seul est capable* (quel que soit le procédé employé pour la faire) de donner la certitude que la poudre sera réellement *active* en thérapeutique, car c'est un ferment organique, et non une substance simplement chimique.

La poudre n° 1 contient le ferment complet (pepsine acidifiée), la poudre n° 4 la pepsine seule qui s'emploie, s'il y a supersécrétion acide de l'estomac. On ajoute 1 centigramme de chlorhydrate de morphine ou de codéine (poudre n° 2) ou 3 milligrammes de strychnine (poudre n° 3), si au vice de sécrétion se joint une hyperesthésie ou une atonie musculaire de l'estomac)

La poudre se prend enveloppée dans du pain à chanter, en même temps qu'on mange quelque aliment animalisé ou azoté, et à ce repas on proscrit tout autre médicament. On doit, après quelques jours, reprendre de la poudre par *contre-épreuve*, et la reprendre si les digestions redeviennent mauvaises.

Levûre de bière dans la glucosurie (Birdherepath).

Quoique sur trois cas de glucosuries rebelles dans lesquelles j'ai conseillé la levûre de bière, j'aie complétement échoué deux fois, et que dans le troisième je n'aie obtenu qu'une amélioration dou-

teuse accompagnée des dégagements de gaz pénibles, j'ai donné un extrait du Mémoire du docteur Birdherepath, d'après la *Gazette hebdomadaire*.

Des expériences nouvelles ont démontré que certaines substances végétales, comme le *sarcina*, jouissent de la faculté de résister à l'action des sucs digestifs, si par conséquent, le *torula cerevisæ*, ou levûre de bière, peut résister dans l'estomac, à l'action du sucre gastrique, on peut présumer qu'il pourra faciliter dans le renflement gastrique, comme il le fait du reste hors de cet organe, la transformation ultérieure du sucre en alcool et en acide carbonique.

Ces idées théoriques engagèrent l'auteur à essayer du *torula cerevisæ* dans le traitement du diabète. Dans le seul cas où il l'a essayé, le succès a, dit-il, complétement répondu à ses espérances. Ce fut en janvier 1853. Avant le traitement, l'urine du malade avait une pesanteur spécifique de 1,044, et contenait 850 grains de sucre par pinte. Après deux jours de traitement, l'urine ne pesait plus que 1,020, et ne contenait que 300 grains de sucre par pinte. Au bout de six semaines de traitement, le sucre disparut, l'urine reprit ses caractères normaux, le malade n'accusa aucune douleur et recouvra son embonpoint et sa force ordinaires.

Le produit employé était la levûre de bière ordinaire, dont le malade prenait deux ou trois fois par jour une cuillerée à bouche dans du lait.

Dans des circonstances ordinaires, la glucose

se convertit, comme on sait, sous l'influence de la levûre de bière (à la température de 15 à 20 degrés centig.), en alcool et en acide carbonique. Mais si la réaction se produit dans l'obscurité, au contact des substances albumineuses et protéiques, comme dans l'estomac (à une température de 25 degrés centig.), le produit est alors de l'acide lactique, de l'acide acétique, et peut-être aussi de l'alcool et de l'acide carbonique.

Huile de foie de morue dans les névralgies. (Durrant.)

Les applications de l'huile de foie de morue sont nombreuses ; en voici une nouvelle qui mérite l'attention des praticiens.

Le premier cas dans lequel je l'ai employé, dit M. Durrant, était certainement le cas de névralgie le plus grave que j'aie jamais rencontré. La douleur était si vive, qu'elle arrivait aux angoisses les plus déchirantes, et arrachait des torrents de larmes au malade. Fer, quinine, arsenic à haute dose, tous ces moyens n'avaient jamais produit qu'un soulagement momentané. Le malade prenait à peine l'huile de foie de morue depuis une semaine, que la douleur commençait à diminuer sensiblement, et en continuant encore quelques semaines, la maladie, qui durait déjà depuis plusieurs mois, fut entièrement guérie. Pendant deux années, le malade n'éprouva aucune atteinte de sa névralgie ; lorsqu'il en fut repris, M. Durrant se rappelant la résistance du

mal à tant de moyens autres que l'huile de foie de morue, se décida à administrer l'huile d'emblée, et le résultat ne fut pas moins favorable. Dès lors, ce médecin prescrivit très largement l'huile de foie de morue dans les névralgies, et il cite comme ayant été très heureusement modifiés et guéris un cas de névralgie dentaire, un cas très grave de névralgie de la langue, plusieurs cas rebelles de sciatique, et deux ou trois cas de névralgie du rectum, avec ou sans complication d'hémorrhoïdes. — Nous le répétons en terminant, nous avons cru devoir faire connaître cette application de l'huile de foie de morue au traitement des névralgies, principalement à cause des ressources qu'elle offre, particulièrement dans le traitement des névralgies les plus graves et les plus anciennes. Peut-être s'étonnera-t-on des résultats de ce genre; mais cet étonnement diminuera peut être un peu si l'on veut bien se rappeler les effets avantageux que l'on obtient dans le Nord, et principalement dans la Baltique, de l'huile de foie de morue dans le traitement des rhumatismes chroniques, avec lesquels les névralgies ont souvent tant de points de contact. (*Associat. méd. Journ.*)

Huile de foie de morue pour l'engraissement des animaux (Pollock).

Voyageant, il y a deux ans, dans le comté d'Essex, un médecin anglais distingué, M. Pollock, eut l'idée de proposer à un éleveur de bé-

tail, son ami, de faire usage de l'huile de foie de morue pour activer l'engraissement, en lui faisant entrevoir une grande économie dans le prix de l'engraissement. Ces expériences ont été faites sur vingt cochons, quatre-vingts moutons et dix veaux, avec des conditions qui ne peuvent laisser de doute sur le résultat. Ainsi cet éleveur divisait ses animaux par lots, qu'il nourrissait de même, mais en donnant à l'un des lots une certaine quantité d'huile de foie de morue. Les cochons avaient deux onces d'huile par jour, et autant d'aliments qu'ils le désiraient; les moutons 1 once, et les veaux de 1/4 à 3/4 de pinte par jour.

Les cochons traités de cette manière mangeaient moins que les autres, engraissaient beaucoup plus, et furent bien mieux vendus sur le marché de Londres, la chair étant solide et ferme. La dose préférable pour l'engraissement est d'une once par jour pour les petits cochons. Il n'y a aucun avantage à l'augmenter trop fortement; à 1/4 de pinte par jour, la graisse prend une couleur jaunâtre et un goût de poisson. Cet éleveur n'a pas remarqué, du reste, que les cochons affectés de maladies du poumon fussent guéris par l'emploi de cette huile; mais, donnée à petite dose, elle était utile, en facilitant l'engraissement de l'animal par une quantité moindre d'aliments.

Pour les moutons, les résultats ont été plus satisfaisants encore. A 1 once d'huile par jour, la graisse était remarquablement blanche et la chair

légère et d'une digestion facile. Cette dernière circonstance était assez curieuse, et les bouchers se plaignirent que les animaux n'avaient pas donné un poids comparable à celui qu'eût pu faire supposer leur belle apparence.

Pour les veaux, même résultat : avec une dose d'huile croissante, de 1/4 à 3/4 de pinte, ces animaux avaient acquis un développement et un embonpoint qui les fit vendre plus cher que ceux du même troupeau qui n'avaient pas été soumis à ce régime. De l'avis de tous, ces animaux étaient magnifiques pour la petite quantité d'aliments qu'ils avaient consommée. Quant à la manière de faire prendre l'huile aux animaux : pour les veaux, on la mélangerait avec le son et la paille hachée ; pour les cochons, avec leurs aliments secs, et pour les moutons on trempait les fèves cassées dans l'huile.

Il résulte donc de ces expériences, ainsi que le fait remarquer M. Pollock, que pour les cochons, les moutons et les veaux, on obtient un engraissement plus considérable avec une quantité d'aliments moindre, lorsqu'on fait usage d'huile de foie de morue ; et, en second lieu, que chez tous les animaux, il a paru y avoir une limite tranchée, après laquelle la digestion de l'herbe ne se fait plus, quantité qui est de 2 onces pour les cochons, d'une once pour les moutons, de 4 onces pour les veaux. A cette dose, les cochons et les veaux furent vendus très avantageusement ; mais lorsque, par voie d'expérimentation, la dose a été portée au delà, il y a eu trouble de la di-

gestion, et la graisse a pris une couleur jaune et un goût de poisson. (*Bullet. thérap.*)

Huile de foie de morue. — Nouveau mode d'administration. (Sauvan.)

L'huile de foie de morue est un médicament si précieux, surtout chez les enfants, que tous les artifices imaginés pour en rendre l'usage plus commode ont à nos yeux une véritable valeur. Voici donc encore une formule présentée comme un moyen de masquer complétement la saveur et l'odeur désagréables de l'huile de foie de morue :

Jaune d'œuf.	N° 1
Sucre.	60 grammes.
Eau de fleurs d'oranger. . .	30 —
Huile de foie de morue. . .	90 —
Essence d'amandes amères.	1 goutte.

(*Ann. clin. de Montpellier.*)

Solidification de l'huile de foie de morue. (Martin.)

Un philosophe grec disait souvent : Prenez toujours la voie la plus courte et le moyen le plus simple. Nous appliquons cette maxime à la solidification de l'huile de foie de morue.

Huile de foie de morue. .	125 grammes.
Blanc de baleine.	25 — en été.
	20 — en hiv.

Mêlez, chauffez au bain-marie et en vase clos; coulez dans des flacons à large ouverture, laissez refroidir sans agiter. On peut aromatiser ce médicament avec une huile essentielle. L'huile de foie de morue, ainsi préparée, a l'aspect d'une gelée; on l'avale en l'enroulant dans du pain azyme, humecté d'eau ou de sucre, de gomme, de réglisse ou d'amidon pulvérisé.

Le docteur Launoy a pu faire prendre assez facilement ce médicament à des malades qui se refusaient à avaler l'huile à l'état liquide.

Nous employons la cétine ou blanc de baleine comme adjuvant, parce qu'elle a joui pendant longtemps d'une propriété béchique et adoucissante, à la dose de 2 à 8 grammes, et qu'elle s'assimile parfaitement à l'huile sans en augmenter beaucoup le volume. (*Bullet. gén. de thérapeutique.*)

Sur l'action physiologique et thérapeutique des ferrugineux. (T.-A. Quevenne.)

Le grand travail de M. Quevenne sur les ferrugineux, dont quelques fragments avaient déjà été publiés à propos des séances académiques, a enfin paru cette année.

Nous avons publié ce travail *in extenso* dans les *Archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène*, et nous avons donné dans le *Répertoire de pharmacie*, le rapport que nous avons fait à ce sujet à l'Académie de médecine, rapport

qui a été fidèlement analysé par les principaux organes de la presse médicale.

Le travail dont il s'agit étant dès lors bien connu au point de vue scientifique, nous nous attacherons à le présenter ici sous son côté pratique, c'est-à-dire relativement à ses applications.

Pour le praticien, l'un des faits les plus importants qui ressortent du travail de M. Quevenne est celui-ci : ce ne sont pas les sels solubles de fer qui introduisent le plus de métal à l'état de dissolution dans le suc gastrique, comme on l'a cru jusqu'ici ; certaines préparations insolubles, mais facilement attaquables par les acides, l'emportent sur les premiers : tel est le fer réduit. Ce qui distingue cette préparation parmi les martiaux, c'est son degré d'activité relatif. Aussi suffit-il pour produire les effets que l'on attend de la médication ferrugineuse, de donner le médicament à la dose de 0,20 à 0,30 par jour *au moment des repas ;* bien rarement il est nécessaire d'aller à 0,40 ou 0,50.

Cette activité plus grande du fer réduit, comparativement aux sels solubles de ce métal, s'explique par des expériences contenues dans le mémoire dont nous parlons. L'auteur démontre, en effet, par des dosages précis, que la presque totalité du métal des sels de fer est tout d'abord précipitée dans l'estomac lorsqu'on administre ceux-ci avec les aliments ; de sorte que, soit que l'on ait donné une préparation de fer naturellement insoluble, soit que l'on ait fait prendre un

sel soluble, le suc gastrique est appelé, dans les deux cas, à réagir sur un corps insoluble. Or, comme les corps de fer solubles ne contiennent en général que 20 à 30 pour 100 de métal, tandis que 1 gramme de fer métallique, par exemple, représente le même poids de matière active, il n'est nullement étonnant que celui-ci l'emporte sur les premiers.

D'ailleurs, les expériences faites dans les hôpitaux de Paris, et répétées par la commission de l'Académie de médecine, les observations cliniques de M. le professeur Costes, de Bordeaux, observations comparatives entre l'action des diverses préparations ferrugineuses, la pratique de beaucoup de médecins de la ville, la nôtre à nous même, ne nous laissent aucun doute sur l'efficacité du nouveau médicament et sur la facilité avec laquelle il est assimilé.

Il faut remarquer, cependant, que ce degré d'activité n'est atteint qu'autant que le fer a été complétement réduit ; autrement, si tout l'oxygène n'a pas été enlevé, ce dont on s'aperçoit à la couleur noire du produit, on n'a plus qu'un médicament faiblement attaqué par les acides, bien moins actif, et autant vaudrait alors employer de l'oxyde noir ordinaire.

Voulant joindre l'exemple au précepte, M. Quevenne a établi depuis longtemps, de concert avec M. Miquelard, de vastes appareils où la réduction se fait en grand et d'une manière complète. Aussi les produits qui sortent de cette fabrique ont-ils acquis une réputation de

supériorité incontestée. On les reconnaît à leur couleur gris ardoisé, à leur état de division et de grande légèreté.

Le mode d'administration est de la plus grande simplicité. Les auteurs de la préparation du fer réduit délivrant celui-ci en nature, par petits flacons, il suffit de mêler la dose prescrite avec les aliments (1); et, chose qui ne paraîtra pas indifférente à beaucoup de personnes, cette préparation est parmi les moins dispendieuses pour le malade.

Les auteurs, dans le but de se conformer à tous les goûts et aux nécessités de la pratique médicale, en préparent aussi des espèces de petites dragées ou pilules, dont chacune renferme 5 centigrammes de fer réduit.

Une chose importante à noter, est *le moment de l'administration*. Si, comme tout porte à le croire, le mode d'action des ferrugineux se lie d'une manière intime à celui des aliments, on peut dire d'une manière générale qu'il est convenable de faire prendre les premiers en même temps que ceux-ci; mais il faut regarder la chose comme nécessaire pour le fer réduit.

En effet, ce médicament, de même que les autres préparations martiales insolubles, ne peut agir qu'après avoir été dissous par le suc gas-

(1) Une petite mesure de fer-blanc accompagne chaque flacon, de sorte que le malade mesure lui-même la dose prescrite.

trique ; or, les liquides sécrétés par l'estomac n'étant acides que pendant le temps de la digestion et offrant, au contraire, une réaction alcaline dans l'état de vacuité de cet organe ; il en résulte que si l'on administrait à jeun les médicaments dont nous parlons, ils resteraient sans effet ou n'agiraient que plus tard et faiblement lorsque l'on viendrait à ingérer des aliments.

Il faut dire enfin que l'inconvénient prétendu attribué *théoriquement* aux préparations ferrugineuses insolubles, d'absorber une notable partie de l'acide du suc gastrique, et de nuire ainsi à la digestion, est une chose à peu près illusoire. Les expériences de M. Quevenne, faites sur le vivant, montrent que la diminution d'acidité, dans ce cas, est très minime, et rien ne prouve que cette diminution soit nuisible; il est possible, au contraire, que dans certaines circonstances où les digestions sont accompagnées d'éructations acides, il y ait avantage.

Pommade au proto-sulfate de fer dans le traitement des maladies de la peau (Devergie).

Proto-sulfate de fer. .	5 décig. à 1 gram.
Axonge.	30 grammes.

Dissolvez le sel de fer à l'aide de gouttes d'eau. Mêlez.

Je n'ai jamais, dit M. Devergie, fait entrer ni le camphre ni le chloroforme dans ces préparations, afin de mieux observer les effets de sel ferrugineux ; mais rien ne s'oppose à ce qu'on

les y introduise comme sédatifs des démangeaisons, ainsi qu'on le fait dans les pommades résolutives analogues.

Les pommades au sulfate de fer comptent des succès semblables dans les impétigos, les intertrigos décroissants; et comme ces quatre maladies : eczémas, eczémas impétigineux, impétigos, intertrigos, forment les deux tiers des affections cutanées, c'est là, on peut en convenir, une ressource nouvelle pour le médecin. Parmi les affections eczémateuses localisées, on sait combien celui des bourses est rebelle. J'ai obtenu avec les pommades ferrugineuses quelques succès vraiment remarquables dans ces sortes de cas.

Il en est de même des pansements avec de la charpie enduite de pommade ferrugineuse pour les ulcérations qui accompagnent ou qui succèdent aux vésicules et aux pustules de *rupia* et d'*ecthyma cachecticum;* mais, dans tous les cas, il est important d'attendre que la période aiguë soit passée, sans quoi l'on surexcite, on aggrave, au lieu de guérir.

Ces pommades m'ont donné des résultats presque insignifiants dans les lichens, excepté dans le lichen *agrius* ou suppurant, et dans quelques cas de *lichen eczémateux.*

Elles ne servent à rien pour combattre des affections squameuses, *psoriasis*, *lepra vulgaris*, *icthyose*, *pityriasis chronique;* elles sont nuisibles dans les maladies bulleuses, ou dans celles essentiellement vésiculeuses, comme dans le *pemphigus* et l'*herpes* à grosses vésicules; elles se-

raient nuisibles dans l'*ecthyma aigu*, l'*acne rosacea*, la *mentagre pustuleuse* ou *tuberculeuse suppurante* et à l'état aigu.

En résumé, c'est une pommade résolutive à ajouter à la liste des pommades de ce genre; mais, en dehors de son action résolutive, je la considère comme un modificateur de la vitalité des tissus malades, propriété que je ne retrouve pas dans le *tannin*, l'*oxyde de zinc*, la *calamine*, l'*alun*. (*Bulletin thérapeutique.*)

Du meilleur mode de préparation pour le perchlorure de fer liquide qui s'emploie dans le traitement des varices, des hémorrhagies et des anévrysmes (Barin de Buisson).

« Le perchlorure de fer est entré dans le domaine de la thérapeutique. Pour le préparer, on purifie une solution de proto-sulfate de fer du commerce par de la limaille de fer et l'addition d'un peu d'acide sulfurique d'abord, puis, après avoir filtré, par un courant lent de gaz sulfhydrique, on filtre et l'on peroxyde par l'acide nitrique ; on précipite la solution par un léger excès d'ammoniaque, et on lave avec soin le peroxyde de fer gélatineux obtenu.

» On sature ensuite, aussi bien que possible, de l'acide chlorhydrique blanc et pur par l'hydrate ferrique ci-dessus, en laissant digérer, d'abord à froid, puis au bain-marie d'eau bouillante. On filtre la solution où l'on commence à évaporer la liqueur à un peu moins de moitié sur

un feu doux, puis on continue l'évaporation au bain-marie, comme l'a conseillé M. Gobley pour la préparation du chlorure ferrique cristallisé, en ayant soin d'éloigner les vapeurs aqueuses qui donneraient lieu à la formation d'acide chlorhydrique et à un dépôt d'oxydo-chlorure insoluble. Lorsque le liquide a ainsi acquis la consistance d'un sirop épais (à cet état il se fige par le refroidissement, sans cependant se prendre en masse solide), on cesse l'évaporation, et l'on ajoute au liquide un excès d'hydrate gélatineux délayé dans un peu d'eau pure; on agite pendant un quart d'heure, et on laisse ensuite en repos le mélange pendant plusieurs heures. Nous ajoutons après l'eau distillée nécessaire pour amener la solution chloro-ferrique à la densité de 30 degrés Baumé (1261 d'eau = 1000), et nous l'abandonnons au contact de l'excès d'hydrate pendant huit jours; après quoi nous filtrons et nous laissons encore reposer le liquide filtré pendant quinze jours; puis nous filtrons une dernière fois pour séparer un peu d'oxydo-chlorure qui s'est précipité.

» En opérant ainsi, on obtient un perchlorure de fer liquide de couleur brun foncé, vu en masse, qui ne contient qu'une très faible quantité d'acide libre, et qui, grâce à ce petit excès d'acide, peut se conserver un temps très long sans déposer sensiblement.

» L'innocuité du perchlorure de fer liquide ainsi obtenu a été plus que suffisamment démontrée dans la pratique de l'Hôtel-Dieu de Lyon :

1° par la guérison d'un anévrysme du pli du coude obtenue par M. Valette; 2° par une observation de M. Berrier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, au sujet d'un malade atteint d'une grosse tumeur anévrysmale du tronc brachio-céphalique, dans laquelle il a été injecté, en trois ponctions faites à quinze jours d'intervalle, plus de quatre-vingts gouttes du nouveau liquide coagulateur, sans accidents sérieux, et à la suite desquelles la position du malade, que nous voyons tous les jours, a été plutôt améliorée qu'empirée; 3° enfin, par plus de quarante malades atteints de varices, opérés par MM. Valette, Pétrequin et Desgranges, avec le plus heureux succès, sauf un vieillard, et sur lesquels il a été fait environ quatre-vingt-dix injections du même liquide.

» Ce même perchlorure, largement employé dans les hémorrhagies de toute sorte, a toujours procuré aux chirurgiens et aux médecins les avantages qu'ils étaient en droit d'en espérer. »

TONIQUES SPÉCIFIQUES.

Instruction sur les moyens de reconnaître la pureté du sulfate de quinine. (Comité consultatif d'hygiène publique.)

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire pour l'application de la loi du 27 mars 1851, sur les marchandises falsifiées,

aux sulfates de quinine qui contiennent plus de 3 pour 100 de mélange. A cette circulaire est jointe l'instruction suivante sur ce sujet, du comité consultatif d'hygiène publique :

« L'importance qui s'attache au sulfate de quinine, l'un des médicaments les plus employés aujourd'hui, les inconvénients graves et presque toujours irréparables qui pourraient résulter de l'emploi d'un sulfate falsifié par l'addition de matières inertes, font à l'administration un devoir de recommander particulièrement ce produit à l'attention des jurys médicaux, chargés de la surveillance des pharmacies et des autres établissements où l'on prépare et débite des médicaments.

» Pour faciliter les recherches, l'administration a cru utile de réunir dans la présente instruction les données principales et pratiques fournies par la science sur la matière.

» Cette instruction n'a pas pour but de signaler toutes les fraudes qui ont pu se pratiquer sur le sulfate de quinine, ni tous les moyens de les reconnaître; ce sont de simples indications que l'on se borne à rappeler aux hommes instruits qui composent les jurys, et dont ils sauront faire une application intelligente à chaque cas particulier qui se présentera à leur examen.

» Le sulfate de quinine, tel qu'il doit être employé pour l'usage médical, est blanc, cristallisé en aiguilles déliées, d'une saveur très amère. Il exige pour se dissoudre plus de 700 parties d'eau froide et 30 environ d'eau bouillante; il

est formé de deux équivalents de quinine, un équivalent d'acide sulfurique et huit équivalents d'eau, ce qui représente pour 100 de sulfate 74,31 de quinine, 9,17 d'acide sulfurique et 16,51 d'eau. Ce sel a une faible réaction alcaline sur le papier de tournesol rougi; cette réaction s'affaiblit et peut devenir acide lorsque le sel renferme une plus forte proportion d'acide.

» A 100 degrés, le sulfate de quinine perd 7 équivalents d'eau, c'est-à-dire les 7 huitièmes de celle qu'il renferme, ou 14,45 pour 100. Il s'effleurit aussi, mais incomplétement, dans un air sec, à la température ordinaire.

» Brûlé à l'air sur une lame de platine, il ne laisse aucun résidu appréciable. Le sulfate de quinine ne se colore pas sensiblement lorsqu'on le délaie à froid avec de l'acide sulfurique concentré.

» Les substances que l'on a signalées comme employées le plus fréquemment pour falsifier le sulfate de quinine sont le sulfate de chaux, la salicine, le sucre en poudre, le sulfate de cinchonine, certains corps gras, tels que l'acide stéarique, l'acide margarique, etc.

» Le sulfate de chaux se reconnaît, comme les matières minérales en général, au moyen de l'incinération; on brûle dans une petite capsule de platine 1 gramme de sulfate, jusqu'à ce que toute trace de charbon ait disparu; le résidu représente le poids du sulfate de chaux qui aurait pu exister dans le sel de quinine. On pourrait encore traiter le sulfate suspect par l'alcool

à 85 centièmes, qui à chaud dissoudrait le sulfate de quinine et laisserait pour résidu le sel calcaire; ce procédé permet d'agir sur de plus grandes quantités, et n'entraîne pas la perte du sulfate essayé.

» Pour reconnaître la salicine, on délaie le sulfate avec un peu d'acide sulfurique concentré, qui le colore en rouge foncé lorsqu'il renferme de la salicine. Cette réaction est encore sensible lorsque la proportion de salicine est de 1 centième. Il est bon de remarquer que la salicine n'est pas la seule matière organique ayant la propriété de rougir par l'acide sulfurique : pour affirmer sa présence, il faudrait l'isoler par des manipulations ultérieures; mais, dans tous les cas, la coloration rouge indique une adultération du sulfate; lorsqu'il est pur, il ne doit pas se colorer.

» Le sucre qu'on aurait pu ajouter au sulfate de quinine donne, lorsqu'on brûle le mélange à l'air, une odeur caractéristique de caramel que ne présente pas le sulfate pur. On peut aussi isoler le sucre en nature; il suffit pour cela de dissoudre le mélange dans l'eau, d'y ajouter de la baryte en excès, de manière à précipiter tout l'acide sulfurique et toute la quinine ; de faire passer ensuite dans la liqueur un courant d'acide carbonique, pour séparer l'excès de baryte ; de chauffer, de filtrer et d'évaporer convenablement la liqueur, qui ne renferme plus que le sucre.

» Les acides gras , ou toute autre matière insoluble dans l'eau et dans les acides faibles,

se reconnaissent en traitant le mélange par l'eau aiguisée d'acide sulfurique, qui sépare le sulfate de quinine des corps gras insolubles.

» Le produit que l'on trouve le plus ordinairement mélangé au sulfate de quinine est le sulfate de cinchonine. Ce mélange peut être le résultat de la fraude, mais il peut aussi résulter d'une purification insuffisante du sulfate de quinine. La présence de la cinchonine dans le sulfate de quinine se reconnaît de la manière suivante :

» On prend 1 gramme de sulfate suspect, qu'on introduit dans un flacon à petite ouverture, long et étroit, de 20 à 25 centimètres cubes de capacité ; on verse sur le sulfate 10 centimètres cubes d'éther sulfurique exempt d'alcool ; on agite le mélange, afin de bien diviser le sulfate, et l'on y ajoute 2 centimètres cubes d'ammoniaque liquide. Lorsque le sulfate est pur, il se dissout sans résidu dans ce mélange d'ammoniaque et d'éther. Lorsqu'il renferme de la cinchonine, cette dernière base reste indissoute et forme un dépôt blanc entre les deux liquides aqueux et éthéré.

» En décantant convenablement les liquides, on pourrait recueillir et peser la cinchonine ; toutefois, lorsqu'il s'agit, non pas seulement de constater la présence de la cinchonine, mais de déterminer sa proportion, il est préférable d'opérer sur une quantité plus considérable que celle que nous venons d'indiquer.

» On a signalé, dans ces derniers temps, la présence d'autres alcaloïdes dans le sulfate de

quinine, particulièrement de la quinidine, base qui paraît exister en quantité notable dans certaines variétés de quinquina. On peut reconnaître la quinidine en employant le procédé qui vient d'être décrit pour la cinchonine. La quinidine reste, comme dans cette dernière base, indissoute dans l'éther, sous forme de précipité blanc caillebotté; la quinidine cependant n'est pas, à beaucoup près, aussi insoluble dans l'éther que la cinchonine; celle-ci exige pour se dissoudre environ 1200 parties d'éther; on peut donc, sans erreur appréciable, négliger la petite quantité dissoute par 10 centimètres cubes. Il n'en est pas de même pour la quinidine, qui est sensiblement soluble dans l'éther; cette circonstance ôte à l'essai le caractère d'exactitude rigoureuse qu'on doit rechercher, en général, dans une analyse; mais on peut cependant considérer cet essai comme suffisant pour la pratique, tant en raison de ce que l'erreur est peu considérable, qu'en considération de l'analogie qu'offrent, au point de vue médical, les deux bases dont il est question.

» Dans le cas où le sulfate essayé contiendrait à la fois de la cinchonine et de la quinidine, le précipité obtenu dans l'essai précédent se dissoudrait en partie par l'addition d'une nouvelle quantité d'éther; la portion dissoute serait d'autant plus considérable que la quantité de quinidine serait plus grande.

» Le sulfate de quinine pur doit satisfaire à toutes les conditions que nous avons indiquées

plus haut. Cependant on ne devra pas considérer nécessairement comme falsifié tout sulfate qui renfermerait des traces de sulfate de chaux ou de cinchonine. Il y a une certaine tolérance que l'on doit accorder aux nécessités d'une fabrication manufacturière : tout dépend de la quantité ; c'est ici une affaire d'appréciation de la part des membres des jurys médicaux. Mais, dans aucun cas, ils ne devront tolérer la vente du sulfate de quinine qui renfermerait plus de 3 pour 100 de sulfate de cinchonine (1). »

Antimoniate de quinine. (Palombo.)

Voici un nouveau médicament qui nous vient d'Italie et que je recommande aux praticiens qui exercent dans les localités maremmatiques.

Pour le préparer, on fait séparément deux solutions, l'une d'antimoniate de potasse dans l'eau commune, l'autre de sulfate de quinine dans l'eau chaude; on mélange ces deux liqueurs, et, après les avoir laissées réagir pendant quelques heures, on verse le tout sur un filtre de papier joseph ; on lave ensuite à l'eau pure la masse blanche déposée sur le filtre, et qui constitue l'antimoniate de quinine. Celui-ci présente, s'il a été bien préparé, les caractères suivants : il cristallise sous forme d'aiguilles blanches réu-

(1) J'espère revenir bientôt sur ce grave sujet et réhabiliter la cinchonine. (B.)

nies à peu près comme les barbes d'une plume; il a une saveur amère, austère, est peu soluble dans l'eau froide, davantage dans l'eau chaude, et plus encore dans l'éther et dans l'alcool. Sa solution précipite en blanc par les acides sulfurique, chlorhydrique, nitrique, et en jaune orangé par le sulfure d'antimoine; exposé dans une capsule de porcelaine au contact du feu, il se carbonise graduellement et finit par se réduire en une poudre blanche.

L'emploi thérapeutique de cette substance est, suivant l'auteur, d'un immense avantage dans les affections périodiques simples ou compliquées de rhumatismes graves, l'arthrite de rétrocession herpétique, dans les fièvres subcontinues de Torti et dans les fièvres pernicieuses mêmes. L'expérience a démontré que ce sel prévient efficacement la récidive des affections susdites; il doit être préféré à tous les antipériodiques dans les cas obscurs de maladies intermittentes, qui assez souvent revêtent la forme de fièvres continues. Dans tous les faits décrits par l'auteur, faits nombreux et certainement incontestables, il n'existe pas un seul cas de fièvre périodique, qui, bien que réfractaire aux autres préparations de quinquina, n'ait pas cédé à l'action de l'antimoniate. Il agit souvent aussi comme remède cathartique, émétique et diaphorétique. La dose est de 40 à 60 centigrammes pendant l'apyrexie; rarement on se voit obligé de l'administrer une seconde fois.

(*Presse méd. belge.*)

Du sulfate de cinchonicine dans le traitement des fièvres (Forget.)

Ce n'est pas de la cinchonine qu'il s'agit dans le travail de M. Forget, comme l'ont imprimé par erreur quelques journaux, mais sa base isomère la *cinchonicine*, qui, si l'on s'en rapporte à ces premiers essais, en diffère beaucoup ; car la cinchonine possède des propriétées fébrifuges un quart moins prononcées, mais tout aussi certaines que celles de la quinine. Quoi qu'il en soit, voici le résumé des recherches de M. Forget sur la *cinchonicine :*

1° La cinchonicine n'a supprimé franchement la fièvre que trois fois sur dix ; encore son action a-t-elle été plus lente que ne l'est celle du sulfate de quinine.

2° La cinchonicine occasionne des accidents gastriques, même à la dose de 0,50.

3° Cinq fois le sulfate de quinine a manifesté sa supériorité sur la cinchonicine.

4° La récidive a lieu au moins aussi souvent après la cinchonicine qu'après le sulfate de quinine.

5° La cinchonicine, pas plus que le sulfate de quinine, n'empêchera l'anasarque de se produire.

6° Nous n'avons pas eu l'occasion de constater l'action de la cinchonicine sur l'engorgement de la rate.

7° En définitive, la cinchonicine guérit la fiè-

vre intermittente, comme tant d'autres remèdes; mais son efficacité ne peut entrer en parallèle avec celle du sulfate de quinine.

Voulant expérimenter la cinchonicine contre le rhumatisme articulaire, nous l'avons employée dans un beau cas de rhumatisme articulaire aigu datant de quatre jours.

Nous débutons par 1 gramme en deux prises. Nous arrivons à 2 grammes, mais de graves accidents gastriques se produisent. Cependant le rhumatisme est enlevé complétement dans l'espace de six jours. Ce fait est isolé.

Des succédanés du quinquina. (Delioux.)

Voici un résumé des observations très intéressantes de M. Delioux sur les succédanés du quinquina.

Des expériences exécutées à Brest et à Rochefort ne sont nullement favorables à la salicine et à la phlorizine ; leur efficacité a été reconnue si faible, si problématique, que l'on a depuis longtemps renoncé à l'invoquer, surtout à Rochefort où l'on n'a pas de temps à perdre dans l'essai de fébrifuges douteux ou incertains. Dans ce dernier port, on m'a également communiqué des observations relatives à la *poudre de houx*, dont l'emploi n'a été suivi d'aucun avantage sérieux. J'ai donc regardé la question pratique comme bien jugée contre la salicine, la phlorizine et l'ilicine; je ne soupçonne point que personne aujourd'hui songe à rappeler de ce jugement. La

salicine, et ce sera son déshonneur, a plus servi à falsifier le sulfate de quinine qu'à guérir les malades.

1° *Chloroforme.* — Des fièvres que nulle autre médication n'avait primitivement influencées, des fièvres infructueusement traitées par la quinine ou l'arsenic, ont cédé au chloroforme. A côté de ces succès probants en faveur de sa vertu antipériodique, plus d'un insuccès a été constaté ; aussi nous empressons-nous de le dire, comme on ne saurait trop le répéter à propos de tous les succédanés de la quinine et de l'arsenic il n'a, dans l'espèce, qu'un mérite secondaire ; c'est assez pour lui de pouvoir s'inscrire au nombre des agents susceptibles d'enrayer les fièvres peu tenaces ou peu graves, ou celles qui ont résisté à l'action du quinquina, usée par l'habitude ou annulée par l'état réfractaire de l'idiosyncrasie.

J'administre le chloroforme sous forme de sirop, contenant 5 centigrammes du médicament par gramme d'excipient. La dose est de 20 à 60 grammes de sirop de chloroforme dans une potion gommeuse, que l'on fractionne en plusieurs prises pendant l'apyrexie.

Il est bon que la dernière prise soit consommée trois ou quatre heures au plus avant le début présumé de l'accès. Lorsqu'un trop long intervalle s'est écoulé entre l'ingestion de la potion et l'accès, l'effet antifébrile a moins de chance d'être obtenu.

2° *Café.* — J'ai beaucoup employé le café, et j'ai trouvé en lui l'un des meilleurs fébrifuges.

Je n'ai pu me procurer assez de caféine pour l'expérimenter, et je ne puis dire, par conséquent, si c'est à cet alcaloïde que le café doit ses propriétés fébrifuges. Le café torréfié est loin de posséder une puissance fébrifuge égale à celle de la graine dans son état naturel. Aussi n'est-ce point à l'infusion ordinaire que j'ai recours, mais bien à une décoction de café, que j'emploie des deux manières suivantes :

A. En décoction concentrée : on prend 30 à 60 grammes de café que l'on fait bouillir dans 500 grammes d'eau, jusqu'à réduction du tiers ou même des deux tiers du liquide :

B. En décoction étendue, ou tisane : 30 grammes de graines suffisent d'ordinaire pour 1,000 grammes d'eau, dont l'ébullition enlève 100 ou tout au plus 200 grammes.

Pour ces deux préparations, il faut concasser la graine, afin que l'eau en sépare plus facilement toutes les parties solubles, et après avoir laissé bouillir le temps qu'on juge nécessaire, passer la décoction à travers un linge. On édulcore, et l'on obtient ainsi une boisson qui n'a rien de déplaisant au goût.

La décoction concentrée se donne dans l'apyrexie, peu d'heures avant l'accès à venir. Elle peut suffire à couper la fièvre, si l'on a affaire à une fièvre légère, surtout d'origine non paludéenne ; elle peut même réussir dans les cas plus graves, là, par exemple, où les fièvres maremmatiques se perpétuent, et ne sont plus influencées par le quinquina.

La décoction étendue, que j'ai l'habitude d'appeler *tisane de café*, agit dans les mêmes circonstances de la même manière; mais, comme elle est généralement prise par les malades avec moins de régularité, elle peut manquer son effet.

Si le café ne doit réellement être considéré que comme un antipériodique un peu faible, on ne saurait, en revanche, lui refuser le pouvoir de soutenir l'action du quinquina. C'est à ce titre que je le recommande; je me suis parfaitement trouvé de soumettre les fébricitants à l'usage simultané des préparations quiniques et de la tisane de café, comme boisson journalière. Fréquemment, chez les sujets en proie aux retours opiniâtres des paroxysmes fébriles de la cachexie paludéenne, on ne retirerait aucun bénéfice de l'usage isolé du quinquina ou du café, l'union de ces deux médicaments, renforcés l'un par l'autre, enlevait radicalement le périodisme.

La décoction de café non torréfié ne m'a jamais paru exciter le système nerveux et provoquer l'insomnie, comme le fait l'infusion de café noir chez beaucoup de personnes. Ce fait, qui mérite d'être noté, milite encore en faveur d'une méthode thérapeutique qui se présente ainsi exempte des plus légers inconvénients dont on ait pu l'accuser.

3° *Tannin et substances tannifères.*— La potion au tannin pur, je lui ai reconnu des propriétés antipériodiques très manifestes, à la dose moyenne d'un gramme de tannin entre les accès. Mais si, dans le traitement des fièvres intermittentes, il

est bon d'avoir une portée égale à celle de la quinine, je lui ai reconnu une supériorité marquée pour combattre un accident ordinairement frappé au coin de la périodicité, la sueur nocturne. Cette déperdition sudorale, le plus souvent bornée aux parties supérieures du corps, qui apparaît chez les phthisiques et menace, par la débilitation qu'elle occasionne, d'avancer le terme fatal, je l'ai vue maintes fois céder plus facilement et plus promptement au tannin, à la dose de 50 à 60 centigrammes, qu'au sulfate de quinine; en même temps le premier de ces médicaments modère mieux que le second le paroxysme fébrile du soir, à la suite duquel se déclare la sueur nocturne.

Je prescris le tannin en pilules de 10 centigrammes.

Pilules fébrifuges contre les fièvres intermittentes opiniâtres. (Dubois.)

Rhubarbe de Chine concassée.	5 gram.
Myrrhe.	5 —
Safran	1 —
Aloès socotrin	5 —
Extrait gommeux d'opium. . .	9 décigr.
Alcool à 50 degrés	200 gram.

Faites macérer toutes les substances pendant trois jours; filtrez la liqueur, et faites-y dissoudre, au moyen de l'eau de Rabel :

Sulfate de quinine. . . . 5 grammes.

Mettez le tout dans une capsule de porcelaine, et faites évaporer au bain-marie jusqu'à consistance de masse pilulaire.

Vous diviserez cette masse en 90 pilules.

Chaque pilule contiendra en principe actif : 5 centigrammes de sulfate de quinine, 5 centigrammes d'aloès, 1 centigramme d'extrait d'opium.

Administrer quatre heures avant l'accès 3 à 5 pilules, suivant le tempérament du malade.

Tannate de quinine contre le choléra.
(Bourgogne.)

L'auteur a grande foi dans la propriété antipériodique et astringente du tannate de quinine pour combattre les fièvres intermittentes et pour guérir et préserver du choléra. Sans me prononcer sur le fond de la question, j'ajouterai que le tannate de quinine est une préparation coûteuse, et que, selon nous, il serait bien préférable d'employer la combinaison naturelle de tannin et d'alcaloïdes fébrifuges, c'est-à-dire l'extrait alcoolique de quinquina dont la teneur en alcaloïdes serait dosée comme le fait M. Delondre. Quoqu'il en soit, voici les formules préconisées par M. Bourgogne :

Tannate de quinine. . . .	1 gramme.
Camphre.	40 centigr.
Opium pulvérisé.	5 centigr.
Huile essentielle d'anis. .	2 gouttes.
Sirop de fleur d'oranger.	

Q. s. pour faire dix pilules. Contre le choléra.

Le premier jour, on prend ces dix pilules, une tous les quarts d'heure ; et les deux jours qui suivent, il suffira d'en prendre *cinq* seulement chaque jour, également tous les quarts d'heure.

Il y a profit à continuer l'usage des pilules prescrites au delà du terme que nous venons d'assigner ; deux jours de plus, par exemple, et cela, à la dose de cinq par jour dans le cas où la santé ne serait pas entièrement rétablie. Ce traitement, qui est toujours celui de adultes, serait modifié selon les différents âges.

Nous devons faire ici une réserve très importante : nous repoussons l'adjonction de l opium au tannate de quinine lorsque les organes digestifs n'étant plus troublés spécialement, nous n'avons plus à lutter que contre l'empoisonnement général ; il doit donc alors disparaître du traitement et dans la confection des pilules et dans celle des potions que nous allons prescrire lorsque ces dernières sont appelées à remplacer les pilules.

Les pilules ne pouvant être prises, on ferait usage des potions suivantes :

1° Prenez : Tannate de quinine.	50 centigr.
Huile d'amandes douces. . .	8 gouttes.
Gomme adragant.	1 gramm.
(A) Alcool parégorique de Londres.	15 gouttes.

(A) Si l'alcool parégorique ne se trouvait pas

Sirop de fleurs d'oranger. . .	40 gramm.
Eau de tilleul.	100 gramm.

Les enfants de huit à douze ans prendront de cette potion une cuillère à bouche toutes les demi-heures.

2° Tannate de quinine.	1 gram.
Huile d'amandes douces. . . .	5 gouttes.
Gomme adragant.	50 centigr.
Alcool parégorique de Londres.	10 gouttes.
Sirop de fleurs d'oranger. . . .	25 gram.
Eau de tilleul.	50 gram.

Une demi-cuillère à bouche toutes les demi-heures pour les enfants de quatre à six ans, et pour les plus jeunes enfants, une cuillère à café toutes les demi-heures pourra suffire.

On éloigne peu à peu la prise des potions à mesure que l'amélioration se fait, en n'oubliant pas de remplacer la potion avec l'alcool parégorique par les premières qui n'en contiennent pas, et cela dans les circonstances précitées.

Le vin doit être administré comme un puissant auxiliaire, et nous insistons dans cette circonstance en faveur du madère, du malaga, et à leur défaut on donnera le frontignan.

On remarquera que, tout en maintenant le

---

sous la main, on le remplacerait par 30 grammes de sirop de diacode, en laissant alors de côté le sirop de fleurs d'oranger.

camphre dans nos pilules, nous ne le prescrivons pas dans nos potions, comme étant alors difficilement toléré par certains estomacs.

Dans la forme gastro-intestinale, quelques demi-lavements d'eau de mauve doivent être prescrits : ils ont l'avantage d'obvier aux coliques qu'amènent quelquefois les vents et les matières diverses accumulées dans les intestins.

Dans quelques circonstances, l'estomac se convulsionne de telle manière que l'ingestion des pilules et la potion est impossible : il faut alors ne pas hésiter à placer sur la région de l'estomac un morceau de linge grand comme une pièce de cinq francs, et sur lequel on a mis une légère couche de la pommade ammoniacale de Gondret. Dès que la pommade a produit son effet, on enlève l'épiderme, et l'on place sur la peau dénudée 7 centigrammes d'acétate de morphine chez les adultes ; 5 centigrammes pour les malades moins âgés (douze à dix-huit ans) ; pour les plus jeunes, la dose sera de 3, 2, 1 centigrammes selon les divers âges ; puis on recouvre la petite plaie avec un morceau de taffetas d'Angleterre. Dès que l'état de l'estomac permet l'usage des moyens indiqués, on doit se hâter de le faire. Enfin, si les malades ne se trouvaient pas momentanément, quelle qu'en soit la cause, à même d'avaler ces médicaments, et l'état des intestins permettant l'introduction de substances médicamenteuses, usez alors de quarts de lavements ainsi préparés :

Tannate de quinine. . . .	1 gramme.
Camphre en poudre. . . .	40 centigr.
Gomme adragent.	1 gramme.
Huile d'amandes douces. .	10 gouttes.
Eau commune.	120 grammes.

Ce mélange est pour deux lavements, chaque moitié sera ajoutée à deux verres à vin d'eau tiède ; ces deux lavements seront donnés à trois heures d'intervalle. Le malade, avant de faire usage de ce remède, devra prendre un lavement préparatoire ordinaire qu'il rendra au bout d'un quart d'heure.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les lavements au tannate de quinine doivent être gardés au moins deux heures.

Pour les personnes d'un âge moindre que les adultes, on mettra pour chaque lavement médicamenteux un tiers de mélange prescrit, un quart pour ceux qui suivent, et un sixième pour les plus jeunes.

De l'apiol, par MM. les docteurs Joret et Homolle.

Dans notre *Annuaire* de 1853, à propos du concours ouvert sur les succédanées du sulfate de quinine, nous avons déjà parlé de l'apiol, principe immédiat du persil. Le mémoire sur ce nouveau fébrifuge était, sans contredit, le travail le plus sérieux et le plus important qui fût parvenu à la Société de pharmacie. Au point de vue pharmaceutique et chimique, disait l'honorable rap-

porteur de la commission, ce mémoire présente déjà de l'intérêt, puisqu'il fait connaître un produit liquide nouveau, extrait, par un procédé particulier, d'une des plantes les plus communes et les plus usuelles, et doué de propriétés si singulières, qu'elles semblent ne le rattacher à aucun groupe chimique connu. Mais c'est surtout au point de vue médical qu'il a fixé l'attention de la commission. Les auteurs rapportaient avec détail cent trente sept observations de fièvres traitées, soit par la graine de persil employée en décoction, soit par l'apiol, ou principe actif de ces graines, sur lesquelles ils n'avaient noté que cinq insuccès. La commission pensa qu'il y avait lieu à répéter, par tous les moyens qu'elle croirait utiles, les observations des auteurs. Elle désigna les lieux où les essais devraient être tentés, et, de l'avis du conseil de santé des armées, ce fut à Rome, à Ajaccio, à Perpignan et à Rochefort, c'est-à-dire dans tous les pays où les fièvres intermittentes sont endémiques, et souvent rebelles même au sulfate de quinine, que les expériences avec l'apiol furent répétées. Les guérisons obtenues ne se sont élevées qu'à 42 pour cent. Cette proportion, bien qu'elle fût loin d'égaler celle que donne le sulfate de quinine dans les mêmes circonstances, prouvait toutefois que l'apiol jouissait d'une certaine valeur antipériodique. Aucun des nombreux succédanés du quinquina, vantés jusqu'à ce jour, n'avait donné un aussi grand nombre de guérisons dans des conditions semblables. Loin de rejeter l'apiol parce

qu'il n'avait pas toute la valeur possible, il devenait donc utile de l'essayer de nouveau, de l'étudier en lui-même avec persévérance et sans parti pris, pour déterminer d'une manière exacte ses propriétés thérapeutiques, dont on établirait ultérieurement le rapport avec celles du quinquina et des sels de quinine. En fin de compte, n'arrivât-on qu'à démontrer qu'il peut, sinon remplacer complétement le quinquina, du moins le suppléer de manière à en réduire beaucoup la consommation, c'était, dans les fâcheuses circonstances où nous nous trouvons, un progrès digne d'être encouragé. La Société de pharmacie l'a jugé ainsi en rémunérant les auteurs du mémoire et les engageant à continuer leurs travaux. MM. Joret et Homolle poursuivant leur tâche, viennent de publier un nouveau mémoire sur l'apiol, considéré comme succédané de la quinine. Ce n'est plus en vue d'un programme officiel, et par comparaison avec le sulfate de quinine qu'ils étudient cette fois la valeur thérapeutique de l'apiol. Catégorisant les fièvres intermittentes d'après leur degré de ténacité, et rappelant les préceptes qui doivent guider les praticiens dans l'administration de tout agent fébrifuge, ils précisent les cas dans lesquels ce produit organique leur a donné les plus beaux résultats; ceux dans lesquels le résultat n'a été que médiocre; puis ceux où il a été nul; enfin, ils arrivent à faire connaître, par la relation de bon nombre de faits cliniques recueillis par d'honorables confrères, sous des latitudes et dans des

climats différents, la valeur antipériodique de l'apiol en elle-même, et sa valeur relative, par rapport au sulfate de quinine, d'où ils déduisent cette conclusion qui nous paraît très fondée : *L'apiol, qui ne saurait être employé avec le même avantage que le sulfate de quinine pour combattre les fièvres intermittentes des pays chauds, peut très bien lui être substitué dans les fièvres intermittentes de nos contrées.*

Nous sommes convaincus que les lecteurs de l'*Annuaire* nous sauront gré de leur soumettre les principaux passages de ce mémoire.

Les divers produits que nous avons retirés de la graine du persil, disent MM. Joret et Homolle, sont les suivants :

1° *L'apiol*, principe actif des semences du persil. Par ce nom, nous avons voulu rappeler l'espèce botanique qui l'a fourni et les caractères physiques qui le rapprochent des huiles, sans préjuger d'ailleurs la classe des corps parmi lesquels il devra plus tard prendre définitivement place en chimie (1);

(1) Ce groupe chimique naturel ne pourrait il pas être constitué définitivement par les différents produits organiques immédiats que nous avons extraits des semences de plusieurs ombellifères, et qui tous se rapprochent de l'apiol par leurs caractères physiques et chimiques : l'anisol, le carvol, le cuminol, le phellandrol, etc., etc.; retirés des semences de l'anis, du carvi, du cumin, de la phellandre, etc. ?

2° Une huile essentielle volatile;

3° Une matière grasse cristallisable, solide à la température ordinaire, fusible à + 25 degrés centigrades, que l'on pourrait appeler *beurre de persil;*

4° De la pectine, gelée végétale susceptible de fournir de l'acide pectique et des pectates sous l'influence des alcalis; c'est sans doute l'apiine de Braconnot;

5° De la chlorophylle;

6° Du tannin; une matière colorante jaune; de la matière extractive; du ligneux; des sels anorganiques, que nous n'avons pas cherché à isoler, etc., etc.

Procédé opératoire pour l'extraction de l'apiol.

L'apiol s'obtient en traitant la graine de persil, pulvérisée par l'alcool, de 70 à 80 degrés centésimaux. On met la poudre, suffisamment tassée, dans des appareils à déplacement. Quand elle est convenablement épuisée, les liqueurs réunies sont décolorées par filtration à travers le charbon animal lavé, puis distillées au bain-marie pour retirer les trois quarts environ de l'alcool. Le résidu est repris par l'éther ou le chloroforme, qu'on en sépare par une seconde distillation. On porte à l'étuve pour faire disparaître jusqu'aux moindres traces de ces menstrues; enfin, on mêle, par trituration, le produit au huitième de son poids de litharge, et on laisse déposer pendant quarante huit heures, après quoi l'on filtre encore une fois à travers une légère

couche de charbon, et l'apiol s'écoule parfaitement pur et incolore.

Caractères physiques. L'apiol se présente sous l'apparence d'un liquide jaunâtre, oléagineux, tachant le papier à la manière des corps gras, sans que la chaleur fasse disparaître cette tache, qui brunit avant les parties voisines et perd sa transparence. D'une odeur spéciale et tenace, qui rappelle un peu celle de la graine pulvérisée, elle diffère de celle de l'huile essentielle, qui a quelque chose de térébinthacé ; d'une saveur piquante et âcre, qui se développe surtout dans l'arrière-bouche ; d'une densité de 1,078 à + 12 degrés centigrades, l'apiol se trouble légèrement sans se solidifier à — 12 degrés, et reprend sa transparence à mesure que la température s'élève. Chauffé au bain de sable, l'apiol laisse dégager quelques bulles gazeuses qui viennent faire chapelet à la surface du liquide, pour disparaître vers + 150 degrés. A + 175 degrés, l'apiol commence à se colorer, et présente un changement sensible d'odeur, sans dégagement apparent de vapeur et sans ébullition, même en portant la température à + 220 degrés. Après cet essai, la saveur n'a pas été bien sensiblement modifiée. Ainsi l'apiol s'altère à une température inférieure à celle de sa vaporisation et n'est pas volatil. Sur une lame de platine, l'apiol brûle avec flamme sans faire de charbon volumineux et sans laisser de résidu.

Caractères chimiques. Soluble dans l'alcool de 50 à 90 degrés, dans l'éther et dans le chloro-

forme en toute proportion, l'apiol ne cède rien à l'eau par l'ébullition. Le chlore gazeux dégagé à travers l'apiol le brunit et y forme un dépôt pulvérulent noirâtre très peu abondant, sans altérer sensiblement son odeur ni sa saveur. Le potassium immergé dans l'apiol s'y recouvre rapidement d'une multitude de petites bulles gazeuses en se désagrégeant sensiblement, ce qui nous fait penser que l'apiol n'est pas seulement un simple carbure d'hydrogène, et que l'oxygène entre dans sa composition. — Chauffé à la flamme d'une lampe à esprit-de-vin, le mélange brunit, laisse dégager une vapeur susceptible de brûler avec flamme, et le résidu porté au rouge obscur, ne fournit pas de trace de cyanure, ce qui nous porte à croire que l'apiol ne contient pas d'azote.

L'acide sulfurique versé sur l'apiol le colore immédiatement en un beau rouge foncé et le solidifie en lui donnant l'apparence d'un corps résinoïde brun-noirâtre soluble dans l'alcool et ne présentant plus l'odeur ni la saveur caractéristiques.

L'acide azotique monohydraté le décompose instantanément avec explosion.

L'acide azotique ordinaire l'altère profondément avec dégagement de gaz et le transforme en une sorte de résine jaunâtre complétement différente du corps primitif.

L'acide chlorhydrique gazeux ou liquide ne paraît nullement le modifier à froid, non plus que l'acide perchlorique. Ce dernier, chauffé avec l'apiol, le trouble, le colore et en modifie l'odeur,

qui acquiert quelque chose d'alcoolique ou d'éthéré.

L'acide phosphorique sirupeux s'y mêle assez bien à froid, en formant un liquide brun, trouble, sans en modifier l'odeur. Chauffé, ce mélange se sépare en deux couches : l'une, inférieure, plus dense, brune opaque; l'autre, supérieure, jaune, trouble.

L'acide acétique pur dissout complétement l'apiol.

La potasse caustique et l'ammoniaque l'émulsionnent; mais, par l'évaporation spontanée de cette dernière, la majeure partie de l'apiol se sépare sans être altérée.

Solution alcoolique d'apiol. La solution alcoolique d'apiol rougit très légèrement la teinture de tournesol et le sirop de violettes.

La teinture de brome et celle d'iode y déterminent un très léger dépôt pulvérulent brunâtre.

La solution alcoolique de tannin ne la trouble nullement; elle ne se trouble pas non plus par la solution d'iodure de potassium; elle louchit a peine par l'azotate d'argent; elle n'est modifiée en rien par le tritochlorhydrate de fer.

La solution alcoolique d'acétate de plomb y détermine un trouble très prononcé, que la chaleur dissipe, et qui reparaît par le refroidissement.

Enfin la solution de protonitrate de mercure y détermine un précipité pulvérulent grisâtre.

Les chlorures de calcium, de zinc, d'antimoine

et le deutochlorure de mercure n'y produisent aucun changement.

L'eau de baryte ne la trouble pas. La solution alcoolique d'acétate de cuivre ammoniacal est troublée légèrement et en partie décolorée par l'addition de la solution alcoolique d'apiol.

L'apiol serait conséquemment un principe immédiat se rapprochant des huiles fixes. Sa densité le différencie des autres produits organiques analogues; et, à part le précipité qu'il forme avec le soluté alcoolique d'acétate neutre de plomb, la couleur rouge foncée qu'il donne avec l'acide sulfurique, et sa transformation, par suite, en corps résinoïde brun-noirâtre, la plupart des caractères qu'il fournit avec les divers réactifs sont purement négatifs.

L'huile essentielle de persil, d'un jaune-citron pâle, très fluide, d'une densité à peine supérieure à celle de l'eau, offre une odeur forte, un peu térébinthacée, rappelant tout à fait celle de la plante. Une saveur chaude, âcre, aromatique non sensiblement piquante et différant complétement de celle de l'apiol.

Elle s'obtient par la distillation avec l'eau.

Le beurre de persil, corps gras, solide, cristallisable, d'une densité de 0,95 à + 15 degrés centigrades est fusible à + 23 degrés; il peut ensuite conserver sa fluidité jusqu'à 15 et même 12 degrés centigrades. Insoluble dans l'alcool, il n'a pas de saveur marquée, lorsque, par des lavages répétés à l'alcool, on en a séparé complétement l'apiol qui lui est uni. Nous l'avons reconnu, dans

ces conditions, complétement dépourvu de propriétés thérapeutiques. Il s'obtient en traitant la semence de persil par l'éther, décolorant par le charbon et lavant le produit obtenu par l'alcool pour enlever l'apiol entraîné.

La pectine contenue en notable proportion dans la graine de persil, joue dans l'extraction de l'apiol un rôle très-important et présente l'un des principaux obstacles à son élimination. Soluble à chaud dans l'alcool, elle se prend par le refroidissement en une gelée légèrement opaque. Elle a, d'ailleurs, tous les caractères assignés à ce corps.

Action physiologique. L'apiol, à la dose de 0,50 centigr. à 1 gramme détermine une excitation cérébrale légère rappelant celle produite par le café : on éprouve un sentiment de force et de bien-être avec chaleur épigastrique passagère. Les personnes qui en ont pris à ces mêmes doses n'ont ressenti ni soif, ni maux d'estomac, ni nausées, ni vomissements, ni coliques, ni diarrhée. Lorsque la dose est plus élevée, de 2 à 4 grammes, on observe les phénomènes d'une véritable ivresse : bluettes, étourdissements, titubations, vertiges et sifflements d'oreilles, céphalalgie frontale gravative, etc. Ce sont les mêmes effets que l'on éprouve à la suite d'une forte dose de sulfate de quinine; *l'ivresse apiolique* est comparable à *l'ivresse quinique;* c'est là un point de rapprochement remarquable entre ces deux corps. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'on voit surve-

nir des borborygmes, des nausées, des coliques avec diarrhée bilieuse.

Comme spécimen, nous rapporterons les deux expériences suivantes :

1re *Expérience*. Le 18 décembre 1850, à six heures quarante minutes du matin, le pouls étant à 60 pulsations, après une bonne nuit et dans un parfait état de santé, on prend dans une capsule de Lehuby, 1 gramme d'apiol, et l'on boit immédiatement après un verre d'eau sucrée. Rien de particulier jusqu'à huit heures et demie, qu'on déjeune avec l'appétit habituel. Pendant les courses qui suivent le repas, on n'éprouve aucune sensation pénible, indice d'une digestion difficile. La sécrétion urinaire semble un peu augmentée. A une heure, chaleur de la face, tension légère des globes oculaires, légère excitation intellectuelle, pas de céphalalgie, rien du côté de l'organe auditif. Le pouls n'est nullement modifié. Sentiment de force et d'alacrité. Appétit au dîner, renvois gazeux non désagréables, rien de particulier dans la soirée, sommeil agité.

2e *Expérience*. Le 21 décembre 1850, à six heures du matin, pouls à 57 pulsations, pas de céphalalgie, nul malaise, santé parfaite; on prend 2 grammes 60 centigrammes d'apiol dans des capsules de Lehuby, suivis d'un verre d'eau sucrée; on n'éprouve pas d'arrière-goût. A sept heures et quart, éblouissements et légers étourdissements augmentant par le mouvement; sensation de vague, comme on l'éprouve dans un commencement d'ivresse ou après une dose mo-

dérée de haschisch ; bâillements. Cet état devient assez désagréable pour faire désirer le repos. On se jette sur un lit, nul trouble appréciable des sens, sommeil de quelques minutes. Au réveil, l'état de demi-ivresse est moins prononcé, il suffit de la moindre préoccupation pour le dissiper. L'appétit est moins ouvert, il n'y a pas de soif, la digestion est facile, nul symptôme nouveau ; urines copieuses relativement à la quantité de boisson prise. A deux heures, 60 pulsations, chaleur à la face, sentiment de force, excitation intellectuelle. A dîner, peu d'appétit, 58 pulsations par minute. A huit heures du soir, 62 pulsations, nulle disposition au sommeil, aptitude au travail. Coucher à onze heures, nuit bonne, réveil à cinq heures et demie. A six heures, le pouls est à 56 pulsations par minute. La santé est parfaite sous tous les rapports.

On le voit, rien dans l'action physiologique de l'apiol n'est de nature à présenter des obstacles à son emploi thérapeutique.

Ce principe actif a tous les caractères des médicaments appartenant à la classe des toniques, c'est-à-dire portant leur action sur l'ensemble des fonctions dites organiques ou de nutrition pour en élever le diapason, et cela sans provoquer de phénomènes toxiques ou seulement fâcheux, même à des doses assez fortes (2 gram. 60 à 3 grammes) prises en une seule fois, le matin, à jeun.

En administrant l'apiol comme fébrifuge, nous lui avons reconnu une action emménagogue, qui

le place, sous ce rapport, bien au-dessus de tous les médicaments de cette classe.

Soit qu'il s'agisse de rappeler les périodes menstruelles manquant depuis plus ou moins longtemps, soit qu'on ait pour but de régulariser cette importante fonction, dans les cas de dysménorrhée par irrégularité, insuffisance ou difficulté d'écoulement avec tranchées, douleurs abdominales, lombaires et inguinales, l'apiol, à la dose minime de 20 à 30 centigrammes par jour, continué pendant la huitaine qui précède l'époque des règles, nous a réussi le plus ordinairement. Nous nous proposons de publier un travail sur cet important sujet aussitôt que nous en aurons fait une étude plus complète.

Comprenant toute l'importance qu'il y a à bien préciser les différents cas dans lesquels on emploie un médicament pour en connaître la valeur thérapeutique, les auteurs, avant d'aborder l'étude clinique de l'apiol, ont établi plusieurs catégories de fièvres intermittentes. Ils divisent, comme nous l'avons fait avant eux (*Annuaire de thérapeutique*, 1848), les fièvres en quatre types, en prenant pour base leur degré de ténacité.

1er Type. — *Fièvres intermittentes à symptômes graves, et tendance à affecter la forme pernicieuse.*

Ces fièvres, désolantes par leur ténacité, appartiennent aux régions intertropicales ou tout au moins à l'Europe méridionale. Il faut des

doses élevées de quinquina ou de sels de quinine pour les couper; elles récidivent à la moindre occasion et pendant de longues années, même lorsqu'on a cessé d'habiter le pays où on les avait contractées. Ce sont *les paludéennes intenses* de M. le professeur Bouchardat (*Annuaire de thérapeutique* de 1848, pages 143 à 150). L'apiol ne parvient souvent qu'à modifier l'intensité de leurs accès.

2e Type. — *Fièvres intermittentes graves de notre climat, telles que les observait à Tours M. Bretonneau.*

Elles ne sont supprimées que par des doses capables de produire l'ivresse quinique ou l'ivresse apiolique, et sont susceptibles de récidiver un des jours multiples de sept, soit : le 14e, le 21e, le 28e; mais la récidive peut être prévenue par l'emploi méthodiquement continué de l'agent fébrifuge. C'est en parlant de ces fièvres que M. Bretonneau a dit : « Les petites doses habituent les malades à l'action du quinquina; » elles nuisent au bon résultat des doses suffisantes, elles impatientent l'appareil digestif et » rendent l'ivresse quinique plus difficile à obtenir. »

3e Type. — *Fièvres paludéennes indifférentes*, qui exigent l'emploi du sulfate de quinine ou de l'apiol, mais à dose insuffisante pour produire l'ivresse fébrifuge.

4e Type. — *Fièvres intermittentes éphémères*,

liées plutôt à des influences météorologiques qu'au miasme paludéen. Elles guérissent le plus souvent par un simple changement de lieu ou de régime. Ce sont ces fièvres que l'on voit si facilement modifiées par la salicine, le chardon bénit, l'artichaut, etc., etc.

Qu'on admette ou non cette classification, le traitement des fièvres intermittentes par le sulfate de quinine ou par l'apiol réclame une méthode rationnelle, et nous ne saurions mieux faire que de rappeler à ce sujet les préceptes si sages formulés en propositions par M. Bretonneau :

« 1° Une sorte d'ivresse, plus ou moins pénible, » produite par une seule dose convenable de » sulfate de quinine, répétée au besoin deux jours » de suite, supprime pour huit jours la fièvre in» termittente simple.

» 2° Toute dose de quinquina suffisante perd » de sa puissance fébrifuge en se fractionnant, » exactement comme une dose de vin perdrait » de sa puissance enivrante en se divisant.

» 3° Bien des motifs portent à croire qu'il est » utile que la dose nécessaire ne soit pas dépas» sée.

» 4° Il y a nécessité de continuer les doses » préservatives ou préventives en les éloignant » progressivement.

» 5° En cas de symptômes insolites graves » (pernicieux) doubler la dose. »

Cette méthode rationnelle d'administrer la quinine, que nous avons reconnu être également la meilleure pour l'apiol, n'est pas tout; il peut y

avoir des indications particulières à remplir préalablement. M. Bretonneau avait déduit d'expériences comparatives faites à l'hôpital de Tours *l'important précepte de faire vomir et de purger dans les fièvres intermittentes automnales*, à moins d'évidentes contre-indications. Nous avons observé aussi que, dans les mêmes conditions, en faisant vomir et purgeant les malades avant l'emploi de l'apiol, la fièvre avait été coupée plus rapidement et plus sûrement.

Ces règles établies, le type de la fièvre constaté par l'observation de deux ou trois accès, les indications particulières remplies, les conditions hygiéniques modifiées autant que possible dans ce qu'elles ont de fâcheux, le moment de faire prendre le fébrifuge est arrivé.

Mode d'administration. — Primitivement nous administrions l'apiol dans une cuillerée d'eau ou de tisane, à la dose de 5 à 6 gouttes, mais il laissait dans l'arrière-bouche et dans l'œsophage une saveur âcre, piquante, accompagnée d'un sentiment de chaleur qui nous a fait renoncer à ce mode d'emploi. Nous l'avons donné ensuite dans des capsules de lichen de Lehuby, qui s'ouvrent et se ferment à la manière d'un étui, mais ce mode de capsulation est défectueux : il n'est guère possible d'éviter qu'il ne se fasse un suintement entre les parois de l'étui, et les inconvénients que nous avons signalés plus haut se reproduisant, nous avons adopté en définitive les capsules de gélatine généralement usitées à présent. Elles sont d'un petit volume, parfaitement

fermées; l'apiol s'y conserve indéfiniment, pourvu qu'on ait soin de les tenir à l'abri de l'humidité. Chaque capsule, de la dimension d'un gros pois, renferme 25 centigrammes d'apiol. On sait que, à part de rares exceptions, les malades avalent plus facilement, à volume égal, les capsules que les pilules. D'un autre côté, le procédé de capsulation étant aujourd'hui dans le domaine public, des applications, chaque jour plus nombreuses, l'ont rendu plus facile et plus pratique. On prend les capsules sans difficulté dans une cuillerée d'eau ou de tisane.

Bien que l'apiol partage avec presque tous les médicaments énergiques l'inconvénient d'une saveur et d'une odeur répulsives, cette saveur et cette odeur ne sont pas tellement tenaces que nous n'ayons pu préparer un *sirop d'apiol* qui n'a aucun mauvais goût, et que les enfants prennent sans difficulté, même avec plaisir. En voici la formule :

Apiol . . . . . 5 grammes.
Sucre blanc. . 1,000 —

Faites un oléo-saccharum que l'on fait fondre à feu doux, dans :

Eau de fontaine. . 500 grammes.

Filtrez et conservez pour l'usage.

15 grammes de ce sirop contiennent 5 centigrammes d'apiol.

Ces deux préparations, confiées aux soins de

M. Pujol, rue Saint-Denis, n° 137, à Paris, se délivrent à sa pharmacie.

Doses auxquelles on administre l'apiol.

Habituellement, dans les fièvres *intermittentes quotidiennes*, on administre chaque jour, cinq ou six heures avant l'accès de fièvre à combattre :

4 capsules, aux adultes (soit : 1 gram. d'apiol).

2 ou 3 capsules, aux enfants de douze à quinze ans (soit : 50 à 75 centigr. d'apiol).

1 capsule, aux petits enfants (soit : 25 centigr. d'apiol).

Les petits enfants n'avalant qu'avec difficulté les capsules ; nous leur donnons de préférence 4 ou 5 cuillerées de sirop d'apiol.

Dans les *fièvres tierces*, on donne les mêmes doses, le jour apyrétique.

Dans les *fièvres quartes*, on double les doses que l'on administre deux jours de suite.

On prend les capsules une à une et coup sur coup dans une cuillerée d'eau. *Quel qu'en soit le nombre, il vaut mieux les prendre toutes de suite que de les prendre à des intervalles éloignés.* Il convient de débuter par la dose que nous avons indiquée ou même par une dose plus forte, si l'on a affaire à une fièvre rebelle, comme on le fait, au reste, avec le sulfate de quinine. Il ne faut pas cesser l'administration de l'apiol aussitôt que la fièvre a été coupée, on risquerait de la voir récidiver ; seulement, à dater de ce moment,

on donnera les capsules à dose décroissante, de jour en jour. Il est arrivé que, faute d'avoir suivi ces préceptes, des praticiens très recommandables ont échoué là où ils auraient dû obtenir un succès complet.

Sur 37 fiévreux auxquels nous avons administré l'apiol, en 1849,

9 étaient atteints de fièvres intermittentes quotidiennes ;

26, de fièvres intermittentes tierces ;

2, de fièvres intermittentes quartes.

En tout, 37.

35 ont été guéris; 2 ont résisté à l'emploi de l'apiol : l'un et l'autre étaient atteints de fièvre tierce.

La moyenne de la quantité d'apiol pour guérir chaque malade a été :

Pour les fièvres quotidiennes. . 1 gram. 35.
— tierce . . . . . 1 — 72.
— quarte. . . . . 3 — 52.

Les époques de la guérison étaient les suivantes :

Dans les fièvres intermittentes quotidiennes :

4 fois après la première dose ;
3 — deuxième dose ;
2 — troisième dose.

Dans les fièvres tierces :

15 fois après la première dose ;
7 — deuxième dose;
1 — troisième dose;
1 — sixième dose.

Il y a eu deux insuccès.

Dans les fièvres quartes :

2 fois après la deuxième dose.

Comme on le voit, les fièvres quotidiennes et tierces ont été coupées, le plus souvent, après la première prise, et la fièvre quarte n'a été enrayée qu'à la seconde.

Dans une seconde statistique, composée de quarante-trois observations qui nous sont complétement étrangères et qui ont été recueillies en 1851 et 1852 :

1° Par M. le docteur Lefèvre, premier médecin en chef de la marine, à Rochefort ;

2° Par M. le docteur Dupré, chirurgien de l'hôpital de Bourg, en Bresse :

3° Par M. le docteur Denis, médecin de l'hôpital civil et militaire d'Auray (Morbihan) ;

4° Par M. le docteur Amic, premier médecin en chef de la marine, à Fort-de-France (Martinique) ;

5° Par M. le docteur Fernet, de Paris.

Nous voyons que sur 43 fiévreux traités par l'apiol, 37 ont guéri *sans rechute*, et 6 seulement ont conservé leur fièvre, qui toutefois a été, chez plusieurs, notablement modifiée, dans son intensité, par l'emploi de ce fébrifuge.

Sur ces 43 malades :

21 étaient atteints de fièvre intermittente quotidienne ;

18, de fièvre tierce ;

4, de fièvre quarte.

Cinq fièvres quotidiennes et une quarte ont

résisté à l'usage de l'apiol, toutes les autres ont été guéries.

Ce relevé prouverait que les fièvres quotidiennes sont plus difficiles à guérir que les tierces, et qu'il n'est pas exact de dire que l'apiol ne réussit pas à couper les fièvres quartes.

Enfin, en établissant *la proportion de* 86 *guérisons sur* 100 *malades*, il nous apprend à connaître la valeur antipériodique de l'apiol dans les fièvres de nos contrées. Essayons à présent de déterminer sa valeur dans les fièvres des pays chauds, il nous sera très facile ensuite d'assigner sa part d'efficacité dans les fièvres en général.

En prenant en masse toutes les observations recueillies par nos savants confrères chargés par la commission de la Société de pharmacie d'essayer les succédanés de la quinine à Rome, à Perpignan, à Ajaccio, et y joignant celles que nous a envoyées M. le docteur Amid, de la Martinique, nous trouvons que sur 30 fébricitants traités par l'apiol, 16 ont guéri.

De ce nombre :

7 avaient été traités à l'hôpital d'Ajaccio, par le docteur Abeille, 4 ont guéri ;

6, à l'hôpital de Perpignan, par le docteur Gassaud, 1 a guéri ;

8, à l'hôpital de Rome, par les docteurs Jacquot et Garnier, 4 ont guéri ;

9, à l'hôpital de Fort-de-France, par le docteur Amic, 7 ont guéri.

En tout, 30 traités, 16 guéris.

Sur ces 30 malades :

19 étaient atteints de fièvre intermittente quotidienne, 12 guéris ;

10, de fièvre intermittente tierce, 4 guéris ;

1, de fièvre intermittente quarte, non guéri.

En tout, 30 atteints; 16 guéris.

Ainsi, dans les contrées méridionales, l'apiol ne réussit à couper la fièvre que dans la moitié des cas. Il guérit plus aisément les fièvres quotidiennes que les tierces,et si l'on peut conclure d'un seul fait, les fièvres quartes résisteraient à son emploi.

Enfin, pour apprécier d'une manière aussi exacte que possible l'action de l'apiol sur les fièvres en général, de quelque nature qu'elles soient, réunissons les deux groupes que nous venons d'examiner isolément :

Soit, d'une part : 43 malades qui font l'objet de ce travail; d'autre part, 73 malades traités antérieurement à Rochefort, Ajaccio, Perpignan et Rome, nous obtenons un total de 116 fiévreux traités par l'apiol, dont 66 ont été guéris.

Ainsi donc, tandis que dans les fièvres intermittentes de la Bretagne, de la Bresse, etc.; qui sont celles du deuxième et troisième types, les guérisons obtenues par l'apiol ont été de 86 pour 100 ;

A la Martinique, à Rome, à Ajaccio et à Perpignan (fièvres du premier type), elles n'ont guère dépassé 50 pour 100 ;

Et dans la généralité des fièvres de tous les pays, elles atteignent le chiffre de près de 60 pour 100.

D'où il faut conclure que l'apiol, qui ne saurait être employé avec le même avantage que le sulfate de quinine, pour combattre les fièvres intermittentes des pays chauds, peut très bien lui être substitué dans les fièvres intermittentes de nos contrées.

L'action de l'apiol dans les *névralgies intermittentes*, si nous nous en rapportons à quelques faits qu'il nous a été possible d'observer, n'est pas moins puissante que celle du sulfate de quinine.

Bien des moyens thérapeutiques ont été préconisés pour combattre les *sueurs nocturnes des phthisiques.*

Les toniques et les astringents combinés ou non avec les opiacés ont été longtemps vantés. On a administré la poudre d'agaric blanc unie à l'acétate de plomb et à l'extrait de ratanhia ; enfin, on a eu recours avec quelques succès aux sels de quinine, nous avons administré aussi l'apiol à petite dose, dans plusieurs cas semblables, et nous en avons retiré de très bons effets.

En résumé, comme succédané du quinquina, le persil (apium petroselinum), plante indigène vulgaire, robuste, poussant et portant graines sans culture dans toute l'Europe, offre sur le quinquina l'avantage d'un prix bien inférieur et d'une production qui ne sera jamais au-dessous de sa consommation. Le principe immédiat retiré de ses graines est un produit toujours identique, et d'une grande énergie à des doses qui dépassent à peine celles de la quinine : son mode

d'action s'en rapproche d'une manière remarquable; son innocuité est parfaite.

Nous pensons donc avoir doté la thérapeutique d'un nouvel agent présentant les conditions de tout bon médicament : action énergique, fixité de composition, inaltérabilité, innocuité. En dehors de ses propriétés fébrifuges, si manifestes, il est encore appelé à rendre d'éminents services à la pratique médicale comme tonique doué d'une action puissante sur les fonctions soumises à l'innervation ganglionnaire et comme emménagogue.

Action de l'apiol sur la lumière polarisée.

L'apiol agit sur la lumière polarisée; vue dans un tube de 300, elle exerce une déviation de 8 degrés à l'œil nu, la liqueur était colorée en jaune.

Voici les éléments qui doivent servir pour obtenir son pouvoir moléculaire rotatoire.

Sa densité est de 10,78 à 12 degrés cent.

Bain de pieds sinapisé contre les fièvres intermittentes (Herpin).

Voici en quels termes M. Herpin expose dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, cette méthode de traitement des fièvres intermittentes et les résultats qu'elle a fournis et qui sont très dignes de fixer l'attention.

Une demi-heure avant le retour présumé de

l'accès, on administre au malade, convenablement couvert et assis dans un fauteuil placé près de son lit, un bain de pieds à la température de 40 à 55 degrés Réaumur (environ 50 degrés cent. en moyenne), préparé un quart d'heure d'avance, et contenant de 40 à 80 grammes de farine de moutarde. On ajoute une quantité nouvelle d'eau chaude au fur et à mesure que le bain se refroidit, et de façon qu'il se maintienne au degré de chaleur qui vient d'être fixé approximativement. Telle est la règle générale qui demande à être modifiée selon la susceptibilité des individus. Le fébricitant doit supporter le bain jusqu'au moment du retour de l'accès, c'est-à-dire une demi-heure environ. Au bout de ce temps, les pieds et la partie inférieure des jambes qui ont trempé présentent un état de rougeur érythémateuse et de calorification assez prononcées. Le pouls est large, accéléré, mou; la peau couverte d'une légère transpiration; la respiration grande et légèrement accélérée; la face quelquefois colorée, le plus souvent sans modification de coloration, rarement pâle; le malade éprouve de la fatigue et de la tendance au sommeil. Les pieds sont soigneusement essuyés au moyen d'un linge bien sec, ou, préférablement, avec un morceau de couverture hors d'usage. Le malade entre ensuite au lit, que l'on fera préalablement bassiner si l'on traite des personnes très impressionnables. Une légère transpiration se manifeste pendant quelque temps, après quoi tous ces phénomènes

disparaissent pour être remplacés par une apyrexie complète.

Il est prudent de continuer encore pendant quelques jours à administrer le bain de pieds avant l'heure habituelle des accès. On évite ainsi les récidives d'une manière certaine.

Traités de la sorte, nos 89 hommes peuvent être rangés en trois catégories :

1° Ceux chez lesquels l'accès ne s'est point reproduit après l'administration du bain de pieds. 60

2° Ceux qui ont eu un second accès après le pédiluve 14

3° Ceux qui ont eu plus de deux accès à l'hôpital 15

Quant à la réapparition absolue des accès malgré nos bains de pieds, elle a été très rare et s'est produite seulement chez des hommes qui se trouvaient dans des conditions telles que nous ne pouvions user de toutes nos ressources à leur égard.

Teinture contre la diarrhée et le choléra employée par les missionnaires (Duval).

Racines d'angélique, de gentiane, de calamus, d'aunée, de chaque. . . . . 16 gram.
Simarouba. . . . . 10 —
Eau-de-vie de genièvre. . 1 litre.

Faites macérer huit jours 20 à 30 grammes en une fois. Boire une infusion de sauge.

Cette teinture, connue sous le nom d'*élixir de*

la sœur de charité, a été employée par Récamier et M. Cayol ; la dose des principes actifs était double.

ASTRINGENTS. — ACIDES.

Comparaison des extraits astringents (Soubeiran).

Les extraits astringents sur lesquels M. Soubeiran a opéré sont : cachou en masse du Pégu cachou en galettes de l'Inde ; kino de la Jamaïque ; kino d'Amboine ; extrait d'écorce de chêne extrait d'écorce de monésia ; extrait de racine d bistorte ; extrait de racine d'arbousier ; extrait d racine de ratanhia ; extrait de racine de tor mentille.

Dans une première série d'expériences, il pris pour terme de comparaison l'impressio d'astriction plus ou moins prononcée que pro duisait sur la bouche la dissolution de ces diver extraits. Chaque dissolution préparée ave 1 gramme de chacun des extraits et 50 gramme d'eau froide à 20 degrés, il a pris 10 centimètre cubes de chaque, qu'il a étendus avec 50 centi mètres cubes d'eau, et il a goûté comparative ment les liqueurs. Après un premier classemen approximatif, les dissolutions ont été repris deux à deux, en opérant successivement sur le deux plus voisines, et en laissant un grand inter valle de temps entre chaque dégustation, pou conserver à l'organe du goût toute sa sensibilit et sa sûreté de jugement.

Voici l'ordre dans lequel les divers extraits astringents se sont placés, en commençant par les plus sapides :

Cachou de Pégu ; kino de la Jamaïque ; kino d'Amboine ; cachou de l'Inde ; extrait de ratanhia ; extrait de monésia ; extrait de tormentille ; extrait d'écorce de chêne ; extrait de racine de bistorte ; extrait de racine d'arbousier.

Il a pris alors 10 centimètres cubes de chaque liqueur ; il les a étendus dans 500 centimètres cubes d'eau et a ajouté un peu de chlorure ferrique, qui a coloré diversement chaque solution (cachou de Pégu en vert, cachou de l'Inde, extrait de monésia et les deux kinos en brun, extrait de ratanhia en gris sale, les autres en bleu).

Il a alors étendu chacune de ces liqueurs colorées avec de l'eau, jusqu'à ce que la coloration cessât d'être sensible. C'était un moyen d'estimer la proportion de tannin, et, par suite, la propriété astringente de chaque liqueur ; moyen approximatif seulement, parce que le tannin est accompagné par des matières extractives colorées, qui, elles aussi, ont leur action colorante sur le sel de fer, et parce qu'il n'est pas possible de reconnaître avec précision le moment où la couleur due au tannate de fer a disparu. L'expérience pouvait cependant être utile, en ne lui demandant que ce qu'elle pouvait donner, c'est-à-dire seulement une classification générale. 1 million de parties d'eau ont cessé d'être colorées quand la dissolution ne contint plus que :

8 parties de cachou de Pégu ; 10 parties de

kino de la Jamaïque ; 12 parties de kino d'Amboine ; 14 parties de cachou de l'Inde ; 15 parties d'extrait de monésia; 15 parties d'extrait de ratanhia ; 35 parties d'extrait de tormentille ; 50 parties d'extrait de bistorte; 55 parties d'extrait d'écorce de chêne ; 160 parties d'extrait de racine d'arbousier.

C'est le même ordre qui avait été trouvé par l'épreuve organoleptique.

Sur ces indications, on pouvait présumer que cet ordre représente aussi la puissance médicinale comparée de ces divers astringents, et, en effet, il s'accorde assez bien avec les effets observés dans la pratique des médecins.

En effet, M. Trousseau a mis sur le même rang le cachou, le kino et l'extrait de ratanhia. Les légères différences qu'il a observées s'expliquent assez bien par la difficulté de déterminer à quelle espèce commerciale il a eu affaire, et aussi parce que les sucs commerciaux de même origine ne sont pas toujours identiques dans leur composition. Les kinos et les cachous du commerce sont loin d'être toujours les mêmes; il me paraît que le cachou de Pégu marche incontestablement le premier. Quant à l'extrait de ratanhia, malgré le rang secondaire qu'il occupe dans les séries, j'estime bien acquise, dit M. Soubeiran, la réputation dont il jouit dans l'esprit des médecins, parce qu'il est très actif, quand il a été bien préparé, parce qu'il est plus constant dans sa composition que les divers sucs astringents du

commerce, et que l'on peut compter davantage sur la régularité de ses effets.

M. Trousseau place aussi l'extrait de monésia sur le même rang que l'extrait de ratanhia. Les expériences rapportées ci-dessus sont tout à fait d'accord avec cette opinion.

M. Trousseau reconnaît que l'extrait de tormentille est un astringent très énergique. C'est comme tel qu'il est classé depuis longtemps dans la matière médicale. Il doit venir cependant après l'extrait de ratanhia; mais il se recommande parce qu'il est le produit d'une plante extrêmement commune dans tous les bois, et dont les médecins de campagne ne savent pas assez le parti qu'ils pourraient tirer.

L'extrait de bistorte reste bien en arrière, sur le même rang à peu près que l'écorce de chêne. L'extrait de racine d'arbousier est bien plus loin encore, et M. Soubeiran conclut que M. Guyot d'Annecy s'est fait illusion sur sa valeur. Il peut, sans doute, être utilisé comme astringent; mais il est loin de pouvoir supporter la comparaison avec l'extrait de ratanhia; il arrive encore loin après l'extrait de tormentille, et même après l'extrait d'écorce de chêne et de bistorte.

Le tannin, que l'on trouve dans les différentes parties des végétaux, n'est pas un principe absolument semblable à lui-même; il se présente avec de légères variations dans ses propriétés, qui ne sont pas cependant assez tranchées pour exercer une influence sur son étude pharmaceutique. Il n'en est point de même au point de vue

médical; les substances qui contiennent du tannin, considérées sous ce rapport, ne diffèrent plus entre elles seulement par les proportions du principe, mais parce qu'il est lui-même différent. Ainsi il se présente avec de légères variations dans ses propriétés, qui ne sont pas cependant assez tranchées pour exercer une influence sur son étude pharmaceutique. Il n'en est pas de même au point de vue médical; les substances qui contiennent du tannin, considérées sous ce rapport, ne diffèrent plus entre elles seulement par les proportions différentes de ce principe, mais parce qu'il est lui-même différent. Ainsi, par exemple, tandis que le tannin de la noix de galle et la noix de galle elle-même ont une saveur astringente des plus désagréables, et un caractère de stypticité qui a quelque chose de révoltant pour les tissus, le tannin du cachou, de la racine de ratanhia et de la rose rouge, sont plus doux et sont mieux supportés.

La noix de galle, à cause de sa saveur styptique et presque mordicante, sera réservée pour l'usage externe, et l'on pourra compter toujours alors sur son extrême activité. Elle entrera de préférence dans la composition des pommades, quelquefois des injections et des gargarismes.

L'extrait de ratanhia, l'extrait de monésia et le kino se montrent plus appropriés à l'usage interne. Ce sont aussi des médicaments d'une action sûre, mais contre lesquels les tissus se révoltent moins. Les extraits de bistorte et de tormentille ne leur cèdent guère en puissance,

et cependant leur usage est presque tombé en oubli. La forme de pilules, de potions, s'applique heureusement à ces médicaments, et même celle de sirop, si l'on n'a pas à réclamer d'eux une intervention énergique.

L'écorce de chêne n'est employée qu'à l'extérieur. C'est le cas de signaler l'avantage qu'il peut y avoir parfois à se servir, en médecine, d'astringents qui pénètrent plus facilement les tissus, et qui leur laissent plus de souplesse. C'est précisément là l'effet que produit l'écorce de chêne, et ce qui, dans les arts, lui fait donner la préférence, pour le tannage des peaux, sur des matières tannantes plus pures.

Le cachou, par sa saveur agréable, est le plus souvent réservé pour l'usage interne. Associé au sucre, il constitue des médicaments dans lesquels on recherche plutôt la propriété tonique que les effets des astringents.

La rose rouge, à cause de son odeur agréable, est employée souvent de la même manière, sous forme de conserve. C'est aussi un astringent qui rend de bons services. Son usage est populaire, sous la forme de mellite.

Les glands de chêne, après avoir été torréfiés, sont souvent ordonnés, quand il faut relever la tonicité des tissus.

Quelques médicaments peu actifs, comme la racine de fraisier, la grande consoude, les feuilles de ronce et les feuilles d'aigremoine, doivent à une ancienne habitude leur usage populaire et le droit de figurer encore dans les formulaires,

Injection astringente (Laumié de Lalondé).

Sulfate d'alumine et de potasse.	30	grammes.
Eau commune	630	—
Acide acétique faible (vinaigre)	250	—
Alcool sulfurique	30	—
Teinture de myrrhe.	60	—

M. et f. s. a. une injection avec seringue de verre toutes les heures ; dans l'intervalle des compresses imbibées d'eau de puits fortement vinaigrée, la malade doit rester continuellement couchée, puis on administre la *potion suivante :*

Extrait de ratanhia	4	grammes.
Eau distillée de roses	60	—
— de menthe	60	—
— de fleurs d'oranger .	15	—
Sirop de grande cousoude	60	—
Laudanum de Rousseau.	8	gouttes.
Alcool sulfurique	4	grammes.

F. s. a. deux cuillerées à bouche tout de suite et une cuillerée à bouche toutes les heures.

Suc de plantain (Rust).

Suc de feuilles fraîches de plantain, q. s.

Topique contre les suppurations de mauvaise nature, ou pour la cautérisation des ulcères.

Teinture hémostatique (Émile Mouchon).

Poix résine pulvérisée. . . .	15	gram.
Teinture de ratanhia (alcool à 34 degrés C. 4, ratanhia 1)	125	—
Alcool sulfurique	30	—

On fait dissoudre au bain-marie, dans un matras bouché avec un parchemin percé, la résine dans l'alcoolé de ratanhia ; on laisse refroidir, on ajoute l'eau de Rabel et l'on conserve le produit pour l'usage.

Cet alcoolé est un puissant hémostatique; il peut être employé avec le plus grand succès dans les cas d'hémorrhagies passives, incorporé dans une potion, à la dose de vingt ou trente gouttes ; il peut également convenir à merveille comme mastic, pour l'oblitération des dents cariées et en calmer la douleur.

Bien que l'alcool à 21 degrés Cartier soit indiqué de préférence pour la préparation de la teinture de ratanhia, il convient de lui préférer ici l'alcool à 34 degrés, pour éviter le départ d'une partie de la matière résineuse.

Hémostatique (Hannon).

M. Hannon a été amené, par des expériences faites sur du sang d'animaux, à reconnaître au composé suivant, des propriétés hémostatiques

plus puissantes encore que celles de l'eau de Pagliari :

Acide benzoïque.	1 part.
Sulfate d'alumine et de potasse	3 —
Ergotine de Bonjean	3 —
Eau.	25 —

Mêlez.

On fait bouillir le tout pendant trente minutes, dans une capsule de porcelaine, en agitant sans cesse la masse et en remplaçant sans cesse l'eau évaporée par de l'eau chaude ; cette solution est plus foncée que l'eau de Pagliari ; sa saveur est légèrement styptique, son odeur faiblement aromatique. Si on l'évapore jusqu'à consistance d'extrait, en ayant bien soin d'agiter continuellement la masse pour que l'acide benzoïque ne se sépare pas du produit, elle présente une coloration brun chocolat ; sa saveur est fortement astringente; elle a une odeur d'ergotine. Cet extrait serait, d'après l'auteur, l'hémostatique le plus énergique connu jusqu'à ce jour, soit qu'on l'applique sur la plaie, siége de l'hémorrhagie, soit qu'on l'administre à l'intérieur.

Pour l'emploi externe, on étend une couche plus ou moins épaisse de la pâte ou extrait hémostatique sur le siége même de l'hémorrhagie. S'agit-il d'administrer la préparation hémostatique à l'intérieur, comme M. Hannon l'a fait, avec de bons résultats, dans des cas d'hémoptysie, il n'est pas nécessaire de faire bouillir les trois substances, afin d'opérer un mélange plus

homogène ; il suffit de prescrire les pilules suivantes .

Acide benzoïque . . . . . 1 gram.
Alun pulvérisé,
Ergotine de Bonjean, de chaque. 3 —

M. f. s. a. 16 pilules.
A prendre une pilule toutes les deux heures.
(*Presse médicale belge.*)

Hémostatique (Moncel).

M. Moncel, qui s'est attaché avec une persévérance digne d'éloges à l'étude des agents hémostatiques, est arrivé à substituer le goudron de bois au benjoin dans l'*hémostatique de Pagliari* (voy. *Annuaire*, 1853). Il a de plus composé un liquide hémostatique dont MM. Armand et Barthez ont constaté l'efficacité (*Gazette médicale*).

Tannin . . . . . 1 gram.
Alun privé de fer. . . 2 —
Eau distillée de roses. 80 —

Mêlez. Ce liquide coagule instantanément le sang sortant de la veine.

Emploi de l'acide lactique dans la dyspepsie.

Le rôle important que joue l'acide lactique dans le suc gastrique, et par conséquent dans l'acte si important de la digestion, a suggéré à M. Handfield Jones l'idée d'employer cet acide

dans certains cas de dyspepsie, qu'il appelle irritative, c'est-à-dire dans laquelle les digestions sont douloureuses et imparfaites, et persistent comme telles depuis quelque temps. Seulement ce médecin n'emploie pas cet acide au début du traitement, mais bien lorsque l'irritation et l'érethisme vasculaire ont été un peu diminués. La dose est de 15 à 20 gouttes dans 15 grammes d'eau, à prendre pendant le repas. D'après M. Handfield Jones, on pourrait en étendre l'usage à d'autres cas qu'à la dyspepsie, et en particulier dans tous les cas dans lesquels il y a lieu d'augmenter le ton et l'énergie de l'estomac.

Nous faisons connaître ces résultats conformes à ceux publiés par M. Magendie, mais non sans faire quelques réserves relativement à l'emploi généralisé d'un acide dans la dyspepsie. On pourrait, au contraire, dans notre opinion, considérer les alcalins comme s'appliquant au plus grand nombre des cas de cette maladie. Nous ne nions pas que, dans quelques cas exceptionnels, la diminution de l'acidité du suc gastrique ne fasse indiquer l'emploi de cet acide ; seulement ce sont là, nous le croyons du moins, des faits exceptionnels. (*Debout.*)

(*Association med. journal*, et *Bull. gén. de thérap.*)

De l'emploi thérapeutique de l'acide chlorhydrique (Caron).

Je ne puis avoir le droit ni la prétention de revendiquer la priorité sur la question de l'em-

ploi thérapeutique de l'acide chlorhydrique à l'intérieur, puisque tant en France qu'à l'étranger, des praticiens éclairés en ont bien avant moi fait usage ; je pourrais bien, il est vrai, compléter cette note par la citation des auteurs qui l'ont expérimenté, mais je m'en tiendrai pour l'instant à signaler les particularités physiogéniques et pathogéniques que cette étude m'a conduit à faire.

L'acide chlorhydrique, qui, à l'état de concentration, jouit des propriétés caustiques et toxiques que lui reconnaissent les chimistes et les médecins, est bien loin de présenter les mêmes inconvénients, lorsqu'il est convenablement étendu, et surtout quand il est associé à des principes médicamenteux qui modifient encore ses propriétés chimiques ; dans les nouvelles combinaisons, l'observation clinique l'a actuellement, péremptoirement démontré, il contribue à favoriser l'exercice des fonctions gastro-intestinales d'une manière vraiment efficace au point de vue physiogénique et pathogénique. Employé suivant la méthode par Dionis dans du vin, il augmente l'action péristaltique de l'estomac, réveille l'activité fonctionnelle de ces appareils, et on peut dire qu'il contribue énergiquement à la guérison des hernies.

Associé au quinquina et quelques autres substances toniques, telles que colombo, bistorte, etc., et principalement surtout la formule suivante à laquelle j'ai donné le nom de *vin de colombo composé :*

Racine de colombo. . .	16	grammes.
— de gentiane . . .	16	—
— de quiquina . . .	16	—
— de bistorte. . . .	16	—
Écorce d'orange.	16	—
Baies de genièvre	32	—
Alcool à 86° centésimaux	40	—
Eau filtrée	1000	—
Acide chlorhydrique . .	15	—

Laisser macérer pendant quinze jours.

Passer, filtrer et conserver pour usage.

Dans cette combinaison assez complexe, il est vrai, l'acide peut bien avoir subi certaines modifications, mais toujours est-il que la sensibilité buccale, pharyngienne et gastrique y décèlent très facilement sa présence.

Sous cette forme, je l'ai administré avec un avantage marqué à la dose d'une cuillerée à bouche après chaque repas, dans les gastralgies plus ou moins anciennes et rebelles, dans la chlorose, dans les entéralgies chroniques avec constipations opiniâtres; chez les scrofuleux et les phthisiques également, et chez ces derniers, il n'a jamais manqué de réveiller l'appétit; il a contribué à modérer les dévoiements colliquatifs, les transpirations exagérées qui épuisent les malades, et en leur rendant l'appétit, il a souvent rassuré le malade, et dans quelques cas particuliers, a pu faire croire à une guérison.

Chez les scrofuleux, cette médication est réellement héroïque, et cela en favorisant une assi-

milation de meilleure qualité, une élaboration intestinale plus physiogénique; ce qui n'empêche pas de combattre les désordres locaux ou généraux déjà existants par les préparations iodées avec lesquelles cette médication s'allie parfaitement.

Dans les affections catarrhales chroniques simples, je veux dire sans complications, cette même préparation édulcorée convenablement avec 30 à 45 grammes de sirop diacode pour 100 à 250 grammes de mélange, constitue une potion tonique et calmante très avantageuse dont les malades peuvent prendre une cuillerée toutes les trois ou quatre heures concurremment avec les tisanes béchiques pectorales ou autres.

Dans le choléra, l'usage continu de quart en quart d'heure, de demi en demi-heure, enfin, d'heure en heure pendant la période algide et cyanique de cette terrible maladie, a, neuf fois sur dix, amené une rémittence franche et soutenue des évacuations alvines et des déjections stomacales; provoque une prompte et bienfaisante diaphorèse, fait disparaître les crampes, guérit en un mot les malades, pourvu que l'on ne cède jamais au désir si pressant de ceux-ci pour les boissons froides. Aussi leur ai-je toujours conseillé les boissons aromatiques théiformes et légèrement excitantes. En 1849, cette médication m'avait déjà donné de très beaux résultats. En 1854, sur 52 malades, je n'ai eu que 7 décès. Inutile de rappeler les causes des insuccès chez quelques-uns d'entre eux.

L'union de l'acide chlorhydrique au sirop de salsepareille employé concurremment, il est vrai, aux mercuriaux, m'a permis d'obtenir une guérison surprenante d'un de ces eczéma chroniques et spécifiques de la face.

Dans plusieurs circonstances, cette médication a conduit à bien des affections de peau jusqu'alors rebelles aux traitements les mieux dirigés et par des hommes prudents et éclairés.

Il est, certes, bien des cas dans lesquels ses effets ont été nuls ou insignifiants, mais je n'en ai point encore rencontré dans lesquels il ait provoqué des accidents au moindre inconvénient.

ALTÉRANTS.

Calomel dans la pneumonie aiguë (Wittich).

L'auteur rejette les doses trop élevées employées par les Anglais, de 0,60 à 2 grammes, par exemple, susceptibles de produire des gastro-entérites, et qui passent trop vite dans l'intestin pour être prises par l'absorption. D'un autre côté, les doses de 0,05 à 0,010, données par les médecins français et allemands sont trop faibles. Il s'est donc arrêté, à la suite de plusieurs expériences, à la dose de 0,30 chez l'adulte, et jamais il n'en a vu le moindre effet nuisible. Chez les enfants de 1 à 5 ans, la dose est de 0,010 à 0,20.

Si l'hépatisation est très étendue, si sa marche

est rapide, l'auteur donne trois doses, dont chacune de 0,30, avec addition de carbonate de magnésie, de deux en deux heures. Après l'administration de ces médicaments, le malade est abandonné à lui-même jusqu'au lendemain. Si l'hépatisation s'est arrêtée, pas de nouvelles prises du médicament; si, au contraire, l'hépatisation a encore marché, on répète les mêmes doses de 0,30, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que l'arrêt de l'hépatisation, ou bien encore l'apparition des premiers phénomènes de la salivation mercurielle (fétidité de l'haleine, tiraillements dans les mâchoires, douleurs dans les gencives ou des selles fréquentes, verdâtres, avec ténesme, sanglantes ou sanguinolentes), prouvent que l'inflammation est vaincue. Rarement, il est des cas qui résistent à ce traitement plus de sept jours.

Lorsqu'on a affaire à l'hépatisation grise, la résolution n'a pas lieu dans le temps qui vient d'être indiqué. La persistance plus grande de l'hépatisation ne doit pas cependant engager à continuer le calomel plus longtemps que dans les cas précédents, pourvu cependant que l'hépatisation ne s'étende pas; parce que quelques grains de calomel donnés au delà des limites indiquées, produisent souvent une salivation abondante susceptible de retarder la convalescence.

Salivation mercurielle comme moyen thérapeutique (Passot).

La salivation est surtout indiquée dans le traitement de la péritonite, de la métro-péritonite, sporadique, de la méningite simple, de la kératite, de la rétinite, de l'amaurose par congestion, ou irritation, de l'orchite et de l'ovarite rebelles, enfin dans le traitement de certains engorgements chroniques, dont le tissu n'est pas dégénéré. M. Passot rapporte, à l'appui de cette proposition, trois faits : le premier de kérato-conjonctivite de l'œil gauche chez une dame, dont il importait d'autant plus d'arrêter la maladie, que l'œil droit était affecté d'une cataracte congénitale; le second, de péritonite générale suraiguë; le troisième, d'épididymo-orchite aiguë blennorrhagique. Dans ces trois cas, dès l'apparition de la salivation mercurielle, il s'est produit une amélioration des plus remarquables dans l'état des malades et dans la marche des accidents. Dans aucun de ces cas, du reste, la salivation, malgré l'intensité qu'elle a prise, n'a pas déterminé d'accidents sérieux. Les frictions sur les gencives avec l'alun pulvérisé, comme le fait M. Velpeau, ou plus souvent l'emploi de l'acide chlorhydrique pur, porté sur la muqueuse à l'aide d'un pinceau, comme le fait M. Ricord, ou bien encore la solution concentrée de nitrate d'argent à 50 centigrammes pour 30 grammes d'eau distillée (Bouchardat), en ont fait justice

assez rapidement. Ajoutons que pour obtenir ces salivations rapides, l'auteur a eu recours à l'emploi simultané du calomel, d'après la méthode de Robert Law, et des frictions avec l'onguent napolitain. (*Gaz méd. de Lyon.*)

Cyanure de mercure dans la syphilis (Desmartis.)

Dans bien des cas, à l'exemple de Parent-Duchalet, M. Desmartis préfère le cyanure de mercure aux autres préparations mercurielles, pour combattre les accidents de la syphilis. Voici les principales préparations qu'il emploie :

Potion de Mendaca.

Cyanure de mercure . . .	30	centigr.
Laudanum de Sydenham.	2	gram.
Eau distillée	180	—

A prendre une cuillerée à café, matin et soir, dans une tasse de lait sucré.

Poudre olfactive mercurielle (Desmartis).

Poudre capitale de Saint-Ange.		
Oléo-saccharum d'orange. . . .		
Camphre.	aa 10	gram.
Cyanure de mercure. . . .	30	centigr.

Employé contre les accidents syphilitiques du nez et de l'arrière-gorge.

Injection cyanurée.

Eau distillée.	200 gram.
Cyanure de mercure.	30 centigr.

En injection au moyen de la seringue d'Anell, dans des cas de tumeur lacrymale.

Pommade contre les irritations eczémateuses du mamelon et de l'aréole (Velpeau).

Cérat blanc sans eau. .	30 gram.
Précipité blanc.	4 —
Camphre.	20 centigr.

Après avoir fait tomber les croûtes au moyen de beurre frais, ou d'un cataplasme de farine de lin, on enduit soigneusement la surface rouge avec la pommade. Si l'eczéma résiste, on triomphe en promenant sur toute la région dénudée un crayon d'azotate d'argent, trois ou quatre fois dans l'espace de quinze à vingt jours.

Caustique contre le lupus (Cazenave).

L'huile de Dippel, ou plus souvent un mélange de 20 de bi-iodure de mercure, 10 d'axonge, 10 d'huile d'olive; voilà les agents caustiques que M. Cazenave emploie contre le lupus.

Sur l'emploi de l'arséniate de fer dans le traitement des dartres furfuracées et squameuses (Duchesne-Duparc).

Parmi les maladies de la peau sur lesquelles la thérapeutique a le moins de prise, se placent les dartres furfuracées et squameuses, qu'on désigne le plus ordinairement par les noms de *pityriasis*, *psoriasis*, *lepra vulgaris*, *ichthyose*, *dartre lichénoïde*, *dartre squameuse centrifuge*, etc.

L'inefficacité constante, contre ces affections, des moyens que la thérapeutique ordinaire dirige avec succès contre la plupart des autres dermatoses, a depuis longtemps appelé l'attention sur les modificateurs les plus énergiques de l'économie. C'est à ce titre que l'arsenic, ou plutôt quelques-uns de ses composés ont dû leur introduction dans le domaine de la thérapeutique. Des succès nombreux et inespérés ont paru d'abord sanctionner leur emploi ; mais bientôt des accidents graves et multipliés vinrent inspirer aux médecins des craintes justement fondées, qui firent reculer beaucoup d'entre eux devant l'administration de ces agents trop énergiques.

Témoin de ces accidents pendant mon internat à l'hôpital Saint-Louis, je pensai que les inconvénients signalés tenaient surtout à la forme sous laquelle l'arsenic était employé ; et je me livrai à des expériences nombreuses pour trouver une combinaison qui, tout en jouissant de l'activité

favorable de l'arsenic, ne produisit pas les accidents reprochés aux autres préparations arsenicales. Le résultat de ces expériences a été pour moi la conviction que l'art possède dans l'arséniate de fer un agent précieux, dont l'efficacité ne le cède en rien à celle des autres composés arsenicaux, et qui a sur ces derniers l'immense avantage d'une complète innocuité.

Fort peu usité en médecine, l'arséniate de fer a été préconisé contre les altérations carcinomateuses et les ulcères de mauvaise nature; Biett en a proposé l'emploi, mais il y recourait rarement. Cependant c'est un antidartreux puissant qui, sans inconvénient, peut être administré, en commençant par 2, 3 ou 4 milligrammes, et porté d'une manière progressive, jusqu'à 15 à 20 centigrammes par jour. L'action de l'arséniate de fer sur l'économie est celle des toniques excitants.

Sous l'influence des doses trop rapidement élevées, ou par suite d'une impression organique exceptionnelle, quelques malades sont affectés d'une toux laryngo-bronchique avec sentiment de constriction à la gorge. Ces phénomènes indiquent la nécessité de suspendre le médicament pour le reprendre après quelques jours, à doses plus modérées.

Toutefois, il existe une période, qu'on pourrait appeler de *saturation*, dans laquelle peuvent se manifester quelques accidents de nature inflammatoire et qui siégent principalement à la peau.

La suppression de l'arsenic et l'emploi de quelques antiphlogistiques en ont bientôt fait justice.

A quelle dose peut-on, sans inconvénient, prescrire l'arséniate de fer? Quelle est la durée d'un traitement arsenical complet? La réponse à ces deux questions se trouve dans les propositions suivantes:

1re *proposition.* L'arséniate de fer possède, à l'instar des autres préparations arsenicales, d'incontestables propriétés curatives applicables au traitement et à la guérison des affections furfuracées et squameuses de la peau.

2e *proposition.* Cette substance présente, en outre, le précieux avantage de pouvoir être administrée à doses suffisantes sans provoquer aucun des accidents justement reprochés aux liqueurs de Pearson, teinture de Fowler, pilules asiatiques, etc.

3e *proposition.* L'arséniate de fer, donné seul ou combiné avec d'autres substances, doit toujours être administré à doses graduées, en débutant par 2, 3 ou 4 milligrammes, selon l'âge, la constitution et surtout l'état des voies digestives.

4e *proposition.* Des faits nombreux et rigoureusement observés autorisent à conclure qu'une dose quotidienne de 20 centigrammes d'arséniate de fer, répétée sans interruption pendant le temps nécessaire, suffit, chez l'adulte, à la guérison d'une dartre furfuracée ou squameuse, quelle que soit son étendue ou son ancienneté.

5e *proposition*. La durée du traitement antiherpétique, par l'arséniate de fer, n'a rien d'absolu et varie, en raison de l'âge, de la constitution, de l'étendue et de la gravité du mal; plus encore, peut-être, du degré de tolérance que présentent les organes digestifs pour ce médicament.

6e *proposition*. Un traitement par l'arséniate de fer n'exclut l'emploi d'aucun des topiques reconnus utiles contre les dartres et trouve un adjuvant précieux dans l'usage externe et interne de certaines eaux minérales sulfureuses thermales.

Cachexie iodée (Lebert).

Voici un article remarquable sur les effets physiologiques des iodiques, extrait du *Bulletin de thérapeutique*.

Ayant pratiqué la médecine alternativement en Suisse et en France, j'ai été frappé, dit M. Lebert, de la grande rareté des accidents graves produits par l'emploi de l'iode à Paris, et de leur fréquence comparative dans la Suisse française. J'ajouterai que le peu de fois que j'ai eu occasion de les observer à Paris, cela a été, à une exception près, sur des personnes originaires du canton de Vaud ou de Genève.

Il répugnerait tout naturellement à l'esprit d'admettre comme une cause, une différence de nationalité et de race. Aussi, verrons-nous tout à l'heure que l'on n'a pas besoin de recourir à

une supposition aussi problématique pour expliquer le fait en question.

Dès 1819, les médecins génevois, et Coindet le premier, ont employé les préparations iodurées contre divers engorgements glandulaires, et contre celui de la glande thyroïde en particulier. De bonne heure, on a noté des accidents graves, à la suite de l'emploi du nouveau médicament, que l'on attribuait à l'action irritante de la teinture d'iode, alors employée presque exclusivement à l'intérieur.

Cependant, à la même époque, cette teinture, employée sur une vaste échelle, par Lugol et Baudelocque, dans les hôpitaux de Paris, ne produisit point les mêmes accidents, malgré les hautes doses auxquelles elle fut administrée.

Lorsque, plus tard, l'iodure de potassium fut substitué pour ainsi dire à l'usage de la teinture d'iode pour l'emploi intérieur, les mêmes accidents ne se produisent pas moins, malgré les doses timorées auxquelles, dans le principe, cette préparation fut mise en usage. Je dirai plus, que je les ai vus survenir à la suite de simples frictions avec la pommade d'iodure de potassium. Nous allons d'abord exposer en quelques mots en quoi consistent ces accidents, et chercher ensuite à en déterminer la cause.

L'état vraiment cachectique, ou plutôt le dépérissement, que produit dans quelques circonstances l'emploi, même le plus prudent, des préparations iodées, débute par un sentiment d'agitation qu'éprouvent les malades. Ils sont in-

quiets, ils ont de la peine à concentrer leur attention, ils éprouvent un certain besoin de changer de place; leur sommeil est agité, le pouls commence de bonne heure à s'accélérer, et on le voit successivement monter à 92, à 100 et jusqu'à 120 pulsations par minute. Quelques malades conservent l'appétit, chez d'autres il diminue; la digestion est souvent lente et laborieuse; il n'est pas rare de voir ces malades sujets aux palpitations et à l'essoufflement, sans que l'examen des voies circulatoires et respiratoires y fasse découvrir une lésion matérielle.

Un trait caractéristique, enfin, qui complète ce tableau est l'amaigrissement progressif des malades, maigreur qui, dans l'espace de quelques mois, peut atteindre des proportions effrayantes. Cet état arrive à son maximum si l'on continue l'usage des préparations iodurées, malgré les premiers symptômes, l'agitation et l'accélération du pouls. Chez quelques malades, la soif a été un des symptômes dominants; l'examen des urines dans ces cas ne révèle cependant point l'existence du sucre.

Cet état, malgré son apparente gravité, permet cependant de poser un pronostic favorable. Après une durée de trois à quatre et même de six mois, lorsque surtout on met les malades à la diète lactée et qu'on leur prescrit le repos, une amélioration commence à se manifester dans l'état des forces et de l'embonpoint. L'agitation diminue, le pouls reprend peu à peu son rhythme normal. Cependant, souvent la santé

des malades ne revient pas tout à fait au bon état qu'elle présentait avant le début de tous ces accidents.

En comparant à présent les affections nombreuses et variées dans lesquelles nous avons administré l'iode, nous devons dire que nous n'avons vu survenir les accidents que nous venonss d'exposer, à une seule exception près, que dans les cas où un engorgement thyroïdien simple aurait réclamé l'usage de l'iode, et dans lesquels l'emploi du médicament a été promptement suivi de succès, en ce sens que la tumeur goîtreuse avait rapidement diminué de volume. D'un autre côté, j'ai employé les préparations d'iode chez beaucoup de malades scrofuleux, tuberculeux ou syphilitiques, et, malgré les doses considérables auxquelles je l'ai souvent porté, je n'ai guère observé d'accidents chez les malades qui n'avaient point de goîtres.

Je serais donc porté à croire que c'est la trop prompte résorption des éléments hypertrophiques de la glande thyroïde, le rejet, brusque pour ainsi dire, de ces matières étrangères dans le torrent circulatoire, qui produisent cet effet toxique; qu'il y a, en un mot, bien plutôt un empoisonnement thyroïdien qu'un empoisonnement iodé, et je ferai remarquer à cette occasion que, parmi les diverses tumeurs contre lesquelles on emploie l'iode, le goître, simplement hypertrophique lorsqu'il n'est pas encore creusé de kystes ou parsemé de concrétions calciformes, est sans contredit celle sur laquelle les préparations iodu-

rées exercent l'action la plus prompte par rapport à la résorption. Dès lors, on comprend que la rareté des accidents indiqués, observés dans les pays de plaines dans lesquels le goître n'est point endémique, ait pu faire révoquer en doute la réalité de leur existence.

Note sur un moyen très simple d'administrer les vapeurs d'iode (Barrère).

Depuis quelques années, les inhalations d'iode ont cours dans la pratique médicale : les résultats obtenus doivent encourager les expérimentateurs.

Toutefois, les moyens de porter le médicament dans les voies respiratoires, laissent à désirer. Ils mettent à une rude épreuve la persévérance des malades : l'astriction brûlante que les vapeurs d'iode produisent dans l'arrière-gorge les rend intolérables; et si quelques personnes en continuent l'usage, il n'est pas moins difficile de concevoir que cette action fâcheuse des vapeurs permette une inhalation profonde. Celle-ci, quand elle a lieu, est, en effet, suivie de toux.

Pénétré de ces inconvénients et convaincu, d'ailleurs, des heureux effets de cette médication dans la tuberculisation pulmonaire et les catarrhes chroniques, j'ai cherché et découvert un précédé simple, facile, commode même, d'opérer les inhalations. Ce procédé est l'objet de ma communication : je fais priser à mes ma-

lades de la poudre de camphre imprégnée, saturée de vapeurs d'iode.

On obtient le camphre-iodé en plaçant dans une tabatière (ou camphriodière) la poudre de camphre, et un sachet de mousseline ou de fine toile, contenant la centième partie, en volume d'iode officinal. En agitant de temps en temps, on obtient, au bout de quelques heures, surtout si le dégagement des vapeurs d'iode est activé par la chaleur de la main, une saturation du camphre dont la couleur se rapprochera de celle de l'iode.

Le camphre-iodé provoque l'éternument. Il cause même un peu de cuisson aux narines, s'il est concentré. Mais quand l'inspiration a porté les vapeurs dans les voies aériennes, le sujet éprouve une sensation de fraîcheur bienfaisante, agréable, qui l'engage à respirer largement (1). Ce mouvement instinctif peut seul rendre l'inhalation complète, et partant efficace.

Ainsi l'inhalation du camphre-iodé, au lieu d'être un supplice pour des malades d'ailleurs si intolérants, sera désormais une occupation capable de les passionner, une distraction. Puisse-t-elle être une planche de salut! Elle porterait ses fruits, surtout au point de vue de la prophylaxie. Il y aurait, ce me semble, immense

(1) Le camphre-iodé, une fois connu, est recherché avec avidité par beaucoup de personnes et préféré au tabac à priser.

avantage à détrôner dans l'hygiène le tabac par le camphre-iodé.

Le camphre, par sa vertu anaphrodisiaque, peut être, dans certains cas, un heureux adjuvant, puisque les désirs vénériens sont une cause puissante du développement de la phthisie.

(*Gaz. méd. de Toulouse.*)

Note du rédacteur. Quand on mêle l'iode et le camphre en des proportions convenables, ces deux corps solides se transforment en un liquide brun, d'où l'on peut obtenir avec le temps et le refroidissement des cristaux aiguillés.

Traitement des affections cancéreuses (Boinet).

Pr. Savon médicinal. . . .	8 grammes.
Gomme ammoniaque. .	4 grammes.
Iodure de fer.	2 grammes.
Bromure de fer pulvérisé.	1 gramme.
Extrait de ciguë.	3 grammes.
Extrait d'aconit.	3 grammes.

Diviser en pilules de 20 centigrammes.

Soir et matin, faire sur les parties non ramollies du sein, à sa base et dans l'aisselle, des frictions d'un quart d'heure, avec pommade formulée ainsi :

Pr. Axonge.	55 grammes.
Bromure de potassium.	2 grammes.
Iodure de fer.	2 grammes.
Brôme liquide.	10 gouttes.

Cette pommade était remplacée, tous les huit jours, par des applications topiques, composées comme il suit :

Pr. Amidon en poudre. . . .	120 grammes.
Iode en poudre.	1 gramme.
Acétate de morphine. . .	40 centigram.

Cette poudre était mise sur une peau de cygne et appliquée localement.

Tous les quinze jours, ou au moins tous les mois, une purgation avec un verre d'eau de Sedlitz. Pour boisson aux repas, de l'eau de Vichy coupée avec du vin vieux. Un bon régime, des viandes de préférence.

Pilules au proto-iodure de fer. (Chapoteau.)

Iodure de potassium pur.	5 gr. 70 cent.
Proto-sulfate de fer pur. .	7 gr. 65 cent.
Fer réduit par l'hydrogène.	2 gr.

Dont on fait une masse pilulaire avec suffisante quantité d'extrait de chiendent que l'on divise en 100 pilules, dont chacune contient 5 centigrammes de proto-iodure de fer inaltérable, lorsqu'elles ont été recouvertes d'un mélange de sucre, d'amidon et de gomme arabique en poudre. Ces granules ainsi constitués sont d'une solubilité complète, et l'on n'a point à redouter qu'ils résistent, comme cela a lieu pour certaines pilules décorées du même nom, à l'action dissolvante de l'estomac. Ils offrent un autre avantage

non moins précieux, c'est de constituer un médicament toujours identique et parfaitement inaltérable, dans lequel la saveur désagréable du proto-iodure de fer est entièrement dissimulée. L'expérience journalière des praticiens de nos localités, ayant prononcé définitivement sur les résultats de ce médicament qui sont meilleurs que ceux obtenus par les autres procédés, je n'hésite pas à publier cette formule, d'après l'engagement de l'Académie impériale de médecine, persuadé de son double avantage, au point de vue de l'art et de l'économie.

Sirop iodotannique. (Guilliermond et Socquet.)

Le tannin, comme on le sait, jouit de la propriété remarquable, qu'il partage avec plusieurs autres corps organiques, de former avec l'iode une combinaison où la saveur propre de l'iode est bien masquée, et où ses propriétés thérapeutiques subsistent. Le sirop iodotannique remplit bien ces conditions.

Recourant à l'extrait de ratanhia, MM. Socquet et Guilliermond font dissoudre ce produit dans l'eau, le combinent à l'iode alcoolisé, dans un matras de verre, et laissent opérer la réaction pendant quelques heures, temps suffisant pour la neutralisation du soluté et la formation d'un dépôt brun pulvérulent. Ils réunissent les colatures dans une assiette, les font concentrer au bain-marie, et, lorsqu'elles sont suffisamment réduites, les additionnent d'une quantité de su-

cre, telle que 1 kilogramme de sirop représente 2 grammes d'iode et 8 grammes d'extrait.

Solution iodée caustique contre les congestions, les érosions et les ulcérations du col de l'utérus. (Churchill.)

Iode pur.	30 gr.
Iodure de potassium,	
Eau distillée,	
Esprit-de-vin rectifié, de chaque.	60 gr.

L'auteur commence le traitement par l'application de l'acide nitrique ou du nitrate acide de mercure ; au bout de quelques jours, il passe à l'emploi de sa solution iodée, dont il barbouille le col avec un pinceau. Cette application est renouvelée une fois ou deux au plus par semaine. Sous l'influence de cet agent, le col diminue de volume, perd de sa sensibilité ; les érosions diminuent d'étendue. Dans les cas où la congestion est très grande, deux mois suffisent généralement pour obtenir la cure. M. Churchill continue, pendant un certain temps après la guérison, les applications d'iode, en les éloignant de plus en plus.

Préparations bromo-iodurées. (Lunier.)

Voici les conclusions du Mémoire de M. le docteur Lunier ;

Première partie : 1° L'huile de foie de morue agit à la fois par sa substance grasse et par les iodure et bromure de potassium qui entrent dans sa composition ;

2° Ces deux sels haloïdes favorisent la digestion de la substance grasse, en activant la sécrétion du suc pancréatique;

8° Cette substance grasse, aliment essentiellement combustible, joue un rôle important dans l'acte de la respiration et dans le développement de la chaleur animale;

4° L'iode et le brome réunis agissent avec beaucoup plus d'énergie qu'administrés isolément;

5° On peut remplacer, au besoin, l'huile de foie de morue par la médication bromo-iodurée associée à des substances hydro-carbonées, au chocolat, par exemple;

6° La médication bromo-iodurée augmente la sécrétion des sucs digestifs, active les fonctions organiques, et surtout favorise le développement du système adipeux;

7° Cette médication détermine quelquefois du côté de la peau et des membranes muqueuses une inflammation légère, qui n'a d'ailleurs nulle tendance à la suppuration;

8° Elle provoque aussi, mais plus rarement, des accidents cérébraux qui affectent la forme de la fièvre nerveuse, et plus encore de la paralysie générale progressive;

9° Les matières grasses arrivent toutes formées dans le canal digestif, ou proviennent de la transformation des principes immédiats non azotés;

10° La graisse se dépose dans les tissus quand

l'oxygène introduit dans l'économie est insuffisant pour la brûler.

Seconde partie : 1° La maigreur, qui n'a point pour cause de lésion organique grave, est combattue avec succès par l'huile de morue ou la médication bromo-iodurée associée à des substances grasses;

2° L'opium, plus que tout autre médicament, neutralise les effets de cette médication; employé avec précaution, il peut être de quelque utilité dans le traitement de l'obésité;

3° La médication bromo-iodurée doit modifier avantageusement certaines maladies chroniques du pancréas;

4° Dans la phthisie, l'huile de foie de morue agit surtout en fournissant un aliment à la combustion pulmonaire;

5° Elle est par conséquent contre-indiquée dans la période aiguë de la maladie, alors qu'il est urgent de laisser en repos l'organe malade;

6° Les eaux minérales, les fucus, les lichens et le sel marin agissent surtout, dans le traitement de la phthisie pulmonaire, par l'iode et le brome qui entrent dans leur composition;

7° Dans le chloro-anémie tuberculeuse et certains cas de chlorose invétérée, on se trouvera bien d'associer la médication bromo-iodurée aux préparations ferrugineuses;

8° Dans les affections syphilitiques et scrofuleuses, dans le goître et les engorgements glandulaires, la médication bromo-iodurée agit en imprimant à la circulation capillaire et aux sé-

crétions un surcroît d'activité qui facilite l'élimination des éléments morbifiques que renferme l'organisme;

9° C'est plus spécialement à la substance grasse qu'il faut attribuer les bons effets de l'huile de morue dans le rachitis;

10° Dans le coryza chronique et l'ozène ulcéreuse, la médication bromo-iodurée modifie en général assez rapidement l'état de la muqueuse des fosses nasales;

11° Cette médication, grâce à son action directe sur l'utérus et à l'activité qu'elle imprime à la circulation capillaire, sera souvent employée avec succès pour rétablir ou provoquer la menstruation. (*Union médicale.*)

1° *Huile de foie de morue bromo-iodurée.* (1)

Iodure de potassium ou de fer.	
Bromure de potassium ou de fer,	
de chaque.	0,25 gr.
Huile de foie de morue brune. .	500 gr.

(1) Lorsque j'écrivais ces lignes, on semblait généralement admettre que l'iode se trouvait dans l'huile de morue à l'état d'iodure potassique; mais il paraîtrait aujourd'hui qu'on l'y rencontre à l'état de combinaison élémentaire. Dois-je, pour cela, renoncer aux formules dans lesquelles j'associe l'iodure et le bromure de potassium ou de

F. s. a. une mixture, à prendre de 1 à 5 cuillerées par jour.

2° *Huile bromo-iodurée.*

Iodure de potassium ou de fer.	
Bromure de potassium ou de fer, de chaque.	0,50 gr.
Huile d'am. douces ou de pieds de bœuf.	500 gr.

F. s. a. une mixture, à prendre de 1 à 5 cuillerées par jour.

3° *Chocolat bromo-ioduré.*

Iodure de potassium ou de fer,	
Bromure, de chaque.	0,20 gr.
Cacao des îles en pâte,	
Sucre blanc en poudre, de chaque.	q. s.

F. s a. une masse de 250 grammes, que vous diviserez en tablettes de 30 grammes, à prendre de 1 à 5 tablettes par jour.

---

fer à un corps gras, bien qu'elles m'aient donné d'excellents résultats? Non point assurément. Je ne sais trop d'abord si de nouvelles analyses ne viendront pas encore une fois modifier l'opinion des chimistes à ce sujet; et puis, en définitive, le médecin ne doit-il pas, avant tout, s'en rapporter aux enseignements de l'expérience?

4° *Biscuits bromo-iodurés.*

Iodure de potassium ou de fer, Bromure, de chaque.	0,25 gr.
Pain biscoté.	q. s.

F. s. a. 10 biscuits ordinaires, à prendre de 1 à 5 par jour.

5° *Sel bromo-ioduré.*

Iodure de potassium ou de fer, Bromure, de chaque.	0,25 gr.
Sel gris de cuisine.	100 gr.

Mélangez avec soin et conservez en vase clos, de 10 à 20 grammes par jour en salaisons.

6° *Beurre bromo ioduré.*

Sel bromo-ioduré.	20 gr.
Beurre frais.	250 gr.

A consommer en deux ou trois jours.

7° *Solution bromo-ioduré.*

	N° 1.	N° 2.
Iodure de potassium ou de fer.	1,20	0,80
Bromure.	0,80	1,20
Extrait de gentiane.	1 gram.	
Eau de fontaine.	40 cuiller.	

F. s. a. une solution, à prendre de 1 à 3 cuillerées par jour, au moment des repas.

L'extrait de gentiane doit être supprimé quand on veut que la solution soit à peu près insipide.

8° *Pilules bromo-iodurées.*

	N° 1.	N° 2.
Iodure de potassium ou de fer.	1,20	0,80
Bromure	0,80	1,20
Poudre et sirop de gentiane. .	q. s.	

F. s. a. 40 pilules, à prendre de 1 à 3 par jour, au moment des repas.

9° *Potion emménagogue.*

Iodure de potassium ou de fer, Bromure de potassium ou de fer, de chaque.	0,25 gr.
Sirop d'armoise	40 gr.
Eau distillée d'armoise, — de menthe, de chaque.	80 gr.

F. s. a. une potion, à prendre une ou deux cuillerées chaque matin à jeun. (*Union méd.*)

Action sédative du bromure de potassium sur les organes de la génération.

Outre l'administration de ce sel à l'intérieur, le docteur Thielmann conseille l'emploi local sur le pénis, de compresses d'eau tiède recouvertes de taffetas gommé, pour empêcher l'évaporation,

Le bromure semble avoir réussi, entre les mains de ce praticien, contre les satyriasis et les pollutions nocturnes. La formule qu'il emploie est la suivante :

Bromure de potassium.	1 à 2 gram.
Sucre en poudre.	6 —

Mêlez et divisez en douze paquets égaux; en prendre un toutes les deux heures.

(*Journ. de méd., de chir. et de pharmacol. de Bruxelles.*)

Emploi du sous-azotate de bismuth à l'extérieur. (Monneret.)

M. Monneret est, comme on le sait, l'auteur qui nous a appris à employer utilement dans diverses affections gastro-intestinales chroniques le sous-nitrate de bismuth à haute dose. Il a encore insisté dans le *Bulletin de thérapeutique* sur plusieurs de ses applications à l'extérieur.

« J'ai, dit M. Monneret, depuis quatre mois, employé le sous-azotate de bismuth à l'extérieur pour saupoudrer des ulcérations de diverses natures, mais plus particulièrement des ulcères scrofuleux; les résultats que j'en ai obtenus m'ont paru mériter attention, et les nombreuses occasions que j'ai eues d'en faire usage à l'hôpital des Enfants m'ont déjà fourni des données assez précises sur son emploi.

» 1° Il est préférable aux poudres végétales (amidon, lycopode, etc.), qui ont l'inconvénient

de se pelotonner quand il y a beaucoup d'humidité, et qui ne peuvent exercer aucune action chimique sur les produits de la suppuration.

» 2° Il faut se garder de l'employer sur une ulcération qui repasse à l'état aigu et où une suppuration abondante est indispensable pour amener la guérison; car la sécheresse qu'il détermine à l'extérieur contribuera à augmenter, au bout de peu de jours, l'irritation de la plaie.

» 3° Il sera nuisible également dans les plaies fistuleuses, parce qu'il produit rapidement à l'ouverture des fistules, une croûte qui les ferme, empêche le pus de s'écouler et amène l'engorgement des parties malades.

« 4° Au contraire, lorsque l'ulcération est plate, mais que la sérosité purulente qui s'en écoule n'a point de consistance, et que, par conséquent, il ne peut se former à la surface une croûte protectrice sous laquelle s'établisse la cicatrisation, ou bien lorsque le frottement des parties malades détruit à chaque instant le travail réparateur : alors le sous-azotate de bismuth en poudre fine est de la plus grande utilité; il dessèche la sérosité promptement et amène ainsi la guérison, ou il détermine, en donnant de la consistance à la suppuration, une croûte sous laquelle on trouve une cicatrice. La cicatrice ainsi produite est en général plus unie que celle qui s'obtient dans les scrofules. »

Sous-nitrate de bismuth contre les écoulements. (Caby.)

Voici une application tout à fait originale du sous-nitrate de bismuth.

Dans la blennorrhagie, soit aiguë, soit chronique, je prescris, dit M. Caby, ou mieux je pratique moi-même, trois fois par jour, une injection préparée avec une certaine quantité d'eau dans laquelle je délaye, autant qu'il en peut contenir, du sous-nitrate de bismuth : le malade la retient cinq minutes, et jamais elle ne provoque la moindre douleur; ce qui s'explique par l'insolubilité du sel. La durée du traitement a été de quatre à dix jours. Un grand nombre de ces blennorrhagies avaient résisté à tous les traitements mis en usage.

Le traitement est différent, quoique non moins efficace, dans les écoulements vaginaux, soit aigus, soit chroniques, soit simples, soit liés à des ulcérations ou à des phlegmasies du col utérin ; il consiste dans l'application, à l'aide du spéculum et d'un simple pinceau de charpie, du sous-nitrate de bismuth sec et en poudre. La seule précaution à prendre est de projeter la poudre en grande quantité, sur le col d'abord, puis sur toute l'étendue des parois vaginales, à mesure que l'on retire le spéculum. Cette application, qui ne cause absolument aucune espèce de sensation pénible, doit être faite au moins une fois par jour, en prenant soin de pratiquer auparavant

vant une injection qui débarrasse le vagin de la poudre plus ou moins humide qui doit être remplacée par une dose considérable de poudre sèche. Ce traitement, fort simple, agit, chez les femmes surtout, avec une promptitude telle, que des écoulements abondants ont été taris du jour au lendemain. Cette modification rapide des ulcérations du col utérin s'explique par l'action topique du sel de bismuth, que l'on n'avait pas étudiée encore avec tout le soin désirable.

Sur l'action antisyphilitique du bichromate de potasse. (Vicente.)

M. Jaillard a publié un bon travail sur les propriétés physiologiques et thérapeutiques du bichromate de potasse. La *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* contient sur ce sujet un article important que nous reproduisons :

« Partisan déclaré de ce nouveau spécifique, M. Vicente l'emploie dans sa pratique à l'exclusion du mercure. Voici, en résumé, les cinq observations qu'il donne comme preuve de sa supériorité.

» 1° Jeune homme de vingt-cinq ans, chancre induré en juin 1847, syphilis constitutionnelle au bout de quelqus mois ; puis diverses syphilides papuleuses traitées par M. Ricord à l'aide du proto-iodure de mercure ; nouvelle récidive, traitement combiné par le mercure et l'iodure potassique ; guérison. Récidive laissée sans médication pendant deux ans; elle consiste en engorge-

ments occipitaux et syphilide squameuse palmaire (4 grammes de bichromate de potasse et frictions sur les mains avec une pommade au turbite minéral); guérison. — Faisons observer à M. Vicente que cette éruption des mains, il le sait aussi bien que nous, est aussi sensible à l'action des topiques que réfractaire à l'influence des remèdes intérieurs. C'est, par conséquent, à l'effet de la préparation mercurielle, employée ici en pommade, que nous croirions, nous, devoir attribuer la guérison.

» 2° Chancre, engorgement cervical, calvitie, syphilide papuleuse de la face et du cuir chevelu. Même traitement. Guérison complète en quarante jours.

» 3° Éruption syphilitique papuleuse traitée par M. Ricord durant cinq mois. Récidive au bout de trois mois; nouveau traitement ioduré et mercuriel par M. Ricord; disparition de l'éruption; persistance d'une surdité incommode. Traitement par le bichromate de potasse qui en débarrasse le malade.

» 4° Jeune homme de dix-sept ans; papules pustuleuses au front, dans les narines et au cuir chevelu; ganglions cervicaux engorgés; guérison au bout de deux mois de traitement par le bichromate.

» 5° Jeune homme de vingt ans; chancre induré il y a trois ans; l'induration subsiste encore; syphilide herpétique aux jambes et aux bras, papulo-squameuse à la paume des mains. Pommade

au turbith minéral et traitement par le bichromate pendant deux mois et demi; guérison.

» Ces guérisons, ajoute M. Vicente, datent d'un, deux ou trois ans, sans qu'il y ait eu jusqu'ici de récidive. Il l'attribue à ce que le bichromate de potasse est très soluble, qualité que ne possèdent pas les sels mercuriels, si ce n'est le bichlorure; mais celui-ci est trop irritant pour qu'on le puisse donner à doses capables de neutraliser le virus complétement et sans retour.

» Le bichromate a pour seul inconvénient de provoquer des vomissements et de la diarrhée. Mais, en ayant soin de n'en donner qu'un ou deux grains (de 5 à 10 centigrammes) par jour, on évite cet accident. Pour ce même motif, M. Vicente recommande de l'administrer plutôt en solution qu'en pilules.

» Enfin il engage à suspendre pendant le cours du traitement toute ingestion de substances alimentaires alcalines; elles auraient pour effet de neutraliser l'acide chromique, qui est ici le véritable agent curatif.

» — Nous avons essayé plusieurs fois nous-mêmes cet agent, et nous lui avons reconnu les propriétés d'un antisyphilitique efficace, non par la disparition (toujours lente, et parfois due à une simple coïncidence) d'une éruption syphilitique, mais d'après la fonte d'une induration chancreuse; résultat qui accuse toujours, dans le médicament qui le produit, un pouvoir spécifique certain.

» Mais, à côté de cette efficacité, nous avons

constaté dans le bichromate des qualités irritantes qui, malgré l'atténuation extrême des doses, et quoique nous eussions usé de la formule du premier inventeur, nous ont détourné de continuer nos essais. Nous avons également eu l'occasion d'observer qu'il détermine la salivation.

» Quant aux résultats cliniques de M. Vicente, nous ferons seulement remarquer : 1° que, à titre de récidives, et de récidives précédemment traitées, ces éruptions étaient plus faciles à guérir; 2° qu'il n'a jamais employé le bichromate contre les accidents que le traitement mercuriel ou iodure aurait été insuffisant à guérir; 3° enfin qu'une médication locale a souvent secondé l'effet de ce spécifique. Somme toute, nous ne le taxons point d'impuissance; mais, d'une part, il ne nous semble pas posséder une vertu curative supérieure à celle du mercure, et, de l'autre, il exerce sur la muqueuse digestive une irritation pour le moins aussi forte. » (*El Heraldo medico.*)

Préparation de l'oxyde de zinc pur. (Gruneberg.)

L'élimination du fer des solutions zinciques a été opérée jusqu'à ce jour, soit par de longues digestions avec du zinc métallique, soit en suroxydant le fer au moyen du chlore et le précipitant ensuite par la soude. Ces deux méthodes sont lentes et incommodes.

L'auteur emploie dans ce but l'hypochlorite de soude, obtenu en traitant l'hypochlorite de chaux par la soude. La réaction est la même que

celle qui se passe dans le traitement par le chlore. La solution de l'hypochlorite est ajoutée à la solution zincique jusqu'à ce qu'une portion de la liqueur, traitée par la soude et filtrée, ne donne plus de traces de fer par les réactifs. (*Pharmaceutical journal.*)

Pommade siccative dans le traitement des plaies. (Bourgeois de Faverdaz.)

Souvent les gens de campagne contractent des plaies aux jambes, qui, par leur négligence, deviennent très difficiles à guérir. Voici un moyen que j'ai toujours vu réussir : lavez la plaie matin et soir avec une décoction très concentrée de feuilles de noyer et d'écorce de chêne; étendre ensuite sur la plaie une couche légère de la pommade suivante :

Sous-carbonate de plomb.	
Litharge en poudre, de chaque.	15 gram.
Cachou en poudre très fine. . .	20 —
Eau pour délayer le cachou. . .	30 —
Huile d'olives.	60 —
Cire jaune.	15 —
Axonge balsamique.	125 —

F. s. a.

Pommade cuivreuse. (Hoppe.)

Oxyde de cuivre noir.	4 gram.
Axonge.	30 —

Mêlez. — Faites deux frictions chaque jour pour combattre l'induration chronique des glandes.

Des effets de la pommade cuivreuse. — 1° *Dans les taches de la cornée:* ici, dit l'auteur, j'ai commencé par un demi-grain d'oxyde noir de cuivre (*cuprum oxydat. nigr.*) sur un gros d'axonge, et j'ai augmenté jusqu'à 5 et 10 grains. Je faisais introduire une ou deux fois par jour une petite quantité de cette pommade dans l'œil; elle a fait disparaître des taies étendues, anciennes et épaisses.

2° *En frictions sur les tempes dans les maladies des yeux;* au lieu d'onguent mercuriel avec ou sans belladone, l'auteur prescrit un demi à un scrupule sur 2 gros de graisse, avec des substances narcotiques. C'est surtout dans les inflammations de la glande lacrymale, du tissu cellulaire de l'orbite, de la muqueuse palpébrale, etc., que la pommade produit de bons effets.

3° *Contre la tuméfaction du conduit auditif externe*, par suite d'inflammation chronique du tissu cellulaire.

4° *Contre l'induration des glandes salivaires.* Elle se dissipe en peu de jours sous l'influence de la pommade cuivreuse.

5° *Contre les engorgements et les indurations des glandes du cou.* Dans ces affections chroniques et difficiles à guérir, la pommade de cuivre rend de très grands services; elle ramollit et fait diminuer de volume les glandes lymphatiques devenues sarcomateuses, mieux que tout autre

remède. L'auteur a vu disparaître, par les seules frictions, des engorgements glanduleux très durs et très volumineux. Cependant il est resté quelquefois des tubercules qui ont résisté à la pommade et qu'aucun traitement, soit externe, soit interne, n'a pu entièrement dissiper. C'est ce qui arrive souvent, par exemple, quand il existe des masses glanduleuses, composées d'un grand nombre de ganglions tuméfiés qui donnent à l'ensemble un aspect bosselé et difforme. La pommade produit un amoindrissement remarquable de ces tumeurs, mais ne les dissipe pas toujours complétement, soit parce que les malades ne persistent pas avec la même régularité dans le traitement, soit parce que plusieurs ganglions sont atteints d'une dégénérescence fibroïde. Malgré ces insuccès, l'auteur répète à plusieurs reprises qu'il ne connaît aucun remède fondant aussi efficace.

6° *Contre les goîtres.* La pommade est complétement inefficace dans le traitement des tumeurs enkystées, dures, fibroïdes, comme dans les tumeurs sarcomateuses du cou; mais dans les goîtres ordinaires elle rend d'inconcevables services en les faisant fondre rapidement.

7° *Contre les engorgements des glandes mammaires*, la pommade d'oxyde de cuivre est des plus efficaces, qu'ils soient récents ou anciens.

Nous passerons sous silence l'hypertrophie du foie, de la rate, des ovaires, de l'utérus, affections qui ont en général paru céder aux frictions cuivreuses; tandis que l'auteur se loue de leur

emploi dans le traitement du carreau, de l'orchite et de l'engorgement glanduleux de l'aine et de l'aisselle.

L'auteur a encore employé les mêmes frictions dans une foule de maladies dont l'énumération serait trop longue; qu'il nous suffise de dire que partout où l'onguent mercuriel est indiqué, M. Hoppe l'a remplacé avec avantage par sa pommade, et il espère que cette substitution finira par être généralement admise, à l'exception des cas où l'on désire obtenir une action spécifique du mercure.

Son emploi, même à haute dose, n'exerce aucune action générale fâcheuse sur l'économie; mais elle a l'inconvénient de produire facilement des éruptions papuleuses qui peuvent même s'ulcérer. Dès que la peau se trouve ainsi irritée, il faut suspendre l'emploi de la pommade et recourir au cérat ou à une pommade de zinc. L'auteur a toujours employé l'oxyde noir de cuivre à la dose de 15, 20 ou 30 grammes (1 gramme à 1 gramme 50) sur 1 once (30 grammes) de graisse ou mieux d'onguent rosat. Comme le contact de cette pommade est très désagréable, l'auteur la fait étendre matin et soir sur les parties malades, recouvre d'un linge de toile les parties graissées, met par-dessus une couche de ouate et un morceau de flanelle, et enveloppe le tout d'une bande. (*Deutsche Klinik* et *Gaz. méd. de Paris*, n° 44.)

PARASITICIDES.

Acide sulfureux, son emploi comme parasiticide.

Le professeur Jenner croit avoir trouvé dans l'acide sulfureux un parasiticide certain. Plusieurs faits qu'il cite tendent à prouver que ce moyen est réellement efficace. Contre une certaine espèce d'aphthes, il agit avec une rapidité surprenante, détruit complétement le cryptogame. Une seule application d'une solution de sulfite de soude (1 gros de sel sur 1 once d'eau) suffit le plus souvent pour faire disparaître le mal au bout de vingt-quatre heures. L'acidité des sécrétions buccales décompose le sel sodique, et l'acide sulfureux, devenu libre, tue le parasite. Le même moyen a réussi pour assurer la fermentation acide dans l'estomac et détruire les *Torula cerevisiæ* et les *Sarcina Goodsirii*.

L'acide sulfureux est employé à l'état liquide, c'est-à-dire dissous dans l'eau. Cette solution s'obtient en faisant passer un courant de cet acide dans de l'eau jusqu'à ce que celle-ci soit saturée. Deux onces de ce liquide dans six onces d'eau forment la lotion généralement usitée à l'hôpital des enfants de Londres. On y trempe des linges que l'on applique ensuite sur les parties malades, et que l'on renouvelle selon le besoin; un bonnet de taffetas ciré tient l'appareil en place. Huit à dix jours de traitement suffisent

quelquefois pour obtenir une guérison parfaite. Il arrive que de petites pustules ou des points d'irritation de la peau persistent après la destruction du cryptogame. On les fait disparaître avec une pommade au tannin ou au sulfate de zinc.

M. Verhaege a fait usage du traitement recommandé par le professeur Jenner, dans trois cas de teigne faveuse, et voici le résultat qu'il a obtenu :

Le premier cas était celui d'un jeune marin, âgé de dix-huit ans; le favus se bornait au cuir chevelu et durait depuis six ans. Divers traitements avaient été employés sans aucun fruit.. L'acide sulfureux dilué dans la proportion indiquée par le médecin de l'hôpital des enfants de Londres, eut un succès rapide et durable.

Le deuxième avait pour sujet un jeune garçon de neuf ans; le mal, datant depuis trois ans, se bornait aussi au cuir chevelu. Le traitement sulfureux fut suivi d'une amélioration sensible, qui fit espérer une guérison prochaine; mais, après dix ou douze jours, les croûtes faveuses se formèrent de nouveau, et malgré la continuation du traitement, il fallut bien finir par reconnaître l'impuissance du remède.

Dans le troisième cas, qui était celui d'un enfant de quatre ans, les croûtes faveuses existaient sur le dos et les membres supérieurs; le cuir chevelu en était tout à fait exempt. Il suffit ici de quatre à cinq jours d'application de linges trempés dans la solution d'acide sulfureux pour

voir tomber les croûtes qui ne reparurent plus (*Annales de la Société méd.-chir. de Bruges*).

J'ai moi-même employé depuis longtemps comme parasiticide l'acide sulfureux en dissolution dans l'éther ou dans l'alcool. J'ai publié ce fait sans développement dans un de mes premiers ouvrages.

Ecorce sèche du grenadier; moyen de lui rendre sa vertu tæniafuge.

On sait que l'écorce de grenadier perd ses qualités tæniafuges en séchant. M. Bourgeois propose, pour lui rendre cette propriété, de la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans l'eau où elle doit bouillir ensuite. M. Grisolle a fait l'essai de ce moyen et le recommande depuis longtemps.

Le succès sera plus assuré en employant l'écorce sèche de racine de grenadier de Portugal, déjà préconisée par un excellent pharmacien de Paris, M. Lesage. Il est indispensable en été d'effectuer la macération à la cave et de n'administrer l'apozème que si l'on a rendu des anneaux quelques jours avant.

Potion tæniafuge (Desmaisons).

Essence de térébenthine. .	50 gram.
Huile de ricin.	25 —
Gomme arabique.	20 —
Eau de menthe	150 —
Sirop de sucre.	45 —

T. à prendre le matin à jeun, en deux fois à deux heures d'intervalle.

Pour les enfants, on peut et doit réduire la dose d'essence à 30 grammes.

L'estomac digère bien cette médecine qui n'a rien de désagréable.

Il n'est besoin d'aucun traitement préalable.

Les malades peuvent manger quatre heures après l'injection de la médecine.

L'expulsion a lieu ordinairement quelques heures après l'injection.

Si quelques douleurs à l'abdomen se font sentir, il faut appliquer un large cataplasme ou bien prendre un bain de siége.

Spigélie anthelminthique (*spigelia anthelmia*) (Bonnewin).

Quel est donc l'usage de la spigélie? Nos médecins l'opposent journellement et victorieusement à l'ennemi le plus acharné de l'enfance, aux vers. — S'agit-il de purger un enfant de la présence de ces derniers, nos praticiens n'hésitent pas dans le choix du remède : ils prescrivent la spigélie avec la conviction qu'elle répondra à leur attente, qu'elle produira l'effet désiré.

La spigélie est (l'expérience ne confirme que trop cette assertion) le remède par excellence pour la destruction des vers intestinaux. — C'est celui qui doit entrer le premier en ligne de compte quand il s'agit de remèdes vermifuges.

Le seul inconvénient, si toutefois on peut ap-

peler ceci inconvénient, qu'on trouve à l'emploi de la spigélie, c'est qu'elle répugne parfois aux enfants. — Mais c'est là un défaut qui tient plutôt à la manière d'administrer la spigélie qu'à la nature de cette plante.

Ce prétendu inconvénient est-il, en effet, un motif pour frapper cette plante salutaire d'un discrédit et d'un délaissement si marqué? Nous serions loin de nous plaindre du peu d'usage qu'on on fait; au contraire, nous nous rangerions du côté de ses adversaires, si le défaut qu'on lui reproche était inhérent à sa nature plutôt qu'à la manière de la préparer et de l'administrer.

Décoction de spigélie anthelminthique.

Spigélie anthelminthique finement découpée . . . . . 32 gr.

Faites bouillir dans un vase couvert pendant un bon quart d'heure dans suffisante quantité d'eau de pluie pour obtenir 192 à 250 grammes de colature, à laquelle on ajoute, après décantation, 32 à 64 grammes de sirop de fleurs de pêcher ou de mûres.

Sirop de spigélie.

Pour préparer le sirop de spigélie, je me suis arrêté à l'excellente formule et méthode de préparation du sirop de frêne, qu'a publiée récem-

ment notre célèbre et savant confrère de Lyon, M. Emile Mouchon. — Le sirop de spigélie, préparé de cette manière, est très actif et agréable.

On opérera donc comme suit :

Spigélie anthelminthique en poudre grossière	250 gr.
Eau de fontaine.	1,000 —
Sirop de sucre.	1,000 —

Mettez d'abord en contact, pendant quatre heures environ, la poudre de spigélie et un poids égal au sien d'eau bouillante, que vous maintiendrez à peu près au même degré de température dans un vase clos; ayez ensuite recours au déplacement dans un appareil convenable à l'aide de l'eau restante, toujours entretenue au degré d'ébullition, pour épuiser complétement la poudre; puis faites concentrer l'hydrolé avec le sirop pour ramener le tout au poids de 1,000 grammes.

Gelée de spigélie.

Spigélie anthelminthique coup. .	31 gram.
Mousse de Corse.	12 à 16 —

On fait bouillir dans la suffisante quantité d'eau de pluie, environ 500 grammes, que l'on réduit à 320 grammes; on passe par expression; on laisse reposer quelques instants; on décante le décocté dans un poêlon auquel on a ajouté 80 grammes de sucre blanc; on laisse bouillir de nouveau, en ayant soin d'écumer avec une cuil-

lère d'argent, jusqu'à ce qu'on ait obtenu quatre onces de gelée ; on passe à travers une étamine au-dessus d'un pot dans lequel on aura versé deux gouttes d'essence de carvi ou de citron.

Cette gelée, faite dans les conditions ci-dessus indiquées, sans que le moins du monde on y ajoute soit du vin blanc, soit de la colle de poisson, est d'une activité surprenante, d'un goût tellement agréable, que les enfants la recherchent avec avidité. De plus, étant refroidie, elle est d'une telle consistance, qu'il est possible de la couper par tranches et de la servir de la sorte aux enfants, et, placée dans un lieu frais, elle se conserve facilement pendant huit jours sans subir d'altérations.

Le sucre se remplace, sans inconvénient, soit par le sirop de groseilles, soit par celui de mûres.

(*Gazette médicale de Liége.*)

Saoria et tatzé (Strohl).

Voici deux nouveaux médicaments tæniafuges, dus comme le *kousso* à l'Abyssinie, qu'ont mis en lumière les études botaniques de Schimper ; entreront-ils dans la pratique ? On ne peut encore se prononcer à cet égard ; quoi qu'il en soit, voici un résumé du mémoire de M. Strohl :

« On donne le nom de *saoria* au fruit mûr d'un petit arbrisseau d'Abyssinie appelé *Maesa picta*, qu'on ne rencontre jamais plus bas que 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce fruit peut être employé frais ou desséché ; mais

on l'administre ordinairement à l'état de dessiccation, réduit en poudre et mélé à de la purée de lentille ou à de la bouillie de farine. La dose est de 32 à 44 grammes. Ce médicament a la réputation de tuer toujours le ver et de l'expulser en entier, ce que ne fait pas aussi sûrement le kousso. Il est d'ailleurs plus répandu que ce dernier : on le trouve dans toutes les parties de l'Abyssinie, à la hauteur *minimum* indiquée plus haut, et pourrait probablement être cultivé en Europe. On en essaie en ce moment la culture à Bollwiller (département du Haut-Rhin), où se trouve une très riche pépinière d'arbres et d'arbustes de tous pays.

Le saoria exerce aussi une action spéciale sur l'urine ; il lui donne une coloration violette semblable à celle qu'on obtient en précipitant une solution très étendue d'un sel de fer par du tannin ; mais M. Strohl l'attribue à une matière colorante particulière, analogue à celle que plusieurs observateurs ont trouvée dans l'urine après l'administration de la santonine, qui la colore en rouge orange.

L'auteur conseille aux malades qui doivent prendre le saoria de suivre la veille un régime modéré. Il donne à jeun 30 grammes de poudre dans une infusion quelconque. Les nausées, s'il s'en présente, pourront être calmées par de légers aromatiques. Ordinairement, deux ou trois heures après, il y a des selles liquides dans lesquelles on trouve le tænia mort. S'il n'y a pas de purgation, on administre l'huile de ricin dans la

journée. Régime doux le jour même. Le lendemain, si les selles ont été rares et si les voies digestives ne sont pas fatiguées, on peut déterminer encore quelques évacuations pour chasser ce qui pourrait être resté du tænia. *Si la tête manque*, ajoute l'auteur, rien ne s'oppose à une nouvelle administration du médicament quelques jours après la première. Cette dernière indication n'est pas à nos yeux très importante, le préjugé relatif à l'absence de la tête dans les évacuations ne nous semblant en aucune manière fondé.

M. Strohl rapporte treize observations empruntées à la pratique de plusieurs confrères et dont la plupart lui appartiennent. Si l'on en déduit cinq dans lesquelles le saoria avait été administré pour constater son action particulière sur l'urine, ou bien sans certitude de l'existence du tænia, il en reste encore huit où le parasite a été expulsé. Il ne paraît avoir été *tué* que dans un cas. Dans une des observations, le malade avait pris inutilement l'écorce de racine de grenadier et l'extrait de fougère mâle. Ajoutons que le saoria est en général bien supporté.

Le fruit appelé *tatzé* est produit par un arbuste de la famille des myrsinées, qui croît en Abyssinie, sur les rochers humides du cap de Bonne-Espérance, aux îles Açores, en Algérie et dans d'autres parties de l'Afrique. Dans l'Abyssinie, on le trouve, suivant M. Schimper, à la hauteur de 9,000 pieds. Le docteur Petit rapporte que les indigènes mêlent le tatzé avec l'orge pour la nourriture des ânes et des mulets.

On emploie le fruit frais ou sec comme ténifuge. La dose ordinaire des fruits secs est de 15 à 24 grammes; on les administre en poudre, délayés dans un liquide quelconque. Comme le tatzé est plus commun que le saoria, il serait plus aisé de l'introduire dans la thérapeutique.

Le mémoire contient six observations dans lesquelles le tatzé a été administré contre le tænia. *Dans toutes, le ver a été expulsé en tout ou en partie;* dans la sixième seulement le tænia était *mort*. Chez un malade, le fragment rendu a été beaucoup plus considérable que ceux qui étaient sortis sous l'action d'autres ténifuges. Chez un autre, l'écorce de racine de grenadier, la fougère mâle, la térébenthine et des médicaments composés étaient restés sans effet, tandis que 30 grammes de tatzé ont fait rendre 7 mètres du tænia. Chez un troisième, enfin, la racine d'écorce de grenadier avait causé deux fois des accidents violents, tandis que le tatzé avait été parfaitement supporté.

Néanmoins, il importe de rappeler que le tatzé a une saveur plus âcre et plus persistante que le saoria et est pris avec plus de répugnance. Trois fois le premier a amené des vomissements, sur six observations; tandis que le second n'en a produit qu'une fois sur treize. Le tatzé ne donne pas de coliques; il ne purge pas constamment, peut-être à cause de la grande quantité de tannin qu'il contient. (*Mémoire lu à la Société de médecine de Strasbourg*, le 6 avril 1854. *Bulletin général de thérapeutique*, nos des 15 et 30 juillet 1854.)

FORMULES DIVERSES.

Trochisques pour faire des fumigations mercurielles (Ed. Langlebert).

M. le docteur Ed. Langlebert a communiqué à l'Académie de médecine et à la Société de pharmacie un nouveau procédé qu'il a imaginé pour faire des fumigations mercurielles. Ce procédé consiste dans l'emploi de trochisques ou clous fumants auxquels on ajoute du protoiodure de mercure ou du cinabre.

Voici les formules indiquées par M. Ed. Langlebert :

1° *Trochisques au proto-iodure de mercure.*

Charbon de braise de four en poudre fine.	5 gr.
Protoiodure de mercure.	2 —
Benjoin en poudre fine.	5ocen.

Mêlez intimement et ajoutez :

Mucilage très léger de gomme adragant, q. s. pour faire une pâte assez épaisse. Divisez en 20 trochisques, auxquels vous donnerez la forme conique en les moulant dans de petits cornets de papier gris.

Ces trochisques, allumés par leur sommet, brûlent lentement jusqu'à leur base en dégageant le protoiodure de mercure qu'ils contiennent. Ils

peuvent être utilement employés pour combattre les affections syphilitiques secondaires de la gorge, des fosses nasales et du larynx.

2° *Trochisques au cinabre.*

Charbon de braise finement pulvérisé.	100 gr.
Cinabre de poudre impalpable. . . .	50 —
Benjoin pulvérisé.	2 —
Mucilage clair de gomme adragant. .	q. s.

Divisez en 25 trochisques.

Ces trochisques sont employés contre les affections syphilitiques secondaires de la peau.

Pour faire usage des trochisques au proto-iodure de mercure, il suffit, après les avoir allumés, de les entourer d'un petit cylindre de papier ou de carton et d'aspirer la vapeur qu'ils dégagent en brûlant. — Pour les trochisques au cinabre, il suffit de se placer sur une chaise et de les faire brûler entre les jambes, en s'enveloppant d'une couverture de laine. Les malades peuvent faire ainsi, chez eux et au coin de leur feu, les fumigations qu'ils étaient obligés d'aller prendre dans les établissements publics.

Pilules antiputrides et anticholériques (Pelosse).

Première formule.

Pyrolignite de fer.	5 gram.
Huile empyreumatique de cade.	20 —
Gomme pulvérisée	25 —
Eau	20 —
Amidon.	q. s.

Faites des pilules de 25 centigrammes, conservez dans un flacon. Contre les diarrhées cholériques, comme préservatif, une matin et soir.

Deuxième formule.

Pyrolignite de fer.	5 gram.
Huile empyreumatique de cade.	20 —
Gomme pulvérisée	25 —
Poivre noir.	20 —
Eau.	20 —
Amidon	q. s.

Faites des pilules de 25 centigrammes. Dans la diarrhée, crampes, vomissements. Donnez au malade de deux à cinq de ces pilules, suivant sa force; puis toutes les heures une pilule préservatrice jusqu'à concurrence de douze à quinze.

Topique anticharbonneux.

Sublimé corrosif. . . .	15 gram.
Onguent basilicum. .	30 —
Poudre de scabieuse.	q. s.

On en étend sur du linge un morceau gros comme une petite pièce de monnaie et un peu plus large que la circonférence de la pustule, et l'on a soin de mettre tout autour un peu de diachylon gommé pour qu'il adhère plus facilement.

Le topique ainsi disposé, on pratique, sur le tubercule ou au centre de la pustule, une incision cruciale peu profonde. On attend que le

sang ait cessé de couler, et l'on applique l'emplâtre sur le point d'intersection des incisions. Au bout de vingt-quatre heures, l'effet est produit. Toutefois il convient de le laisser un peu plus longtemps en place. A la levée de l'appareil, une eschare noire, circulaire, est produite avec un peu de soulèvement épidermique à son pourtour. Les suites sont des plus simples et la guérison prompte.

La même médication (qui n'est, comme on le voit, qu'une action caustique énergique et profonde) est recommandée contre la pustule maligne et contre les ulcères carcinomateux.

Cautérisation avec le bichlorure de mercure contre la pustule maligne (Garreau).

M. Garreau, vétérinaire dans la Beauce, s'est exprimé ainsi dans une des dernières séances de la Société de médecine vétérinaire :

« Je ne dois la vie qu'à la cautérisation avec le bichlorure de mercure que je ne saurais trop préconiser. »

Sel de Preston (*Preston salts*).

On demande quelquefois dans les pharmacies un sel anglais connu sous le nom de *Preston salts*.

M. Mounsey en a publié une excellente formule :

Essence de girofle.	4 gram.
— de lavande anglaise. .	8 —
— de bergamote	20 —
Ammoniaque liquide très forte.	500 —

Mélangez pour essence.

On remplit à moitié les flacons de carbonate d'ammoniaque concassé, et l'on achève de remplir avec du carbonate d'ammoniaque pulvérisé. On ajoute ensuite autant d'essence que le sel peut en absorber.

Formules diverses contre les maladies de la peau (Devergie).

Bains alcalins.

Eau.	500 kilogr.
Carbonate de potasse. . . .	80 à 100 gram.
ou	
Carbonate de soude	80 à 125 —

Les bains alcalins sont ordinairement donnés à la dose de 125 grammes de carbonate de potasse : c'est une dose généralement trop élevée. Je préfère le carbonate de soude au carbonate de potasse, parce que ce sel est moins caustique.

Pâte antimoniale.

Chlorure d'antimoine, tombé en déliq.
Ajoutez de la farine.

Lotions au bichlorure de mercure.

N. 1.	Eau.	1000 gram.
	Bichlorure de mercure. . .	7 centigr.
	Essence de menthe.	30 goutt.
N. 2.	Eau.	500 gram.
	Bichlorure d'hydrarg. . . .	1 à 5 décigr.
	Alcoolat de menthe.	10 goutt.

Pommades à l'huile de cade.

N. 1.	Axonge. . . .	49 gram.
	Huile de cade.	1 —
N. 2.	Axonge. . . .	30 —
	Huile de cade.	1 —
N. 3.	Axonge. . . .	250 —
	Huile de cade.	25 —
N. 4.	Axonge. . . .	550 —
	Huile de cade.	50 —
N. 5.	Axonge. . . .	250 —
	Huile de cade.	260 —

Pommade épilatoire.

Carbonate de soude.	8 gram.
Chaux.	4 —
Axonge	80 —

Pommade à l'oxyde de cuivre.

Axonge.	30 gram.
Oxyde de cuivre obtenu par précipitation.	5 décig. à 2 —

Pommade au sous-nitrate de bismuth.

Axonge. . . . . 30 gram.
Sous-nitrate de bismuth. 3 à 6 —

Pommade au tannin.

Axonge. . , . 30 gram.
Tannin. . . . 1 à 4 —
Camphre. . . 20 centigr.
Chloroforme. 2 —

Cérat calaminaire.

Cérat simple. 30 gram.
Calamine . . 1 à 3 —
Camphre. . . 20 centigr.

ou

Chloroforme. 2 gram.

Pommade à l'oxyde de zinc.

Axonge. . . . 30 gram.
Oxyde de zinc 1 à 3 —
Camphre. . . 20 centigr.
Chloroforme . 2 gram.

Sirop à l'iodure de fer.

N. 1. Limaille de fer non oxydée. 40 centigr.
Iode. . . . . 1 gram. 70 —
Eau . . . . . 6 gram.

Combinez à froid par trituration dans un mortier en ajoutant l'eau goutte à goutte et incorporez à

	Sirop de sucre.	500 gram.
N. 2.	Limaille de fer non oxydée.	40 centigr.
	Iode	1 gr. 75 ou 80 —
	Eau.	6 gram.

Le reste de la formule comme ci-dessus.

Préparation du collodion (Ortlieb).

Voici une observation sur la préparation du collodion. Elle consiste à substituer à l'acide sulfurique du commerce, dit anglais, qui rarement a le degré de concentration voulu (66 degrés) celui fumant de Nordhausen à un équivalent d'eau.

Par cette substitution, le coton imprégné une fois dans un mélange d'azotate de potasse et d'acide précité, se dissout rapidement dans l'éther additionné d'un peu d'alcool absolu. L'opérateur n'a jamais besoin de recommencer l'imprégnation.

Collodion dans les brûlures (Coste).

Nous fûmes appelé, dit M. Coste (*Journal de médecine de Bordeaux*), le 3 août dernier, pour voir un petit garçon d'environ huit mois, gras, frais, bien portant, à qui sa bonne venait de laisser tomber sur le corps une tasse

de lait presque bouillant. Ce liquide avait été répandu sur le thorax, l'abdomen et les cuisses.

Il y avait environ une heure de l'accident lorsque j'arrivai près de l'enfant. Ses cris étaient incessants et accusaient la plus vive douleur. Il ne pouvait tenir en place, et la roideur presque convulsive de ses membres, le tremblement de sa mâchoire, faisaient craindre un état encore plus grave.

Des phlyctènes existaient à la base de la poitrine, sur le bas-ventre, le scrotum et la cuisse droite dans une grande étendue. En attendant qu'on apportât le mélange que j'avais demandé de 30 grammes de collodion et de 6 grammes d'huile de ricin, j'évacuai avec soin la sérosité des phlyctènes et des vésicules, par de petites piqûres avec une aiguille déliée, et j'appliquai des compresses froides sur les parties atteintes.

Vaine ressource : l'enfant continuait à crier et à s'agiter. Bientôt on apporte le collodion; je l'étends à l'instant même avec le bouchon du flacon à large ouverture qui le contenait, sur toutes les parties brûlées, et, bien que l'enfant ne cessât de crier, à mesure que j'appliquais le remède il semblait de moment en moment redoubler ses cris.

L'épiderme avait été enlevé de la plus large phlyctène auprès de l'ombilic, il en résulta une douleur plus atroce de l'application du remède. Je recouvris toutes les parties où était étendu le collodion, de coton en rame, qui y adhéra parfaitement bien, et la peau se trouvait ainsi à l'abri du contact de l'air et des corps étrangers.

Deux ou trois minutes s'étaient à peine écoulées, que l'enfant commençait à se consoler; mais la douleur semblait revenir par accès.

L'étendue de ces brûlures, dont une partie atteignait le troisième degré, l'irritabilité de l'enfant, son embonpoint, et l'injection capillaire de sa peau, me faisaient craindre quelque accident. Je retournai le voir quatre heures après, et je fus agréablement surpris de le trouver gai et jouant sur les bras de sa bonne.

Après deux ou trois jours, le coton se détacha des parties les moins atteintes, et le point de l'abdomen où je redoutais une longue suppuration n'en donna pas du tout; seulement, là, le coton ne tomba que plusieurs jours après.

On ne peut se faire une idée de la promptitude et de l'excellent effet du collodion dans la brûlure. Nous ne saurions trop recommander ce moyen.

De l'emploi du henna et du koheul chez les Arabes (Bertherand) (1).

Tendre à augmenter la beauté et à assurer la santé, tel est le double but des cosmétiques chez les Arabes. Presque toutes les femmes (chez les Kabyles surtout), et grand nombre d'indigènes des deux sexes appartenant aux grandes familles ou à la caste des savants, se teignent les mains, les pieds, avec le henna. Cette substance, qui n'est que la feuille bien pulvérisée du lawsonia

(1) Extrait de la *Médecine et de l'hygiène des Arabes*, par M. Bertherand, 1855, 1 vol. in-8.

inermis (troêne) et délayée dans un peu d'eau, s'étend, avant le coucher, sur les extrémités des membres; puis un linge entoure les parties enduites. Le lendemain, on trouve ces dernières teintes en jaune-brunâtre, et cette coloration dure assez longtemps (une vingtaine de jours) pour qu'on ne soit pas obligé de la renouveler souvent, malgré les lavages répétés. Le henna, en resserrant la peau par une sorte de tannage, la tonifie, diminue de beaucoup la transpiration et préserve sa sensibilité exquise contre les brusques variations atmosphériques. Ces avantages sont tellement réels, que les Arabes enduisent de henna toutes leurs blessures, même les plaies des animaux. Le lawsonia inermis passera certainement, avec de grands succès, dans notre matière médicale française. J'en ai maintes fois constaté les excellents effets en Algérie, notamment dans des cas de sueur fétide des pieds, que cette application hebdomadaire a seule pu modifier avantageusement. Les cosmétiques ont, du reste, une importance telle chez les Musulmans, que la loi s'explique ainsi : « Par devoir obligatoire, le mari fournit à la femme les cosmétiques dont l'utilité est reconnue et acceptée dans la coutume, tels le koheul pour les yeux; la pommade ou l'huile pour les cheveux; le henna pour la tête, les mains, les pieds, etc.; les objets nécessaires pour oindre la chevelure, etc. (1). »

(1) *Si Khelil*, t. III, chap. XI, p. 131, *De l'entretien de la femme dans le mariage.*

Le henna possède encore une précieuse destination : ses fleurs servent à parfumer les vêtements et les habitations, et les uns comme les autres en ont toujours grand besoin.

Dans les villes, les femmes se fardent avec le carthame (added) ou avec un composé (rusma) dont la base arsenicale fait tout le danger. Elles teignent aussi et réunissent les sourcils à la base du front à l'aide d'un enduit qui n'est autre chose qu'une forte décoction d'afsa (noix de galle) pulvérisée, puis desséchée. Il suffit de l'étendre dans un peu d'eau avant de l'appliquer. La coloration obtenue est d'un châtain foncé. D'autres fois, cette teinture se compose de mine de plomb; d'autres fois, d'un mélange d'huile et de cendres de carthamus tinctorius (added). Des feuilles de cette dernière plante, cultivée d'abord pour ses propriétés tinctoriales, on retire deux principes colorants, l'un jaune et soluble dans l'eau, l'autre résineux, rouge et soluble dans les alcalis, et utilisée particulièrement dans les arts et la cosmétique. Les filles publiques se barbouillent les joues avec du carmin.

Une pratique hygiénique aussi répandue que le henna, c'est le koheul. Plusieurs personnes affirment que cette expression et l'usage particulier de cette substance se retrouvent dans le langage comme dans les mœurs de tous les peuples orientaux. Le fait est que musulmans de diverses nationalités, Indiens, Persans, Nègres, Turcs, etc., se servent beaucoup de ce cosmétique. L'usage de s'enduire les paupières d'une substance anti-

ophthalmitique remonte à la plus haute antiquité. Jérémie, Isaïe, Ezéchiel, saint Jérôme, Clément d'Alexandrie en parlent; les Grecs et les Romains en faisaient usage. Pline s'exprime ainsi : « Vis » stibii principalis circa oculos, nam quæ ideo » etiam plerique platyophthalmon id appellavêre, » quoniam in calliblepharis mulierum dilatat » oculos, » c'est-à-dire le principal effet de l'antimoine se concentre autour des yeux, car la plupart l'ont appelé platyophthalmos, parce que, parmi les onguents ophthalmiques des femmes, c'est celui qui dilate les yeux. Chez les Arabes, on trouve le koheul usité parmi les femmes et les hommes appartenant à la classe instruite ou autoritaire. Le koheul (dont le nom signifie sulfure d'antimoine, partie principale de sa composition ordinaire), ordonné par le Prophète, a été recommandé par tous les toubies arabes, et jouit d'une réputation populaire justement méritée. Cette préparation a la merveilleuse propriété de prévenir les affections oculaires en absorbant, par sa couleur noirâtre, une grande portion des rayons lumineux, en donnant aux paupières des conditions toniques qui les empêchent de se gonfler et de se relâcher trop facilement, et en prévenant l'excrétion surabondante de larmes, ce qui procure ainsi à la vue plus de limpidité et d'assurance. Sa composition est variable; d'ordinaire, le koheul se trouve uniquement formé de fine poudre de sulfure d'antimoine, que l'on mêle à un peu d'eau ou à un corps gras. On met le tout dans une fiole très étroite (mkha-

lèl) de métal plus ou moins précieux. Quand on veut s'en servir, on plonge dans cette petite bouteille un stylet très effilé et bien poli (miroued), puis on le presse, ainsi chargé de koheul, entre les paupières préalablement rapprochées. Le bord de ces dernières prend une teinte très foncée, bleuâtre si le sulfure est seul, et noirâtre si on lui a adjoint du noir de fumée. La première de ces colorations se rencontre surtout chez les Nègres, qui n'ajoutent jamais ce dernier ingrédient. Dans les tribus où le sulfure d'antimoine est parfois difficile à se procurer, le koheul se compose de charbon de defla (laurier-rose) et de felfel akhal (poivre noir) très finement pulvérisés ensemble. D'autres fois, pour donner plus de force tonifiante à la préparation, on pile dans un mortier, en proportions égales, du sulfure d'antimoine, du toutia (sulfate de cuivre), du chebb (alun calciné), du zendjar (carbonate de cuivre), quelques grounefel (clous de girofle), un peu de noir de fumée; on passe dès que le mélange est entièrement fait. Les prostituées font leur koheul avec une poudre de feuilles desséchées de henna, que l'on mêle avec du suc de limm (limon). Cette préparation, qu'il faut laisser appliquée plusieurs heures, dure beaucoup plus longtemps.

Souvent on adjoint au koheul ordinaire, du zafrane (safran), du cembel (jonc odorant, andropogon nardus), du djaouï (benjoin), pour activer l'énergie de la vue. L'emploi du koheul,

dans toute espèce d'ophthalmie, m'a toujours rendu les plus grands services.

Nature et traitement de la mentagre. (Bazin.)

La mentagre, ou plutôt l'éruption mentagreuse, n'est qu'un symptôme et se montre dans des conditions fort différentes.

La syphilis et la scrofule ont une éruption mentagreuse qui leur est propre et qui se distingue par des caractères spéciaux.

Le tabac, chez certaines personnes, entretient sur la lèvre une irritation qui finit par déterminer une mentagre tout à fait locale.

Le coryza peut amener de la mentagre par le contact des mucosités âcres qui s'écoulent des narines et se répandent sur la lèvre. Cette mentagre est un accident, un effet du catarrhe nasal, comme l'angine pharyngée granuleuse est aussi un effet du coryza quand les mucosités s'échappent par les ouvertures postérieures des fosses nasales et se répandent sur la paroi postérieure du pharynx, comme la métrite granuleuse est un effet du catarrhe utérin, etc.

Mais dans la plupart des cas la mentagre est produite par un cryptogame parasite, et c'est cette dernière qui mérite seule d'être appelée mentagre idiopathique. Il n'est plus permis aujourd'hui de la laisser figurer parmi les dartres ; sa véritable place est celle que nous lui avons assignée dans la famille des teignes.

L'éruption mentagreuse n'étant qu'un sym-

ptôme, il faut avant tout, pour la guérir, rechercher la cause qui lui a donné naissance, savoir sous quelle influence morbide la mentagre a pu se développer. Il est des cas où la mentagre persiste et se reproduit sans cesse, malgré l'épilation des poils malades. Cela peut tenir à ce que l'éruption pustuleuse de la lèvre n'a pas pour cause un cryptogame implanté sur les follicules pileux, ou bien que, malgré la nature dermophytique de la mentagre, le malade, après guérison, se replace au milieu des conditions sous l'influence desquelles le mal est apparu la première fois, et qui le reproduisent de nouveau. Ainsi, bien que dans l'un et l'autre cas les circonstances étiologiques soient différentes, le mal persiste parce que la cause qui l'a engendré subsiste toujours. Et ce que je dis là est si vrai, que quand on garde les malades à l'hôpital six semaines, deux mois après une épilation bien faite, il ne se reproduit aucune pustule; la mentagre est radicalement guérie. Si les malades viennent au dispensaire, vaquant toujours à leurs occupations habituelles, ou si, après quelques jours de traitement à l'hôpital, on les renvoie chez eux, de nouvelles éruptions pustuleuses peuvent survenir, et même prolonger indéfiniment la durée du traitement.

Pour guérir rapidement et d'une manière définitive ces affections, il faut recourir à l'épilation suivie de lotions *parasiticides*.

Ce traitement est des plus simples. L'amélioration qui succède à son emploi est instantanée, et

cependant son application demande encore une certaine habitude pratique que tout le monde ne possède pas.

Nous avons vu des médecins désireux d'appliquer notre méthode échouer dans le traitement des mentagres dermophytiques, parce qu'ils épilaient incomplétement ou qu'ils prenaient pour des pustules mentagreuses les pustules ecthymatiques sans conséquence, qui sont assez souvent le résultat du contact sur les parties épilées des dissolutions de sublimé ou de sels de cuivre.

L'épilation, pour être bien faite, exige aussi une certaine habileté que le temps seul et l'expérience peuvent donner. Il ne faut pas se borner à extraire les gros poils, ceux qui traversent les pustules et les croûtes, puisque ce sont précisément les petits poils et ceux qui n'ont pas de pustule à leur base que le champignon affecte de préférence. Le *duvet* demande à être avulsé avec le plus grand soin.

Quant au choix d'une solution *parasiticide*, je n'ai de préférence marquée pour aucune. J'ai coutume seulement d'employer celle de sublimé; mais je dois recommander de ne pas trop élever les proportions du sel mercuriel. Deux ou trois fois déjà la salivation produite par cette préparation hydrargyreuse nous a forcé d'interrompre le traitement. On n'a aucun accident à craindre en ne dépassant pas 1 gramme pour 500 grammes d'eau distillée. Ce liquide a d'ailleurs l'avantage de n'avoir ni odeur ni couleur, et de ne pas irriter les surfaces malades.

Vomissement des femmes enceintes. (Lobach.)

Dans un cas de débilité extrême par suite des vomissements continus, M. Lobach prescrivit la teinture de noix vomique, à la dose de 3 ou 4 gouttes toutes les deux heures, médicament qu'il avait souvent employé avec succès dans des cas semblables. Les vomissements s'arrêtèrent, mais les crampes continuèrent à se manifester avec violence. On tenta alors la teinture d'acétate de cuivre à très faible dose, mais elle ne fut pas supportée. L'usage du fer fut suivi de quelque amélioration; mais bientôt les crampes reparurent et persistèrent, malgré l'emploi de la valériane, du castoréum et d'autres substances médicamenteuses. Peu à peu cependant, après l'usage de la teinture d'ambre et de musc, du fer, de la noix vomique, l'état de la malade s'améliora vers le milieu de la grossesse. Trois mois plus tard, les mêmes symptômes ayant reparu, on revint à l'emploi de la teinture d'acétate de cuivre, une goutte d'abord toutes les heures, puis on augmenta insensiblement jusqu'à six gouttes; l'action fut des plus remarquables : au bout de trente-six heures, tous les accidents avaient cessé. La fin de la grossesse fut encore très orageuse; cependant on parvint à soulager la malade, et l'on combattit de nouveau les crampes par l'emploi de l'acétate de cuivre. Cette femme mit au monde un enfant délicat, qui ne parut pas être tout à fait à terme. Les suites de couches ne présentèrent rien de particulier.

Quant à l'acétate de cuivre, on a remarqué avec quelle rapidité il a calmé les crampes. L'auteur a été conduit à en faire usage, par les bons succès qu'il en avait retirés dans les crampes des hystériques et dans les paralysies, suite d'apoplexie.

Traitement du choléra. (Lotte.)

Appliquer le froid à l'intérieur et le chaud à l'extérieur. *Frigus intus, calor extus.* Maintenant quelle est la manière la plus simple et la plus facile d'appliquer le froid à l'intérieur et la chaleur à l'extérieur? C'est de mettre, dès les premiers symptômes, le malade dans un bain chaud à température ordinaire, en ayant soin de l'élever graduellement et prudemment, de le faire boire en même temps autant d'eau froide, et même glacée, qu'il peut en avaler, et de continuer ces deux moyens combinés aussi longtemps qu'il est nécessaire pour amener la seconde période ou la réaction.

Traitement des coliques hépatiques. (Trousseau.)

L'éther administré sous forme de perles agit avec une grande énergie comme anesthésique sur le système nerveux de l'estomac et du duodénum. A défaut de ces capsules, dont l'usage est trop peu généralisé, on pourrait du moins employer la potion suivante que M. Trousseau prescrivait autrefois dans sa pratique :

Sirop de sucre	80 gram.
Eau distillée de fleur d'oranger,	
Eau distillée de tilleul, de chaque	60 —
Éther sulfurique	4 —

Mêlez, agitez et bouchez avec soin. A prendre une cuillerée à bouche toutes les demi-heures.

En même temps que l'éther agit à l'intérieur on fait sur la région douloureuse des frictions répétées avec une pommade contenant :

Extrait de belladone.	15 gram.
Axonge.	40 —

Ou bien on étend sur la même région un morceau de flanelle doublée à l'extérieur de taffetas gommé et imbibée d'un liniment préparé avec :

Chloroforme.	10 gram.
Huile d'amandes douces . . .	60 —

On ajoute à ces agents médicamenteux de douces palpations et des bains prolongés, et quand il ne reste plus à combattre que les troubles digestifs qui succèdent aux coliques, M. Trousseau croit utile de faire prendre chaque jour sept à huit pilules ainsi composées :

Extrait de fiel de bœuf.	10 gram.
Excipient	q. s.

Mêlez, et divisez en cinquante pilules.

Tel est l'ensemble des moyens qui, dans la grande majorité des cas, suffisent pour dissiper l'état douloureux produit par le séjour des calculs dans les canaux biliaires. Mais ce n'est là, il faut l'avouer, qu'un traitement palliatif; le traitement véritablement curatif doit avoir un autre but : celui de prévenir la formation de nouveaux calculs.

Durande, ayant remarqué que la cholestérine, qui forme en grande partie ces calculs, se dissolvait dans l'éther et la térébenthine, avait imaginé son fameux remède avec lequel il prétendait dissoudre des calculs déjà formés. Cette prétention n'a point été justifiée, et elle ne pouvait l'être, puisque les alcalis, qui jouissent à un degré bien autrement prononcé de la faculté de dissoudre la matière colorante de la bile et d'agir sur les graisses de l'économie, sont sans puissance sur ces calculs. Tout ce qu'on peut raisonnablement tenter dans cette maladie, c'est de prévenir la formation des dépôts de cholestérine à l'aide d'un traitement constitutionnel, comparable à celui qu'on oppose à la gravelle rénale.

ÉTIOLOGIE ET HYGIÈNE DES TUMEURS CANCÉREUSES, PAR M. BOUCHARDAT.

Ayant fait des études sur quelques-uns des points de cette grande question des tumeurs cancéreuses, qui est aujourd'hui agitée devant l'Académie de médecine, j'avais résolu de prendre

part à ce débat. Mais en coordonnant les fai
sur lesquels devait porter ma communication, j
me suis aperçu que, sous beaucoup de rapports
je m'éloignais des objets sur lesquels la discussio
est limitée. Considérant enfin que les faits qu
j'avais à produire pourraient un jour servir
éclairer les questions si ardues, mais cependan
si importantes, qui se rapportent à l'étiologie,
l'hygiène et à la prophylaxie des tumeurs cance
reuses, j'ai pris le parti de les résumer pour le
lecteurs de mon *Annuaire.*

Avant d'entrer en matière, je ne saurais re
sister à la tentation d'exprimer ma pensée su
une des parties du débat académique, celle qui i
trait à l'utilité du microscope pour éclairer
diagnostic des tumeurs cancéreuses.

A quelques-unes des personnes qui prenner
part à ce débat, je serais tenté d'adresser la ques
tion préalable, que je ne manque jamais de pose
à ceux qui veulent discuter avec moi sur le
ferments alcooliques, et qui révoquent en dou
l'admirable découverte de M. Cagniard-Latou

—Avez-vous étudié les ferments au microscope
— Non.. — Hé bien! commencez à les étudie
consciencieusement, puis nous discuterons.

Je sais bien que la question du cancer présent
des difficultés bien plus sérieuses, mais en préc
sant bien le sens de la définition, la plupart de
oppositions seront conciliées. Il est bien évide
que si l'on s'en tient à l'ancienne définition d
cancer, le microscope ne vient plus que pou
fournir des caractères d'une grande valeur sa

doute, mais qui ne sont plus pathognomoniques.

Le cancer, disait-on, est une production accidentelle, susceptible de se transmettre par hérédité, mais se produisant le plus souvent sans causes connues, s'accroissant souvent, envahissant les tissus voisins, s'ulcérant fréquemment avec les progrès du temps, et donnant lieu à des pertes de substances souvent accompagnées d'hémorrhagies répétées; déterminant presque toujours dans les ganglions correspondants des engorgements de même nature que la tumeur primitive; récidivant le plus souvent après l'ablation, soit dans les cicatrices, soit dans les ganglions, soit dans une autre partie de l'économie; produisant à la dernière période une cachexie spéciale, et donnant environ, dans la moitié des cas, naissance à la production de tumeurs multiples, soit dans le foie, soit dans les poumons, soit dans d'autres parties de l'économie.

On comprend sans peine que quelques-uns de ces caractères peuvent manquer, et que l'existence du cancer n'en est pas moins certaine. Mais la manifestation de ces divers caractères, isolément ou diversement groupés, constitue-t-elle une maladie unique, fondamentale, comme les manifestations si variées de l'infection syphilitique constituent une maladie identique pour le fond?

Si l'on poursuit cette comparaison avec soin, il est clair que si par les causes, la marche, le traitement, la syphilis constitutionnelle peut

être considérée comme une espèce morbide à formes variées, il faut reconnaître que le cancer des anciens auteurs ne constitue pas, ni pour les causes, ni pour la marche, ni pour le traitement, une unité morbide comparable. Des maladies présentant de grandes ressemblances, mais pouvant différer sur des points importants, ont été réunies sous le nom de *cancer*. L'avenir de la science viendra, j'en ai la ferme confiance, établir des différences que l'on peut déjà pressentir. Je crois que l'on sera dans le vrai, et que l'on sera bien près de s'entendre, lorsque l'on dira : Le cancer ne forme pas une espèce morbide avec des variétés distinctes, mais c'est un genre de maladies comprenant des espèces très voisines. Avant cependant de résoudre par la négative cette grande question de l'unité morbide du cancer, il est nécessaire d'examiner quelques-unes des objections les plus sérieuses des partisans nombreux de cette opinion, qui consiste à grouper les affections cancéreuses comme on groupe les affections syphilitiques, les affections tuberculeuses, etc.

Sans contredit, au point de vue où plusieurs auteurs se sont placés, cette unité morbide du cancer a pu leur apparaître, mais lorsqu'on scrute sous d'autres aspects cette question difficile, lorsqu'on interroge les données si importantes que fournit l'étiologie, la thérapeutique elle-même, la foi dans cette unité morbide commence à diminuer. On comprend sans peine qu'un illustre chirurgien ait pu dire : J'invoque surtout

le diagnostic clinique, et je divise les cancers en ceux qui récidivent toujours, souvent et rarement. (Velpeau, séance de l'Académie du 9 janvier.) L'expérience chirurgicale la plus étendue, et je dirai la plus utile, conduit à ce résultat qu'on doit accepter avec respect quand il émane d'un homme qui s'est occupé avec tant de suite et de supériorité d'un sujet aussi difficile ; mais pour le médecin, la question peut recevoir une autre solution. Pour lui, les distinctions de la micrographie pourront conduire à des résultats utiles, que les personnes qui ont autrement envisagé la question ne peuvent pas prévoir.

Avant d'aller plus loin dans cette discussion, je vais reproduire ici un passage emprunté au *Moniteur des hôpitaux*, dû à un jeune chirurgien M. Broca, qui, à la fois clinicien et micrographe, a, lui aussi, scruté avec persévérance ce sujet difficile, comme il en a fait preuve non-seulement par un beau mémoire couronné par l'Académie de médecine, mais aussi par les articles remarquables dont il vient d'enrichir le journal dont M. H. de Castelneau est le rédacteur en chef.

Dans ce passage, M. Broca résume ainsi la classification des *tumeurs réputées cancéreuses :*

« 1° Les *hypertrophies glandulaires partielles ou adénoïdes*, dans lesquelles le microscope ne montre que les éléments, inégalement hypertrophiés, qui rentrent normalement dans la structure des glandes ;

2° Les *tumeurs fibro-plastiques* ou *fibroïdes*, constituées par des éléments analogues à certains

éléments normaux qu'on désigne sous le nom d'éléments fibro-plastiques;

3° Les *tumeurs épithéliales, cancroïdes,* constituées par des éléments analogues à ceux qui forment l'épithélium des membranes tégumentaires normales;

4° Enfin, les *tumeurs cancéreuses* proprement dites, constituées par des éléments qui n'ont point d'analogues dans l'économie, et qui méritent par conséquent le nom d'*éléments cancéreux.*

1° *Hypertrophies glandulaires partielles* ou *adénoïdes.* — Toutes les glandes peuvent s'hypertrophier; toutes renferment, à l'état normal, une partie fondamentale dont la forme et la connexion peuvent beaucoup varier, mais dont la nature est toujours la même : c'est la *cavité glandulaire.* Cette cavité, dans laquelle est contenu le produit de la sécrétion, est limitée par une membrane à contours arrondis, dont la surface interne est tapissée d'une couche d'éléments épithéliaux. Dans les *glandes closes,* les cavités glandulaires sont fermées de toutes parts; c'est ce qui a lieu, par exemple, dans la thyroïde, dans les capsules surrénales, le thymus, etc. — Dans les autres glandes, les cavités glandulaires communiquent plus ou moins directement avec les conduits excréteurs.

La structure des tumeurs hypertrophiques des glandes varie, par conséquent, avec la structure normale de l'organe hypertrophié. Nous ne saurions avoir ici la prétention de faire connaître toutes les hypertrophies glandulaires. Nous au-

rons surtout en vue l'hypertrophie des glandes *en grappes*, ou *acineuses*, telles, par exemple, que la mamelle et la parotide.

Indépendamment des vaisseaux et des nerfs qu'elles renferment, ces glandes se composent de deux parties : 1° les *cavités glandulaires*, qui se présentent ici sous la forme de petites ampoules situées à l'extrémité des conduits excréteurs. La membrane qui les tapisse se continue insensiblement avec la muqueuse des conduits excréteurs. En d'autres termes, ces conduits aboutissent à de petites dilatations, où ils se terminent en culs-de-sac : de là le nom de *culs-de-sac glandulaires*, qui a été donné aux cavités glandulaires dans les glandes qui nous occupent. La membrane de ces culs-de-sac est tapissée d'une couche d'épithélium *nucléaire*, c'est-à-dire constituée exclusivement par des *noyaux* d'épithélium. Ces noyaux possèdent chacun un nucléole, mais il n'existe autour d'eux aucune membrane enveloppante, comme cela a lieu dans les épithéliums composés de cellules (fig. 1).

2° *Le stroma cellulo-fibreux*, qui constitue pour ainsi dire le squelette de l'organe. C'est une substance plus ou moins résistante, composée de fibres de tissu cellulaire à divers degrés de condensation, entourant de toutes parts les culs-de-sac glandulaires, les supportant et les reliant entre eux.

Ces deux éléments se retrouvent dans toutes les hypertrophies générales.

Dans les *hypertrophies générales*, ils se déve-

loppent simultanément et uniformément en conservant les mêmes proportions relatives qu'à l'état physiologique. La glande alors présente à peu près le même aspect qu'une glande normale; personne n'a confondu cette lésion avec celles du cancer.

Dans les *hypertrophies partielles*, au contraire, les deux éléments fondamentaux de la glande se développent inégalement. Tantôt l'hypertrophie porte principalement sur les culs-de-sac glandulaires; la tumeur est molle, facile à déchirer, à écraser sous la simple pression des doigts. On l'a confondue avec l'encéphaloïde.

FIG. 1. — Culs-de-sac glandulaires.
(Grossissement 270 diamètres, objectif nº 5, oculaire nº 1 du microscope de Nachet.)

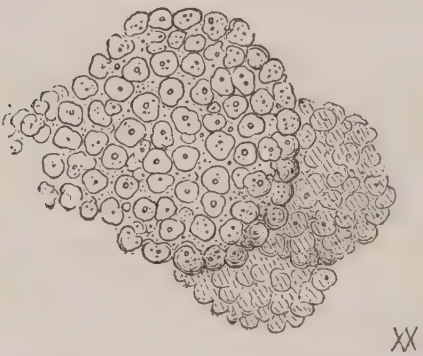

Ces deux formes de l'hypertrophie partielle des glandes sont caractérisées, sous le microscope,

par la présence de culs-de-sac glandulaires tout à fait semblables aux culs-de-sac normaux. Dans la première forme il y a beaucoup de tissu cellulo-fibreux ; et les culs-de-sac ne sont pas plus développés qu'à l'état physiologique. Dans la seconde forme, il y a très peu de tissu cellulo-fibreux ; les culs-de-sac sont au contraire très volumineux : voilà toute la différence. Mais, dans l'un et dans l'autre cas, on trouve, dans toute l'étendue de la tumeur, les culs-de-sac caractéristiques, reconnaissables à leur forme arrondie et à la disposition régulière des éléments de l'épithélium.

Le plus souvent, cet épithélium est purement *nucléaire*, comme cela a lieu à l'état normal et comme on le voit sur la figure 1. Mais il n'est pas rare, surtout dans la seconde forme de l'hypertrophie, de voir les noyaux d'épithélium s'entourer d'une membrane de cellule. En d'autres termes, l'épithélium passe de l'état nucléaire à l'état cellulaire ; on aperçoit alors, dans le champ du microscope, un certain nombre de *cellules à noyaux*, et c'est ce qui a conduit quelques observateurs inattentifs à confondre ces éléments microscopiques avec ceux du cancer. Mais cette confusion n'est pas possible pour quiconque étudie la *disposition* de ces cellules épithéliales, et leur juxtaposition régulière dans la cavité des culs-de-sac glandulaires.

2° *Tumeurs fibro-plastiques ou fibroïdes.* — Elles sont constituées par des éléments analogues à ceux qui existent dans le tissu cellulaire en voie

de formation. Ces éléments peuvent présenter toutes les transitions, depuis l'état globulaire jusqu'à l'état fibrillaire, ainsi qu'on le voit sur la figure 2.

FIG. 2. — Éléments fibro-plastiques.
(Grossissem. 460 diamètres, obj. 7, ocul. 1, micr. Nachet.)

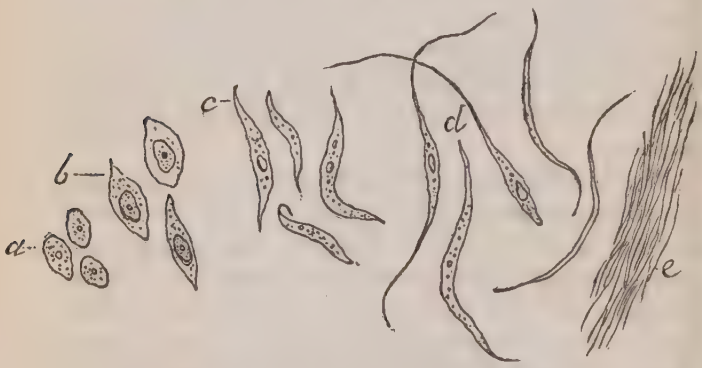

Explication de la figure 2.— *a*, noyaux fibro-plastiques. — *b*, cellules fibro-plastiques. — *c*, corps fusiformes fibro-plastiques. — *d*, fibres fibro-plastiques à divers degrés de leur évolution. — *e*, fibres fibro-plastiques disposées en tissu fibroïde.

Les *noyaux libres fibro-plastiques* (*a*) sont de petits corps quelquefois ronds, le plus souvent ovalaires, présentant à leur centre un nucléole punctiforme extrêmement petit.

Les *cellules fibro-plastiques* (*b*) se composent d'un noyau semblable aux noyaux libres, et d'une membrane extérieure disposée autour du noyau.

Ces cellules sont étroites et longues ; elles se terminent en pointe à leurs deux extrémités.

Les *corps fusiformes fibro-plastiques* (*c*) présentent, ainsi que leur nom l'indique, la forme de fuseaux; plus étroits que les cellules, ils sont en même temps plus allongés qu'elles. Ils établissent la transition entre les noyaux et cellules d'une part, et les fibres fibro-plastiques d'autre part.

Les *fibres fibro-plastiques* sont plus longues et plus étroites encore. On trouvera représentées, sous la lettre *d*, les formes transitoires qui établissent la filiation entre les corps fusiformes et les fibres fibro-plastiques.

Enfin ces fibres, lorsqu'elles sont entièrement développées, se juxtaposent parallèlement à leur longueur, et donnent naissance à un *tissu fibroïde* (*e*) qui, plus tard, peut finir par se transformer en tissu fibreux véritable.

Tels sont les éléments fibro-plastiques. Il y a un grand nombre de tumeurs où l'on trouve simultanément toutes les formes précédentes ; ces tumeurs présentent une consistance moyenne. Mais il arrive souvent que l'une ou l'autre de ces formes prédomine. Tantôt la tumeur est presque exclusivement composée de noyaux et de cellules fibro-plastiques; alors elle est molle, et on la confond volontiers avec le cancer encéphaloïde. — Tantôt, au contraire, les corps fusiformes et les fibres fibro-plastiques prédominent ; la tumeur alors est beaucoup plus dure ; et l'on peut être

tenté de la confondre, soit avec un squirrhe, soit avec une tumeur simplement fibreuse.

3° *Tumeurs épithéliales ou cancroïdes.* — Les éléments qui composent ces tumeurs sont analogues à ceux qui forment l'épithélium de la peau ou des muqueuses.

Abstraction faite de l'épithélium *nucléaire* des muqueuses glandulaires, tous les autres épithéliums sont constitués par des éléments *cellulaires.* Les cellules épithéliales se présentent sous trois formes : 1° à la peau et sur un grand nombre de muqueuses (bouche, pharynx, œsophage, gland, vagin, anus, etc.), les cellules sont aplaties sous forme de lamelles à contours anguleux ; elles sont juxtaposées par leurs bords comme les pièces d'une mosaïque, et constituent par leur réunion l'*épithélium pavimenteux* ou *pavé épithélial* ; 2° la deuxième forme de l'épithélium ou l'*épithélium à cylindres*, qu'on trouve, par exemple, sur la muqueuse de l'estomac et des intestins, est constituée par de petites cellules cylindriques juxtaposées parallèlement, et implantées perpendiculairement sur la surface de la muqueuse; 3° enfin l'*épithélium vibratile*, qui se rencontre principalement sur la muqueuse des voies aériennes, n'est autre chose qu'un épithélium cylindrique, dont les cylindres sont terminés par de petits *cils vibratiles.*

Telles sont les trois formes de l'épithélium normal. L'épithélium pavimenteux, qui est de beaucoup le plus répandu dans l'économie, est

aussi celui qui constitue le tissu de la plupart des tumeurs épithéliales.

On trouve donc, dans ces tumeurs, des lamelles aplaties, polygonales, irrégulières ; ce sont des cellules épithéliales à leurs divers degrés de développement (*fig.* 3). Il y a toujours un certain

FIG. 3. — Éléments d'une tumeur épithéliale. (Grossissem. 270 diamètres, obj. 5, ocul. 1, micr. Nachet.)

Explication de la figure 3. — *a*, noyaux libres d'épithélium. — *b*, *c*, petites cellules épithéliales. On aperçoit au-dessus de la cellule *b* deux larges cellules épithéliales superposées. — *d*, *d*, cellules épithéliales vues de champ et irrégulièrement recoquillées.

nombre de noyaux libres (*a*), petits, rarement réguliers; puis quelques cellules (*b*, *c*) assez petites, déjà irrégulières, mais, moins plates et moins manifestement polygonales que les cellules plus avancées. Enfin la plupart des cellules sont de larges écailles extrêmement minces, offrant en général, dans un point quelconque de leur étendue, une tache peu caractérisée et assez pâle, dernier vestige du noyau. Ce noyau manque du reste entièrement sur un grand nombre de cellules. La minceur extrême et la grande flexibilité de ces cellules donnent lieu à des aspects très variables. Lorsque la cellule est vue de face, elle présente un contour très net, irrégulièrement polygonal; il est très fréquent de trouver, comme on le voit sur la figure, deux ou plusieurs cellules superposées, et alors on aperçoit très nettement, par transparence, grâce à la minceur de la cellule superficielle, les contours anguleux de la cellule profonde. Ce phénomène appartient en propre aux cellules épithéliales; les autres cellules ont une épaisseur qui ne permet pas d'apercevoir les objets qu'elles recouvrent, à moins qu'on ne fasse varier le foyer en tournant la grande vis du microscope. Quelque exactement déployées que soient les lamelles épithéliales, il reste toujours à leur surface un certain nombre de plis, qui se manifestent sous forme de stries très fines et très irrégulières. Voilà ce qu'on aperçoit lorsque la cellule est vue de face. Mais un grand nombre de cellules se présentent sous des points de vue différents. Elles sont recoquillées, repliées sur

elles-mêmes (*d*, *d*), et leur aspect alors est encore plus caractéristique que dans le cas précédent, aucun autre élément connu ne donnant lieu à une semblable configuration.

A côté des éléments que nous venons de décrire, on trouve dans un grand nombre de tumeurs epithéliales certains corps volumineux, arrondis, formés par la juxtaposition de plusieurs lamelles épithéliales pelotonnées autour d'une sorte de noyau central. Ce sont les *globes épidermiques* ou *épithéliaux*. Nous ne les décrirons pas plus longtemps ici, parce qu'ils ne font pas partie intégrante de toutes les tumeurs épithéliales. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'ils constituent, lorsqu'ils existent, un caractère excessivement évident et absolument pathognomonique.

4° Les *tumeurs cancéreuses*, enfin, se composent d'éléments tout à fait différents de ceux qui précèdent. Ce sont toujours des noyaux et des cellules, mais ces éléments se distinguent nettement par leur forme, leurs dimensions et leur disposition, de ceux que nous venons de décrire.

L'élément fondamental et caractéristique est le *noyau du cancer*. Le noyau est tantôt libre et tantôt inclus dans une cellule. Les *noyaux libres* ne manquent jamais ; quelquefois ils existent seuls et constituent le *cancer nucléaire*. Les noyaux libres (*fig.* 4, *a*) sont, du reste, exactement semblables à ceux qui sont contenus dans les cellules. Ils sont remarquables par leur grand volume, leur uni-

formité et la largeur de leurs nucléoles. Il n'y a, en général, qu'un ou deux nucléoles dans chaque noyau; mais il peut y en avoir trois.

FIG. 4. — Éléments cancéreux.)
(Grossissem. 460 diamètres. obj. 7. ocul. 1, micr. Nachet.)

Explication de la figure 4. — *a*, noyaux libres de cancer. — *b*, petite cellule cancéreuse. — *c*, cellule plus grande. — *d*, cellule à deux noyaux. — *e*, cellule mère. — *f*, cellule mère renfermant un noyau simple et une cellule à noyau. — *g*, grande cellule cancéreuse irrégulière et bifurquée.

Les cellules contrastent par leur diversité avec l'uniformité des noyaux. Les unes sont petites (*b*)

et assez régulières; quelquefoie elles conservent leur régularité en s'accroissant (*c*); mais quelquefois aussi (*d*, *g*) elles revêtent les formes les plus bizarres. La plupart des cellules ne renferment qu'un seul noyau; mais il n'est pas rare de trouver deux ou plusieurs noyaux dans la même cellule (*d*). Enfin, on trouve assez fréquemment de grandes cellules qui renferment une ou plusieurs cellules à noyaux (*e*) et qui portent le nom de *cellules mères*. Cette extrême variation que présentent les cellules cancéreuses a été considérée comme de nature à prouver que ces cellules n'ont rien de spécifique. Cela est parfaitement vrai. Le noyau seul est spécifique; mais la variation capricieuse des cellules, loin de constituer un embarras pour le diagnostic, est, au contraire, un des meilleurs caractères des tumeurs cancéreuses. Aucune autre production accidentelle, en effet, ne se présente sous des formes aussi changeantes; d'ailleurs, le noyau est toujours là pour établir l'identité de ces cellules si variables.

Indépendamment de ces éléments nucléo-cellulaires, les tumeurs cancéreuses renferment un certain nombre d'éléments accessoires auxquels elles doivent la diversité de leur aspect et de leur consistance. Le plus important de ces éléments accessoires est le tissu fibreux. S'il y en a beaucoup, la tumeur est dure et prend le nom de squirrhe; s'il y en a très peu, la tumeur est molle et prend le nom d'encéphaloïde, etc.

Tels sont les éléments anatomiques qui con-

stituent les diverses tumeurs réputées cancéreuses. Il suffit de jeter les yeux sur les figures qui les représentent, pour perdre à jamais l'envie de les confondre les unes avec les autres. Aux différences de forme que nous venons de décrire viennent s'en joindre d'autres, très importantes aussi, tirées des dimensions relatives de ces éléments dissemblables. On remarquera, par exemple, que les figures 2 et 4 représentant le tissu fibro-plastique et le cancer sont dessinées sous le même grossissement, et que cependant les noyaux et cellules fibro-plastiques paraissent beaucoup plus petits que les noyaux et cellules de cancer. Quant à la fig. 3, dont les cellules paraissent à peu près de la même largeur que celles de la fig. 4, on n'oubliera pas qu'elle a été dessinée sous un grossissement beaucoup moindre (comme 270 : 460, c'est-à-dire à peu près comme 3 : 5).

Ainsi, l'examen microscopique révèle, dans nos quatre groupes de tumeurs soi-disant cancéreuses, des différences considérables qui portent à la fois sur la nature, sur la forme, sur la disposition et sur les dimensions de leurs éléments. Cela seul pourrait suffire pour légitimer la distinction de ces diverses espèces de tumeurs. »

Nous avons la conviction la plus profonde que des études ultérieures prouveront que le jour où des distinctions précises ont pu être établies entre les diverses tumeurs cancéreuses, un progrès a été réalisé. On peut dire qu'il n'est plus de médecins qui voudraient aujourd'hui confondre

sous les rapports étiologiques et thérapeutiques les hypertrophies glandulaires et les tumeurs cancéreuses proprement dites. Sans doute, la science n'est pas assez avancée pour féconder ces distinctions, mais les esprits attentifs peuvent déjà pressentir un progrès certain.

Nous arrivons maintenant à discuter *l'étiologie* des tumeurs cancéreuses.

Nous nous occuperons successivement de l'influence de l'hérédité, de l'âge, considéré dans ses rapports avec les fonctions de la peau, puis nous aborderons les questions qui se lient au régime, aux affections morales, aux violences extérieures. Nous serons naturellement conduits, pour conclure, à chercher à débrouiller ce chaos de la *malignité*, puis nous déduirons de cette discussion les règles à suivre pour éviter les cancers ou pour en retarder les progrès quand le mal est déclaré.

L'hérédité joue un rôle important dans la pathogénie du cancer; M. Leroy d'Étiolles a estimé que la transmission héréditaire existait dans un dixième des cas, M. Lebert dans un septième. Sans contredire en rien ces résultats statistiques, je ferai remarquer que l'influence héréditaire dans la genèse des maladies, comprend non-seulement une prédisposition native, mais aussi un ensemble d'habitudes établies d'après l'éducation ou même une similitude d'organisation, et que souvent ces mauvaises *habitudes hygiéniques* conduisent plusieurs générations à la même fin; l'hérédité ne devient plus alors une cause fatale;

mais on peut, en rectifiant les usages et habitudes hygiéniques des antécédents, éviter l'écueil contre lequel une ou plusieurs générations ont échoué. Je suis convaincu que l'hérédité du cancer doit être le plus souvent considérée comme je viens de le faire.

Fonctions de la peau dans ses rapports avec les âges. On le sait, le cancer ne respecte aucun âge; on l'observe chez les enfants (l'œil est ordinairement l'organe envahi); mais s'il est un fait étiologique bien établi, c'est la fréquence relative du cancer dans l'âge adulte ou plutôt à son déclin et dans la première période de la vieillesse.

L'apparition des trois espèces principales de cancer : *cancers proprement dits*, *cancroïdes et fibroïdes*, coïncide le plus souvent avec un *ralentissement dans les fonctions de la peau*, et surtout dans cette fonction si importante et cependant si mal étudiée dans ses effets pathogéniques, la production de l'épiderme et de ses annexes (ongles, poils).

Les résidus de la nutrition qui sont éliminés par la peau sous forme d'écailles épidermoïdales, de poils, jouent un rôle important dans les conditions de la santé; plusieurs maladies de la dernière période de l'âge viril et du commencement de la vieillesse apparaissent à cette époque de ralentissement dans ces fonctions de la peau.

Violences extérieures. On attribue dans l'étiologie du cancer de l'importance aux violences extérieures; je suis loin de nier cette influence,

mais il est évident qu'il est indispensable que les autres conditions d'âge et de prédisposition de nutrition viennent donner de la valeur à cette cause.

Peines morales, passions tristes. Les affections morales, les chagrins, ont une influence certaine sur le développement et sur la rapidité de la marche des affections cancéreuses ; nous allons chercher à donner l'explication de ces faits que l'observation de tous les temps a mis en lumière.

Les passions tristes sont déprimantes ; elles abattent l'énergie ; la peau est le premier organe qui languit dans cette langueur générale. On comprend très bien alors, d'après ce que nous avons exposé, comment ces affections conduisent au cancer, les conditions d'âge et de nutrition venant en aide. On comprend plus facilement encore comment ces affections déprimantes mènent à la *malignité*, mot véritablement extraordinaire dans le langage scientifique, mais qui est là pour témoigner que nous ne savons pas. Quoi qu'il en soit, voici les deux interprétations principales qu'on peut donner à ce mot malignité, dans le sujet qui nous occupe.

Le cancer est dit malin, ou quand il amène promptement la mort, ou quand il repullule avec une grande rapidité dans les ganglions ou dans d'autres organes lorsqu'il a été enlevé.

A propos de malignité, revenons aux affections morales. Les peines profondes ont une influence très fréquente sur le foie, d'où l'ictère moral.

Dès que la bile est altérée, le pronostic des tumeurs cancéreuses et de beaucoup d'autres maladies chroniques devient plus grave. Dans ces conditions, la maladie marche souvent à une issue funeste avec une désespérante rapidité. On comprend ainsi sans peine comment les affections tristes se lient avec la question de malignité des tumeurs cancéreuses.

On dit qu'une tumeur cancéreuse est maligne quand elle repullule rapidement; c'est le cas qui doit se présenter le plus souvent quand rien n'est changé dans les conditions de nutrition; en effet, quand une action anomale est établie dans l'organisme, elle se continue par le seul fait qu'elle existe dans la direction où le mouvement est imprimé. Stahl avait adopté cette devise de Platon, qui exprime la même pensée : *facilius est movere quietum quam quietare motum.*

Sans doute, la peau ne participe pas seule à cette mauvaise direction du mouvement vital, mais elle y joue un rôle digne d'attention. Il est bien probable que les trois principales espèces de cancers, abstraction faite des hypertrophies, sont déterminées par des modifications différentes dans la nutrition; ainsi on pourrait dire, *avec grande réserve cependant*, que le cancer proprement dit, outre cette diminution dans les productions épidermoïdales, peut être influencé par une modification amenée par l'âge ou par d'autres conditions dans la nutrition des glandes et des ganglions lymphatiques ; que le développement du fibroïde coïncide avec une diminution

dans la production épidermoïdale et une diminution ou une aberration dans la production de la fibre ; que le *cancroïde* doit principalement son origine à une perturbation dans la fonction épidermoïdale.

Régime. Abstraction faite également des hypertrophies glandulaires, qui n'ont été que trop souvent confondues avec les cancers, je suis convaincu que le régime a une grande influence dans la production des trois autres espèces de cancer ;

Que le régime animal excitant ou dominant à l'époque du déclin, joue un rôle important dans la production des cancers proprement dits, des fibroïdes ou des cancroïdes.

La plus grande fréquence de ces espèces morbides chez les carnivores, l'immunité des Trappistes, attestée par M. Debreyne, le mode de destruction et d'élimination des résidus de nutrition des matières animales, voilà les principales raisons sur lesquelles ma conviction repose.

Prophylaxie. Voici, *en résumé*, les règles que je crois utiles à suivre pour prévenir le cancer ou pour en arrêter les progrès quand le mal est déclaré :

1° Ranimer les fonctions de la peau par des lotions froides, par des frictions journalières pendant un temps suffisant avec des brosses de flanelle, puis des gants de crin.

2° Exercer les muscles par des promenades régulières et suffisantes, par une gymnastique proportionnée aux forces et bien étudiée ;

3° Préférer les aliments végétaux, choisir les viandes grillées, mais en quantité pesée et aussi faible que possible ;

4° Éviter les affections morales, rechercher, au contraire, les distractions ;

5° Obtenir, par des purgatifs ou par l'habitude, une ou deux selles régulières chaque jour.